HISTOIRE
DE LA QUERELLE
DE PHILIPPE DE VALOIS
ET D'ÉDOUARD III.

TOME TROISIEME.

HISTOIRE
DE LA QUERELLE
DE PHILIPPE DE VALOIS
ET D'ÉDOUARD III;

CONTINUÉE SOUS LEURS SUCCESSEURS

Pour ſervir de ſuite & de ſeconde Partie à l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

Par M. GAILLARD,

de l'Académie Françoiſe, & de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres.

TOME TROISIEME.



A PARIS,

Chez BAROIS jeune, rue du Hurepoix.

M. DCC. LXXXVII.

Avec Approbation, & Privilège du Roi.



HISTOIRE DE LA QUERELLE DE PHILIPPE DE VALOIS ET D'EDOUARD III,

Continuée ſous leurs Succeſſeurs.

Pour ſervir de ſuite & de ſeconde Partie à l'Hiſtoire de la Rivalité de la France & de l'Angleterre.

CHAPITRE VIII.

Henri IV en Angleterre,
Et encore Charles VI en France.

Depuis 1399 juſqu'en 1413.

SI, après avoir conſidéré la rivalité de la France & de l'Angleterre dans les objets les plus importans, nous ne dédaignons pas de la ſuivre un

moment dans les bagatelles, les fables mêmes nous en offriront des traces. L'Angleterre semble nous avoir envié les prodiges de nos temps fabuleux ; elle a imité, & même assez tard, notre sainte Ampoule, apportée du Ciel par une colombe ; notre écu semé de fleurs de lis, & notre étendard de l'Oriflamme, déposé par un Ange entre les mains de l'Hermite de Joyenval. La Vierge avoit aussi fait présent d'une Huile céleste à Thomas Becket pendant son exil en France. Un Hermite, entre les mains duquel étoit tombée la fiole qui renfermoit cette huile, l'avoit mystérieusement remise entre les mains du Duc de Lancastre, pere de Henri IV. Le Duc l'avoit donnée au Prince Noir son frere, qui devoit s'en servir à son Couronnement : il ne fut point couronné : la fiole resta parmi ses Joyaux, & ne servit point à Richard son fils, parce qu'on

n'y ſongea point pour lors. On s'en ſouvint dans la ſuite, mais Richard étoit ſacré depuis long-temps; il eut la tentation de ſe faire ſacrer de nouveau pour profiter des avantages de cette autre onction; mais il ſe rendit aux raiſons de l'Archevêque de Cantorbéry, qui lui repréſenta que l'onction Royale ne devoit point être réitérée. Henri IV regarda comme un grand bonheur d'être le premier Roi au Sacre duquel on ſe fût ſervi de cette huile miraculeuſe, dont l'hiſtoire paroît n'avoir été qu'un voile de plus pour couvrir l'uſurpation de Henri IV.

Ce tyran tenoit l'héritier du Trône, le chef de la Maiſon de la Marche (1), & un frère puîné de ce jeune Seigneur, dans une ſorte de captivité à Vindſor: leurs amis, contens de

(1) Il n'avoit alors que ſept ans; il ſe nommoit Edmond comme ſon aïeul.

veiller à leur sûreté, n'oſoient rien entreprendre en leur faveur. On conſpira, & ce ne fut point pour eux. Un Chapelain de Richard, nommé Mandlin, fut l'idole qu'on préſenta au peuple. Ce Mandlin avoit, avec Richard qui vivoit encore alors, une reſſemblance de taille & de figure, dont on crut pouvoir tirer parti. On commença par répandre ſourdement le bruit que le Roi Richard s'étoit ſauvé de ſa priſon; & quand on crut avoir diſpoſé les eſprits, on indiqua un tournoi à Oxford, où l'on ſe propoſa d'attirer Henri IV pour le faire priſonnier ou l'aſſaſſiner. Ce complot fut découvert par le même moyen qui avoit fait découvrir l'attentat du Roi de Navarre Charles le Mauvais, contre le Comte de Foix (1). Le Comte de Rutland, qui avoit flatté, puis trahi tour-à tour le Duc de Gloceſtre &

(1) Voir le Chapitre V.

Richard II, & qui flattoit alors Henri IV pour le trahir, s'étoit mis à la tête de la conſpiration. Un jour qu'il étoit à dîner chez le Duc d'Yorck, ſon pere, on apperçut un papier caché dans ſon ſein; on en parla, il parut troublé: le Duc d'Yorck voulut voir ce papier, & l'arracha de force à ſon fils; c'étoit le détail de la conjuration & la liſte des conjurés. Le Duc d'Yorck veut abſolument partir pour aller révéler tout à Henri IV. Le Comte de Rutland le prévient, pour mériter ſa grace. Les conjurés ſachant que ces deux Princes s'étoient rendus auprès du Roi, & jugeant qu'il n'y avoit plus rien à ménager, revêtirent Mandlin des ornemens de la Royauté. Une partie du peuple crut ou voulut croire qu'il étoit le Roi; on retrouvoit dans ce Chapelain toutes les graces de Richard, qui en avoit aſſez pour ſe faire pardonner ſes vices, & qui étoit aſſez malheureux pour pou-

Walſing. p. 362, 363. Otterb. p. 224.

voir être plaint. Les conjurés, en voulant ſurprendre Henri à Vindſor, furent eux-mêmes ſurpris à Cirenceſter par le Maire de cette Place, qui les coupa, les battit, & envoya de ſa pleine autorité à l'échaffaud les principaux chefs & les plus grands Seigneurs.

Tous ceux des conjurés qui tombèrent entre les mains de l'ennemi furent traités comme rebelles, titre qui ne convient qu'à ceux qui attaquent une autorité légitime, mais qu'on donne trop ſouvent à ceux qu'opprime un pouvoir injuſte. Si ceux-ci méritèrent leur ſort, ce fut pour s'être prêtés à accréditer une impoſture, au lieu de défendre avec courage les droits du véritable héritier : Mandlin eut la tête tranchée ; on vit le lâche Rutland, portant au bout d'une lance la tête du Lord Spencer, ſon beau-frère & ſon complice, la préſenter honteuſement à Henri, qu'il

Dugdale, vol. II, pag. 171.

eût traité de même, si le tournoi d'Oxford eût réussi. L'Evêque de Carlisle, qui avoit eu la foiblesse de se laisser entraîner dans cette conspiration, perdit son Evêché : il mourut simple Curé.

L'usurpateur le plus heureux vit au moins dans l'agitation. Henri IV employa tout le temps de son regne à combattre les ennemis que son usurpation lui avoit faits ; & si ces ennemis, au lieu de l'attaquer les uns après les autres, eussent concerté leurs démarches & uni leurs efforts, ils l'eussent infailliblement accablé.

La France menaça, mais elle ne fit que menacer, & ne pouvoit faire davantage. Ses discordes intestines ne lui permettoient point d'avoir égard aux nœuds qui l'avoient unie avec l'infortuné Richard II. Richard avoit fiancé Isabelle, fille de Charles VI, & cette Princesse, suivant l'usage du temps, étoit élevée en Angleterre, en atten-

dant que son mariage pût être célébré. Nous avons vu d'ailleurs plus d'une fois Richard II prêt à opposer les secours de Charles VI aux contradictions que son autorité éprouvoit en Angleterre (1) ; de sorte que si la rivalité subsistoit toujours de Nation à Nation, l'on peut dire qu'elle étoit éteinte entre les deux Rois, & qu'un intérêt plus pressant, plus personnel, sembloit les réunir contre des sujets mal soumis. Lorsqu'on apprit en France la déposition de Richard, on jura de le rétablir ; on annonça des préparatifs, qui ne firent que hâter la mort de Richard ; on voulut la venger : la démence de Charles VI, les divisions des Maisons d'Orléans & de Bourgogne, les soulèvemens des peuples n'en laissèrent point le loisir ; Isabelle

(1) Peut-être cependant n'étoit-ce qu'une imputation de la part des ennemis de Richard II, pour le rendre odieux à sa Nation.

revint en France, & la trêve fut renouvellée. Le Duc d'Orléans parut vouloir ſoutenir l'honneur de la France, mais il ne le ſoutint que par des bravades ; il défia Henri IV à un combat de cent Chevaliers contre cent. Henri répondit qu'un Roi ne recevoit de défis que d'un Roi. Le Duc d'Orléans, qui ſe ſentoit beaucoup plus Roi en France que Charles VI ſon frère, fut outré de ce mépris & répliqua par une Lettre, où il prodiguoit à Henri les noms de traître, d'uſurpateur & de régicide; Bolingbroke, au nom du Roi d'Angleterre, donna au Duc d'Orléans tous les démentis d'uſage en pareil cas. « Vous » liſez bien chez les Auteurs le cartel, les réponſes & les répliques, » mais vous n'en voyez aucun effet, dit Mézeray, avec ce chagrin que lui cauſe toujours l'inexécution de ces ſortes de parties ; ce qui le conſole un peu, c'eſt qu'il y eut du moins, Mézeray, Grand. H.R.

quelques années après, un combat de sept Chevaliers François contre autant de Chevaliers Anglois. Les François furent vainqueurs (1).

En même temps un simple particulier prétendit venger en son nom la mort de Richard ; c'étoit Valeran, Comte de S. Pol, de la Maison de Luxembourg : il avoit épousé une sœur utérine de Richard ; la France vraisemblablement l'appuyoit sous main. Il fit en Angleterre une descente qui ne réussit pas, mais il eut le plaisir de faire planter de nuit, à la porte de Calais, une grande potence, où

(1) Ils étoient tous Officiers du Duc d'Orléans. C'étoient le Seigneur de Barbazan ; Guillaume Bataille, *Sénéchal* d'Angoulême ; Guillaume Duchatel ; Pierre de Brebant, surnommé Cliguet ; Jean de la Champagne ; Jean de Caronys ; & Archambaut de Villars. Les six premiers étoient Chevaliers, le septième n'étoit qu'Ecuyer. Le Chef des Anglois étoit le Chevalier de Lescale.

il fit pendre en effigie, avec les Armes renverſées, le Comte de Sommerſet, frère du nouveau Roi d'Angleterre, & Gouverneur de cette Place. Lorſque l'Angleterre demanda raiſon de ces inſultes & de ces hoſtilités, le Gouvernement François répondit qu'il s'en tenoit à la trêve. Les Anglois ravagèrent le Boulonnois & les autres contrées voiſines de Calais, ſous prétexte que les terres du Comte de S. Pol y étoient ſituées, & ils s'en tinrent auſſi à la trêve.

Cette trêve conclue par Charles VI avec le bourreau de ſon gendre, arrêta des mouvemens qui ſembloient prêts à éclater dans la Guyenne, où la révolution arrivée en Angleterre, n'étoit vue qu'avec horreur. Les Gaſcons étoient reſtés fideles à la mémoire de Richard II, qu'ils avoient vu naître, & qui avoit été élevé parmi eux, ſous les yeux du Prince Noir, leur Souverain & leur héros. Plutôt

que de reconnoître l'uſurpateur, ils paroiſſoient diſpoſés à paſſer ſous la domination du beau-père de leur Prince. L'inaction de la France, l'arrivée de quelques troupes Angloiſes, & la crainte de paſſer ſous l'obédience du Pape d'Avignon, s'ils devenoient François, les retinrent dans la dépendance de l'Angleterre. Ce dernier motif fut le plus puiſſant; les Gaſcons ſuivoient l'obédience de Rome, parce qu'ils étoient Anglois, & ils reſtèrent Anglois, parce qu'ils ſuivoient l'obédience de Rome.

La nouvelle révolution d'Angleterre ramenoit les mêmes conjonctures où l'on s'étoit trouvé lorſqu'Arthur avoit été aſſaſſiné par Jean-ſans-terre. Charles VI avoit été l'ami & le protecteur de Richard, comme Philippe Auguſte l'avoit été d'Arthur; il avoit fiancé Iſabelle ſa fille avec Richard, comme Philippe Auguſte avoit promis Agnès ſa fille au Prince Arthur; la France

ſous Charles VI comme ſous Philippe Auguſte, avoit à venger l'aſſaſſinat d'un de ſes Vaſſaux ſur un uſurpateur, qui prétendoit devenir ſon Vaſſal malgré elle, & le devenir par un crime; les diſpoſitions où le crime de Henri IV avoit mis les Provinces Angloiſes du continent, étoient les mêmes que celles qui avoient tant facilité à Philippe Auguſte la conquête des Provinces confiſquées ſur Jean-ſans-terre; l'occaſion d'achever cette conquête & de chaſſer entièrement les Anglois de la France venoit de renaître. Il n'y eut de différence que dans la conduite des deux Rois Suzerains. L'un cite l'aſſaſſin à la Cour des Pairs, le juge, le condamne, le punit; l'autre tremble devant le coupable, & traite avec lui. L'un étoit Philippe Auguſte, l'autre Charles VI.

Le bonheur de Henri IV l'ayant ainſi dérobé, du côté du continent, à la vengeance des François & au reſ-

ſentiment des Gaſcons, il lui reſtoit encore dans ſon Iſle beaucoup d'ennemis, ſoit étrangers, ſoit domeſtiques.

Rymer, t. 8. p. 125. 126. 155. 156.

Les Ecoſſois comptant ſur les troubles que devoit entraîner l'uſurpation de Henri, crûrent avoir trouvé le moment favorable d'attaquer l'Angleterre; Henri marche à leur rencontre, les repouſſe juſqu'à Edimbourg, s'empare de cette Capitale, & ſomme le Roi d'Ecoſſe Robert III d'y venir lui faire hommage de ſa Couronne. Les Ecoſſois diſparoiſſent, ſelon l'uſage des montagnards, dont la défenſe conſiſte plus à échapper qu'à réſiſter, & pour qui la fuite eſt une victoire. Ils reviennent quelque temps après ſous la conduite d'Archibald, Comte de Douglas. La Maiſon de Douglas étoit depuis long-temps en poſſeſſion de fournir à l'Ecoſſe ſes plus vaillans défenſeurs & ſes meilleurs Généraux. En Ecoſſe, cette Maiſon de

Douglas ; en Angleterre celle de Piercy, établie dans le Comté de Northumberland, sembloient, par la situation même de leurs domaines sur la frontière, chargées l'une contre l'autre de la défense de leur patrie ; aussi étoient-elles presque toujours en guerre, soit pour la cause commune, soit pour leurs querelles particulières. Le Comte de Northumberland, chef de la Maison de Piercy, fondit sur le Comte de Douglas ; qui perdit un œil au combat d'Holmedon, & fut fait prisonnier, ainsi que le Comte de Fife, fils du Duc d'Albanie, & neveu du Roi d'Ecosse. Henri voulant s'assurer de l'Ecosse par de pareils ôtages, défendit au Comte de Northumberland de traiter de leur rançon. Le fier Northumberland croyoit avoir peu d'ordres à recevoir du Roi ; & ne s'attendoit pas sur-tout à recevoir celui-là. Il regardoit en quelque sorte Henri IV comme sa créature ; il avoit beaucoup contribué à le mettre sur le

Trône , & à faire tomber dans ſes mains le malheureux Richard. Un ſujet qui a rendu de tels ſervices, eſt aiſément mécontent ; un Roi qui les a reçus eſt aiſément ingrat. Northumberland ne voulut point céder au Roi les Ecoſſois pris dans le dernier combat, & les loix de la guerre, obſervées alors, ui ét oient favorables juſqu'à un certain point.

Vers le même temps il s'élevoit des mouvemens dans la Principauté de Galles. Un nouvel Yvain de Galles, nommé Glendour ou Glendourdy, deſcendu auſſi des anciens Princes de ce pays, ou du moins ayant cette prétention, ſembloit vouloir s'y rendre maître, ſous prétexte de venger Richard ; les Gallois s'attachèrent à lui, il fit des progrès, battit les troupes Angloiſes ; mais au lieu de s'unir avec le Comte de la Marche, ſucceſſeur légitime de Richard, il ravagea ſes terres ; ainquit & fit priſonni e r Edmond Mor-

temer, oncle du Comte de la Marche, puis le Comte de la Marche lui-même, qu'un courage digne de ſa naiſſance & ſupérieur à ſon âge, avoit engagé à venger Edmond. La Maiſon de Mortemer étoit alliée de celle de Piercy, le Comte de Northumberland voulut délivrer le Comte de la Marche; le Roi, qui redoutoit les droits de ce dernier, voulut qu'il reſtât priſonnier de Glendourdy, nouveau ſujet de mécontentement pour le Comte de Northumberland & pour tous les Piercys; ils éclatèrent, la révolte ſe déclara, Northumberland mit le Comte de Douglas en liberté, fit alliance avec lui, traita auſſi avec Glendourdy: les Piercys redemandèrent le Trône pour le Comte de la Marche, par un manifeſte auquel Henri n'avoit rien à répondre; il fallut combattre: le Comte de Northumberland étant tombé malade dans ces conjonctures, le jeune Piercy ſon fils,

Walſing.
Otterb.

ſurnommé *Hot Spur*, *Chaud-Eperon*, pour ſon ardeur dans les combats, ſe mit à la tête du parti du Comte de la Marche, & livra contre Henri IV la
21 Juillet 1403. bataille de Shrewsbury, l'une des plus mémorables de ce temps par la valeur acharnée qu'on y ſignala de part & d'autre; les deux armées étoient égales, & elles n'excédoient pas douze mille hommes chacune, nombre facile à mouvoir & à diriger. Piercy & Douglas cherchoient par-tout le Roi d'Angleterre, qui ſe préſentoit par-tout; il avoit fait prendre à pluſieurs Officiers une armure ſemblable à la ſienne, ſtratagême uſité alors, ſoit pour tromper la haine de l'ennemi, ſoit pour encourager les ſiens en paroiſſant de tout côté. Douglas en renverſa pluſieurs, & ſe flatta plus d'une fois d'avoir terraſſé le Roi. Toujours rival des Piercys, même en les ſervant, Douglas ſembloit leur envier l'honneur de la victoire. Le

Roi d'Angleterre tua, dit-on, de sa main trente-six ennemis, c'est-à-dire trente-six de ses sujets; il avoit avec lui le jeune Henri son fils, qui fut depuis ce vaillant Henri V, & qui ne cessa de le défendre dans la mêlée, comme le jeune Philippe avoit défendu à Poitiers le Roi Jean son père. Le jeune Henri blessé d'une fleche au visage, ne voulut jamais quitter le champ de bataille; enfin une main inconnue les délivra tous deux de la fureur de Piercy; on le vit tomber, & aussitôt la victoire se déclara pour Henri; Douglas fut pris ainsi que le Comte de Worcester, oncle du jeune Piercy, & frère du Comte de Northumberland; Worcester fut depuis envoyé au supplice. Le Comte de Northumberland voyant son fils tué & son frère prisonnier, prit le parti de les désavouer; il prétendit ne s'être armé que pour offrir sa médiation & prévenir tous ces malheurs. Henri feignit de le

Walsing. p. 366. 367. Otterb. p. 224.

croire, & lui fit grace, mais ſans lui rendre ni ſa faveur, ni ſa confiance: le Comte de Northumberland n'y prétendoit pas, il n'attendoit qu'une occaſion de reprendre les armes.

La France, la Guyenne, l'Ecoſſe, la Principauté de Galles, les mécontens Anglois, ou étoient reſtés dans l'inaction, ou n'avoient jamais agi que ſéparément, & pour ainſi dire un à un; le bonheur conſtant de Henri IV fit encore qu'une autre troupe de mécontens n'éclata qu'après la bataille de Shrewsbury & la ruine des Piercys; c'étoit tendre la gorge aux bourreaux: le Comte de Nortingham (1) & l'Archevêque d'Yorck étoient à la tête de ce nouveau parti. Le Comte de Northumberland voulut ſe joindre à eux; mais ces deux Chefs mal-habiles s'étant laiſſés ſurprendre, fu-

(1) C'étoit le fils de celui qui avoit été ſi lâchement accuſé par Henri IV, alors Comte de Derby.

rent amenés à Henri, qui les envoya tous deux à l'échaffaud (1). Le ſupplice

(1) Le P. d'Orléans attribue à Henri IV le trait connu de Richard I, qui envoya au Pape Céleſtin III la cotte-d'armes de l'Evêque de Beauvais; il prétend que Henri IV, ayant fait trancher la tête à l'Archevêque d'Yorck, envoya l'armure de ce Prélat au Pape Innocent VII, en lui écrivant, comme les autres Auteurs le rapportent de Richard, ces mots des enfants de Jacob : *Reconnoiſſez-vous la robe de votre fils ?* Il ajoute que le Pontife irrité, non contre l'Archevêque, mais contre le Roi, répondit comme Jacob : *Une bête féroce a dévoré mon fils !* Le même Auteur raconte de Richard II, détrôné par Henri IV, l'hiſtoire du lévrier de Charles de Blois, qui, avant la bataille d'Auray, le quitta pour Montfort, ſon rival. Le P. d'Orléans dit que Richard fut frappé de ce préſage, & qu'il dit à Henri: *Ce chien vous careſſe comme Roi d'Angleterre, & m'abandonne comme un Roi dépoſé.* Il importe peu de ſavoir bien préciſément à qui doivent être attribués de pareils traits plus curieux qu'importans; mais les Hiſtoriens devroient mieux s'accorder.

de l'Archevêque d'Yorck fut le premier exemple d'une peine capitale infligée à un Prélat en Angleterre. Nous ne connoiſſons point d'Evêque en France que l'autorité Royale ait envoyé au ſupplice pour avoir excité des troubles dans l'Etat. Louis XI voulut faire le procès au Cardinal Balue & à l'Evêque de Verdun pour quelques intrigues, mais l'affaire ne fut point ſuivie. Northumberland s'enfuit en Ecoſſe, & ne put engager les Ecoſſois à faire une nouvelle incurſion en Angleterre, qu'après qu'ils eurent laiſſé le temps à Henri IV & à ſon fils d'accabler Glendourdy, qui mourut peu de temps après. Le premier combat que Northumberland, à la tête des Ecoſſois, livra ſur les frontières d'Angleterre, lui coûta auſſi la vie, & Henri IV fut délivré de tous ſes ennemis; il dut cet avantage à leur mal-adreſſe, à leur défaut de concert, à ſon bonheur; mais il le dut auſſi à ſon activité: dès

qu'il voyoit un parti ſe former, il couroit l'accabler, & ne laiſſoit point à ſes ennemis le temps de ſe réunir.

Pour comble de bonheur, des conjonctures imprévues mirent le ſort de l'Ecoſſe entre les mains de Henri. Robert III, Roi d'Ecoſſe, Prince doux, juſte & foible, auroit rendu ſes ſujets heureux, s'il avoit eu la fermeté de réprimer l'ambition & les violences du Duc d'Albanie ſon frère. Robert III, ſans aimer ni eſtimer le Duc, étoit gouverné par lui; les ames foibles ſont ſur-tout gouvernées par ceux qu'elles haïſſent & qu'elles craignent. Le Duc d'Albanie ſentit juſqu'à quel point il pouvoit abuſer de ſon crédit : il réſolut d'écarter du Trône les fils de Robert; il engagea le Roi à faire enfermer David ſon fils aîné pour quelques traits de jeuneſſe qu'on eût pardonnés à un particulier; il ſe rendit maître du ſort de ce jeune Prince dans ſa priſon, & l'y fit mourir

de faim. Le Roi ſut cette barbarie, en eut horreur, & n'eut pas la force d'échapper à l'empire du bourreau de ſon fils; mais effrayé des dangers du fils qui lui reſtoit, il voulut l'envoyer en France: le vaiſſeau qui portoit le jeune Prince, fut pris par les Anglois; Jacques (c'eſt le nom de ce Prince) fut conduit & retenu à Londres; ſon père en mourut de douleur: le Duc d'Albanie monta ſur le Trône d'Ecoſſe. C'étoit pour Henri IV un voiſin plus redoutable que ne l'avoit été l'indolent Robert III. Henri n'en ſentit que mieux l'importance de l'ôtage qu'il avoit entre les mains; cet ôtage lui répondoit de la conduite du Duc d'Albanie, & l'Angleterre n'eut plus rien à craindre de l'Ecoſſe.

Walſing. Otterb.

La France ne prit aucune part à cet événement; il ſemble cependant qu'il étoit de ſa gloire & de ſon devoir d'obtenir de gré ou de force la liberté d'un Prince ſon allié, arrêté contre le droit

des

des gens en pleine paix, dans le moment où il alloit chercher un aſyle en France. La confiance même que le Roi d'Ecoſſe témoignoit au Gouvernement François, en lui envoyant ſon fils, étoit un titre de plus qu'il acquéroit à la protection de la France; mais la protection de la France n'étoit alors qu'un vain nom; cet Etat déchiré ne pouvoit rien ni pour lui-même, ni pour les autres, il n'avoit plus d'influence dans l'Europe; l'uſurpateur Henri, que le ſoin de s'affermir ſur le Trône, ſembloit devoir concentrer dans les affaires de ſon Iſle, eut plus d'influence ſur les affaires de la France que Charles VI n'en avoit ſur celles de l'Angleterre. Henri fomentoit les troubles de la France; il appuyoit tour-à-tour les partis d'Orléans & de Bourgogne pour les affoiblir tous les deux. Vainqueurs des ennemis domeſtiques, redoutable aux ennemis étrangers, il

eût été l'arbitre de l'Europe, ſi un règne plus long lui eût permis de développer ſa politique extérieure.

Ce que la Nation Françoiſe n'avoit pu même entreprendre contre Henri IV, quelques Corſaires François pensèrent l'exécuter; ils attaquèrent près des côtes de l'Angleterre cinq vaiſſeaux Anglois, dont l'un tranſportoit le Roi lui-même, de Londres à un Château dans la Province de Kent, les quatre autres portoient ſa ſuite & ſes équipages; ces quatre furent pris, le Roi n'échappa qu'avec beaucoup de peine, & fut d'autant plus troublé de cette aventure, qu'il ſoupçonna quelque trahiſon de la part de ſes domeſtiques. Il avoit mérité d'être en proie à la défiance, elle fit le tourment de ſa vie, & fut une des cauſes qui l'empêchèrent de tenter au dehors quelque entrepriſe d'éclat, capable, ſelon les préjugés du temps, d'illuſtrer ſon règne & ſa Nation.

Sa politique intérieure consista principalement dans l'activité, toujours il étouffa les factions dès leur naissance ; il sut d'ailleurs contenir sa Nation par un mélange habile de souplesse & de fermeté, qui étendoit la prérogative Royale sans altérer la constitution. Il tenta vainement d'introduire la Loi Salique dans la législation Angloise : ni lui ni son peuple n'eurent des motifs assez purs, l'un pour proposer cette innovation importante, l'autre pour s'y refuser. L'unique objet de Henri étoit d'anéantir les droits de la Maison de la Marche ; celui de la Nation étoit de suivre les exemples anciens, & de consacrer les préjugés reçus. Encore toute échauffée de la grande querelle d'Edouard, & toute animée de son esprit, elle ne pouvoit consentir à désavouer près d'un siècle de guerres & de déclamations contre la Loi Salique. Henri étoit parvenu à faire passer un acte qui lui assuroit la Couronne à

Cotton ; Regist.

lui & à ses héritiers mâles, à l'exclusion des filles ; le cri de la Nation l'obligea de souscrire à un Réglement contraire, qui, sans parler des droits de la Maison de la Marche, admit les Princesses de la Maison de Lancastre à succéder au Trône. Mais ces débats sur la Loi Salique chez la Nation Angloise, cette tentative d'un Roi Anglois en faveur de la Loi Françoise, forment un point remarquable dans l'histoire de la rivalité de la France & de l'Angleterre, sur-tout dans l'époque de cette rivalité qui a pour objet la succession au Trône de la France.

Le règne de Henri IV sert d'époque à une autre nouvauté bien importante dans l'histoire de l'humanité & de la Religion. Ce fut alors qu'on vit en Angleterre le premier exemple d'un hérétique brûlé en vertu des loix. L'Angleterre, long-temps préservée du fléau des hérésies & des querelles théologiques, fut le berçeau de Wiclef, ce fameux pré-

curseur des Réformateurs du seizième siècle. Il commença de répandre sa doctrine vers la fin du règne d'Edouard III. Quelques persécutions qu'il éprouva sous-Richard II l'ayant rendu intéressant & considérable, la secte des Wicléfites ou Lollards (1) fit des progrès sensibles; Wiclef trouva un zélé défenseur dans le Duc de Lancastre, père de Henri IV. A l'ombre de cette protection, Wiclef, malgré la haine du Clergé, dont il attaquoit les possessions autant que l'autorité, mourut paisiblement dans son Rectorat de Lutterworth, au Comté de Leicester. Henri IV avant de monter sur le Trône, avoit partagé les sentimens de son père, & on s'attendoit à le voir favorable aux Lollards. La politique en décida autrement. Henri IV jugea qu'il devoit mettre le Clergé dans

(1) Ils furent ainsi nommés du nom d'un autre de leurs Chefs.

ses intérêts; il fit passer en loi au Parlement que les hérétiques seroient livrés au bras séculier par l'Evêque, & au feu par le Magistrat, ce qui ne tarda pas à être exécuté dans la personne de William Sautre, Recteur de S. Osithes, à Londres. On croira aisément que la secte en fit des progrès plus rapides. On s'en apperçut dans le Parlement qui se tint la sixième année du règne de Henri IV. La Chambre Basse, à qui le Roi demandoit un subside, lui proposa sans détour de prendre tout le temporel de l'Eglise, & d'en former un fonds perpétuel & sacré, réservé pour les besoins de l'Etat. L'Archevêque de Cantorbéry voulut défendre le Clergé, & faire compter pour quelque chose dans l'ordre politique l'occupation de prier Dieu pour la prospérité de l'Etat; l'Orateur de la chambre Basse répondit par un sourire, qui réduisoit à une très-petite valeur les prières de l'Eglise.

Le Roi prit le parti du Clergé, la Chambre Haute rejeta le Bill des Communes; & en effet, à ne considérer même que relativement à l'ordre politique la proposition faite par les Communes, elle étoit évidemment contraire au droit de propriété & aux loix sur lesquelles ce droit étoit fondé. La Chambre Basse cependant ne perdit point courage; le Wicléfisme continua ses progrès. Cinq ans après, le Roi insistant pour obtenir un subside, la Chambre Basse insista pour que le Clergé fût dépouillé. Elle produisit un calcul des revenus ecclésiastiques, qu'elle portoit à cent quatre-vingt-cinq mille marcs par an; on pouvoit, disoit-elle, faire remplir beaucoup mieux qu'auparavant les fonctions cléricales par quinze mille Prêtres habitués, à sept marcs d'appointement chacun, c'étoit en tout cent cinq mille marcs; le Roi pouvoit prélever vingt mille marcs par an pour son propre usage. Les soixante

mille marcs restans pouvoient, selon le même calcul, entretenir quinze Comtes, quinze cents Chevaliers, six
Ibid mille Ecuyers, & cent Hôpitaux. A cette Requête la Chambre Basse en joignoit une autre plus juste, par laquelle elle demandoit qu'on adoucît les loix pénales, portées contre les
Walsing. Lollards. Le Roi répondit durement aux Communes, & pour donner satisfaction au Clergé, il fit brûler un Lollard avant la dissolution du Parlement; c'étoit trop peu d'un, si cette rigueur contre les Lollards étoit juste; c'étoit beaucoup trop, si elle n'étoit que barbare.

La France étoit dans l'usage de brûler les hérétiques quatre siècles avant l'Angleterre. La France précédoit presque toujours sa rivale dans les connoissances & les erreurs par lesquelles l'esprit humain doit passer. Il faut déja des demi-connoissances pour amener des hérésies & des persécutions.

Si depuis Pélage jusqu'à Wiclef, l'Angleterre n'avoit presque pas vu naître une seule secte dans son sein, c'étoit l'effet, non de ses lumières, mais au contraire de l'ignorance profonde où elle étoit ensevelie, qui ne lui permettoit pas encore de s'occuper des objets sur lesquels on se trompoit déja en France; on peut croire que cette ignorance avoit d'ailleurs beaucoup d'inconvéniens, les demi-connoissances en ont beaucoup aussi : c'étoit à des lumières plus étendues & plus sûres qu'il appartenoit, d'un côté, de rendre les héréſies plus rares, en découvrant quel est l'abus des nouvautés dans une science essentiellement immuable; de l'autre, de diminuer les persécutions, en inspirant pour l'erreur l'indulgence de la charité, & en faisant saisir ce juste milieu où la tolérance civile vient s'unir à l'intolérance ecclésiastique.

Comme l'administration de Henri

IV fut un mélange de souplesse & de fermeté, la conduite de la Chambre des Communes à son égard fut un mélange d'audace & de condescendance. On la vit quelquefois étendre sa vigilance inquiète & jalouse jusques sur l'intérieur de la maison du Prince; elle le força de renvoyer quatre Officiers de sa Maison, dont l'un étoit son Confesseur. Ce dernier article pouvoit avoir rapport à la persécution qu'éprouvoient les Lollards. Sous le règne précédent, les Communes avoient défendu au Confesseur du Roi de paroître à la Cour, excepté aux quatre grandes Fêtes de l'année. Tous ces Réglemens se sentoient de l'esprit de Wiclef.

Henri IV fut un usurpateur brillant & réputé heureux; il vit à ses pieds tous ses ennemis, excepté un seul qu'il ne put jamais vaincre, le remords. Ce remords lui tint lieu de vertu : la superstition ou l'hypocrisie lui tint lieu

de piété. Il eut d'ailleurs des qualités eſtimables, de la prudence, de la dextérité, de la vigueur: il eut en tout une ſorte de grandeur; il n'en eut pas aſſez pour ſe garantir d'une honteuſe jalouſie à l'égard de ſon fils: ce ſentiment, qui, chez lui, tenoit à-la-fois de l'inquiétude d'un Souverain ombrageux, & du dépit d'un rival éclipſé, alla juſqu'à priver l'Etat d'un appui néceſſaire, en éloignant ce fils de l'adminiſtration des affaires & du commandement des armées. Le jeune Henri chercha un autre aliment à l'ardente activité de ſon ame: le vice s'offrit, il s'y livra, il s'élança dans cette nouvelle carriére avec la même impétuoſité dont il voloit autrefois à la gloire. Bientôt des ſcélérats furent ſes amis, & des crimes ſes plaiſirs; le plus vil attentat lui paroiſſoit aſſez noble, dès qu'il ſuppoſoit de l'audace & de la force. Arrêter les paſſans, les voler, jouir de leur effroi, de leurs regrets, étoit ſon amuſement

le plus ordinaire ; « il préludoit, dit » un Auteur, au métier de Conqué- » rant par celui de voleur de grands » chemins. » Son père fut forcé de rougir de lui après l'avoir envié ; il craignit pour son fils cet avilissement qui avoit tant contribué à renverser du Trône le foible & impétueux Richard ; mais la Nation ne désespéra jamais de Henri V : elle avoit toujours devant les yeux l'éclat de ses premières années, elle recueilloit avidement des traits de grandeur d'ame & de générosité, « qu'on voyoit, dit M. Hume, » percer, pour ainsi dire, à travers » le nuage qui obscurcissoit le carac- » tère de ce jeune Prince. »

Hume, Hist. d'Angleterre, Henri V. année 1413.

Un de ses compagnons de débauche & de crime fut cité en Justice, le Prince osa l'accompagner à l'Audience & l'y protéger ouvertement. Sir Guillaume Gascogne (c'étoit le nom du Juge) ne vit que son devoir, & condamna le coupable ; le Prince

indigné insulte le Juge sur son Tribunal, & s'emporte jusqu'à le frapper; le Juge, sans colère comme sans foiblesse, ordonne de conduire le Prince en prison (1). L'assistance frémissoit; on trembloit pour le Juge, pour le Prince, pour la liberté; mais le Prince, comme s'il eût été terrassé tout-à-coup par la majesté des loix, avoua ses torts, se soumit à la Sentence & se laissa mener en prison. A ce trait, la Nation reconnut son héros. Le Roi sentit tout le prix & de la fermeté du Juge & de la soumission du Prince. En ce moment il s'avoua heureux Monarque & heureux père. Obligé d'admirer son fils, il recommença de le craindre, & les flatteurs recommencèrent à le peindre redoutable.

---

(1) Ce même Juge avoit refusé de condamner l'Archevêque d'Yorck, parce que le Roi vouloit que, pour plus de célérité, on passât par-dessus les formes de la Justice.

Le Prince va trouver le Roi, il se jette à ses pieds : « Sire, lui dit-il, je » suis indigne d'avoir un héros pour » père ; accablez-moi de votre co- » lère ou de votre mépris, je les ai » mérités ; mais épargnez-vous, épar- » gnez-moi cette défiance plus inju- » rieuse & plus cruelle, c'est le seul » châtiment que je n'aie pas mérité. » Je n'ose vous dire d'examiner ma » vie, elle souilleroit vos regards, & » nous aurions trop à rougir l'un & » l'autre ; mais si je pouvois vous » montrer le fond de mon cœur, ce » que vous y verriez de respect & de » tendresse auroit lieu de vous tou- » cher. Mon père, si votre fils vous » est odieux, du moins qu'il ne vous » soit point suspect ; punissez-le, » mais daignez ne le pas craindre. » Henri IV s'attendrit, ses yeux se remplirent de larmes, il embrassa son fils : « C'en est fait, lui dit-il, » je n'ai plus de soupçons. » Il le

croyoit, mais le trait étoit resté au fond du cœur.

Henri IV mourut de vieillesse & d'épuisement à quarante-six ans. « Il » mourut pénitent, dit un Auteur, » parce qu'il ne pouvoit jouir plus » long-temps du fruit de ses crimes. » Des craintes pusillanimes agitèrent ses derniers momens, il croyoit toujours voir son fils lui arracher la Couronne ; il la fit placer sur son chevet pour n'en être point séparé. La maladie & ses défaillances continuelles augmentoient & excusoient cette foiblesse. Une de ces défaillances fut si forte & si longue, qu'on le crut mort ; le Prince de Galles se pressa peut-être un peu trop d'emporter la Couronne. Henri IV, à peine revenu à lui, demanda ce qu'on en avoit fait ; on avertit le Prince de Galles, qui la rapporta sur le champ. « Eh bien ! lui dit tristement Henri, » vous me dépouil- » lez donc de mon vivant ? » Le Prin-

ce arroſa ſes mains de larmes, & jura qu'il voudroit ne porter jamais cette Couronne; mais il ne pouvoit ſe juſtifier qu'en préſentant à ſon pere l'idée affligeante de l'état où on l'avoit vu.

Henri IV avoit eu quelque deſir de faire le voyage de la Terre-ſainte, & ce deſir s'étoit augmenté dans ſa maladie. Sa dernière défaillance l'ayant ſurpris dans l'Egliſe de Weſtminſter, on l'avoit porté dans un appartement de l'Abbaye, qui s'appeloit *la Chambre de Jéruſalem*; ce qui a fait ſuppoſer après coup une prophétie, ſuivant laquelle il devoit mourir dans Jéruſalem, & qui s'accomplit, dit-on, par cette équivoque.

Henri IV laiſſa quatre fils: Henri V, qui lui ſuccéda; Thomas, Duc de Clarence; Jean, Duc de Bedford; Humfroy, que Henri V, ſon frère, fit Duc de Gloceſtre; & deux filles, Blanche, qui épouſa Louis, Electeur Palatin; & Philippine, qui épouſa Eric IX, Roi de Danemarck.

Pendant que l'autorité Royale soumettoit tout en Angleterre, elle étoit avilie en France par des incertitudes & des divisions perpétuelles. Le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne règnoient tour-à-tour sous le nom de Charles VI; ils aggravoient toujours de plus en plus le joug que le Roi avoit voulu rendre léger, quand il avoit règné lui-même; tous deux étoient haïs du peuple presqu'autant qu'ils se haïssoient l'un l'autre: tantôt ils partageoient l'autorité, tantôt chacun d'eux l'usurpoit toute entière, à l'exclusion de son concurrent. Quand les prétextes leur manquoient pour opprimer le peuple, ils supposoient la guerre avec l'Angleterre prête à renaître, montroient des préparatifs & des armemens, tâchoient de ranimer quelques étincelles des vieilles haines nationales; & quand ils en avoient profité pour établir quelque impôt, ils les partageoient,

& ils étoient alors de la meilleure intelligence.

Le Duc de Bourgogne mourut, & le Duc d'Orléans ſe crut délivré du ſeul concurrent capable de lui faire ombrage.

Il trouva bientôt un concurrent plus redoutable encore dans le fils de ſon ennemi. Le Duc Jean, non moins intrépide, non moins ambitieux que ſon père, mais bien plus méchant, aſpira comme lui au pouvoir ſouverain, & s'y éleva par des voies bien plus odieuſes; les liaiſons du Duc d'Orléans avec la Reine donnoient à celui-ci une prépondérance marquée. L'abus qu'il en fit, quoique pouſſé à l'excès, eſt une choſe aſſez commune: mais rien n'égale l'indécence & l'horreur de l'abandon où la Reine & le Duc d'Orléans, dans leurs amours ſcandaleux, oſoient laiſſer le Roi, tandis qu'ils diſſipoient les Finances du Royaume en dépenſes

extravagantes. Les enfans du Roi n'étoient pas moins négligés. Charles fut averti par quelques domestiques fideles, de l'état déplorable où étoient ses enfans, mais il n'avoit plus assez de force d'esprit ni le corps pour s'opposer à rien, ni pour rien réparer; il fit cependant appeler leur Gouvernante, qui lui avoua en pleurant que *souvent ils n'avoient que manger ne que vêtir. Hélas!* dit le Roi en soupirant, *je ne suis pas mieux traité!* On ne peut songer sans indignation que dans un violent accès de sa maladie, il resta plus 1405
de cinq mois sans se coucher, sans changer de vêtement & même de linge; qu'il s'étoit enfoncé dans la chair un morceau de fer, qu'on l'y avoit laissé, que déja la gangrène avoit attaqué plusieurs parties de son corps, sans que sa femme & son frère, comblés de ses bienfaits, & jouissant de tout en son nom, fissent la moindre attention à des maux si affreux.

On peut juger de l'état du Royaume par celui où on laissoit le Roi.

Tandis qu'on négligeoit ainsi tous les moyens humains & raisonnables d'entretenir ou de rétablir la santé du Roi, on employoit tous les moyens superstitieux, peut-être parce qu'on en connoissoit l'inefficacité; on chassoit les Juifs, on en brûloit quelques-uns, on consultoit des Charlatans & des Devins, puis on les envoyoit au supplice, parce qu'ils n'avoient pas guéri le Roi, ou parce qu'ils avoient entrepris de le guérir; on plaçoit sur les autels des Saints des figures de cire qui représentoient le Roi, & sur lesquelles ils devoient opérer le miracle de sa guérison, comme on *envoûtoit* en perçant au cœur ces figures de cire; on faisoit faire au Roi des pélerinages, &c. Quelquefois on employoit pour le secourir, des moyens bien étranges. Dans un de ses accès, il refusoit de changer de linge. On fit entrer dans sa cham-

bre douze hommes avec des maſques noirs & des vêtemens lugubres : le Roi frémit & obéit ; mais devoit-on traiter ainſi avec une imagination que la vue d'un prétendu ſpectre avoit ſi facilement égarée ? n'étoit-ce pas augmenter le mal que d'en renouveller la cauſe ?

Cette même année 1405, le Duc d'Orléans échappa preſque miraculeuſement à un danger qu'il parut vouloir regarder comme un avertiſſement du Ciel qui l'invitoit à réparer ſes torts. Il deſcendoit la montagne de S. Germain-en-Laye avec la Reine dans un chariot couvert, les chevaux s'emportèrent, & la Reine & le Prince alloient être précipités du haut de la montagne dans la Seine, ſi l'on n'avoit coupé promptement les traits des chevaux. Le Duc d'Orléans tant que dura l'émotion excitée dans ſon ame par cette aventure, ne parla que de converſion & de retour à la Juſtice ; il invita ſes créanciers par une proclamation publi-

que, à ſe trouver un certain jour dans ſon hôtel pour être payés: ils s'y rendirent au nombre de plus de huit cents, mais l'équité du Duc s'étoit diſſipée avec ſa crainte; ſes Officiers renvoyèrent les créanciers, en leur diſant que le Prince leur faiſoit beaucoup d'honneur de leur devoir de l'argent, & qu'ils devoient ſe trouver flattés qu'il daignât penſer quelquefois à eux.

Les impôts, le luxe de la cour, la misère du peuple étoient au comble; les Grands étoient tous ennemis les uns des autres, mais ils étoient tous ennemis de la Nation, & ils formoient autour du Trône une barrière pour en écarter la vérité. Un Moine Auguſtin oſa profiter, pour la dire, du privilége de la Chaire; il ne garda aucuns ménagemens, & s'il ne ſe permit pas de nommer, il déſigna ſi clairement, qu'on ne pouvoit ſe méprendre; il déſigna ſur-tout la Reine & le Duc d'Orléans: la Reine ſortit du Ser-

mon fort irritée : on crut le Prédicateur perdu. Plufieurs femmes de la Cour l'abordèrent, & lui dirent *qu'elles étoient bien ébahies comme il avoit ofé ainfi parler. Encore fuis-je plus ébahi*, répondit-il, *comment on ofe faire les péchés que j'ai déclarés*. On le menaça de le faire noyer, mais le Roi voulut l'entendre, & l'Orateur irrité par les menaces, n'en parla que plus courageufement. Il prit pour fon texte ces mots : *L'Efprit-Saint vous enfeignera toute vérité*, & il le remplit. Il expofa l'état du Royaume, (ce tableau n'avoit befoin que d'être vrai pour être fort) il compara le règne de Charles VI avec celui de Charles V ; (le parallèle ne pouvoit être à l'avantage du préfent) il défigna encore le Duc d'Orléans fous les traits d'un Prince, qui, né avec d'heureufes difpofitions, s'étoit rendu, par fes exactions, un objet de haine, &, par fes débauches, un objet de mépris. Il exhorta le Roi, pour fon pro-

pre intérêt, à réparer les malheurs publics; il oſa lui faire enviſager les révolutions les plus funeſtes, s'il différoit à s'occuper de ce grand ouvrage: le Roi, au lieu de s'offenſer, comme les Courtiſans l'eſpéroient, dit avec ſa bonté ordinaire, qu'il tâcheroit de profiter des leçons qu'il avoit reçues; toute la Cour alors applaudit par air au Prédicateur, comme le peuple y applaudiſſoit par reconnoiſſance, & le Duc d'Orléans voulut être des amis de ce Moine: il ſe nommoit Jacques Le Grand.

Ses prédictions alloient bientôt être accomplies. Le Duc de Bourgogne alloit donner des leçons plus terribles, il alloit venger la France pour la mieux opprimer. Les partis de Bourgogne & d'Orléans ſe déclarent: on prend les armes, les cabales ſecrètes deviennent des hoſtilités publiques. Le Duc de Bourgogne avoit marié ſa fille au Dauphin, ce qui lui donnoit du crédit à la

Cour; il s'annonçoit comme voulant réformer l'Etat, ce qui lui concilioit la faveur du peuple : il pressa ses préparatifs, ce qui lui procura l'avantage de surprendre ses ennemis. La Reine & le Duc d'Orléans s'enfuirent à son arrivée; mais pour avoir entre les mains des ôtages précieux, ils chargèrent le Prince de Bavière, frère de la Reine, de leur amener le Dauphin & la Dauphine. Le Duc de Bourgogne averti de cet enlévement, redouble de diligence, atteint le Dauphin & son ravisseur à Juvisy; il demande au Dauphin s'il ne veut pas revenir à Paris, le Dauphin y consent, le Prince de Bavière veut résister : le Duc de Bourgogne, sans daigner le regarder ni l'écouter, donne les ordres pour le retour, & les fait exécuter. Le Duc de Bourgogne entre dans Paris en triomphe avec le Dauphin, son gendre; le Duc d'Orléans est réduit à écrire contre eux au Parlement, qui fit registre de la Lettre, &

ajouta cette réflexion ſenſée, qu'*il en adviendra, Dieu y pourvoye, car en lui doit être eſpérance & fiance, & non dans les Princes & les enfans des hommes, dont on ne doit pas attendre de ſalut.*

L'indolence du Duc de Berry le rendoit ennemi de la guerre; la bonté du Duc de Bourbon le rendoit ami de la paix: ces deux Princes ménagèrent au moins les apparences d'une réconciliation entre leurs neveux: le Duc de Bourgogne & le Duc d'Orléans s'embraſsèrent, ils couchèrent dans le même lit, ſelon l'uſage du temps. Le Dimanche 20 Novembre 1407, ils communièrent à la même Meſſe, & dînèrent enſemble. Le Duc d'Orléans pria le Duc de Bourgogne à dîner pour le Dimanche ſuivant. Ce dîner ne devoit point avoir lieu. La nuit du Mercredi 23 au Jeudi 24, le Duc d'Orléans, après avoir paſſé la journée à l'hôtel de S. Pol, où demeuroit le Roi, s'étoit rendu chez la Reine à l'hôtel Bar-

bette, qui occupoit le terrain qu'occupent aujourd'hui la rue de ce nom & celle des trois Pavillons. On appeloit cet hôtel, *le petit séjour de la Reine*: « c'étoit, dit l'Auteur de la nouvelle Histoire de France, » le nom qu'on » donnoit aux maisons particulières, » où les Grands alloient jouir d'une » liberté qui leur manquoit dans leurs » Palais. » Le Duc y soupa. Vers huit heures du soir, (c'étoit alors après souper) un Valet-de-chambre du Roi, nommé Schas de Courte-heuse, vint avertir le Duc, que le Roi le mandoit pour une affaire importante & pressée; le Duc retourne à l'hôtel de S. Pol; il étoit sans armes & presque sans suite, & alloit en chantant sans prévoir aucun malheur. A la lueur des flambeaux que portoient devant le Prince quatre ou cinq Valets-de-pied, on apperçut le long des murs une troupe d'inconnus rangés en haie & qui paroissoient attendre quelqu'un. Aussi-tôt le Prince

fut environné d'aſſaſſins, qui crient: *à mort. Je ſuis le Duc d'Orléans*, dit-il; on lui répond : *tant mieux ; c'eſt ce que nous demandons.* En même temps, d'un coup de hache, on lui abattit la main gauche, dont il tenoit le pommeau de ſa ſelle ; d'autres coups le renverſent de ſa mule. Il cherchoit à deviner les auteurs d'un pareil attentat; mais il ne nomma ni le Duc de Bourgogne, ni perſonne. *Qu'eſt ceci? d'où vient ceci ?* diſoit-il, en s'efforçant de parer avec le bras déſarmé qui lui reſtoit, les coups dont on l'accabloit. Ce bras fut bientôt fracaſſé par une maſſue armée de pointes de fer ; & deux autres coups que le Duc reçut à la tête lui firent ſauter la cervelle. Les aſſaſſins inſtruits par l'exemple du Connétable de Cliſſon, échappé à tant de coups, voulurent s'aſſurer que le Duc étoit mort; ils approcherent un flambeau pour l'examiner. Alors ſortit d'une maiſon voiſine un homme dont

le vifage étoit caché fous un grand chaperon; il donna au Prince un dernier coup de maffue, & dit : *éteignez tout, allons-nous-en : il eft mort.* On croit que c'étoit le Duc de Bourgogne. Un feul des domeftiques du Duc d'Orléans le défendit jufqu'à la fin; il fe nommoit Jacob, il fut tué avec fon maître; on le trouva expirant, lorfqu'on vint relever le corps du Duc, & dans ce moment il proféra encore ces derniers mots: *Haro, Monfeigneur mon maître!* Une femme du voifinage ayant voulu crier au meurtre, les affaffins lui avoient dit avec menaces & d'une voix étouffée : *taifez-vous, mauvaife femme, taifez-vous.* Le Duc d'Orléans ne marchoit ordinairement qu'avec une efcorte de fix cents Gentilshommes; mais tout étoit difpofé pour qu'il fût feul ce moment-là. Les affaffins étoient au nombre de dix-huit, ils avoient à leur tête Raoul d'Ocquetonville, Gentilhomme Normand. Cet

homme attaché à la Maison de Bourgogne, qui lui avoit déja procuré des lettres de grace pour un autre crime, étoit, dit-on, animé d'un ressentiment particulier contre le Duc d'Orléans. Le Duc de Bourgogne, outre la jalousie du pouvoir, avoit aussi contre son rival un ressentiment très-vif. Le Duc d'Orléans, aimable & accoutumé aux succès de la galanterie, étoit encore plus vain que voluptueux; il publioit & nommoit ses conquêtes; il avoit une galerie de portraits qui contenoit tous ceux de ses maitresses. Il poussa l'insolence de l'indiscrétion ou de la calomnie jusqu'à y faire voir le portrait de la Duchesse de Bourgogne au Duc de Bourgogne lui-même, & jusqu'à célébrer, dans des chansons, des détails secrets de son bonheur.

Les assassins ne prirent pas moins de précautions après leur crime qu'auparavant. Ils mirent le feu à une maison pour détourner l'attention & aug-

menter le trouble ; ils ſemèrent les rues de chauſſe-trappes pour arrêter ceux qui voudroient les pourſuivre, & ils ſe ſauvèrent dans l'hôtel du Duc de Bourgogne.

A la nouvelle de l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans, la Reine demi-morte de douleur & d'effroi, ſe fit porter à l'hôtel de S. Pol ; les Princes s'aſſemblèrent, le Duc de Bourgogne fut celui qui montra le plus de douleur & d'indignation : *Non*, s'écrioit-il, *oncques mais on ne perpétra en ce Royaume ſi mauvais ni ſi traître meurtre.* Les Princes allèrent viſiter le corps, expoſé dans l'Egliſe des Blancs-manteaux : on dit que le ſang ſortit à l'approche du Duc de Bourgogne, trait qui a-roît emprunté de l'hiſtoire de Henri II & de Richard, laquelle étoit peut-être empruntée d'ailleurs. A la cérémonie du convoi, les quatre coins du drap mortuaire furent portés par le Roi de Sicile, fils du feu Duc d'Anjou,

par les Ducs de Berry, de Bourbon & de Bourgogne. Ce dernier se faisoit toujours distinguer par l'air d'affliction.

Le Conseil s'assemble, le Prévôt de Paris, Tignonville, vient y rendre compte des perquisitions qu'il a faites; il annonce qu'on a des nouvelles certaines qu'un des assassins s'est réfugié dans l'hôtel du Duc de Bourgogne: il demande qu'on l'autorise à faire des recherches dans les Palais des Princes. Le Duc de Bourgogne alors conduit le Roi de Sicile & le Duc de Berry à une des extrémités de la salle; il leur avoue *que le diable l'a tenté & surprins*, & qu'il est l'auteur de la mort du Duc d'Orléans. Le Duc de Berry, saisi d'horreur, verse un torrent de larmes, & s'écrie: *Je perds aujourd'hui mes deux neveux.* Le Conseil se sépare.

Il se rassemble le lendemain; le Duc de Bourgogne ose se présenter

pour y prendre place ; le Duc de Berry l'empêche d'entrer, le Duc de Bourbon s'indigne de ce qu'on ne l'a point arrêté pour le livrer à la rigueur des loix. Que de maux, en effet, on eût épargnés à l'Etat, & quel mal déja que l'impunité d'un tel crime ! Le Duc de Bourgogne s'enfuit en Artois. Ses complices mêmes trouvent le moyen de l'y joindre, en échappant à toutes les recherches : là commence la guerre civile. L'aſſaſſin revient la force à la main, avouant ſon crime, oſant le juſtifier, & donnant à la France ce grand ſcandale d'une apologie publique de l'aſſaſſinat du frère du Roi, prononcée devant toute la Cour, devant tous les corps de l'Etat, devant le peuple même, par un Prêtre & un Religieux. Cet Orateur infame (le Cordelier Jean Petit) déclara qu'il s'étoit chargé de la défenſe du Duc de Bourgogne, *y étant obligé par ſerment depuis trois ans, & parce qu'étant petitement*

bénéficié, le Prince lui avoit donné bonne & grosse pension, dont il avoit trouvé des dépens, & trouveroit encore, s'il lui plaisoit de sa grace. « Raisons certes » très-dignes d'un Caphard, » dit Pasquier. Il prouva la nécessité, la légitimité du meurtre dans des certains cas; il la prouva par l'Histoire, par l'Ecriture-sainte, *& par douze raisons en l'honneur des douze Apôtres*; il conclut *que le Roi devoit avoir le Duc de Bourgogne & son fait pour agréable, & avec ce, devoit le guerdonner & rémunérer en trois choses, en amour, en honneurs & en richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à Monseigneur Saint Michel l'Archange, pour avoir tué le Diable, & au vaillant homme Phinées qui tua Zambri.* Charles VI, gouverné alors par le Duc de Bourgogne, lui donna des lettres par lesquelles il approuvoit le crime de ce Prince & diffamoit lui-même la mémoire de son propre frère. *Pour*

ce que le Duc de Bourgogne, est-il dit dans ces lettres, *étoit pleinement informé, si comme il fit aire & proposer que notre frère avoit machiné & machinoit de jour en jour à la mort & expulsion de Nous & de notre génération, & tendoit par plusieurs voies & moyens à parvenir à la Couronne & Seigneurie de notre Royaume, il, pour la sûreté & préservation de Nous & notredite lignée, pour le bien & utilité de notre dit Royaume, & pour garder envers Nous la foi & loyauté en quoi il nous est tenu, avoit fait mettre hors de ce monde notre dit frère; en Nous suppliant, que si, par le rapport d'aucuns ses malveillans, ou autrement nous avions pris aucune déplaisance contre lui pour cause dudit cas advenu en la personne de notre dit frère, Nous, considérant les causes pourquoi il l'avoit fait faire, voulions ôter de notre courage toute déplaisance. Savoir faisons que Nous, considérant le fervent & loyal amour, & bonne affection que*

notre dit cousin a eue & a à notre dite lignée, avons ôté & ôtons de notre courage toute déplaisance, que, par le rapport d'aucuns malveillans de notre dit cousin, ou autrement, pouvions avoir eue envers lui pour occasion des choses dessus dites, & voulons qu'icelui notre cousin de Bourgogne soit & demeure en notre singulier amour. Il étoit impossible que l'autorité Royale fût plus indignement avilie.

Après avoir donné audience à l'Apologiste de l'assassinat, on la donna aussi, pour la forme, à l'Abbé de S. Denys, Orateur de la Duchesse d'Orléans, & chargé de justifier la mémoire de son mari. La puissance du Duc de Bourgogne, plus décisive que toutes ces inutiles harangues, dicta les lettres qu'on vient de voir. On le réconcilia en apparence avec les fils du Duc d'Orléans, & l'autorité resta entre les mains du crime. Le Duc de Bourgogne s'empare du

Gouvernement : il avoit déja ſurpris la confiance du peuple; il ſe l'aſſura encore en faiſant trancher la tête à Montaigu, Surintendant des Finances, coupable ſans doute de quelques déprédations, mais puni ſeulement pour avoir déplu au Duc de Bourgogne, ſelon l'uſage ſi connu de rendre injuſte, par le motif & par la manière, ce qui pourroit être uſte au fond. Montaigu fut jugé par des Commiſſaires; c'eſt de lui qu'un Céleſtin de Marcouſſy dit à François I, qu'*il n'avoit pas été condamné par Juges, ains par Commiſſaires.* Montaigu fut réhabilité dans la ſuite par le parti Orléanois, peut-être avec auſſi peu de juſtice, & ſeulement en haine du Duc de Bourgogne. Ses richeſſes & ſon énorme puiſſance dépoſoient contre lui : la proſpérité avoit fait ſur lui ſon effet ordinaire. On raconte que Séjan, au moment de ſa diſgrace, appelé deux

fois en plein Sénat par le Consul Régulus, ne répondit point, parce que dans le cours de sa longue puissance, il avoit perdu l'habitude de recevoir des ordres. Ce fut par un sentiment à peu près semblable que, quand le Prévôt de Paris, Des Essarts, arrêta Montaigu, celui-ci lui dit : *Ribaud, comment es tu si hardy de moi attoucher ?* Ce Des Essarts étoit une créature du Duc de Bourgogne, dont la fortune élevée sur les ruines de celle de Montaigu, fut plus rapide encore & plus excessive. Mais le Duc de Bourgogne, au premier intérêt, au premier caprice, étoit toujours prêt à renverser son ouvrage ; Des Essarts lui ayant déplu, le Duc voulut bien l'avertir : *Prévôt de Paris*, lui dit-il, *Montaigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la tête, mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois.* Il lui tint parole, & quelques années après il le fit décapiter. Des Essarts s'étoit

attiré ſon ſort par ſon infidélité envers ſon bienfaiteur, dont il avoit abondonné le parti ; mais il lui avoit remis la Baſtille, & il s'étoit remis lui-même entre ſes mains ſur l'aſſurance de la vie, & la rigueur du Duc de Bourgogne envers lui fut un parjure. Des Eſſarts ſe croyoit aimé ; en allant au ſupplice, il ſourioit au peuple, & s'attendoit que le peuple alloit le délivrer ; mais il eſt rare qu'avec tant de richeſſes & de puiſſance un Miniſtre ait l'affection populaire. Des Eſſarts réuniſſoit ſur ſa tête ſept ou huit des plus belles Charges de l'Etat, celles de Prévôt de Paris, de Maître des Eaux & Forêts, de Grand-Bouteiller, de Grand-Fauconnier, de Surintendant ou Grand Général-Gouverneur des Finances, de Capitaine ou Gouverneur de Paris, de Cherbourg, de Montargis, &c. voilà peut-être ſes crimes. C'eſt ainſi que ſous ce malheureux règne

de Charles VI, tout porte un caractère d'excès & d'irrégularité, qui eſt en tout l'oppoſé du règne précédent. Le gouvernement particulier du Duc de Bourgogne étoit capricieux, violent & cruel. L'abus qu'il fit en toute occaſion de ſon autorité, ſouleva contre lui tous les Grands du Royaume : la Ducheſſe d'Orléans étoit morte de dépit & de douleur de n'avoir pu venger la mort de ſon mari, qu'elle n'avoit point aimé ; mais la vengeance du Duc d'Orléans, remiſe entre les mains de la Reine, n'en étoit que plus ardemment pourſuivie ; la Reine ne daignoit pas même cacher l'intérêt qui la faiſoit agir ; elle faiſoit de cette vengeance ſa cauſe perſonnelle ; elle exigeoit que l'aſſaſſin de ſon amant *n'approchât pas de cent lieues les endroits où elle & les Princes d'Orléans ſe trouveroient.* Le Duc de Bourbon s'étoit retiré dans ſes Etats, pour ne prendre aucune

part aux accommodemens que la Cour, par foiblesse, pourroit faire avec l'assassin; il étoit toujours prêt à s'armer pour cette cause, & persistoit à demander que le crime fût puni, quoiqu'on eût manqué le moment favorable de se saisir du coupable. Le Duc de Berry pensoit de même, quoiqu'avec plus de mollesse; le Comte d'Alençon, tous les Princes, en un mot, firent une ligue avec la Maison d'Orléans, & avec ce fier & ambitieux Bernard, Comte d'Armagnac, qui fut depuis Connétable de France, & qui donna son nom au parti Orléanois, parce qu'il étoit l'ame de ce parti, & qu'il étoit d'ailleurs beau-père du nouveau Duc d'Orléans. Il étoit aussi gendre du Duc de Berry. Le Duc de Bretagne entra dans cette ligue; les intérêts de ce côté étoient bien changés. Le Duc d'Orléans avoit été le protecteur & l'ami du Connétable de Clisson, qui, par le mariage

de ſa fille avec l'héritier des droits de Penthièvre, étoit devenu le défenſeur de ces droits contre le Duc de Bretagne. Par cette raiſon, le Duc de Bourgogne, Philippe, père de Jean, avoit été dans les intérêts du Duc de Bretagne contre Cliſſon. Le Duc Jean, au contraire, avoit marié Iſabelle ſa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Cliſſon & de l'héritier de Blois-Penthièvre, & il s'étoit déclaré hautement protecteur des droits de cette Maiſon; il avoit dit *que le Duché de Bretagne appartenoit de bon droit à ſon gendre, & que, venant le temps qu'il attendoit, il l'y rétabliroit de droit & de force.* Auſſi de tous les Princes ligués contre le Duc de Bourgogne, n'y en eut-il aucun qui agît d'abord avec autant de zèle que le Duc de Bretagne.

Bientôt tout fut en proie aux horreurs de la guerre civile; les factions des Orléanois ou Armagnacs & des

Bourguignons, partagèrent toute la France; on s'envoyoit de part & d'autre des cartels outrageans. Le Roi commandoit en vain qu'on mît bas les armes, la voix du devoir étoit étouffée par le cri plus puissant de la haine & de la vengeance, & le Roi lui-même étoit réduit à être tour-à-tour Armagnac ou Bourguignon, selon qu'il étoit dans la puissance de l'un ou de l'autre parti. La Ville de Paris étoit toujours pour le Duc de Bourgogne, on en avoit ôté le Gouvernement au Duc de Berry pour le donner au Comte de S. Pol, partisan du Duc de Bourgogne. S. Pol y avoit formé cette fameuse Milice Royale, composée de cinq cents Bouchers ou Ecorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons & les Thiberts, propriétaires de la grande Boucherie de Paris. Ces furieux commettoient toutes sortes d'insolences: ils allèrent mettre le feu au Château de Wicef-

tre ou Bicêtre, appartenant au Duc de Berry, qui jusques-là étoit resté neutre.

Cependant les Orléanois s'avançoient, ils avoient déja pris S. Denys & S. Cloud, ils ne respiroient que le pillage de Paris, lorsque tout-à-coup le Duc de Bourgogne arrive avec un secours d'Anglois, s'ouvre un chemin à travers l'armée Orléanoise, & entre dans Paris, où il est reçu comme le libérateur de la France. En passant à Pontoise, il avoit échappé au fer d'un assassin, moyennant la précaution qu'il prenoit toujours de laisser quelque distance entre lui & ceux qu'il ne connoissoit pas, ou qui pouvoient lui être suspects. Ses Officiers apperçurent le poignard dans la manche de l'assassin, qui fut pris à l'instant, & puni de mort. Les Orléanois, repoussés, proscrits, excommuniés, dépouillés de tous leurs biens, font alliance à leur tour avec les Anglois.

Ils envoyèrent en Angleterre, pour cette négociation, ce même Auguſtin, Jacques Le Grand, qui, de Prédicateur hardi, étoit devenu un intrigant dangereux. Ce Moine, en s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia ſes inſtructions ; elles furent ſaiſies & portées au Duc de Bourgogne, qui en tira deux avantages, l'un de traverſer pour un temps la négociation des Armagnacs auprès du Roi d'Angleterre, l'autre de les rendre odieux & mépriſables en France, en publiant à quelles conditions ils traitoient avec l'ennemi de l'Etat. En effet, les Princes ſe reconnoiſſoient tous vaſſaux & ſujets du Roi d'Angleterre ; ils s'engageoient à le remettre en poſſeſſion de la Guyenne. Henri IV ſe voyant également recherché des deux côtés, mit ſes ſervices au plus haut prix, les promit également aux deux partis, bien réſolu de ne les accorder qu'au plus

offrant : il différa la conclusion du traité, il en différa encore plus l'exécution. Cependant Charles VI, toujours gouverné par le Duc de Bourgogne, lève l'Oriflamme contre les Armagnacs, & assiège le Duc de Berry dans Bourges. Pendant le cours du siège, le Duc de Bourgogne eut une entrevue, auprès de Bourges, avec le Duc de Berry, son oncle : il y avoit une barrière entr'eux. *Beau cousin & beau filleul*, dit le Duc de Berry, *lorsque votre père vivoit, il ne falloit pas de barrière entre nous. Monseigneur*, répondit en rougissant le Duc de Bourgogne, *ce n'est pas pour moi.* Le traité d'Auxerre calma pour quelque temps l'agitation des esprits. Il y eut encore une entrevue à Auxerre pour la ratification du traité. Tous les Princes du parti Armagnac devoient s'y trouver, & le Duc de Bourgogne avoit formé le projet de les égorger tous ; il en fit

part à ses confidens, du nombre desquels étoit encore alors le malheureux Des Essarts, qui en fut saisi d'horreur, & qui d'un côté n'oublia rien pour en détourner le Duc de Bourgogne, de l'autre fit avertir le Duc d'Orléans & les autres Princes Armagnacs de leur danger; il sentit aussi tout le sien, il jugea que le Duc de Bourgogne ne lui pardonneroit jamais, ni de savoir son secret, ni d'avoir fait manquer son projet. Ce fut par une suite de cette horrible confidènce qu'il embrassa le parti des Princes, & qu'il se fit un ennemi déclaré du Duc de Bourgogne, qui, l'ayant pris, lui fit trancher la tête comme à un traître.

La connoissance du projet du Duc de Bourgogne n'empêcha point l'entrevue d'Auxerre; elle obligea seulement à un redoublement de précautions; puis, lorsque la paix eut été confirmée & jurée sur la Croix &

ſur l'Evangile, on affecta de n'en plus prendre du tout, & de célébrer par des fêtes une réconciliation impoſſible ; on vit les Ducs d'Orléans & de Bourgogne ſe promener familièrement dans les rues d'Auxerre, montés ſur le même cheval ; mais l'habit de deuil que le Duc d'Orléans portoit encore, & qu'il n'avoit pas quitté depuis cinq ans que ſon père étoit mort, démentoit toutes ces démonſtrations d'amitié.

Henri IV s'étoit enfin décidé pour les Armagnacs, & leur avoit envoyé un ſecours d'Anglois commandé par le Duc de Clarence, ſon ſecond fils. Ce ſecours, qui eût été inſuffiſant pendant la guerre, devenu inutile par la paix, deſcendit à la Hogue, & ne voulut pas être venu en France ſans y exercer d'hoſtilité. Cette poignée d'Anglois pilla & ravagea impunément les Provinces Françoiſes du Nord au Midi juſqu'en Guyenne. Le

Duc

Duc d'Orléans fut obligé de leur payer bien cher les ſervices qu'ils ne lui avoient point rendus, & de leur donner en ôtage le Comte d'Angoulême, ſon frère.

L'autorité reſta entre les mains du Duc de Bourgogne ; le Duc d'Orléans & les autres Princes du parti Armagnac ne furent que des coupables, auxquels on avoit fait grace ; ils l'étoient en effet d'avoir traité avec les Anglois ; mais le Duc de Bourgogne leur en avoit donné l'exemple.

Le Duc de Bourbon n'avoit point eu de part à ce crime de ſes alliés, & vraiſemblablement il les en eût détournés ; il étoit mort au milieu de ces troubles. Jean I, ſon fils, ſuivit comme lui le parti des Princes, & ſe laiſſa entraîner avec eux dans l'alliance de l'Angleterre, alliance funeſte aux deux partis, comme on l'a vu, & comme on auroit dû le

prévoir. Les Armagnacs perdoient dans le Duc de Bourbon Louis II, les ressources de l'expérience, les conseils de la sagesse, & l'autorité de la vertu.

La politique du Duc de Bourgogne les avoit privés encore d'un allié considérable, le Duc de Bretagne; il avoit mis ce Prince hors d'intérêt, en transigeant avec lui sur les droits de la Maison de Penthièvre, & en rendant hommage à ceux de Montfort.

Il avoit aussi, par ses négociations, diminué le zèle du Duc de Berry pour la cause Orléanoise. Ce prince, toujours porté par sa mollesse à une inaction qu'il prenoit pour de l'impartialité, avoit l'oreille ouverte à toutes les paroles de paix, & les paroles de paix ne coûtoient rien au Duc de Bourgogne.

Il avoit même, à force d'égards & de respects, considérablement affoibli la haine d'Isabelle de Bavière, pendant

que le temps affoibliſſoit chaque jour en elle le ſouvenir du Duc d'Orléans, & l'ardeur de le venger. L'idée de tenir la balance entre les deux partis, & d'établir ſon empire ſur leurs diviſions, la flattoit tous les jours davantage ; ce n'étoit plus cette femme effrénée, qui devoit pourſuivre juſqu'aux enfers le meurtrier de ſon amant ; c'étoit une Reine politique, qui, ſur-tout, vouloit regner, & qui en cherchoit tous les moyens : l'amant étoit oublié, remplacé peut-être ; il l'étoit au moins par l'ambition, & c'étoit par cette ambition même que le Duc de Bourgogne avoit entrepris de la gouverner.

Beau-pere du Dauphin, il s'étoit fait donner la ſurintendance de l'éducation de ce Prince, qui étoit un lien entre lui & Iſabelle, comme le Comte d'Armagnac en étoit un entre le Duc de Berry ſon beau-pere, & le Duc d'Orléans ſon gendre.

Le Roi n'étoit rien, & il n'y avoit pas d'autres mesures à prendre à son égard, que de s'emparer de sa personne quand la guerre civile s'allumoit pour avoir toujours l'autorité Royale à opposer au parti ennemi.

L'affabilité du Duc de Bourgogne envers ses inférieurs, poussée jusqu'à la bassesse, comme son audace à l'égard des grands, & même à l'égard de ses Maîtres, étoit souvent poussée jusqu'à l'insolence, attachoit à ses intérêts la populace, & sur-tout celle de Paris. Aisément dupe des caresses des Grands, elle aimoit le Duc de Bourgogne; elle croyoit ses intentions pures, ses bontés désintéressées, & si elle voyoit ses crimes; elle les jugeoit nécessaires.

Le Parlement, dans ces temps difficiles, tâchoit de résister à la violence & de se défendre de la séduction; il flottoit entre les deux partis, & étoit souvent obligé d'avoir égard aux circonstances & aux succès.

L'Univerſité étoit alors une grande puiſſance dans l'Etat, elle n'a point dans ſon hiſtoire de moment plus brillant que le regne de Charles VI. Les Gens de Lettres ne jouiſſent pleinement des hommages du public, ni dans un ſiècle d'ignorance, ni dans un ſiècle de lumière; le premier méconnoît l'utilité des Lettres, le ſecond y eſt trop accoutumé; la multitude reſpecte ſur-tout les avantages où elle ne croit pas pouvoir atteindre. Telles étoient les diſpoſitions publiques dans le temps dont nous parlons; on n'étoit plus aſſez ignorant pour ne pas ſentir le mérite des connoiſſances; l'Univerſité contenoit tous les Savans, & croyoit enſeigner toutes les ſciences; on la voyoit peupler la France d'étrangers, & répandre ſur le Royaume un éclat utile; en même temps on regardoit ces Savans qui la compoſoient, comme des êtres priviligiés, comme des favoris de la nature, perfectionnés par

l'étude, & qui ne devoient qu'à eux-mêmes une grandeur plus perſonnelle que celle qui vient de la naiſſance ou de la fortune : de-là les reſpects du public, de-là cette énorme puiſſance d'un Corps qui avoit entre ſes mains la ſplendeur & une ſorte de proſpérité de l'Etat. L'Univerſité abuſoit quelquefois de ſa force, comme tous les Corps & comme tous les particuliers; au moindre mécontentement, les Ecoles étoient fermées, les Chaires abandonnées, l'Inſtruction ceſſoit, la Piété étoit dans le deuil; le crédit des Miniſtres, la faveur des Courtiſans, la puiſſance des plus grands Princes venoient quelquefois ſe briſer contre cet écueil.

Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, avoit obtenu la faveur de Charles V par ſes talens, & celle du Duc d'Anjou par un peu de penchant au deſpotiſme; c'eſt lui qui fit conſtruire la Baſtille pour tenir en reſpect les Bour-

geois de Paris, & le petit Châtelet pour tenir dans le devoir les Ecoliers de l'Univerſité. Ceux-ci qui étoient preſque tous des hommes faits, étoient devenus redoutables par le nombre, par l'inſolence & par l'impunité. Aubriot entreprit de leur ôter ce dernier avantage; il les faiſoit arrêter par-tout où on les trouvoit cauſant du déſordre, & il les retenoit dans ſa priſon du petit Châtelet. Il y avoit fait creuſer deux grands cachots, qu'il appeloit *le clos Bruneau* & *la rue du Fouare*, du nom des deux Quartiers de Paris où l'Univerſité tenoit ſes Ecoles. L'Univerſité jura ſa perte; mais Aubriot avoit pour lui la faveur des Princes, & les droits d'un bienfaiteur public. Paris lui devoit la naiſſance de la police en tout genre, la sûreté, la propreté des rues, la ſalubrité de l'air, l'invention des égouts & des canaux ſouterrains, le revêtiſſement du Quai du Louvre en pierres, la conſtruction

du Pont S. Michel, la reconstruction du Pont au Change, & l'emploi de tous les indigens à ces travaux utiles. Nul homme public n'avoit encore si bien mérité de l'Etat : l'infamie fut le prix de ses services. A force de perquisitions sur sa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimoit les femmes ; on lui imputa d'aimer par préférence les Juives : bientôt il fut Juif & hérétique tout à-la-fois ; car on croyoit alors fortifier les accusations en les accumulant, sans s'embarrasser si elles étoient contradictoires. Comme c'étoit pour des péchés, & non pour des crimes, qu'on l'arrêtoit, ce fut dans les prisons de l'Officialité qu'on le conduisit, ce fut à l'Officialité qu'on le jugea ; il alloit être brûlé vif : la Cour, n'osant le défendre, crut faire beaucoup en sollicitant pour lui une Sentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon, à genoux & nue tête, sur un échaffaud dressé devant

l'Eglise de Notre-Dame, & de se soumettre à la pénitence publique qui lui seroit imposée. On lui mit ensuite par dérision une mître sur la tête ; l'Evêque de Paris le prêcha publiquement, & le condamna au pain & à l'eau, & à finir sa vie *dans la fosse*, c'est-à-dire dans un cachot ; Sentence visiblement dictée par l'Université, qui assistoit à cette cérémonie, ayant le Recteur à sa tête. Le peuple qui avoit paru voir avec plaisir l'humiliation d'Aubriot, le délivra l'année suivante, dans une sédition, pour en faire son Chef. Le sage Aubriot ne fit d'autre usage de sa liberté, que de se dérober par la fuite à de tels amis & à de tels ennemis ; il alla chercher dans la Bourgogne, sa patrie, un asyle ignoré où il pût vivre en paix & en sûreté (1).

---

(1) La place de Prévôt de Paris étoit alors aussi orageuse qu'importante ; la police naissante étoit sans cesse aux prises avec la tyran-

L'autorité du Duc d'Orléans, frère de Charles VI, dans le temps où il gouvernoit l'Etat, ne garantit pas davantage Savoisy du ressentiment de l'Université. C'étoit le fils de ce Savoisy que nous avons vu répondre, par une fidélité courageuse, à la confiance

---

nie & la sédition. On compte jusqu'à vingt-quatre Prévôts de Paris sous le seul regne de Charles VI ; il faut même en compter vingt-sept, parce que Pierre Des Essarts le fut deux fois, & Tannegui du Chatel trois fois. Un Prévôt de Paris étoit toujours alors un favori de la faction dominante, désigné pour victime à la faction contraire, lorsqu'elle seroit dominante à son tour. Audouin Cheveron, successeur d'Aubriot, fut déposé par le Duc d'Orléans, uniquement pour avoir été en place sous le gouvernement des Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne. On lui fit son procès, il fut trouvé irréprochable, & n'en resta pas moins déposé : la disgrace des autres, souvent plus méritée, n'eut presque jamais de motif plus juste.

dont Charles V l'avoit honoré (1). Ce trait avoit rendu le père & le fils chers aux deux Princes, fils de Charles V. Savoisy, Chambellan & Grand-Echanson de Charles VI, étoit d'ailleurs par lui-même un homme puissant. Des domestiques de son hôtel embarrassant la rue avec leurs chevaux, au moment où l'Université alloit en procession à Sainte Catherine, les Ecoliers leur jetèrent des pierres pour les faire ranger; les domestiques allèrent à l'hôtel chercher du secours, & vinrent en forces insulter & maltraiter, dans la rue & jusques dans l'Eglise, plusieurs Suppôts de l'Université. Quelques Auteurs disent que Savoisy avoit excité & approuvé ses domestiques; l'Université n'allègue point ce fait dans ses plaintes, d'après lesquelles Savoisy n'auroit eu d'autre tort que d'avoir eu des domestiques insolens. Trois de

(1) Voir le Chapitre précédent.

ceux-ci furent promenés par les rues, prêchés en public, & fustigés : mais l'Université n'étoit pas contente, elle avoit interrompu le service, elle exigeoit que Savoisy fût mis en prison, elle rejetoit les réparations qu'il offroit. Le Duc d'Orléans & par conséquent la Reine protégeoit ouvertement Savoisy, & vouloient arrêter les poursuites de l'Université, au moins en ce qui le concernoit; ils ne purent rien obtenir : le Parlement appuyoit l'Université; il rendit un Arrêt dont il est difficile de concevoir la justice, à moins de supposer Savoisy coupable; il ordonna que son hôtel seroit rasé, il le condamna en des dommages & intérêts considérables envers l'Université. Si l'on en croit une Chronique manuscrite, Savoisy fut même banni. Longtemps après, étant rentré en grace, il crut pouvoir rebâtir son hôtel; l'Université ne voulut jamais le permettre : il fut obligé d'abondonner l'entreprise.

La politique du Duc de Bourgogne étoit de ménager ces grands Corps, & de les employer au besoin contre ses ennemis. Tignonville, Prévôt de Paris, avoit fait arrêter deux Ecoliers de l'Université pour vols & assassinats sur les grands chemins. Avant de commencer l'instruction du procès, il offrit, dit-on, de remettre les coupables à l'Université, qui alors répondit sagement que *tels gens n'étoient point tenus pour leurs Clercs.* Le Prévôt les envoya au gibet. Ce Prévôt Tignonville étoit le même qui, par sa vigilance, avoit mis en danger le Duc de Bourgogne, & l'avoit forcé d'avouer l'assassinat du Duc d'Orléans, en découvrant qu'au moins un des assassins s'étoit réfugié dans l'hôtel du Duc de Bourgogne. Ce prince implacable ne l'avoit pas oublié; il souleva l'Université contre Tignonville, qui, malgré l'approbation du Roi & la protection des autres Princes, fut destitué,

& remplacé par ce même Des Eſſarts, alors ami du Duc de Bourgogne, qui lui fit trancher la tête dans la ſuite. Tignonville fut de plus obligé au rapport de la plupart des Hiſtoriens, d'aller dépendre lui-même les corps des deux criminels expoſés aux fourches patibulaires, de les baiſer à la bouche, & de les eſcorter juſques dans l'Egliſe des Mathurins à Paris, où ils furent tranſportés dans un chariot de deuil que conduiſoit l'Exécuteur, revêtu d'un ſurplis pour ſurcroît de bizarrerie. On leur fit une épitaphe, qui ſe lit encore dans le cloître des Mathurins. Dans cette épitaphe, monument élevé à l'énorme puiſſance de l'Univerſité, on ne forme pas le moindre doute ſur les crimes des deux Ecoliers; en effet, le crédit de l'Univerſité éclatoit davantage à faire reſpecter ſes Ecoliers, quoique coupables. Ils ſont repréſentés ſur une tombe, *en façon de pendus*, c'eſt-à-dire la corde au col. Une lame de

cuivre posée contre la muraille contient cette inscription : « Ci-dessous
» gissent Léger Du Moussel & Olivier Bourgeois, jadis Clercs, Ecoliers, étudiant en l'Université de Paris, exécutés à la Justice du Roi, notre bon Sire, par le Prévôt de Paris, l'an 1407, le 26e jour d'Octobre, pour certains cas à eux imposés (1) ; lesquels, à la poursuite de l'Université, furent restitués & amenés au Parvis de Notre-Dame, & rendus à l'Evêque de Paris comme Clercs, & aux Députés de l'Université comme Suppôts d'icelle, à très-grande solemnité ; & de là, en ce lieu-ci furent amenés pour être mis en sépulture l'an 1408, le 18e jour de Mai ; & furent lesdits

(1) Ce mot *imposés*, ne signifie ici qu'*imputés*, & non pas *supposés faussement*. L'Université ne vouloit ni avouer les crimes de ces deux hommes, ni les déclarer innocens.

» Prévôt & son Lieutenant démis de
» leurs Offices à ladite poursuite,
» comme plus à plein appert par Let-
» tres-Patentes & instrumens sur ce
» cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne
» leurs péchés. *Amen* (1).

Telle étoit au-dedans du Royaume la politique du Duc de Bourgogne, politique mêlée de violence & de souplesse. Au-dehors, nous l'avons vu rechercher l'assistance des Anglois, & l'obtenir le premier. Le parti de Bourgogne, sous le Duc Philippe & sous le Duc Jean, avoit toujours recommandé la paix avec l'Angleterre; c'étoit l'intérêt de ces Princes, à cause des Pays-bas, qui leur appartenoient, & qui conservoient avec l'Angleterre des relations de commerce. A la déposition & à la mort de Richard II,

(1) Il seroit bon de lire sur ce point d'Histoire une lettre insérée dans la feuille du Mercredi 7 Juin 1786 du Journal de Paris.

les Ducs de Bourgogne avoient laiſſé le Duc d'Orléans faire des bravades à Henri IV, & avoient fait renouveller la trêve avec l'Angleterre. Lorſque le parti Orléanois eut obtenu à ſon tour les ſecours des Anglois en les payant plus cher, le Duc de Bourgogne, ſans irriter l'Angleterre, ſans ſe plaindre d'elle, ſans interrompre ſes négociations, ſe contenta de tirer parti contre les Orléanois, à Paris & à la Cour, de cette alliance étrangère & ennemie. La calomnie ajoutoit à ce que la vérité fourniſſoit. Les Bourguignons n'accuſoient les Orléanois de rien moins que *d'avoir juré la deſtruction du Roi, du Dauphin, du Royaume de France, & de la bonne Ville de Paris.* Les Orléanois leur rendoient bien ces imputations dans leurs manifeſtes & dans leurs diſcours; mais le peuple croyoit le Duc de Bourgogne.

Ce Prince avoit d'ailleurs acquis

dans l'Europe une réputation imposante, par la victoire qu'il avoit remportée, dans la plaine de Tongres, sur les Liégeois, pour les intérêts de Jean de Bavière, son beau-frère, Evêque de Liége. Les talens qu'il montra dans les dispositions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand Capitaine de l'Europe; l'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, le fit nommer *Jean-sans-peur*, comme l'Evêque de Liége fut nommé *Jean-sans-pitié* pour la cruauté avec laquelle il massacra les vaincus, & assista au supplice des prisonniers.

La puissance & les succès du Duc de Bourgogne furent précisément ce qui détacha les Anglois de ses intérêts; ils l'avoient secouru quand ils l'avoient cru le plus foible; ils défendirent les Orléanois quand ils les virent sans ressources. La politique de l'ennemi étranger est toujours de venir

au ſecours du plus foible, pour prolonger la guerre civile.

De tous les Princes & Seigneurs du parti Orléanois, le Comte d'Armagnac fut le ſeul qui ne voulut point prendre de part au traité d'Auxerre, & qui reſta fidèle à l'alliance des Anglois. Il les aida même à reprendre quelques Places dans la Guyenne. Tel étoit & l'état des affaires de l'Angleterre en France, & le parti qu'elle tiroit de nos diviſions, lorſque ſon Roi Henri IV mourut.



CHAPITRE IX.

Henri V en Angleterre ; Et encore Charles VI en France.

Depuis l'an 1413 jusqu'en 1422.

HENRI V monta sur le Trône avec l'acclamation publique ; on l'aimoit, & on haïssoit son père ; on n'attribuoit qu'à la jalousie tyrannique de celui-ci, les égaremens passagers du jeune Henri. Le nouveau Roi se hâta de justifier ces préventions avantageuses ; il congédia sans foiblesse & sans dureté les compagnons de ses débauches : « Allez, leur dit-il, » changez » de conduite ; je vais vous en donner » l'exemple : le temps m'apprendra » quand je pourrai vous rendre mon » amitié à un titre plus honorable. » Quant à présent, voici les amis » dont j'ai besoin, ajouta-t-il, en

Walsing. p. 382. Hall, fol. 33.

montrant les Miniſtres ſages & ſévères qui, ſous le règne précédent, avoient le plus hautement condamné ſa vie licencieuſe. Le Juge qui avoit ſi noblement défendu contre lui les droits de ſon Tribunal, n'oſoit paroître devant lui : « Ce ſeroit à moi, lui dit le Roi, » à redouter votre préſence ; » pour vous, vous avez acquis des » droits éternels à mon eſtime : je » vais travailler à mériter la vôtre. » Il dit à des Grands qui vouloient lui rendre hommage avant la cérémonie du Sacre & du Couronnement : « Attendez, pour me jurer obéiſſance, » que j'aie moi-même juré obéiſſance » aux loix. » Que l'on compare ce reſpect pour les loix avec le mépris qu'on témoignoit pour elles en France, où l'on oſoit juſtifier publiquement l'aſſaſſinat, où les Juges étoient obligés de faire réparation aux criminels, où les privilèges dont l'Univerſité ſe montroit jalouſe, étoient d'aſſurer

l'impunité à ses Suppôts les plus coupables, & d'autoriser toutes leurs violences, où la force seule tenoit lieu de droit; on verra que depuis la mort de Charles V, toute la supériorité avoit passé à l'Angleterre.

Henri V voulut réparer non-seulement ses torts, mais ceux de son père; il réhabilita, il honora la mémoire de Richard II; il loua hautement ceux qui étoient restés fidèles à ce Prince & au Comte de la Marche; il fixa le Comte dans sa Cour par des bienfaits, & le Comte parut sacrifièr sans regret tous ses droits à un si vertueux rival. La Maison de Piercy fut rétablie dans ses biens & dans ses dignités. On effaça ou du moins on couvrit la trace des crimes de la politique & des injustices de l'ambition. Une carrière nouvelle, dit M. Hume, sembla s'ouvrir à la vertu. A peine sur le Trône, Henri V étoit déja un grand Roi; heureux s'il eût étendu jusqu'à

la Religion cet eſprit d'équité, de modération & d'indulgence ; s'il n'eût pas fortifié par d'imprudentes rigueurs, la ſecte des Lollards ; s'il n'eût pas, en pouſſant à bout le Lord Cobham, chef de cette ſecte, forcé en quelque ſorte ce Seigneur à la rébellion. Le Primat Arondel, ennemi de ce Lord, voulant, diſoit-il, effrayer la ſecte par un grand exemple, ne demandoit pas moins que le Lord Cobham pour victime ; Henri ſe refuſa d'abord à cette violence ; il voulut convertir Cobham, mais on ne convertit guères un Chef de ſecte. Cobham perſiſta ; le Roi, piqué, vengea ſa théologie mépriſée, en abandonnant Cobham à la haine d'Arondel, qui le fit condamner au feu. Cobham prévint l'exécution, en ſe ſauvant de la tour de Londres ; il ſe cacha ; mais toujours viſible pour ſon parti, du fond de ſa retraite, il ſut le raſſembler par ſes agens ; il indiqua un rendez-vous général à Eltham

pour enlever le Roi & massacrer les persécuteurs. Le Roi fut averti assez tôt pour échapper à ce péril. Le Lord, sans se décourager, changea seulement le rendez-vous. Prévenu de nouveau par la vigilance du Roi, son parti fut dissipé, les chefs furent arrêtés, & l'instruction du procès mit la conspiration dans tout son jour. Cobham échappa pour lors; mais ayant été pris quatre ans après, il fut pendu comme rebelle, puis brûlé comme hérétique. On observa que les supplices avoient accru la secte, & que la conspiration la décrédita. Tant il est vrai que l'autorité ne sauroit avoir trop d'indulgence, ni la foiblesse trop de patience. L'autorité qui ne veut qu'effrayer, perd tous ses droits, au moins sur les cœurs; la foiblesse qui cherche sa défense dans la révolte & dans le crime, perd le droit d'intéresser.

Les supplices continuèrent, & la secte se raffermit. La Nation ne savoit

pas

pas elle-même jufqu'à quel point les nouveaux principes l'avoient entraînée. Dans le Parlement de 1414 elle confirma, elle étendit même les loix de rigueur portées contre les Lollards ; mais quand le Roi demanda un fubfide, elle revint à la propofition de prendre les biens de l'Eglife. Le Clergé s'alarma de cette perfévérance, & crut encore que le moyen de détourner cet orage, étoit de brûler beaucoup de Lollards.

Toutes ces erreurs font de la politique, & non de la Religion. La politique, telle qu'elle a été employée le plus fouvent dans l'adminiftration tant intérieure qu'extérieure, n'eft en effet qu'un tiffu d'erreurs, abfurdes dans la théorie, cruelles dans la pratique.

Une des plus funeftes de ces erreurs eft de prétendre prévenir les guerres civiles par les guerres étrangères, & de regarder dans chaque

Empire les ſujets comme des animaux furieux qu'il faut lâcher ſur les Etats voiſins, de peur qu'ils ne s'élancent ſur leurs maîtres. Cette idée barbare, que des politiques ont érigée en maxime, & qu'on a particulièrement appliquée à l'Angleterre, n'eſt vraie à l'égard d'aucun Etat; il ſeroit aiſé de prouver que les guerres étrangeres ont plus ſouvent produit des guerres civiles, qu'elles n'en ont prévenu ou arrêté. La raiſon en eſt bien ſenſible. Les guerres amènent des impôts, & les impôts ſont l'article, qui ſéparant le plus ſenſiblement l'intérêt du peuple de l'intérêt du Monarque, rompt le plus fortement l'harmonie des Etats. Des peuples mécontens ſe ſoulèvent alors avec d'autant plus de facilité, que la guerre étrangère leur aſſure les ſecours de l'ennemi. La fronde naquit de la grande guerre contre la Maiſon d'Autriche, & toutes les factions qui ſe formèrent contre le Cardinal de Richelieu, fu-

rent appuyées ou par l'Angleterre, ou par l'Eſpagne. C'eſt ainſi que le mal naît du mal, & que la guerre produit la guerre. C'eſt donc une politique fauſſe, dangereuſe, & qui va directement contre le but, que de porter la guerre chez ſes voiſins pour obtenir la paix chez ſoi. Cette prétendue turbulence nationale, qu'on croit épuiſer en l'exerçant ainſi au dehors, & qu'on ne fait qu'entretenir en lui donnant cet aliment de plus, feroit plus sûrement calmée par une adminiſtration juſte & douce, unique & sûr moyen de règner paiſiblement.

L'erreur politique que nous attaquons ici, fut un ſophiſme de Henri IV, ſophiſme du cœur plus que de l'eſprit. Ce Prince, au lieu de s'avouer que les ſoulèvemens des Anglois contre lui étoient le juſte châtiment de ſon régicide & l'effet naturel de ſon uſurpation, s'efforça de croire que l'inquiétude & la turbulence de ſes

ſujets avoient beſoin de s'exercer au dehors; il n'aſpiroit qu'au moment de porter la guerre en France, croyant par là l'écarter de ſon Iſle; la continuité des troubles intérieurs ne lui en ayant pas laiſſé le loiſir, il mourut avec ce regret, & recommanda, en mourant, à ſon fils d'exécuter ce qu'il n'avoit pu que projeter. Henri V crut adopter un grand principe de politique, en obéiſſant à ce dernier ordre de ſon père; il renouvella cette grande querelle d'Edouard III, ſuſpendue depuis ſi long-temps, & qui ſembloit terminée; il entra en France auſſi injuſtement qu'Edouard, y fit les mêmes fautes, y eut les mêmes ſuccès, parce que les François de leur côté y répétèrent, ſous Charles VI, les mêmes fautes qu'ils avoient faites ſous Philippe de Valois & ſous le Roi Jean.

Le prétexte qu'alléguoit Henri V pour armer contre la France, étoit qu'il falloit tout ramener au traité de

Brétigny, qui étoit la loi des deux Nations & la dernière paix ſolemnelle jurée entre elles; qu'il falloit regarder tout ce qui s'étoit fait depuis, comme l'ouvrage de la force ou de l'artifice; que ſi Charles V avoit pu profiter du déclin d'Edouard III, de la langueur du Prince Noir, & de la minorité de Richard II pour ſe relever du traité de Brétigny, Henri V pouvoit à ſon tour profiter de la démence de Charles VI & des troubles de la France, pour rappeler cette Nation aux conditions du traité de Brétigny. C'eſt ainſi que la politique commune fait de la guerre une hydre toujours renaiſſante, & nourriſſant cet eſprit de guerre au milieu de la paix, prend l'occaſion ſeule pour arbitre des droits & des querelles, enſeigne à faire du mal toutes les fois qu'on peut en faire, avec la ſûreté du moment & malgré la certitude que ce mal ſera rendu tôt ou tard en vertu des mêmes prin-

Rymer, vol. 9.

cipes. Pourquoi, au lieu de remonter à l'origine de la querelle d'Edouard III. pour en examiner la juſtice, falloit-il choiſir dans le cours de cette querelle une époque funeſte à la France, plutôt que l'époque favorable où l'on étoit placé depuis Charles V? Il y avoit au contraire deux points fixes d'où il falloit partir; c'étoient le commencement de cette querelle & ſa fin ou ſon dernier état. Il étoit injuſte de ranimer une querelle injuſte dans ſon principe; il étoit injuſte de troubler l'état de paix actuel; il étoit injuſte de choiſir parmi toutes les viciſſitudes du ſort dans une longue guerre, un moment de bonheur, pour en faire la baſe de ſes prétentions & la meſure de ſes droits. Charles V avoit profité ſans doute de la faveur des conjonctures pour affranchir ſa Nation du joug que la fatalité des événemens lui avoit impoſé. Mais il avoit eu ſoin de mettre la juſtice de ſon côté; jamais

ni lui ni ſon père n'avoient porté aucune atteinte au traité de Brétigny ; on ſe rappelle que l'article des rénonciations reſpectives, ſcrupuleuſement obſervé par la France, ne le fut jamais par l'Angleterre, & que cette infidélité inexcuſable de la part d'une Nation, à qui ce traité étoit ſi favorable, autoriſa la France à conſerver la Suzeraineté de la Guyenne. Henri V au contraire n'avoit d'autre motif, pour attaquer la France, que l'état de foibleſſe où elle étoit réduite.

Dira-t-on que Henri V réclamoit le traité de Brétigny comme la dernière paix ſolemnelle, conclue entre les deux Nations? dira-t-on que les ſuccès de Charles V n'ayant pas été conſacrés par un traité de paix, comme les ſuccès d'Edouard III & du Prince Noir l'avoient été par le traité de Brétigny, on ne pouvoit pas accuſer Henri V de violer la paix ? L'objection feroit bien foible : des trèves conti-

nuées depuis si long-temps, constituoient un état de paix, qu'il étoit aussi injuste de troubler sans motif, que s'il eût été fondé sur le traité définitif le plus formel.

Henri IV avoit flotté entre les Armagnacs & les Bourguignons; ce fut pour ces derniers que Henri V se déclara. L'art funeste d'entretenir les troubles chez ses voisins, exige, comme nous l'avons dit, qu'on se range du parti du plus foible pour affoiblir le plus fort & les accabler tous les deux. D'ailleurs c'est toujours le foible qui appelle l'étranger. Le Duc de Bourgogne fut dans cette guerre ce que le Comte d'Artois & le Comte d'Harcourt avoient été dans celle d'Edouard III; mais il avoit un bien plus grand parti & de plus grandes ressources à mettre dans cette alliance. C'est toujours à des François que les Anglois ont dû leurs succès en France.

Ibid.

Le moment étoit favorable pour

attaquer ce Royaume ; il n'avoit plus ni Du Guesclin, ni Clisson à opposer aux Anglois ; Clisson étoit mort dès l'an 1406, persécuté jusques dans ses derniers momens par le nouveau Duc de Bretagne Jean V, comme il l'avoit été par son père ; on saisissoit ses terres, on le décrétoit de prise de corps, on l'assiégeoit dans son château de Josselin, pendant qu'il expiroit ; il fallut que sa famille payât cent mille francs pour obtenir qu'on le laissât mourir en paix. Clisson étoit trop puissant pour qu'un Duc de Bretagne pût le voir d'un œil favorable ou même indifférent. Clisson chargea Robert de Beaumanoir de reporter au Roi l'épée de Connétable, qu'il avoit toujours conservée malgré sa disgrace.

Henri V fut arrêté un moment par une conspiration qui se forma contre lui en Angleterre, & qu'on peut regarder comme la dernière réclamation qui ait été faite en faveur

de la Maison de Mortemer (1) contre l'usurpation de la Maison de Lancastre. Le Comte de Cambridge, second fils du Duc d'Yorck, avoit épousé la sœur du Comte de la Marche, & acquis par ce mariage des espérances dont la Maison de Lancastre pouvoit prendre ombrage; il fit des démarches qui paroissoient tendre à mettre la Couronne sur la tête de son beau-frère ; il eut des conférences avec quelques personnes suspectes ; la conjuration ou formée ou simplement méditée, fut découverte ; il en coûta la vie au Comte de Cambridge & à quelques autres Seigneurs. Ce fut le commencement de cette horrible effusion du Sang Royal en Angleterre pour la question toujours indécise de

(1) On verra les droits de la Maison de Mortemer réclamés plus que jamais dans la suite, mais par la Maison d'Yorck, à laquelle ils auront passé.

la succeſſion au Trône. Nous avons déja vu ſous les règnes d'Edouard II, d'Edouard III & de Richard II, le Comte de Lancaſtre, premier Prince du Sang, Comte de Kent, frère d'Edouard II, le Duc de Gloceſtre, fils d'Edouard III, périr ſur un échaffaud; mais c'étoit pour d'autres cauſes, c'étoit l'effet d'autres intrigues. Parmi nous, des Princes du Sang ont été condamnés à mort; aucun n'a ſubi le ſupplice, nous avons échappé à cette horreur (1).

On ne ſait pas bien juſqu'à quel point le Comte de la Marche étoit entré dans le complot qu'on avoit formé en ſa faveur. Il y avoit donné lieu en avouant au Comte de Cambridge que ſon Confeſſeur le preſſoit tous les jours de réclamer ſes droits au Trône, comme ſi la Religion pouvoit commander à

(1) Charles VII fit jeter dans la rivière à Bar-ſur-Aube, Alexandre, bâtard de Bourbon.

un Prince de règner, quand il ne s'en juge pas capable. Henri V parut content ou de son innocence ou de son repentir, il lui fit grace. Des Auteurs disent que ce fut le Comte de la Marche lui-même qui révéla tout à Henri V. Il peut être ou noble ou sage de refuser un trône auquel on a droit; mais il est vil, sur-tout en pareil cas, d'être le délateur de ses amis & de son beau-frère.

Saint-Remy, chap. 53.

P. Godwin, p. 65.

L'Ecosse paroît avoir pris part à ce projet, les conjurés du moins comptoient sur ses secours; la France n'est pas même soupçonnée par les Auteurs Anglois d'y être entrée, malgré l'intérêt qu'elle avoit alors de susciter des affaires à Henri V dans son Isle; elle étoit trop concentrée dans les siennes propres.

Henri V débarque en Normandie & assiège Harfleur, où une Noblesse choisie s'étoit enfermée; il s'en rendit maître après un assez long siège;

Harfleur fut pour lui ce que Calais avoit été pour Edouard. Dans le dessein de joindre l'une à l'autre ces deux clefs de la France, par une chaîne de conquêtes, il s'engage entre les deux Provinces à peu près dans les mêmes contrées qu'Edouard & avec la même témérité; il voulut, comme Edouard, passer la Somme au gué de Blanquetaque, mais il la trouva gardée & impraticable; il fut obligé de remonter vers la source de la rivière pour chercher un passage plus facile. Sans cesse harcelé par des partis François qui lui coupoient les vivres & consumoient dans mille petits combats, son armée épuisée d'ailleurs par les fatigues & les maladies, il avoit offert de rendre Harfleur, pourvu qu'on lui permît de se retirer à Calais, & n'avoit pu obtenir cette grace : il désespéroit d'échapper, lorsque la négligence Françoise vint au secours de son imprudence, & lui offrit une de ces ref-

Le Laboureur. Saint-Remy.

ſources imprévues ſur leſquelles les Anglois avoient trop paru compter dans toutes leurs guerres contre les François; il ſurprit près de S. Quentin un paſſage mal gardé, traverſa la riviere ſans obſtacle, & s'avança vers Calais; il ne put cependant échapper à l'armée Françoiſe; elle le joignit près d'Azincourt, & ſe poſta de manière qu'il étoit impoſſible aux Anglois de paſſer outre ſans livrer bataille. Il falloit s'en tenir là, & attendre que les Anglois, avec le peu de monde qui leur reſtoit, attaquaſſent dans ce poſte une armée de quarante mille hommes (1), fraîche, pourvue de tout, avantageuſement campée. Les Anglois s'établirent dans un terrain étroit, flanqué de deux bois; ils vouloient qu'on ſuppoſât ces deux bois remplis de trou-

1) Les Hiſtoriens varient fort ſur ce nombre; mais ils ſont d'acord ſur la très-grande ſupériorité des François, pour le nombre.

pes qu'on ne pouvoit voir, mais qu'en effet ils n'avoient pas; cette position étoit excellente pour cacher leur foiblesse, & il y avoit du talent à l'avoir choisie. Les Anglois moins découragés qu'affoiblis, trouvoient encore une dernière espérance dans le souvenir des batailles de Crécy & de Poitiers, dont ils voyoient revenir toutes les circonstances; elles revinrent en effet jusqu'au bout; l'impétuosité Françoise perdit tout, à son ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les Princes du Sang qui étoient en France voulurent assister à cette bataille, excepté les Ducs de Berry & de Bourgogne; il paroît que le Dauphin Louis fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat singulier; ce jeune Prince eut la modération de ne rien répondre; il espéroit répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même vouloit s'y trouver, le vieux

Duc de Berry s'y oppoſa : *J'ai vu Poitiers*, dit-il, *où mon père le Roi Jean fut prins ; & mieux vaut perdre la battaille, que le Roi & la battaille.* „ Cette raiſon ſans replique retint le Roi & le Dauphin, & l'armée fut commandée par le Connétable d'Albret. Il envoya défier à ſon tour Henri V à une bataille générale, & lui en indiqua le jour, c'étoit le 25 Octobre 1415. Henri parut recevoir la propoſition avec joie, & renvoya le héraut comblé de préſens.

Quelques Hiſtoriens Anglois diſent que les François ſe permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confuſion après l'événement. Ils tiroient, dit-on, au ſort, ou jouoient aux dez les priſonniers qu'ils devoient faire ; ils leur avoient préparé des logemens, & le Dauphin même ou le Connétable avoit envoyé demander à Henri V quelle ſomme il comptoit donner pour ſa rançon. Remarquons

à ce ſujet que les Hiſtoriens vulgaires adaptent toujours les mêmes circonſtances à tous les faits ſemblables, & qu'on retrouve ces ſortes de bravades dans les relations de toutes les batailles, où le petit nombre a triomphé de la multitude.

Au jour marqué, le Connétable quitte ſon poſte, deſcend dans le défilé, avec ſa Gendarmerie. Dès-lors les François ont perdu tous les avantages du nombre & de la poſition; des terres naturellement graſſes, & détrempées alors par d'abondantes pluies, rendent leur marche peſante & irregulière, le front de la troupe Angloiſe, paliſſadé avec ſoin, briſe encore l'impétuoſité de leur choc, tandis que les Archers Anglois, armés à la légère & libres dans leurs évolutions, tirent ſur eux à coup sûr, tantôt en face, à l'abri des paliſſades, tantôt en flanc du fond des bois où ils ſe retirent des deux côtés, nouvel

Le Lab. l. 35, ch. 7. Monſtrelet, ch. 147. Saint-Remy, ch. 62. Walſing. p. 392, 393.

avantage qu'ils tirent de leur position. Au contraire l'étroit défilé dans lequel les François se trouvent engagés, rompt tout ordre dans leur marche & tout concert dans leurs mouvemens. Bientôt ne pouvant plus ni fuir ni se défendre, ils ne font que tomber sous la hache comme des troupeaux ; les Anglois eurent même les mouvemens assez libres pour faire des prisonniers & pour les choisir ; ils en firent un grand nombre ; mais lorsque par les progrès naturels de la victoire, ils furent sortis du défilé & entrés dans la plaine, ils trouvèrent l'arrière garde Françoise, redoutable à leur petit nombre ; ils virent des Chevaliers qui se rallioient, des Gentilshommes du voisinage qui rassembloient leurs paysans ; ils craignirent que la bataille ne recommençât, & que si les prisonniers venoient à être délivrés & à se rejoindre à leurs compagnons, ce second danger ne devînt plus grand que le premier.

Dans cette extrémité, Henri V donna l'ordre affreux (fut-il même nécessaire) d'égorger tous les prisonniers. Si ce crime ne peut être imputé au vainqueur, il reste du moins sur le compte de la guerre, & doit apprendre à ceux qui l'entreprennent si légèrement, qu'ils s'engagent à tous les crimes, qu'ils sont coupables même de ceux qu'ils ne veulent pas commettre, même de ceux qu'ils ne commettent point. Lorsque Henri V eut reconnu que les François ne songeoient qu'à la retraite, il fit cesser le carnage.

La bataille d'Azincourt, comme de Crécy & de Poitiers, ne fut de la part des François qu'une grande déroute, & la déroute avoit commencé avec la bataille; c'est ce qu'avoit paru prévoir un Officier Gallois, nommé David Gaut, que Henri V avoit envoyé reconnoître l'armée Françoise & en observer les dispositions. Henri lui demandant à combien d'hom-

mes à peu près il croyoit qu'elle pût monter : « Sire, lui répondit froidement ce Capitaine, » je ne me suis » pas trop amusé à les compter ; tout » ce que j'ai cru voir en général, » c'est que quand nous en aurons tué » beaucoup, & fait beaucoup de pri- » sonniers, la déroute sera encore » très-forte. »

Ce fut la troisième bataille décisive, perdue par les François contre les Anglois, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes causes, avec la même supériorité de nombre de la part des vaincus, avec la même certitude de vaincre, en s'abstenant seulement de combattre. Edouard III, le Prince Noir, Henri V, devoient tomber dans nos fers; ce fut le Roi Jean qui tomba dans ceux des Anglois à Poitiers ; Philippe de Valois n'échappa qu'avec peine à Crécy ; rien ne put échapper à Azincourt ; & si l'avis du Duc de Berry n'avoit pas pré-

valu, la mort ou la captivité du Roi & du Dauphin eût comblé les défaſtres de la France. Si, à ces trois funeſtes journées, nous joignons celle de Courtrai, perdue par les François contre les Flamands, & quelques autres échecs reçus, ſoit avant, ſoit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que cette Nation doit ſur-tout être en garde contre ſa valeur, & que ſon tréſor le plus rare eſt un Général prudent. Peut-être auſſi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'Hiſtoire & les leçons de l'expérience. Les Anglois n'en avoient pas mieux profité; c'étoit pour la troiſième fois que leur imprudence les livroit, ſans aſyle & ſans reſſources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces ſupérieures, qui devoient infailliblement les accabler. Ils avoient, comme les François, répété toujours les mêmes fautes, & de plus, ils avoient eſpéré les mêmes

fautes de la part de l'ennemi. On ne sait ce qui doit étonner le plus, ou qu'une telle espérance ait pu être conçue, ou qu'elle ait pu être remplie. A Azincourt, presque tous les Princes du Sang de France furent tués ou pris; le Comte de Nevers & le Duc de Brabant, frères du Duc de Bourgogne, & plus fidèles à leur patrie, moururent pour elle, ainsi que le Duc d'Alençon, & Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le Duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation & de douleur de la mort de ses frères, envoya, trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que les deux Princes avoient été assassinés pendant la bataille par les François mêmes; c'étoit sans doute une défaite, & l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, fut inconsolable de la défense que le Duc lui avoit faite d'aller par-

tager le ſort des autres Princes du Sang dans cette bataille ; il en pleura de dépit ; & cinquante ans après, il en parloit encore avec amertume. Le Duc d'Orléans, le Comte d'Eu, dernier Prince de la branche d'Artois, le Comte de Richemont, de la Maiſon de Bretagne, le Comte de Vendôme, le Duc de Bourbon furent pris ; ce dernier mourut à Londres au bout de dix-huit ans de captivité.

Par ce ſort des Princes du Sang, on peut juger de la perte des François. Ce fut, comme à Crécy & à Poitiers, ſur la Nobleſſe que tomba principalement cette perte. De dix mille François dont le champ de bataille fut couvert, il y en avoit huit (1) mille de Gentilshommes, formant l'élite de ce grand & redoutable Corps de la Gendarmerie Françoiſe ; le Connétable d'Albret fut du nombre des

(1) On varie ſur tous ces nombres.

morts, ainſi que le Maréchal de Heilly, l'Amiral Jacques de Châtillon, Jean de Montaigu, Archevêque de Sens & Chancelier de France, frère du Miniſtre Montaigù, décapité en 1409. *Ce Prélat*, dit un Auteur du temps, *fut peu plaint, parce que ce n'étoit pas ſon office.* Le Maréchal de Boucicaut fut du nombre des priſonniers, qui montoient à quatorze mille, & dont une partie trop conſidérable fut égorgée de ſang-froid, comme nous l'avons raconté.

Il eſt bien peu vraiſemblable que cette bataille n'ait coûté aux Anglois que quarante hommes, comme le prétendent quelques-uns de leurs Auteurs, puiſque le Duc d'Yorck (1)

(1) Ce Duc d'Yorck étoit le Comte de Rutland, dont il a été parlé dans le Chapitre précédent; il étoit devenu Duc d'Yorck par la mort de ſon père. Il mourut avec plus de gloire qu'il n'avoit vécu. Il n'avoit point d'enfans. Son neveu, fils du Comte de Cambridge,

y fut tué à côté du Roi d'Angleterre, ainsi que David Gaut & le Duc de Suffolck; que le Duc de Glocestre, frère du Roi d'Angleterre, fut renversé d'un coup de massue, & que le Roi d'Angleterre lui-même courut risque de la vie à plusieurs reprises. Le Duc d'Alençon d'un coup d'épée abattit sa Couronne; un autre Chevalier avec sa hache d'armes lui eût fendu la tête, si le casque n'eût affoibli le coup.

Il falloit que la bataille d'Azincourt ressemblât en tout à celles de Crécy

---

décapité, lui succéda dans ses biens & dignités, & continua la branche d'Yorck.

Au reste, les Auteurs varient si singulièrement sur le nombre des Anglois tués à la bataille d'Azincourt, qu'on ne sait à quoi s'en tenir. Walsingham n'en compte que trente-cinq en tout : savoir, le Duc d'Yorck, le Duc de Sulffolck, quatre Chevaliers, un Ecuyer, & vingt-huit soldats. Monstrelet dit seize cents; d'autres disent quarante, d'autres quatre cents.

& de Poitiers ; elle leur ressembla encore par ses suites, beaucoup moins funestes à la France qu'on n'avoit lieu de le craindre. Henri V, qui n'avoit combattu que pour s'ouvrir la route de Calais, sembla ne pas chercher d'autre fruit de sa victoire, & n'étoit pas en état apparemment d'en recueillir d'autre ; il retourna en Angleterre, & conclut une trêve, d'après laquelle deux ans se passèrent sans qu'on vît reparoître en France aucunes troupes Angloises, & il ne tint pas au vainqueur d'Azincourt que ce malheureux Royaume ne respirât.

Peut-être en voyant la réunion des Princes François à la bataille d'Azincourt, & la disposition du Duc de Bourgogne lui-même à se déclarer contre l'Angleterre, Henri V craignit-il de les irriter & d'affermir leur réunion par des hostilités nouvelles; peut-être espéra-t-il qu'en laissant en liberté la haine mutuelle des deux partis, il

ſeroit bientôt rappelé par l'un des deux, & qu'il reviendroit alors avec plus d'avantage.

« Durant ce temps-là, dit le Père d'Orléans, » nous aurions pu garnir » nos Côtes, pourvoir à la sûreté de » nos Places, armer ſur mer & ſur » terre : mais c'étoit là le moindre » des ſoins de ceux qui avoient quel- » que rang dans l'Etat. » D'Orl Rév. d'Angl.

C'étoit par un reſte d'honneur qu'ils ſembloient quelquefois vouloir ſe réunir contre l'ennemi étranger; c'étoit par inclination & avec fureur qu'ils ſe livroient aux diſcordes civiles ; le traité d'Auxerre put à peine les contenir un inſtant, la haine des deux partis éclatoit en toute rencontre : d'un autre côté, le déſordre des finances alloit toujours croiſſant ; la dépenſe de la Maiſon du Roi, qui ſous le règne précédent n'excédoit pas quatre-vingt quatorze mille livres, étoit portée ſous Charles VI à quatre cents

cinquante mille; celle de la Reine, qui étoit fixée à trente-six mille livres, alloit à cent quatre mille ; au moins cette dépense avoit des bornes connues, les déprédations des Financiers n'en avoient point. Une assemblée des Etats-Généraux, tenue en 1412, mérita un peu le reproche qu'on a fait quelquefois à ces grandes assemblées, de voir & d'exposer tous nos maux sans en soulager un. Ce n'étoit pas la faute des Etats, mais des Grands, qui les dirigeoient & les corrompoient. Benoît Gentien, Orateur du Tiers-Etat & de l'Université, prit pour texte d'un Discours où il peignoit l'état du Royaume : *Imperavit ventis & mari, & facta est tranquillitas magna* (1). C'étoit ce modérateur des vents & de la mer qui manquoit au Royaume. *Deux vents*, dit-il, *dominent en France;*

(1) « *Il commanda aux vents & à la mer,* » *& il se fit un grand calme.* »

c'eſt à ſavoir, ſédition & ambition. Telles étoient en effet les deux grandes maladies du Corps politique. Il n'oublia pas de ſe plaindre *de la grande & exceſſive mangerie des finances.* Mais le Carme Euſtache de Pavilly, Orateur qui, pour l'audace, avoit remplacé l'Auguſtin Jacques Le Grand, fit un mémoire qui répandit la terreur parmi les Financiers; il détailloit toutes les malverſations & tous les genres de rapine: Les Financiers, diſoit-il au Roi, vous prêtent vos propres fonds à une uſure exorbitante, *en ſorte que dix mille francs vous en coûtent ſeize mille; on fait chevaucher an ſur autre, en quoi votre finance eſt dégâtée avant que le terme ſoit venu, & par ainſi buvez vos vins en verjus.*

Veut-on, ajoutoit-il, que le Roi reprenne ſon bien où il eſt? rien de plus aiſé: *qu'on enquerre quelle ſubſtance les Généraux & le ſouverain Maître des Finances pouvoient avoir quand ils*

entrèrent dans leurs offices, quels gages ils ont reçus, combien ils doivent avoir dépensé raisonnablement, & ce qu'ils ont de présent, les grandes rentes & possessions qu'ils ont acquises, & les grands édifices qu'ils ont fait faire.

Ces propositions regardoient l'ordre public, elles n'eurent point d'effet. Le Duc de Bourgogne sut tourner contre ses ennemis particuliers tout le zèle des Etats, qui par conséquent n'aboutit qu'à nuire.

La politique de ce Prince étoit souvent démentie par son caractère. L'intérêt qu'il avoit de ménager le Dauphin, ne pouvoit l'engager à se contraindre ; il vouloit gouverner le Dauphin avec le même despotisme qu'il gouvernoit le Royaume : la mésintelligence se mit entr'eux ; le Dauphin s'ennuya du joug, & voulut jouer un rôle par lui-même dans cette anarchie : il prétendit soumettre Paris & désarmer les Bourgeois. Le Duc de

Bourgogne ſouleva contre lui ſes Bouchers & une foule de factieux, à la tête deſquels ſe mit un Chirurgien, nommé Jean de Troye. On court à l'hôtel du Dauphin ; on lui déclare qu'on vient pour arrêter les traîtres qui l'environnent; le Chancelier du Dauphin (1) demande quels ſont ces traîtres; on lui en donne une liſte, à la tête de laquelle étoit le Chancelier lui-même : on enfonce les portes, on arrête tous les Seigneurs dont le Dauphin étoit entouré; on n'épargne ni le Duc de Bar, couſin-germain du Roi, ni Louis de Bavière, frère de la Reine. C'étoit la même inſulte que Marcel avoit faite autrefois au Dauphin Charles pendant la captivité du Roi Jean. Le Duc de Bourgogne vint, comme Marcel, combler l'inſulte par ſa préſence. « *Beau-père*, lui dit le

(1) Le Dauphin, comme Duc de Guyenne, avoit un Chancelier particulier.

Dauphin, » *cet outrage m'est fait par*
» *votre conseil, & ne vous en pouvez*
» *excuser, car gens de votre hôtel sont les*
» *principaux ; si sachez sûrement qu'une*
» *fois vous en repentirez, & il n'ira*
» *pas toujours la besogne ainsi à votre*
» *plaisir. Monsegneur*, répond le Duc avec la plus outrageante froideur, » *vous vous informerez quand serez re-*
» *froidi de votre ire.* » Des Officiers du Dauphin, on alla jusqu'aux Officiers du Roi ; le Chancelier, Arnaud de Corbie, fut destitué ; l'Avocat-Général, Juvenal des Ursins, fut mis au Châtelet ; le célèbre Gerson, qui s'étoit élevé contre la harangue du Cordelier Jean Petit, fut obligé de se cacher sur les voûtes de Notre-Dame. Le Chirurgien Jean de Troye fit prendre au Roi le chaperon blanc, signal du parti Bourguignon, comme Marcel avoit donné son chaperon au Dauphin Charles ; tout le monde aussi-tôt en voulut avoir, car il n'y avoit de sû-

reté qu'à l'abri de ce chaperon. Le Carme Euſtache de Pavilly avoit vendu ſon éloquence au Duc de Bourgogne & aux Bouchers de Paris ; ceux-ci firent des loix de ſang, qu'on appela les *Ordonnances Cabochiennes*, du nom du Boucher *Simon Caboche* : le Roi vint en chaperon blanc au Parlement pour les faire enregiſtrer. Les Seigneurs & les Officiers du Roi & du Dauphin, qu'on avoit arrêtés, furent liés deux à deux ſur des chevaux, & traînés en priſon à travers les huées de la populace ; quelques-uns furent maſſacrés dans les rues, d'autres dans leurs cachots ; on en jeta pluſieurs dans la Seine, on en fit périr un grand nombre ſur l'échaffaud, on y porta juſqu'à des cadavres ; La Rivière, fils du Miniſtre de ce nom, & un Ecuyer du Dauphin, nommé le petit Maiſnel, avoient été maſſacrés dans la priſon à coups de hache ; on les traîna morts juſqu'aux Halles, où ils eurent la tête

tranchée. Le Dauphin fut retenu prisonnier à l'hôtel de S. Pol, il y étoit gardé à vue, on lui interdisoit jusqu'aux amusemens les plus innocens. Jacqueville, Capitaine du Guet de Paris, alors le favori du Duc de Bourgogne & l'exécuteur de ses violences, passant un soir devant l'hôtel de S. Pol, entend des violons ; il monte à l'appartement du Dauphin, où l'on dansoit, il lui reproche *la dissolution dans laquelle il vivoit.* La Trémoille étoit avec le Prince : *c'est vous*, lui dit Jacqueville, *qui êtes le ministre de ces indécences.* Le Dauphin perdit patience, il tira sa dague, dont Jacqueville eût été percé, sans une cotte de maille qu'il portoit toujours. Les Archers du Guet s'avançoient pour massacrer la Trémoille, le Duc de Bourgogne, qui survint, lui sauva la vie. Le Dauphin pensa mourir d'une hémorragie causée par l'excès de colère où le jeta cette insolence.

Un gouvernement si violent ne pouvoit subsister. Le Dauphin trouva le moyen de traiter avec les Orléanois, & de se liguer avec eux; bien-tôt il marche dans les rues de Paris à la tête de trente mille hommes. Les séditieux voulurent se rassembler; le Duc de Bourgogne, qui jugea que la partie ne seroit pas égale, les fit retirer lui-même; il eut ensuite la témérité d'aller joindre le Dauphin & les Princes Orléanois, au moment où l'on délivroit les prisonniers, & où le Duc de Bavière & le Duc de Bar, devenus libres enfin, devoient naturellement vouloir venger sur lui les affronts & les périls de leur captivité. Jamais le Duc de Bourgogne ne mérita mieux qu'en cette occasion le nom de *Jean-sans-peur.* Le bruit général étoit que ces deux Seigneurs, le lendemain du jour où ils furent délivrés, devoient être menés à l'échaffaud, si la tyrannie du Duc de Bourgogne eût duré ces deux jours de plus:

on y conduiſit à leur place un frère du Chirurgien Jean de Troye, chez lequel on trouva une liſte de proſcription, qui dévouoit à la mort plus de quatorze cents Chefs de famille avec leurs familles entières. Cette liſte étoit diviſée en trois colonnes, diſtinguées chacune par une lettre particulière; un *T* déſignoit ceux qui devoient être tués; un *B*, ceux qui devoient être bannis; une *R*, ceux qu'on devoit ſe contenter de rançonner. Tout parut rentrer ſous l'obéiſſance du Dauphin; les Chefs des factieux lui abandonnèrent la Baſtille, le Louvre, le Palais, l'Hôtel-de-Ville; les Miniſtres & Magiſtrats deſtitués furent rétablis; le Gouvernement de Paris fut rendu au Duc de Berry; les écharpes des Armagnacs remplacèrent les chaperons blancs & les croix Bourguignonnes. Le Duc de Bourgogne ſe retira en Flandre, ſa retraite ne fut point troublée; il y avoit envoyé long-temps

avant lui le Comte de Charolois son fils, c'étoit la seule précaution qu'il eût prise contre les dangers de la révolution qu'il éprouvoit dans ce moment : la harangue de son Cordelier, Jean Petit, fut brûlée publiquement dans le Parvis de Notre-Dame ; on voulut exhumer cet Apologiste de l'assassinat, pour brûler aussi ses os ; le Roi déclara que jusques-là il avoit été *déçu, séduit & mal informé* ; les Prédicateurs eurent ordre de prêcher contre les Bourguignons, comme ils avoient prêché contre les Armagnacs : on joignit la galanterie à la cruauté, on donna des tournois & des fêtes, & l'on publia des Edits de proscription.

Il sembloit qu'on craignît de couper la racine des guerres civiles. On avoit pu vingt fois s'assurer du Duc de Bourgogne, on l'avoit laissé échapper, & dès qu'il fut parti, on lui déclara la guerre ; les hostilités recommencèrent avec une nouvelle ardeur.

Cependant le Dauphin jugeoit qu'il n'avoit fait que changer de tyrans ; il se trouvoit aussi esclave des Armagnacs qu'il l'avoit été des Bourguignons : en effet, la Reine, qui étoit toujours à la tête du parti Armagnac, sur-tout depuis qu'il étoit triomphant, fit à son propre fils le même affront que le Duc de Bourgogne avoit fait à son gendre ; elle arrive inopinément chez le Dauphin, au Louvre, suivie des Princes & des Chefs du parti Armagnac ; elle fait arrêter, en sa présence & en présence du Dauphin, quatre jeunes Seigneurs de la Cour de ce Prince : c'étoient les Seigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban, & de Croï. Le Dauphin les défendit tant qu'il put ; il voulut sortir de son Palais & appeler le peuple à leur secours, les Princes le retinrent ; il paroît qu'on soupçonnoit ces amis du Dauphin d'avoir des intelligences avec le Duc de Bourgogne. On savoit que le Dauphin avoit

écrit au Duc pour réclamer ſon ſecours; il vouloit que les Bourguignons le délivraſſent des Armagnacs, comme les Armagnacs l'avoient délivré des Bourguignons. Le Duc de Bourgogne ſe préſenta aux portes de Paris, ſur-tout du côté des Halles, qui avoient toujours été dans ſes intérêts. Pour échauffer ſes partiſans, il publioit que le Dauphin l'avoit mandé; que les Armagnacs tenoient le Roi & le Dauphin priſonniers : la Cour obligea le Dauphin de le déſavouer; on publia ſon déſaveu, & perſonne n'y crut. Cependant tous les efforts du Duc de Bourgogne n'aboutirent pour lors qu'à exciter dans la Ville quelques conſpirations, qui furent découvertes & punies; on déſarma les Bourgeois, on leur enleva leurs chaînes, qui furent portées à la Baſtille. Le Comte d'Armagnac paſſa pour l'auteur de ce conſeil; les habitans de Paris en conçurent contre lui une haine mortelle.

Le Duc de Bourgogne retourna en Flandre ; ce retour avoit l'air d'une fuite, on le poursuivit ; on mit le siège devant Arras ; mais le Duc avoit des intelligences dans l'armée des assiégeans, leur artillerie étoit mal servie : on s'apperçut de la trahison d'un canonnier, qui se déroba au supplice en se réfugiant dans la Place. On se mit à négocier. Le Dauphin, toujours favorable au Duc de Bourgogne, lui fit accorder la paix ; les habitans de Paris allèrent se plaindre au Duc de Berry de ce qu'on ne les avoit pas appelés au traité : *Ce ne vous touche en rien*, leur dit le Prince, *ni entremettre ne vous devez de notre Sire le Roi, ne de nous qui sommes de son sang & lignage ; car nous nous courrouçons l'un à l'autre quand il nous plaît, & quand il nous plaît, la paix est faite & accordée.*

La paix d'Arras ne fut pas plus solide que la paix d'Auxerre ; elle parut se faire sous de funestes auspices. Des

ſoldats ayant mis le feu à leurs tentes, en ſe retirant, la flamme gagna les quartiers voiſins, & juſqu'au logement du Roi, qui courut riſque encore d'être brûlé, comme au Bal des Ardens ; les hoſtilités, les conſpirations continuèrent ; l'autorité reſta entre les mains des Armagnacs ; on fit un Service ſolemnel au Duc d'Orléans, frère du Roi ; Gerſon prononça ſon Oraiſon funèbre, dans laquelle on remarqua les mots ſuivants : *Qu'il ne enhortoit, ne conſeilloit la mort du Duc de Bourgogne ou ſa deſtruction, mais icelui devoit être humilié, afin qu'il recognût ſon péché en faiſant digne ſatisfaction.*

Le Dauphin ſe brouilloit avec tout le monde ; avec Iſabelle, en lui enlevant ſes tréſors, qui lui étoient plus chers encore que l'autorité ; avec les habitans de Paris, en achevant de les réduire ; avec les Armagnacs, en cherchant à les rabaiſſer & à leur échapper ; avec le Duc de Bourgogne, en quit-

tant la Dauphine pour une maîtresse ; & en reléguant à S. Germain cette vertueuse fille d'un père criminel. Le Duc de Bourgogne voulut forcer le Dauphin à la reprendre ; il fut aisé de braver de loin les plaintes & les menaces d'un père irrité.

Le Duc de Bourgogne, à qui la paix d'Arras ne rendoit point l'autorité qu'il avoit eue en France, s'unit plus étroitement que jamais avec le Roi d'Angleterre; il étoit son allié dans le temps de la bataille d'Azincourt, où il empêcha son fils de se trouver. Le cartel qu'il envoya au Monarque Anglois, après avoir perdu ses frères à cette bataille, étoit peut-être moins l'effet d'une vraie douleur, qu'une démarche exigée par l'honneur, & concertée entre le Roi d'Angleterre & lui; la facilité avec laquelle il se contenta de la plus mauvaise défaite, la constance avec laquelle il persévéra dans l'alliance de l'Angleterre, favorisent du moins cette idée.

L'épée de Connétable, après la bataille d'Azincourt, avoit été donnée au Comte d'Armagnac, ce qui avoit redoublé la fureur du parti Bourguignon. Le Duc de Bourgogne, pour profiter de ces diſpoſitions, parut vouloir s'approcher de Paris; mais il reſta cantonné dans la Brie, auprès de Lagny; ce qui le fit nommer par dériſion *Jean de Lagny qui n'a hâte d'aller*, plaiſanterie relative apparemment à quelque proverbe du temps. Le nouveau Connétable voulut s'illuſtrer en chaſſant de Harfleur les Anglois: ce projet étoit noble & utile, mais il échoua. Le Duc de Bourgogne donnoit de tous côtés tant d'affaires aux Armagnacs, qu'il les obligeoit de raſſembler contre lui toutes leurs forces; il couronna ſes violences & ſes crimes par une conſpiration nouvelle, qui devoit éclater le jour du Vendredi-ſaint. On vouloit opérer une révolution générale; il ne s'agiſſoit de rien moins que

de mettre la couronne ſur la tête du Duc de Bourgogne. On devoit arrêter, renfermer, peut-être même maſſacrer le Roi, la Reine, tous les Princes, tous les chefs du parti Armagnac ; en un mot, exterminer le parti entier : l'extravagance de ce complot en égaloit ſeul l'atrocité ; il penſa cependant réuſſir. Cet affreux ſecret fut gardé preſque juſqu'au moment de l'exécution ; ce ne fut que quelques heures avant la nuit choiſie pour ce grand carnage, que le Gouvernement en reçut les premiers avis. Auſſi-tôt Tanegui du Chatel, Prévôt de Paris, courut s'emparer des Halles, foyer de toutes les conſpirations qui ſe formoient en faveur du Duc de Bourgogne ; on trouva dans les maiſons qui avoient été indiquées, les Chefs du parti Bourguignon tout armés & attendant le ſignal : les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite. On peut juger à combien de ſupplices ou publics ou ſecrets

un pareil crime donna lieu. La haine étendit les profcriptions & multiplia les coupables. Le Duc de Bourgogne non-feulement avoit eu connoiffance du complot, mais même l'avoit approuvé ; on trouva entre les mains des Chefs de la confpiration, des Lettres d'aveu, fignées de fa main. En même temps il fignoit avec le Roi d'Angleterre un traité, par lequel il déclaroit, « qu'ayant jufqu'alors méconnu la » juftice des droits du Roi d'Angle-» terre & de fes nobles Progéniteurs » au Royaume & Couronne de Fran-» ce, il a tenu le parti de fon adver-» faire, en croyant bien faire ; mais » que, mieux informé, il tiendra do-» refnavant le parti dudit Roi d'An-» gleterre & de fes hoirs, qui, de » droit, eft & feront légitimes Rois » de France. Qu'il reconnoît être tenu » de lui faire, en cette qualité, hom-» mage, comme à fon légitime Souve-» rain. » Il promet de rendre cet hom-

mage aussi-tôt que le Roi d'Angleterre aura conquis « une notable partie du » Royaume de France, & d'employer » toutes les voies & manières secrè- » tes qu'il pourra imaginer, pour que » ledit Roi d'Angleterre soit mis en pos- » session réelle du Royaume de France. » Il proteste d'avance contre tous trai- » tés qu'il pourroit signer par la suite en » faveur du Roi Charles & du Dauphin » son fils, déclarant *que de semblables* » *conventions sont de nulle valeur, & se-* » *ront dressées uniquement pour les mieux* » *tromper & les perdre l'un & l'autre.*

En effet, Henri V voyant que la France avoit si mal profité du loisir qu'il lui avoit laissé de réparer ses pertes, étendit ses vues ambitieuses, & ne se bornant plus à demander l'exécution du traité de Brétigny, il reprit le grand projet d'Edouard III, & redemanda la France entière ; il s'en expliqua ainsi avec le Cardinal des Ursins, qui par de justes remontran-

Walsing. p. 400.

ces essayoit de le ramener à la paix : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, » que » la France, livrée aux furies, n'a plus » ni Roi, ni Sujets, & qu'elle ne peut » obtenir la paix avec elle-même. » Cette paix ne peut plus être que » le fruit de la conquête & que le » bienfait du vainqueur. La France a » besoin d'un Maître, & je suis le » Maître qu'il lui faut. C'est Dieu qui » me conduit par la main pour arra- » cher ce peuple à ses propres fureurs, » & le rendre heureux en le soumet- » tant à son Roi légitime. »

L'Empereur Sigismond, qui vint en France vers ce temps, ayant vu les divisions de nos Princes & le délire de la Nation, jugea, comme Henri V, que cette Monarchie touchoit à sa ruine; en conséquence, il fit alliance avec l'Angleterre, dans l'espoir de faire valoir les droits surannés de l'empire sur les Provinces de l'ancien Royaume d'Arles.

Henri V descendit de nouveau en

Monstrelet, ch. 178, 179.
Saint-Remy, ch. 81. 85. 86. 91.
Juvenal des Ursins.
Rymer, vol. 9.

Normandie, ſoumit Cherboug, Caen, Lizieux, Falaiſe, Evreux, le Pont-de-l'Arche, &c. Tout fuyoit devant ce vainqueur ; il ne trouvà dans Lizieux qu'un vieillard & une femme, qui n'avoient pas eu la force d'abandonner leur Ville. Henri vient aſſiéger Rouen ; ce ſiège, non moins mémorable que celui de Calais par la conſtance des habitans & par la ſévérité cruelle du vainqueur, dura ſix mois ; cinquante mille perſonnes périrent par la famine, par l'épée, ou par les maladies. Pour ſe ménager encore quelques jours de réſiſtance, on mit dehors vingt mille bouches inutiles ; ces malheureux moururent de faim, de froid & de rage ſous les murs de la Ville, à la vue des aſſiégeans, qui ne voulurent point leur livrer paſſage, & des aſſiégés, qui ne voulurent point les reprendre. Voilà encore une de ces horreurs que les loix militaires ſont forcées d'autoriſer, & qui ſont inévitables dans le ſyſtême de

de guerre : comment donc les hommes font-ils la guerre ?

Quelques femmes accouchèrent dans les fossés ; par un mélange bizarre de barbarie & de piété, on enlevoit les enfans du haut des murailles dans des corbeilles, on leur donnoit le Baptême, & ils étoient aussi-tôt rendus à leurs méres par le même moyen, pour mourir avec elles.

La famine parvenue au comble dans la Place, ne permettoit plus que des résolutions désespérées. On choisit dix mille hommes déterminés qu'on envoie pour forcer le camp des Anglois, & ouvrir un passage aux habitans ; mais deux mille hommes avoient à peine passé le pont, que ce pont venant à se rompre, entraîna dans sa chute une partie de la troupe, & sépara le reste. On dit que ce fut l'ouvrage du Gouverneur, qui trahissoit la garnison, & qui avoit fait scier les piliers qui soutenoient le pont. Les deux

mille hommes qui se trouvoient enfermés entre l'ennemi & la rivière, prirent le parti de vendre bien cher leur vie, & furent taillés en pièces. Après le mauvais succès de cette tentative, Henri crut que les assiégés alloient se rendre à discrétion : ils envoyèrent demander une capitulation, elle fut refusée. « Emportez-nous d'assaut, si vous aimez la gloire, lui dirent les Députés ; » quand vous nous » auriez réduits par famine, croiriez-» vous nous avoir vaincus ? » Piqué de ce discours, Henri n'en fut que plus inflexible : outrés de sa dureté, les habitans n'en furent que plus inébranlables ; leur dernière résolution fut de miner eux-mêmes leurs murailles, de sortir tous ensemble par la brêche, & de forcer le camp des assiégeans, ou de périr. Henri craignit enfin les effets d'un tel désespoir, il accorda une capitulation ; il entra en triomphe dans Rouen, mais il ternit sa gloire,

difent les Auteurs Anglois, en laiffant fes foldats piller la garnifon, au mépris de la capitulation, & en faifant périr Alain Blanchard, Maire de Rouen, dont le courage avoit le plus contribué à foutenir celui de fes concitoyens. Ajoutons qu'au moins il eut la bonne politique de refpecter les privilèges de la Ville, & même d'abolir la Gabelle & d'autres impôts onéreux. Quels éloges ne mérite pas la conftante fidélité d'une Ville, qui, opprimée dans la paix, abondonnée dans la guerre par le Gouvernement, trahie dans fa défenfe par fon propre Gouverneur, fuffifoit feul à fon devoir, & réfiftoit non-feulement aux armes de l'ennemi, mais encore à l'efpérance d'un meilleur fort! Combien les Souverains doivent aimer de pareils fujets & defirer de s'acquitter envers eux!

La prife de Rouen rendit Henri V maître de toute la Normandie, qui rentra ainfi fous la domination An-

gloiſe, environ 216 ans après avoir été enlevée par Philippe Auguſte à Jean-ſans-terre. Les crimes de Jean-ſans-terre lui avoient fait perdre cette Province ; Charles VI la perdit à ſon tour par les paſſions & les fureurs de ceux qui gouvernoient ſous ſon nom.

Le Génie de la France étoit abaiſſé, le moment de l'accabler étoit venu. Henri, pourſuivant ſes conquêtes, ſe répand dans la Picardie, dans l'Iſle de France, & force la Cour de ſe retirer à Troyes.

Le P. d'Orléans prétend que Henri V étoit amoureux de la Princeſſ Catherine de France, qu'il épouſ dans la ſuite : cette inclination, n d'abord à la vue du portrait de cett Princeſſe, qu'il portoit toujours ſur l depuis ce temps, s'étoit bien accr dans une entrevue, où Iſabelle d Bavière l'avoit menée avec elle ; ma cet ambitieux amant n'en eut que pl d'ardeur pour conquérir la Franc :

j'aurai la Princeſſe, diſoit-il ; *j'aurai le Royaume avec elle.* Il eut en effet l'un & l'autre.

Juſques-là le Duc de Bourgogne l'avoit ſervi avec plus ou moins de zele, ſelon qu'il étoit lui-même en faveur ou en diſgrace à la Cour de France ; quelquefois même il s'érigeoit en médiateur entre la France & l'Angleterre. La fortune changeoit à tout moment : les intérêts avoient tellement varié, qu'on ne les reconnoiſſoit plus. Tout ce qui ſe paſſoit alors en France n'étoit qu'un chaos de négociations & d'hoſtilités, de crimes & de malheurs. Le Dauphin Louis qui étoit redevenu Armagnac, étoit mort peu de temps 1415.
après la bataille d'Azincourt ; on crut qu'il avoit été empoiſonné par les Bourguignons, ou plutôt les deux factions s'accusèrent réciproquement de ce crime, qui peut-être n'avoit rien de réel.

Lorſque le Duc de Bourgogne, à la mort de ſon gendre, redemanda ſa

fille avec le douaire & la moitié des meubles qui lui revenoit, on répondit: *qu'il plaiſoit bien au Roi qu'elle allât devers ſon père; qu'on ne lui pouvoit aſſigner de douaire pour le préſent, pour ce que le Roi n'étoit pas en point, & que le Roi avoit bien affaire des meubles.*

Le Dauphin Jean, qui étoit Bourguignon, avoit ſuivi de près ſon frère; on crut qu'il avoit été empoiſonné par Louis II, Duc d'Anjou, Roi titulaire de Naples, qui étoit Armagnac, & beau-père du Dauphin Charles, également Armagnac. Le Duc de Berry étoit mort auſſi. Son âge de ſoixante & ſeize ans éloigna les idées de poiſon. Iſabelle de Bavière étoit réunie avec l'aſſaſſin de ſon premier amant, pour les intérêts d'un autre amant. On avoit jeté dans la rivière, par ordre du Roi, Bois-Bourdon, favori d'Iſabelle, & qu'on accuſoit d'un commerce trop intime avec cette Princeſſe. Comme depuis long-temps Charles VI ne

1416.

donnoit point d'ordre qui ne lui fût dicté, on crut que celui-ci l'avoit été par le Connétable d'Armagnac; on croit même qu'il révéla au Roi l'intrigue de la Reine & de Bois-Bourdon. Le Roi surprit celui-ci sortant de chez la Reine; mis à la question, cet homme avoua tout, ce qui pourroit ne rien prouver; on le conduisit à la Seine, enveloppé dans un sac de cuir, avec cette inscription: *Laissez passer la justice du Roi.*

Le Connétable avoit déja irrité la Reine en s'emparant militairement de ses trésors pour les besoins de l'Etat, de concert avec le Dauphin Louis. La mort de Bois-Bourdon, & l'exil ou plutôt la prison où on la retint elle-même à Tours, mirent le comble à la fureur de la Reine, qui ne pardonna jamais au Dauphin son fils la part qu'elle le soupçonnoit d'y avoir eue. Attachée au parti des Armagnacs ou Orléanois depuis l'assassinat du Duc

d'Orléans, elle ſe jeta dans celui des Bourguignons, & ſortit de ſa priſon par le ſecours du Duc de Bourgogne; « elle changea pour lui, dit le P. d'Or- » léans, une aſſez violente haine en » *quelque choſe qui ſembloit même paſſer* » *un peu la bonne amitié*; » elle le rendit maître de l'eſprit du Roi, d'un grand nombre de Places, & pour le premier uſage de ſa liberté, elle courut faire la guerre à ſon propre fils. Ainſi le véritable Chef des Armagnacs fut alors le Dauphin Charles; celui des Bourguignons fut cette même Iſabelle, ſi long-temps l'ennemie de ce parti, & le Duc de Bourgogne devint ſon Lieutenant. C'étoit le même motif qui jetoit ainſi tour-à-tour Iſabelle dans les deux partis contraires: des deux côtés, elle avoit un amant à venger; & ſi le Dauphin avoit réellement eu part à la mort de Bois-Bourdon, quels que fuſſent les torts de la mère, le fils étoit inexcuſable.

Un ſeul exemple peut faire connoître de quelle manière les deux partis ſe faiſoient la guerre. Le Connétable d'Armagnac aſſiégeoit Senlis ; la Ville avoit capitulé, elle devoit ſe rendre dans un temps marqué, ſi elle n'étoit ſecourue par les Bourguignons. Le ſecours arriva ; le Connétable n'en fit pas moins ſommer la Ville de ſe rendre ; ſur ſon refus, le barbare fit écarteler ſix ôtages qu'on lui avoit remis au moment de la capitulation, & que les loix de la guerre l'obligeoient à rendre, puiſque la Ville étoit ſecourue. La Garniſon, pour réponſe, fit voler par-deſſus les murailles les têtes de quarante-ſix priſonniers.

Cette fureur paſſoit des Chefs aux particuliers, & la plupart des exploits militaires étoient des traits de vengeance. Le Bâtard d'Alençon ſe plaiſoit à maſſacrer les Anglois dans les combats, hors des combats, avec un acharnement ſi marqué, que le Roi

d'Angleterre ſe crut autoriſé, par le droit des gens, à le lui reprocher. *J'ai un frère à venger*, répondit le Bâtard; *il fut tué ſous vos yeux à Azincourt.*

Qu'on imagine une répétition continuelle de ces violences, voilà l'hiſtoire de ces guerres. Ce n'étoit rien encore en comparaiſon des ſcènes qu'alloit offrir la Capitale.

Pendant que d'un côté tout cédoit aux armes du Roi d'Angleterre, de l'autre on introduiſoit les Bourguignons dans Paris. Le fils d'un Quartenier nommé Le Clerc, déroba les clefs ſous le chevet du lit de ſon père, & alla ouvrir les portes. L'Iſle-Adam, Lieutenant du Duc de Bourgogne, entra d'abord ſans bruit; puis, quand le peuple ſe fut joint à lui, & quand il ſe fut rendu maître de la perſonne du Roi, toute la Ville retentit de ce cri: *la paix & Bourgogne.* Le vigilant Tanneguy du Châtel n'eut que le temps d'aller prendre le Dauphin dans ſon

lit, & de se sauver avec lui à la Bastille, puis à Melun; le Connétable d'Armagnac, déguisé en mendiant, se cacha chez un Maçon; mais sur une défense qui fut publiée de donner asyle à aucun Armagnac, sous peine de mort, le Maçon le livra. Alors commença un des plus horribles massacres dont l'Histoire ait conservé le souvenir. Le Connétable, le Chancelier de Marle, les Evêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Saintes, &c. furent égorgés & outragés après leur mort; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues; on avoit pris plaisir à couper en lanières la peau du Connétable, & on lui avoit fait une écharpe de sa chair; le sang ruisseloit dans les rues, on éventroit les mères, on écrasoit les enfans; les assassins rioient en contemplant leur ouvrage: *regardez ces petits chiens*, disoient-ils, *ils remuent encore*. Les Chefs du parti Bourguignon les approuvoient

& les encourageoient : *Mes enfans*, crioient-ils, *vous faites bien.*

Les Armagnacs n'avoient pas eu plus d'humanité. Le Journal du regne de Charles VI, accuse les Gendarmes du Connétable d'avoir fait rôtir des hommes & des enfans dont ils ne pouvoient pas tirer de rançon, & le Connétable avoit aussi formé le projet d'un massacre général des Bourguignons, qu'il alloit exécuter lorsque ceux-ci surprirent Paris.

Le Duc de Bourgogne y fit son entrée un mois après L'Isle-Adam, & le carnage recommença. Quiconque étoit soupçonné avoir de l'argent, ou quiconque avoit un Bourguignon pour ennemi, étoit massacré comme Armagnac; les corps, précipités du haut des tours, étoient reçus sur les pointes des épées & des javelines. Le bourreau se mit à la tête des assassins : il se faisoit amener les prisonniers, prétendant que le droit de les égorger lui appar-

tenoit ; il toucha en ſigne d'alliance & d'amitié, dans la main du Duc de Bourgogne, qui ne le connoiſſant pas le prenoit ſeulement pour un Bourguignon zélé. Ce Prince, en même temps qu'il excitoit ſous main ces émotions par ſes émiſſaires, feignoit de vouloir les appaiſer, & de ne pouvoir y réuſſir ; il prodiguoit plus que jamais à cette vile & féroce populace les careſſes & la familiarité. Les bouchers, les écorcheurs, les bourreaux, vengeurs ardens de la querelle de ce Prince, en uſoient avec lui comme firent dans la ſuite les Seize avec le Duc de Mayenne, d'abord ſes créatures, enſuite ſes tyrans. Le Duc de Bourgogne finit auſſi par en uſer avec eux, comme Mayenne avec les Seize, c'eſt-à-dire par en faire pendre quelques-uns. Il s'apperçut du danger de laiſſer prendre au peuple cette habitude de la révolte & du meurtre ; il ſentit que la continuité de ces déſor-

dres pouvoit à fin tourner contre lui-même; il voulut en arrêter le cours, il éprouva quelque réſiſtance; il fit prendre les armes aux troupes, & il crut que ce ſeroit d'un bon exemple d'envoyer au ſupplice quelques-uns de ceux dont les mains s'étoient le plus ſouillées de ſang. Ce même bourreau, Capeluche, qui avoit traité avec lui d'égal à égal, méritoit d'être diſtingué parmi les aſſaſſins; il fut décapité aux Halles. Son valet qui lui trancha la tête, n'avoit jamais fait d'exécution de cette eſpèce; Capeluche, pour ſon intérêt, prit ſoin de l'inſtruire lui-même; il lui preſcrivit les meſures néceſſaires pour ne le pas manquer; il ſe mit enſuite à genoux, & reçut le coup mortel avec la même tranquillité qu'il le donnoit autrefois.

Le peuple ne murmura point, & on vit que le Duc de Bourgogne n'avoit pas moins de facilité à le contenir, qu'à l'émouvoir. Une démarche bien

dangereuſe lui aſſura les cœurs des habitans de Paris ; il leur rendit les chaînes & les armes, que le Connétable d'Armagnac leur avoit ôtées.

Le courroux céleſte ſembla ſe joindre à la rage des hommes pour dépeupler Paris. La peſte, ſuite naturelle de tant de maſſacres, emporta en quatre mois plus de quarante mille perſonnes.

De Melun, le Dauphin s'étoit retiré à Bourges, puis à Poitiers ; ſes partiſans tâchoient d'arracher quelques lambeaux de ce miſérable Royaume, déchiré par les guerres inteſtines & par les armes des Anglois. Ceux-ci, grace aux fureurs & au délire des François, faiſoient des progrès effrayans ; leur Roi, ſans interrompre ſes conquêtes, traitoit à-la-fois avec le Dauphin & avec le Duc de Bourgogne ; & chacun de ces deux Princes traitoit auſſi à-la-fois avec les deux autres. La crainte d'un accommodement entre la France & l'Angleterre, dont

les conditions eussent pu être fatales au Dauphin, engagea celui-ci à sacrifier ou à dissimuler sa haine; il annonça une parfaite réconciliation avec le Duc de Bourgogne; il y eut à cette occasion deux entrevues de ces deux Princes, l'une à Poilly-le-Fort entre Melun & Corbeil; l'autre enfin sur le pont de Montereau-faut-Yonne, où le Duc de Bourgogne fut assassiné par les Seigneurs de la suite du Dauphin. Les vraies circonstances de ce nouveau crime sont ignorées, on peut croire qu'elles sont bien différemment racontées par les Armagnacs & par les Bourguignons, & peut-être est-il encore permis de conserver des doutes favorables au Dauphin. Les uns veulent que cet assassinat ait été prémédité de sa part, qu'il avoit employé l'intrigue pour attirer le Duc de Bourgogne dans le piége, qu'il ait gagné la dame de Giac, maîtresse du Duc de Bourgogne, & que celui-ci ne soit

venu au rendez-vous, malgré des répugnances assez fortes, que par un effet de sa soumission aveugle à toutes les volontés de cette femme; les autres disent que le Duc de Bourgogne s'attira son sort par un ton insolent & des gestes menaçans, ou au moins suspects, qui mirent les Seigneurs de la suite du Dauphin dans la nécessité de le défendre; d'autres enfin imaginent qu'il y eut un mal-entendu réel ou affecté, fondé sur ce que le Duc de Bourgogne, qui s'étoit mis à genoux devant le Dauphin, porta, en se relevant, la main sur son épée, qui s'étoit embarrassée dans ses habits. Quoi qu'il en soit, voici les seuls circonstances certaines de cet événement. On avoit posé des barrières pour la sûreté respective. Les gens du Dauphin les avoient construites, ceux du Duc de Bourgogne vinrent les reconnoître. Le Dauphin étoit maître d'un des bouts du pont, le Duc de Bourgogne

de l'autre. La suite des deux princes étoit la même pour le nombre; elle étoit composée de part & d'autre de dix personnes. Du côté du Dauphin étoient Tanneguy du Châtel, Narbonne, Louvet, Naillac, Loiré, Layet, Frottier, Bataille, Bouteiller, & du Lau. Du côté du Duc Bourgogne, Charles de Bourbon, Noailles (1), Fribourg, Neuf-Châtel, Montaigu, de Vienne, de Vergy, d'Autrey, de Giac, & de Pontallier. Pour tuer le Duc, il fallut sauter par-dessus la barrière; Noailles fut tué en le défendant; les autres Seigneurs de la suite du Duc de Bourgogne furent faits prisonniers, excepté Montaigu, qui franchit les barrières. Comment se laissa-t-on prendre ainsi à nombre égal? L'inégalité étoit-elle dans les armes ou dans le courage? Les Seigneurs de la suite

(1) Archambaud de Grailly-Foix, Seigneur de Noailles ou Nouailles, ou Navailles, frère du Captal de Buch.

du Duc de Bourgogne rendirent-ils quelque combat? y eut il des bleſſés de part & d'autre? voilà ſur quoi l'hiſtoire n'offre rien de certain. On a les dépoſitions de trois des Seigneurs de la ſuite du Duc de Bourgogne, Vienne, Vergy & Pontallier; elles donnent peu de lumières: Seguinat, Secrétaire du Duc, & qui étoit entré à ſa ſuite ſur le pont, dit que Vergy ſe mit en défenſe, & qu'il fut bleſſé. Une circonſtance pourroit expliquer le peu de réſiſtance des amis du Duc. Le nombre de la ſuite des deux Princes ſur le pont, étoit abſolument égal; mais hors du pont le Duc n'avoit que cinq cents hommes d'armes, dont une partie occupoit le Château de Montereau: le Dauphin avoit une armée que des Auteurs font monter à vingt mille hommes. Peut-être les Seigneurs de la ſuite du Duc de Bourgogne crurent-ils que toute l'armée du Dauphin alloit fondre ſur eux. Peut-être y avoit-il des intelli-

gences entre les Seigneurs du parti du Dauphin & quelques-uns de ceux du Duc de Bourgogne; ce qui pourroit le faire penser, c'est la promptitude avec laquelle Giac & sa femme, après cet événement, embrassèrent le parti du Dauphin. Le corps du Duc de Bourgogne resta sur le pont: on emporta le Dauphin éperdu, épouvanté, presque sans connoissance; cet effroi, sa jeunesse, sa douceur, sa foiblesse même, & l'éloignement qu'il eut toujours pour le crime, déposent en sa faveur. L'opinion qui nous paroît la plus raisonnable, est que si les Seigneurs de sa suite avoient formé ce complot, ils ne le consultèrent pas pour lui rendre un si affreux service. On verra dans la suite que ses Ministres, ses Généraux, & nommément quelques-uns de ceux qui l'accompagnèrent à Montereau, ne le consultoient pas toujours sur la manière de le servir; il est vrai qu'il ne désavoua point les meurtriers

du Duc, & qu'il ne leur ôta point sa faveur, ce qui prouve seulement qu'ils le gouvernoient. Peut-être croyoit-il leur devoir beaucoup pour un crime dont ils avoient pris sur eux la honte & le danger, en lui en laissant le fruit; peut-être eux-mêmes pensoient-ils ainsi. Tous se trompoient, & l'événement le fit voir; mais cette erreur étoit digne du temps.

Ce fut principalement Tanneguy du Châtel que la voix publique accusa du meurtre du Duc Jean; on disoit même qu'il conservoit comme un monument précieux la hache dont il s'étoit servi dans cette occasion. Il protesta toujours qu'il n'avoit eu aucune part à ce crime. Barbazan, qui fut accusé de l'avoir conseillé, quoiqu'il ne fût pas du nombre des dix Seigneurs qui accompagnoient le Dauphin sur le pont, non-seulement s'en défendit, mais, selon quelques Auteurs, il protesta hautement qu'on avoit perdu &

déshonoré le Dauphin en voulant le servir. Louvet & Loiré sont nommés dans les dépositions; Layet & Frottier le sont dans la Relation de Monstrelet.

On essaya de persuader à la Nation que le Duc de Bourgogne avoit insulté le Dauphin, & qu'il n'avoit fait que porter la peine de son insolence; on engagea le Dauphin à publier ce fait dans un manifeste. C'étoit profiter contre le Duc de Bourgogne de quelques vraisemblances que fournissoit son caractère; mais elles étoient détruites par une vraisemblance plus grande; c'est que le Duc Bourgogne n'étoit pas le plus fort à Montereau. Les partisans du Dauphin voulurent forcer Seguinat à déposer contre son Maître: ils le retinrent long-temps en prison, ils le menacèrent de la question, rien ne put ébranler ce serviteur fidèle.

Le premier fruit qu'on voulut tirer de la mort du Duc de Bourgogne, fut

de soumettre le Château de Montereau. On mena Vergy aux pieds des murailles, & on le chargea de signifier à la Garnison un ordre de se rendre sous peine de mort. Un des compagnons du Duc, entre les mains des Dauphinois, disoit assez qu'il étoit arrivé au Duc quelque chose d'extraordinaire; la Garnison demanda un ordre du Duc par écrit. Vergy n'osant dire qu'il venoit d'être assassiné, de peur apparemment d'offenser les Dauphinois, se contenta de montrer la terre du doigt; la Garnison n'entendant point ou feignant de ne pas entendre, il fallut parler plus clairement. Le défaut de vivres obligea la Garnison de capituler.

Ce fut-là le seul succès du Dauphin, & bientôt il apprit que le fruit le plus certain du crime est la honte & le malheur. Nous trouvons à ce sujet une observation bien sensée dans les registres du Parlement; on y dit, en parlant du Dauphin : « *Il attendoit le*

» *Royaume & succession, après le Roi*
» *notre souverain Seigneur, à quoi il*
» *aura moins d'aide & de faveur, &*
» *plus d'ennemis qu'auparavant.* » Cette prédiction ne fut que trop bien vérifiée, & c'est à quoi auroient dû s'attendre les auteurs & exécuteurs de ce conseil sinistre. C'est une chose inconcevable que cette facilité malheureuse de nuire & cette impuissance de prévoir les suites du mal qu'on va faire. Je nuirai à mes ennemis, & mes ennemis ne pourront me nuire ; voilà la théorie sur laquelle le systême de guerre est fondé. La vengeance publique, c'est-à-dire le châtiment que la Loi inflige aux criminels, est raisonnable & juste ; le succès en est infaillible, & n'entraîne aucun retour funeste, parce que la Société entière est armée contre l'individu qui la trouble. Les vengeances particulières sont absurdes, parce que par l'égalité ou la presqu'égalité de forces, elles entraînent à l'infini d'autres vengeances

vengeances particulières. On ſent que toutes les guerres, ſoit de Souverain à Souverain & de Nation à Nation, ſoit du Prince aux ſujets & de l'autorité contre la liberté, ſoit d'une partie du peuple contre une autre, enfin toutes les grandes violences exercées par des hommes aſſez puiſſans pour être au-deſſus des Loix, mais non pour être au-deſſus de leurs ennemis, ſont dans le cas des vengeances particulières; c'eſt-à-dire toujours renaiſſantes les unes des autres par l'activité des paſſions & par l'égalité des forces. Nous avons déja vu, ſous le Roi Jean, comment les vengeances particulières ſe perpétuent & s'enchaînent; nous avons vu le ſupplice irrégulier du Connétable d'Eu amener l'aſſaſſinat du Connétable de La Cerda, cet aſſaſſinat cauſer l'empriſonnement de Charles le Mauvais & le ſupplice irrégulier de ſes amis; cette nouvelle violence produire l'aſſaſſinat des Maréchaux de

Conflans & de Clermont, & ce dernier crime être puni par la mort violente de Marcel.

Sous Charles VI, même enchaînement de malheurs & de crimes, même fruits des vengeances particulières. Qu'avoit gagné le duc de Bretagne, Jean V, à vouloir se défaire, par une trahison, de Cliſſon ſon ennemi? Sans l'heureuſe déſobéiſſance de Bavalan, le déſeſpoir alloit le conſumer, où la puiſſance du Roi l'écraſer. Qu'avoit gagné Craon à ſe venger de Cliſſon par un aſſaſſinat? d'être long-temps proſcrit, toujours en horreur, & de laiſſer une mémoire infame. Qu'avoit gagné Cliſſon lui-même par ſon acharnement à pourſuivre Craon & le Duc de Bretagne? une diſgrace à la Cour, la guerre en Bretagne, une inquiétude, une agitation perpétuelle. Qu'avoit gagné le Duc d'Orléans, ſon ami, à inſulter, à braver le Duc de Bourgogne? une mort violente. Qu'avoit gagné

le Duc de Bourgogne à ce crime? douze ans de honte, de remords & de terreur ſuivis auſſi d'une mort violente. Que gagnoit enfin le Dauphin Charles à avoir puni, par une perfidie & une cruauté, ce Prince perfide & cruel? l'exhérédation, la malédiction paternelle, le ſoulèvement du Royaume, la néceſſité de conquérir un Trône que la naiſſance lui déféroit. Le Comte de Charolois, nouveau Duc de Bourgogne, avoit à venger un pere; Iſabelle de Bavière avoit, pour la troiſième fois, à venger un amant, & pour la ſeconde fois, à le venger ſur un fils; Anglois, Bourguignons, François, tout ſe réunit contre le Dauphin. Charles VI prend pour gendre Henri V; la Couronne de France eſt tranſportée au Roi d'Angleterre par le traité de Troyes, monument bien étrange dans notre Hiſtoire, mais leçon bien inſtructive.

Pendant qu'à l'occaſion du meurtre

de Jean-sans-peur tout respiroit autour du jeune Duc de Bourgogne, la fureur & la vengeance, un Dominicain, nommé Pierre Floure, (il mérite qu'on le nomme) chargé de l'Oraison funèbre du Duc assassiné, osa recommander au Prince son fils un généreux pardon de cette injure. Les Courtisans l'en blâmèrent, toute la France s'étonna de la hardiesse avec laquelle il avoit osé, dans ces jours criminels, parler en Chrétien, en Citoyen & en sage. Ce conseil, qu'on crut pieux jusqu'au fanatisme, n'étoit que politique & utile. Si le Duc avoit eu assez d'élévation dans l'ame ou de lumières dans l'esprit pour le suivre, que de fléaux il auroit épargnés à sa patrie & à lui-même! L'expérience & l'infortune le ramenèrent trop tard à cet avis, qu'il avoit méprisé.

L'Anglois étoit le seul à qui ce cercle de vengeances & cet entassement

de crimes eussent été profitables. Attendons un moment, nous le verrons puni à son tour de ses injustices & de ses violences ; le traité de Troyes sera expié : il l'étoit déja par les François. Le peuple, si las du joug de ses Princes légitimes, apprit ce que c'est que le joug d'un étranger ; les Grands mêmes subirent un joug inconnu jusqu'alors à la Cour de France, & qu'on pourroit appeler la tyrannie des manières. Les Courtisans François avoient toujours parlé à leurs Rois avec cette liberté respectueuse & enjouée, avec cette confiance noble & aimable qu'inspire le gouvernement paternel. Cette image de l'égalité naturelle & de la liberté nationale s'étoit conservée à la Cour sous les plus mauvais Rois, & formoit ce qu'on peut appeler particulièrement le ton François. Henri V, Prince aimable, mais fier, gardoit pour les Anglois son affabilité, il ne vouloit être pour les François qu'un conquérant ; une

froideur sèche & dure, un orgueil capricieux, des manières impérieuses, annonçoient un vainqueur & un despote. La liberté Françoise n'osoit prendre l'essor avec ce Maître superbe, qui n'étoit flatté du respect, qu'autant qu'il ressembloit à la crainte. Le Maréchal de L'Isle-Adam, ce Chef du parti Bourguignon, qui avoit surpris Paris pour le Duc Jean, s'étant un jour présenté devant Henri V, *vêtu d'une robe de blanc-gris : L'Isle-Adam*, lui dit sévèrement Henri, *est-ce-là la robe d'un Maréchal de France? Très-cher Seigneur*, répondit le Maréchal, *je l'ai fait faire pour venir depuis Sens jusqu'ici.* L'Isle-Adam regardoit le Roi en parlant. *Comment*, dit le Prince, en fronçant le sourcil, *osez-vous regarder un Prince au visage? Très-redouté Seigneur*, repartit L'Isle-Adam, *c'est la guise de France: & si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme & traître : & pour*

Dieu, ne vous en déplaiſe. Ce n'eſt pas notre guiſe, repliqua froidement le Roi d'Angleterre. Peu de temps après, L'Iſle-Adam fut mis à la Baſtille, ſur une fauſſe accuſation d'avoir voulu livrer Paris au Dauphin.

Melun s'étoit rendu à Henri V, ſous la condition que les aſſiégés auroient la vie & la liberté. Au mépris de cette capitulation, Barbazan, Gouverneur de la Ville, & le Prince de Bourbon-Préaux, furent retenus en priſon; le premier, ſous prétexte qu'il avoit eu part à l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne; le ſecond, ſans prétexte. La Garniſon reſta priſonnière, pluſieurs de ceux qui la compoſoient, périrent en priſon, quelques-uns furent écartelés, toujours ſous prétexte d'avoir eu part à la mort du Duc Jean. Telle étoit la conduite des Anglois en France: on pouvoit preſque prédire que de pareils Maîtres ne le ſeroient pas long-temps;

ſur-tout n'ayant d'autre droit que la force.

Henri IV avoit voulu établir la Loi Salique en Angleterre; Henri V, par le traité de Troyes, la détruiſoit en France, ou plutôt, il détruiſoit toutes les Loix. Loin d'avoir des droits à la Couronne de France, il n'en avoit pas à la Couronne d'Angleterre; ſon père l'avoit uſurpée; il y a même des Hiſtoriens qui diſent que Henri IV, en mourant, tâcha d'inſpirer à ſon fils les remords qu'il avoit toujours eus ſur cette uſurpation. Ainſi, quand on ſuppoſeroit, contre toute évidence, qu'Edouard III eût été l'héritier légitime des fils de Philippe le Bel, Henri V n'étoit pas l'héritier d'Edouard III. Les droits de la Maiſon de Mortemer anéantiſſoient les ſiens. « Les préten- » tions de Henri ſur la France, dit » M. Hume, étoient, s'il eſt poſſible, » encore plus inintelligibles que le

M. Hume, Hiſt. d'Angl. Henri V.

» titre en vertu duquel son père étoit » monté sur le Trône d'Angleterre. » Tout ce qu'on y voit de clair, c'est le droit de conquête, droit qui confond & renverse tous les titres, droit des tyrans & des bêtes féroces, quand il est seul.

Quelle foule de suppositions ou contradictoires ou absurdes il eût fallu faire pour trouver à Henri V la moindre apparence d'un droit sur la France!

Il falloit supposer, 1°. qu'Edouard III avoit eu des droits à ce Trône: & par conséquent que la Loi Salique ne gouvernoit point la France.

2°. Et de plus, que, dans ce cas, il n'avoit point été exclus par les descendans de Louis Hutin & de Philippe le Long.

3°. Que Henri V étoit héritier d'Edouard III, au préjudice de la Maison de Mortemer, & par conséquent que la Loi Salique gouvernoit l'Angleterre.

4°. Que la France, qui par elle-

même n'étoit pas soumise à la Loi Salique, y avoit été soumise par sa réunion avec l'Angleterre, dont elle n'étoit plus qu'une Province, & dont elle devoit suivre le sort & recevoir les Loix.

Ou bien, en adoptant seulement cette dernière supposition de la réunion & de la confusion de ces deux Royaumes, & en abandonnant l'idée que la Loi Salique gouvernât l'Angleterre, il falloit supposer dans la Maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection.

Si c'est le droit de conquête, il falloit supposer,

1°. Qu'il est permis de conquérir la Couronne Nationale, au mépris du droit héréditaire, c'est-à-dire de se faire le tyran de son pays.

2°. Que Henri IV avoit réellement conquis l'Angleterre, ce que la Nation Angloise n'a jamais voulu reconnoître.

Si c'est le droit d'élection, il falloit supposer,

1°. Que la Couronne d'Angleterre étoit éle&ive, & non héréditaire, ou que la Conſtitution avoit été légitimement changée à cet égard.

2°. Que la Nation avoit réellement élu Henri IV, ce que Henri IV n'a jamais voulu reconnoître.

Et enfin, dans tous ces cas, il faut ſe prêter à l'idée, que la France étoit obligée de ſuivre toutes les variations & toutes les viciſſitudes de la Conſtitution Angloiſe, c'eſt-à-dire à l'idée qu'elle étoit devenue une Province Angloiſe.

Si ce traité de Troyes, ouvrage du délire & de la violence, renverſoit toutes les Loix, & ſur-tout celles de la nature, il ne bleſſoit pas moins tous les intérêts. « S'il avoit pu être exécuté, dit encore M. Hume, » il eſt diffi-
» cile de décider à qui, de l'Angle-
» terre ou de la France, il feroit de-
» venu plus fatal. » Tout le monde en effet y perdoit. Ne parlons point de

Charles VI, qu'on dépouilloit de tout, qu'on réduisoit à un vain titre, c'étoit assez pour lui; Charles VI n'étoit rien. Mais l'ambitieuse Isabelle, qui vouloit être tout, quel rang, quels honneurs, quelle autorité pouvoit-elle se promettre dans cette Cour étrangère, à laquelle elle livroit la France & sacrifioit son fils unique? Le mépris & l'oubli furent son partage, ils flétrirent sa vieillesse, ils hâtèrent sa mort, & ce fut par la nouvelle de cette mort, qu'on apprit qu'elle vivoit encore.

Quant à la Maison de Bourgogne, qui ne voyoit entre le Trône & elle que les branches d'Orléans & d'Anjou, conçoit-on qu'elle se laissât aveugler par la haine, au point de placer sur ce Trône l'étranger, l'ennemi que la France avoit toujours combattu? & qu'alloient devenir toutes ces autres branches de la Maison Royale, Orléans, Anjou, Alençon, Bourbon, Artois, Dreux, Courtenay, qui tou-

tes avoient des droits que les Princes Anglois redouteroient toujours ? Ces droits seroient donc pour elles des titres éternels de proscription ? leur existence toujours précaire dépendroit d'un caprice ou d'une inquiétude.

Et tous ces Ordres de l'Etat, ces grands Corps Nationaux, dépositaires des Loix, zélateurs de la liberté, comment scelloient-ils eux-mêmes l'extinction de tous les droits, l'abrogation de toutes les Loix ? comment mettoient-ils la Nation aux fers ? comment se précipitoient-ils dans la servitude ? Comment, par une injuste aversion pour un jeune Prince qu'on ne connoissoit pas encore, & par un amour forcené pour la mémoire d'un Prince affreux (1), qu'on avoit trop su connoître, choisissoient-ils pour Maître l'ennemi du nom François? Quels égards, quelle reconnoissance espéroient ils d'un Con-

(1) Le Duc de Bourgogne Jean.

quérant, qui croyoit devoir tout à ſes armes, & qui regardoit toute ſoumiſſion comme forcée?

Et ce Conquérant lui-même, qui s'applaudiſſoit de ſubjuger la rivale de ſa Nation, & d'exécuter l'injuſte projet d'Edouard III, à quelles agitations il ſe condamnoit! quelle perſpective d'ennemis ſecrets à craindre, d'ennemis déclarés à combattre, de violences à exercer, d'obſtacles à renverſer, de préjugés à déraciner, de remords à étouffer! Il enchaînoit des Provinces étrangères, mais les cœurs de ſes ſujets ſe détachoient de lui. Les Anglois, plus calmes dans leur Iſle, à l'abri des tempêtes qui bouleverſoient la France, & ſans autre paſſion qu'une haine tranquille & ſyſtématique pour une Nation rivale, voyoient mieux leurs intérêts; ils vouloient bien que la France fût affoiblie & humiliée, mais non pas qu'elle fût conquiſe; ils ſentoient qu'alors l'Angleterre pouvoit ne

devenir qu'une Province de l'Empire François. Qu'eſt-ce donc que la guerre, ſi ceux-mêmes qui la deſirent, en redoutent preſque également les ſuccès & les revers ? Ce principe régla la conduite des Anglois ; ils parurent d'abord contens de s'armer contre la France, ils contribuèrent avec aſſez d'ardeur aux premiers ſuccès ; mais alarmés de la rapidité & de la continuité de ces mêmes ſuccès, leur zele ſe refroidit, ils n'accordèrent que des ſubſides peu proportionnés à une ſi vaſte entrepriſe ; ce fut avec le ſecours des premières Provinces qu'il avoit ſoumiſes en France, que Henri V ſe mit en état de ſoumettre les autres, & ce ſecours ne lui ſuffiſant pas, il étoit ſouvent obligé, pour rentrer en campagne, de mettre en gage ſes pierreries & même ſa couronne ; quelquefois il falloit qu'il s'arrêtât au milieu de ſa courſe, qu'il ſuſpendît ſes conquêtes, qu'il accordât des trêves.

Ces obſtacles euſſent aiſement été vaincus, ſi Henri V, auſſi abſolu en Angleterre qu'Edouard III, eut oſé, comme lui, lever des taxes arbitraires; mais l'uſurpation encore récente de la Maiſon de Lancaſtre fut une circonſtance favorable à la Conſtitution, par les ménagemens que les Princes de cette Maiſon étoient obligés d'avoir pour la liberté. La loi de ne pouvoir mettre d'impôts ſans le conſentement de la Nation, s'affermit au point qu'on n'oſoit preſque plus l'enfreindre. En France, au contraire, les impoſitions arbitraires devenoient de plus en plus fréquentes. Charles VI en ayant mis une ſur tout le Royaume ſans le conſentement des Etats, & ayant nommé des Commiſſaires pour la lever par-tout indiſtinctement, le Languedoc réclama ſes privilèges; il demanda qu'au moins ſes Etats particuliers fuſſent aſſemblés pour délibérer ſur ce ſubſide. Le Roi ordonna qu'il fût levé

pour cette fois seulement sans tirer à conséquence, & sans préjudicier aux privilèges de cette Province, en y préjudiciant dans l'objet le plus essentiel.

Ce droit odieux de *pourvoierie*, le plus arbitraire de tous les impôts, contre lequel on s'étoit tant soulevé en France & en Angleterre, & que le Roi Jean avoit expressément supprimé par l'Ordonnance de 1355, fut exercé avec la plus grande rigueur sous le regne de Charles VI. On avoit soin de renouveller de temps en temps l'Ordonnance qui l'abolissoit, & l'impôt n'en subsistoit pas moins.

Tandis que la France couroit à sa perte, elle fut secourue malgré elle par l'Ecosse qui sembloit hors d'état de faire aucune tentative. L'Ecosse, sans être plus éblouie que l'Angleterre, des conquêtes de Henri V, en fut plus mécontente encore. Jacques, héritier légitime de la Couronne d'Ecosse, étoit toujours retenu en Angleterre,

au mépris du droit des gens; le Duc d'Albanie, son oncle & son persécuteur, gouvernoit l'Ecosse sous le titre de Régent. Ce Prince ambitieux, jaloux de conserver son autorité, ménageoit l'Angleterre, de peur que Henri V ne renvoyât le Prince Jacques en Ecosse; l'inaction du Duc d'Albanie pendant les guerres de Henri V contre la France, avoit favorisé les succès de Henri. Le Duc d'Albanie voyant la France passer sous le joug de l'Angleterre, & voyant l'Ecosse alarmée de cet accroissement d'une Puissance ennemie, sentit que, pour son intérêt même, il devoit faire à son pays le sacrifice des considérations personnelles, qui l'avoient seules déterminé jusqu'alors. Sans entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, il envoya en France, sous la conduite du Comte de Buchan, son second fils, sept mille hommes au secours du Dauphin. Le jeune Roi d'Ecosse, que Henri menoit

par-tout à sa suite, donna ordre à ses sujets de quitter le service de la France; ils répondirent qu'un Roi dans les fers n'ayant point de volonté dont on pût être assuré, ils obéiroient à son intention présumée, plutôt qu'à un ordre suspect. Le Maréchal de la Fayette joignit le Comte de Buchan, & pendant que Henri V étoit allé dans son Isle mendier quelques secours, ils battirent les Anglois à Beaugé en Anjou; le Duc de Clarence qui commandoit ceux ci en l'absence de Henri V son frère, fut tué par un Chevalier Ecossois nommé Swinton; les vainqueurs firent des prisonniers considérables, & ce succès fut important, en ce qu'il ranima les partisans du Dauphin, & qu'il prouva que les Anglois n'étoient pas invincibles. Le Dauphin, pour attacher les Ecossois à son service, fit le Comte de Buchan son Connétable.

Saint-Remy, chap. 110. Monstrelet, ch. 239. Hall. fol. 7[illegible]

Il choisit d'ailleurs parmi ces mê-

mes Ecossois, un certain nombre de braves dont il forma une Compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. La première Compagnie des Gardes du Roi en a retenu le nom de Garde Ecossoise. Alexandre, mécontent de sa Garde Macédonienne, la cassa, & voulut se faire garder par des Perses. La confiance que Charles VII témoignoit aux Ecossois, honoroit ces étrangers, mais ne désobligeoit-elle pas ses sujets? n'étoit-ce pas à ceux-ci qu'appartenoit exclusivement le droit de garder & de défendre la personne de leur Prince?

Quoique Henri V ne pût forcer les Anglois à quitter leur Isle pour le suivre en France, & quoique l'argent lui manquât pour les y engager, les ambitieux couroient en foule sous ses drapeaux chercher la gloire & la fortune; il revint avec une armée formidable, & sa présence arrêta d'a-

bord les progrès du Dauphin ; il lui fit lever le ſiège de Chartres, s'empara de Dreux, prit Meaux, en fit pendre le Gouverneur (le Bâtard de Vaurus) au même arbre où celui-ci avoit fait pendre tous les Anglois & les Bourguignons qui étoient tombés entre ſes mains ; on appeloit cet arbre *l'Orme de Vaurus ;* enfin Henri ſe rendit maître de toutes les Provinces du Nord, chaſſa le Dauphin juſqu'au delà de la Loire, le pourſuivit même du côté du Midi avec un acharnement, une rapidité, un bonheur qui ne laiſſoient pas reſpirer.

Heureux dans ſa maiſon, comme à la guerre & dans la politique, il lui naquit un fils, auquel on crut promettre la deſtinée de ſon père, en lui donnant ſon nom ; ce fut Henri VI. Sa naiſſance fut célébrée à Paris par des démonſtrations de joie plus fortes qu'à Londres.

La mort vint frapper Henri V à

trente-quatre ans, au sein de ses prospérités; il mourut de la fistule, qu'on n'avoit point encore l'art de guérir; il sentit venir la mort & la brava comme ses ennemis. Il fit ses dernières dispositions du même sang froid dont auparavant il traçoit un plan de campagne : il lui restoit deux frères, le Duc de Bedford & le Duc de Glocestre; il donna la régence de la France au premier, celle de l'Angleterre au second; il confia la personne de son fils au Comte de Warwick (1), ne croyant pas que la régence & la tutèle dussent être réunies. Il prévit tout & donna ses ordres pour tous les cas; il recommanda sur-tout à ses frères de persévérer dans l'alliance du Duc de Bourgogne, sentant que les Anglois ne pouvoient avoir de succès en France que par la division des François.

(1) De la Maison de Beauchamps.

Après s'être occupé pour la derniere fois des objets de la terre, il donna ce qui lui reſtoit de vie aux devoirs de la Religion & aux ſoins de l'éternité. Son Chapelain lui récitoit les Pſeaumes de la pénitence; quand le Roi entendit le verſet du *Miſerere*, où il eſt parlé de rebâtir les murs de Jéruſalem: *Ah!* s'écria-t-il, *Dieu ſait que c'étoit mon projet, & que j'allois l'exécuter auſſi-tôt que j'aurois ſubjugé la France.* Ce témoignage que lui rendoit ſa conſcience, le raſſuroit ſur toutes les fautes & les erreurs de ſa vie. Tel étoit encore l'eſprit des Croiſades, qui a ſi long-temps ſurvécu aux Croiſades mêmes.

Monſtrelet ch. 265. Hall, fol. 80. Saint-Remy, ch. 128.

Ce diſcours de Henri V, & ce qu'on ſait d'ailleurs de ſes derniers momens, prouve qu'il n'eut point de remords ſur la conquête de la France, & il étoit difficile qu'il en eût dans un ſiècle où les Conquérans étoient au premier rang dans l'eſtime publique. Son

père cependant en avoit eu ſur ſon uſurpation, & nous ne voyons pas pourquoi il auroit été plus permis d'uſurper la Couronne de France que celle d'Angleterre; mais l'uſurpation d'une couronne étrangère s'appelle une conquête, & ce nom qui ſuppoſe tant d'injuſtices, en paroiſſoit une excuſe ſuffiſante. Henri V ſuivit la route qui, de ſon temps, menoit à la gloire; il étoit digne pourtant d'y parvenir par d'autres chemins; il avoit dans le cœur l'amour de la juſtice, il reſpecta les loix de ſon pays. M. Hume a raiſon de louer la générosité avec laquelle Henri pardonna au Comte de la Marche, d'avoir des droits au Trône plus juſtes que les ſiens; on doit louer ſur-tout les ſoins qu'il daigna prendre pour acquérir & conſerver l'amitié de ce rival, que ſon père avoit dépouillé. Une pareille confiance, ajoute M. Hume, eſt bien rare; l'Hiſtoire en offre peu d'exemples, & il eſt plus

rare

fare encore que personne n'ait eu à s'en repentir.

Si Henri V suivit d'autres principes à l'égard des Puissances voisines & rivales; s'il eut le tort d'avoir prolongé l'injuste détention du Roi d'Ecosse; s'il attaqua aussi injustement la France, & uniquement parce qu'elle étoit alors foible & divisée, ne nous dispensons point de rendre justice aux talens qu'il déploya contre elle; n'oublions pas d'observer qu'avec moins de moyens qu'Edouard III, avec une autorité moins absolue sur la Nation, il poussa beaucoup plus loin l'exécution de la même entreprise. Il fut aidé sans doute par les divisions de la France, mais Edouard avoit eu les mêmes secours.

Au reste, chez tous ces Guerriers si brillans & si heureux, on ne voit guères à louer que l'audace, qualité d'un soldat; & que l'activité, qualité qui n'est pas toujours d'un Général: il n'y

avoit point encore de Généraux, & si nous avons donné ce titre à quelques-uns des héros Chevaliers qui gagnoient des batailles, c'étoit en les jugeant par comparaison. Du Guesclin avoit été un phénomène. L'activité de Henri V avoit pourtant un caractère particulier, qui tenoit un peu du Général; elle étoit moins étonnante que pressante; elle consistoit moins à faire voler des armées, comme l'activité de Henri II, qu'à les tenir toujours sur les traces de l'ennemi; de maniere que, toujours en fuite ou en alarme, il ne pût songer qu'à se défendre ou à échapper, & n'eût jamais le loisir de former un projet, ni de préparer une démarche.

Henri V eut, dans un degré distingué, tous les avantages extérieurs; la force, l'adresse dans tous les exercices du guerrier & du cavalier, ces graces, ce talent de plaire, qui souvent dispensent d'avoir des vertus, mais qui

lorſque les vertus viennent s'y joindre dans un héros & dans un Roi, en font l'image la plus ſenſible de la Divinité.

Charles VI le ſuivit de près au tombeau; malheureux Prince que ſes ſujets s'obſtinèrent à aimer, parce qu'il paroiſſoit vouloir le bien, & qu'on croyoit qu'il l'auroit fait, s'il avoit ſeulement été en état de le connoître.

Son regne répond à ceux de trois Rois en Angleterre. Avant ſon funeſte accident, il n'étoit pas inférieur au premier de ces Rois. Les deux autres auroient pu l'éclipſer par les talens, mais il les eût ſurpaſſés en bonté.

Le grand Schiſme d'Occident remplit preſque tout ce règne; & quoiqu'il eût une influence générale ſur les deux Nations ennemies, qui ne manquèrent pas d'être diviſées ſur l'obédience comme ſur tout le reſte, c'étoit ſur la France que cette influence étoit plus active & plus ſenſible, à cauſe du ſéjour d'un des deux Papes dans

Avignon. Ce Pape étoit Clément VII; Urbain VI ſiégeoit à Rome. Clément & le Duc d'Anjou s'étoient vendu l'un à l'autre le Clergé de France ; Clément accordoit des décimes au Duc d'Anjou, qui lui laiſſoit prendre la moitié des bénéfices, & vendre l'autre. Jamais l'abus des graces expectatives ne fut pouſſé plus loin. L'Univerſité, que ce brigandage fruſtroit du prix légitime de ſes travaux, & que le ſcandale du Schiſme affligeoit, défendit avec courage les libertés de l'Egliſe Gallicane, & ſes propres droits. Ce règne vit une guerre continuelle de l'Univerſité contre le Schiſme. La cauſe de l'Univerſité étoit juſte, elle triompha, mais ce ne fut qu'après une longue viciſſitude de ſuccès & de revers. Tandis qu'en Angleterre le Schiſme favoriſoit les progrès du Vicléfiſme, en France il exerçoit le zèle & déployoit les talens des Dailly, des Clémengis & des Gerſon.

L'Université demandoit un Concile; Jean de Ronce, Docteur en Théologie, fut chargé de porter ce vœu au Roi; il fut arrêté la nuit suivante. Urbain y gagna quelques suffrages en Sorbonne. Persécuté par Clément & par le Duc d'Anjou, Jean de Ronce, dès qu'il fut libre, se retira auprès d'Urbain avec quelques autres Docteurs; il rapporta secrètement à Paris des lettres d'Urbain pour l'Université; le Recteur en fit faire la lecture; Jean de Ronce & le Recteur furent obligés de se dérober par la fuite au ressentiment de Clément VII & du Duc d'Anjou; des Professeurs disparurent, les Etudiants se dispersèrent, les Ecoles furent désertes.

Urbain mourut, c'étoit une occasion naturelle de se réunir; mais quand deux partis sont une fois formés, chacun des deux croit avoir intérêt de s'étendre & de se perpétuer. Charles VI voulut plusieurs fois transporter en Ita- 1389.

lie toutes les forces de la France & aller à main armée faire reconnoître dans Rome l'autorité de Clément. Les guerres des Anglois & les troubles civils de la France ne lui en laissèrent pas le loisir. Les Cardinaux de Rome élurent à la place d'Urbain VI, Pierre Tomacelli qui prit le nom de Boniface IX.

Les Chartreux voulant s'affranchir de la jurisdiction de l'Ordinaire, s'adressèrent à Boniface, qui chargea leurs députés de Lettres pour le Roi de France, où le Pontife sembloit ne respirer que la paix. A leur arrivée en France, ces députés furent enfermés dans la Chartreuse de Villeneuve d'Avignon; on voulut les forcer de remettre à Clément les lettres de son rival; ils se refusèrent constamment à cet abus de confiance. Le Roi, à la prière de l'Université, les fit mettre en liberté; il entama par leur moyen une négociation avec Boniface.

L'Univerſité reçut l'ordre qu'elle ſollicitoit depuis long-temps, de chercher & d'indiquer les moyens d'éteindre le Schiſme. Elle en propoſa trois : l'abdication, le compromis, le Concile général. Clémengis fit à ce ſujet un Mémoire, que le Roi parut goûter ; mais le Cardinal Pierre de Lune, Légat du Siège d'Avignon, gagna les Ducs de Berry & de Bourgogne, qui gouvernoient alors le Roi, & on défendit à l'Univerſité de pouſſer plus loin cette affaire. L'Univerſité indignée ferma ſes Ecoles ; mais le Mémoire de Clémengis fit mourir de colère, de douleur & de crainte le Pape d'Avignon. L'Univerſité reprit ſes exercices, dans l'eſpérance qu'on alloit ſaiſir cette nouvelle occaſion d'éteindre le Schiſme. Le Roi écrivit aux Cardinaux d'Avignon pour les inviter à ſuſpendre le choix du ſucceſſeur de Clément ; les Cardinaux ſe doutant de ce que la lettre contenoit, ne voulurent l'ouvrir qu'a-

près le Conclave ; ils élurent ce même Pierre de Lune qui avoit été Légat à la Cour de France, il prit le nom de Benoît XII ou XIII ; on perdit alors tout espoir de réunion. La France voulut bien reconnoître ce Pape, fait malgré elle, qui ne parla d'abord que de paix, & qui combattit pendant trente ans pour ses droits. Il désarma Clémengis, en le prenant pour Secrétaire ; mais il ne put ni corrompre d'Ailly, ni séduire l'Université par l'offre de signer en sa faveur un rôle de bénéfices tel qu'elle voudroit le présenter, ni la réduire au silence par son crédit, ni la diffamer par les déclamations de ses Prédicateurs. Un Concile tenu à Paris décida pour la *voie de cession*, c'est-à-dire pour l'abdication des deux Contendans. Alors l'Université d'Oxford, qui avoit la première proposé cette voie, changea d'avis, & demanda un Concile général. Mais les Rois de France & d'Angleterre, alors amis &

alliés, s'unirent pour forcer les deux Papes à l'abdication, & Pierre d'Ailly fut envoyé à Rome pour propofer cette voie à Boniface, au nom des deux Rois, auxquels s'étoient joints plufieurs autres Souverains de l'Europe. Charles & Richard envoyèrent une pareille députation à Benoît. Celui-ci s'épuifa en détours & en déguifemens pour éluder la propofition. Boniface du moins fit un refus formel; Benoît en fit autant, lorfqu'il fe vit enfin forcé de s'expliquer. On prit alors le parti de fe fouftraire à l'obédience de tous les deux, & le Maréchal de Boucicaut eut ordre d'inveftir Avignon. Benoît s'y défendit pendant cinq ans, moins par les armes, comme on peut croire, que par l'intrigue; il avoit gagné le Duc d'Orléans, dont le crédit devenoit prépondérant à la Cour de France.

L'année Séculaire arrivant au milieu de ces troubles, fut un événement important; Rome étoit toujours la Ca-

pitale du monde Chrétien, le Jubilé y appela les Dévots: le Roi défendit à ses sujets d'y aller, plusieurs désobéirent. Boniface, qui auroit dû les accueillir, les laissa insulter par ses troupes, répandues alors autour de Rome, & laissa mourir les malades sans secours. C'étoit manquer de politique autant que d'humanité.

La soustraction devenoit un grand objet d'intrigue à la Cour de France; les oncles du Roi l'avoient fait ordonner, par conséquent le Duc d'Orléans s'y opposoit. Benoît se sauva d'Avignon sous les habits d'un domestique; les Cardinaux l'avoient abandonné, ils vinrent lui demander pardon & se ranger sous ses loix. On négocioit, l'Université chanceloit; les d'Ailly, les Gerson parloient moins haut & moins uniformément; on rentra peu à peu sous l'obédience de Benoît; le Roi déclara qu'il ne se souvenoit point d'avoir ordonné la soustraction; on revint plus

ſieurs fois de l'obédience à la ſouſtraction, & de la ſouſtraction à l'obédience : on perſécuta tour-à-tour les partiſans de l'une & de l'autre.

Benoît propoſoit une entrevue des deux Papes ; pour éluder l'abdication, il envoya des Ambaſſadeurs à Boniface ; ces Ambaſſadeurs diſputèrent contre lui en plein Conſiſtoire, & le mirent en une telle colère, qu'il en mourut, comme Clément VII. A Boniface ſuccéda Innocent VII, (Coſmat de Meliorati); & à celui-ci, mort ſubitement le 6 Novembre 1407, ſuccéda Grégoire XII (Ange Corrario). Grégoire & Benoît feignirent de déſirer une entrevue, ils s'approchoient, ils s'éloignoient, leur mauvaiſe foi parut manifeſtement. La France s'ennuya de tant de ſubterfuges. Une déclaration du Roi, rendue ſur les délibérations de l'Univerſité, ordonna que ſi, dans le terme de l'Aſcenſion 1408, la paix n'étoit pas rétablie dans l'Egliſe par l'abdication volontaire de

Grégoire & de Benoît, ou de l'un des deux, on cesseroit d'adhérer à l'une & l'autre obédience. Benoît excommunia tous ceux qui prendroient ce parti, & chargea deux de ses Officiers de présenter au Roi la Bulle d'excommunication. Les Officiers portèrent la peine de cette insolence, ils furent condamnés à faire amende honorable. On les revêtit de dalmatiques de toile noire, sur lesquelles étoient représentées les armes de Pierre de Lune renversées : on leur mit sur la tête des mîtres de papier avec cette inscription : *Ceux sont déloyaux à l'Eglise & au Roi.* On les traîna dans des tombereaux; on les exposa aux huées du peuple. Un Mathurin les prêcha publiquement, ce sermon n'étoit qu'un recueil d'injures contr'eux & contre le Pontife d'Avignon. Le Mathurin protesta, *quòd anum sordidissimæ Omazariæ osculari mallet, quàm os Petri de Lunâ.* Ce même Mathurin prêchant devant le Roi dans une autre

occasion, déclara qu'il y avoit des traîtres dans le Royaume; ces traîtres, c'étoient les partisans de Benoît. Le Cardinal de Bar, présent au sermon, donna un démenti à l'Orateur, & l'appela *vilain chien.* Telle étoit la forme que prenoit alors le zèle.

Cession, compromis, soustraction, entrevue, négociations, Ambassades, Bulles des Papes, Ordonnances des Rois, Arrêts du Parlement, Remontrances de l'Université, décrets de Conciles nationaux, rien n'ayant réussi, on parla d'un Concile œcuménique, & bientôt, au lieu d'un, on en eut trois, & trois Papes aussi au lieu de deux. Grégoire avoit créé de nouveaux Cardinaux, ce qui l'avoit brouillé avec les anciens; ceux-ci se retirèrent à Pise. D'un autre côté le Maréchal de Boucicaut, ayant eu ordre d'arrêter Benoît, celui-ci s'enfuit à Perpignan. Ses Cardinaux se trouvant sans chef, & ayant quelque temps ignoré son sort,

allèrent se joindre à Pise, aux Cardinaux qui avoient quitté Grégoire. Les deux Collèges réunis convoquèrent un Concile dans cette ville. Les deux Papes ayant créé chacun de leur côté des Cardinaux pour remplacer ceux de Pise, convoquèrent aussi chacun leur Concile; l'un dans Aquilée, l'autre à Perpignan. Celui de Pise déposa les deux Compétiteurs, & les Cardinaux de ce Concile entrant au Conclave, élurent Pierre de Candie, surnommé Philarge, qui prit le nom d'Alexandre V. Ce Pape, qui avoit été Cordelier, excita quelques troubles dans l'Eglise Gallicane par le privilège qu'il accorda aux Ordres mendians de faire les fonctions Curiales & de recevoir la dîme. L'Université arrêta cette innovation, en retranchant de son corps ceux qui prétendroient se prévaloir de cette Bulle. Les Cordeliers ayant voulu, nonobstant ce décret, faire usage du privilège, furent privés de la chaire & du

confeſſionnal. Les Jacobins, leurs ennemis, vaincus par eux dans la querelle ſur l'Immaculée Conception, triomphèrent à leur tour, & profitèrent de leur diſgrace. Jean XXIII, ſucceſſeur d'Alexandre, révoqua cette Bulle, & rétablit du moins la paix à cet égard. Mais le Concile de Piſe ne termina point le Schiſme ; les deux Papes dépoſés en mépriſèrent les déciſions, & l'Egliſe n'en fut que plus déchirée. L'honneur de la réunion étoit réſervé au Concile de Conſtance, dont l'Egliſe étoit redevable aux ſoins de l'Empereur Sigiſmond & au zèle de l'Univerſité. Jean XXIII y comparut dans les diſpoſitions conformes en apparence aux vœux de la Chrétienté ; il y lut un engagement ſolemnel d'abdiquer le Pontificat, pourvu que Grégoire & Benoît y renonçaſſent également ; mais bientôt par une légèreté ambitieuſe, il proteſta contre cette démarche ; il quitta le Concile en fu-

gitif, & alla dans Schaffouſe implorer la protection du Duc d'Autriche, qui la lui refuſa; enfin, après avoir erré de ville en ville, il fut pris, ramené au Concile, & dépoſé. Grégoire fit ſa ceſſion de moins mauvaiſe grace. Benoît ſeul perſévéra dans ſon obſtination; il s'enferma au Château de Paniſcole, dans les Etats & ſous la protection du Roi d'Aragon, dont il étoit né ſujet. Il avoit avec lui deux Cardinaux qui lui reſtèrent fidèles juſqu'à la mort, & qui, pour exécuter ſa dernière volonté, nommèrent à ſa place un Chanoine de Barcelone. Celui-ci prit le nom de Clément VIII, mais il ne déchira point le ſein de l'Egliſe, n'ayant pu intéreſſer dans ſa querelle que le Roi d'Aragon, qui ſoutint d'abord Clément comme il avoit ſoutenu Benoît, & finit par le forcer à l'abdication. Alors Martin V, élu par le Concile de Conſtance, réunit les ſuffrages de l'Egliſe. Il étoit de l'illuſtre maiſon de Colonne,

opprimée autrefois par Boniface VIII, circonstance qui ne contribua pas peu à lui rendre la France favorable. C'est dans ce même Concile que Gerson fit condamner cette proposition du Cordelier apologiste de l'assassinat du Duc d'Orléans : *Qu'il y a des cas où l'assassinat est une action vertueuse.* Ce fut aussi ce même Concile qui condamna les erreurs de Wiclef, de Jean Hus & de Jérôme de Prague ; on sait trop avec quelle excessive rigueur fut punie l'inflexible opiniâtreté de ces deux derniers ; on sait comment Sigismond osa violer à leur égard la foi de son sauf-conduit, & comment il en fut puni par seize ans de guerre contre les Bohémiens révoltés qui vouloient venger leurs compatriotes & secouer le joug d'un Prince parjure.

Au Concile de Constance, la préséance de la France sur l'Angleterre & sur les autres Monarchies de l'Europe, fut solemnellement reconnue. L'Am-

baſſadeur François (c'étoit Gerſon) précéda tous les autres Miniſtres.

L'eſprit de révolte & de ſédition, qui agita la France ſous ce règne, s'étendoit quelquefois jusqu'aux Moines. Indépendamment de la part qu'ils prenoient preſque toujours aux troubles publics, il s'élevoit entr'eux des querelles à-la-fois ridicules & ſanglantes. En 1400, un Provincial des Cordeliers ayant fait conſtruire de ſon autorité privée une écurie dans l'enceinte du Couvent, les Cordeliers prétendant que c'étoit violer les Statuts, ſe révoltèrent, le Provincial ne voulut point céder. Les rebelles s'attroupèrent, s'armèrent, démolirent l'écurie; le cri de guerre qu'ils prenoient: *A mort tous les François*, ſembloit annoncer des vues plus étendues & plus funeſtes que la démolition de l'écurie de leur Provincial: mais par les François ils entendoient les Religieux de leur Province de France, qui avoient pris parti pour le Provin-

cial. Les Officiers du Roi accoururent au bruit du combat, on leur ferme les portes ; ils les enfoncent, on ne ſe rend point encore ; il y eut une violente mêlée : enfin les Cordeliers ſont défaits : la plupart prennent la fuite ; on en arrête vingt-ſix dans le Couvent & quatorze dans les foſſés. L'hiſtoire a dédaigné de dire quel fut leur châtiment.

Au ſiège de Melun, on remarqua un Moine Auguſtin, excellent Archer & grand ennemi des Anglois ; il tua de ſa main ſoixante hommes d'armes, ſans compter la foule des ſoldats. Celui-là du moins étoit très-utile à ſa patrie.

Pendant que la France au dedans éprouvoit tous les maux de la diſcorde & tout l'aviliſſement du crime, au dehors elle conſervoit ſa conſidération : elle influoit ſur des révolutions importantes, elle faiſoit des expéditions lointaines, ou avec un ſuccès

éclatant, ou avec un malheur respecté; & son nom étoit toujours un grand nom dans l'Europe. Nous avons vu en Flandre Rosebèque rendre redoutable la jeunesse de Charles VI. Si, à Naples, des Princes François succombent, c'est sous d'autres Princes François. Les Républiques de Bologne & de Florence implorent la protection de Charles VI. Des aventuriers François vont faire la guerre en Lombardie, au tyran Galéas. La République de Gènes obtient de la France des secours contre les Corsaires d'Afrique. Le Duc de Bourbon va faire respecter les armes Françoises dans cette partie du monde où S. Louis avoit péri. Le Comte de Derby-Lancastre, qui fut depuis le Roi Henri IV, se joint à lui. Les François & les Anglois réunis forment ensemble le siège de Carthage, & forcent le Roi de Tunis à un Traité. Gènes, depuis long-temps l'alliée de la France & sa ressource contre les

Anglois pour la Marine, ne se contente plus d'être sous la protection de cettte Puissance, elle veut vivre sous sa domination, elle devient Françoise, & reçoit le Maréchal de Boucicaut pour Gouverneur. Boucicaut fait la guerre en Chypre, parcourt les côtes de la Syrie & les Isles de l'Archipel, bat sur mer les Infidèles, & protège par-tout le commerce de Gènes.

Cependant l'inconstance Génoise entraîna bientôt d'autres révolutions: Gènes essaya toutes les formes de gouvernement, sans pouvoir se fixer à aucune; mais elle regretta souvent l'administration Françoise, & voulut plus d'une fois y revenir.

L'exemple des Génois & l'émulation excitée par la rivalité de l'Angleterre, tournèrent l'industrie Françoise du côté de la mer. L'Amiral de Vienne soutint l'honneur de la Marine nationale, on fit de grands armemens, on projeta, on prépara des

expéditions en Angleterre, on en fit une mémorable en Ecosse. Jean de Béthencourt, Gentilhomme de Dieppe, Chambellan de Charles VI, découvrit les Canaries. C'étoit un premier pas vers la découverte du Cap de Bonne-Espérance.

Les cris de l'Empire d'Orient & de l'Empire d'Occident, l'un écrasé, l'autre menacé par le terrible Bajazet, se font entendre à la France. La Hongrie, près d'être attaquée par ce Conquérant, implore le secours des François, & l'obtient. L'élite de notre Noblesse va périr aux champs de Nicopolis; elle étoit commandée par ce Comte de Nevers, qui fut depuis le Duc de Bourgogne Jean. Bajazet, son vainqueur, fit égorger à ses yeux les prisonniers Chrétiens, il ne lui laissa la vie à lui-même que par bravade, & en l'exhortant à prendre sa revanche. Les Chrétiens avoient donné aux Infidèles l'exemple de cette cruauté; ils

avoient les premiers égorgé les prisonniers Turcs. Au reste, ils avoient soutenu à Nicopolis la gloire de leurs armes. La perte des vainqueurs y fut dix fois plus grande que celle des vaincus. Bajazet fut défait à son tour par Temir-Lanc ou Tamerlan ; le règne de Charles VI sert encore d'époque à la fondation du vaste Empire formé par ce nouveau Conquérant; mais la France n'eut point d'autre rapport avec lui, que d'avoir combattu le même ennemi avec un succès bien différent.

Combattre est toujours un malheur ; vaincre est souvent un hasard : l'honneur dont tout Etat & tout Souverain doit être le plus jaloux, c'est d'être l'arbitre de ses voisins. La France jouissoit encore de cet avantage sous Charles VI. Henri III, Roi de Castille, & le Comte de Gijon, fils de Henri de Transtamare, soumirent au jugement du Conseil de Charles VI, des contestations qui troubloient la paix de la Castille.

En génrral, la France offre sous Charles VI un mélange bien singulier de désolation & de splendeur. A travers les désordres dont on a vu le tableau, il sembloit que la Cour de Charles VI fût le rendez-vous de tous les Souverains de l'Europe. Venoient-ils admirer sa gloire ou épier sa décadence & contempler ses malheurs? Venoient-ils examiner par quels étonnans ressorts ou par quel ordre de la Providence, cette Monarchie, ébranlée par de si violentes secousses, pouvoit subsister encore? Les uns venoient réclamer son alliance, les autres implorer son secours, d'autres venoient y chercher un asyle. On y vit ou ensemble ou successivement, le Roi d'Arménie Léon de Lusignan, la Reine de Sicile & Louis II son fils, l'Empereur de Constantinople Manuel Paléologue, les Empereurs d'Occident Venceslas & Sigismond, enfin les trois Rois d'Angleterre dont les règnes répondent à celui

celui de Charles V. Richard II y vint comme gendre de ce Prince; le Comte de Derby-Lancaſtre y vint en fugitif, il ne put obtenir l'honneur de devenir gendre du Duc de Berry, & bientôt il apprit à Paris que les vœux des Anglois l'appeloient au Trône; ce fut le Roi Henri IV. Henri V vint en France, auſſi comme gendre de Charles VI, mais comme vainqueur & conquérant. Henri VI enfin y ſuccéda au Roi ſon père.



CHAPITRE X.

Charles VII en France ; Henri VI en Angleterre.

Depuis l'an 1422 juſqu'en 1461.

HENRI VI à neuf mois fut proclamé à-la-fois Roi de France & d'Angleterre, aſſemblage monſtrueux de deux Sceptres ennemis dans la main d'un enfant. Le Duc de Bedfort, que Henri V, ſon frère, avoit chargé en mourant de tyranniſer la France, s'acquitta très-bien de ce funeſte emploi pour le malheur des deux Nations.

Il lui reſtoit à ſubjuguer, au nom de Henri VI, le midi de la France, qui réſiſtoit encore aux Anglois, & Charles VII avoit à conquérir preſque tout ſon Royaume ; il ne poſſédoit du moins, outre les Provinces méridionales, qu'un très-petit nombre de Places dans la partie ſeptentrionale de

la France. Le Duc de Bedfort, qui redoutoit en lui des droits incontestables, des talens naissans, & l'art de gagner les cœurs, redoubla d'efforts pour l'accabler avant que ses talens fussent plus développés & son caractère aimable plus connu. Le Duc de Bedfort avoit la valeur & l'activité de Henri V; il y joignoit de la prudence & de la politique; la France ne pouvoit guères avoir d'ennemi plus redoutable, & sous sa Régence les Anglois n'éprouvèrent aucun des inconvéniens d'une minorité.

Fidèle à la politique du Roi son frère, il prodigua au Duc de Bourgogne les démonstrations du respect & les témoignages de la confiance; il voulut partager avec lui la Régence de France, il épousa une de ses sœurs.

Il acquit en France un autre allié considérable, le Duc de Bretagne.

Jean VI, Duc de Bretagne, Prince juste & ami de la paix, n'avoit cessé

d'offrir sa médiation, tantôt entre la France & l'Angleterre, tantôt entre les Armagnacs & les Bourguignons.

Avant l'assassinat de Montereau, il avoit eu avec le Dauphin une entrevue ; il lui avoit porté des propositions d'accommodement de la part du Duc de Bourgogne pour l'engager à la paix ; il lui avoit mené la Dauphine, qui étoit restée prisonnière parmi les Bourguignons, depuis que L'Isle-Adam avoit surpris Paris. Dans cette entrevue, on n'avoit pris aucunes précautions ; les deux Princes s'étoient vus comme devoient se voir des Princes amis & issus du même sang. Après l'attentat de Montereau, ils se revirent ; le Duc de Bretagne alors affecta de prendre des précautions superflues, pour donner au Dauphin une leçon nécessaire, & dont il avoit perdu le droit de se plaindre. Le Duc de Bretagne ne prit aucun parti entre de si coupables ennemis, mais il laissa ses

ſujets ſervir la cauſe la plus juſte, c'eſt-à-dire celle du Dauphin contre Henri V. Pour lui, dans ſes Etats, il donnoit l'exemple d'oublier les rivalités & d'éteindre les haines; il traitoit les Penthièvres comme Henri V avoit traité Mortemer; il les admettoit à ſa familiarité, il les honoroit de ſa confiance, il leur prodiguoit les diſtinctions & les graces. Marguerite de Cliſſon, leur mère, juſtifia bien la colère où le Connétable de Cliſſon ſon père s'étoit emporté contre elle, lorſqu'elle lui avoit propoſé de trahir la confiance du Duc de Bretagne Jean V, en ôtant la liberté ou la vie aux enfans de ce Duc pour procurer le Duché de Bretagne aux Penthièvres; les bontés de Jean VI ne la touchoient point, elle ne voyoit que les droits de Penthièvre ſacrifiés, & qu'un uſurpateur aſſis au Trône qu'elle & ſes enfans auroient dû occuper. Par ſon conſeil, les Penthièvres invitèrent le

Duc à une fête qu'ils vouloient, di-ſoient-ils, lui donner dans leur château de Chantoceaux; le Duc, toujours ſans défiance, s'y laiſſe conduire par Olivier, l'aîné des Penthièvres. A peine ont-ils paſſé une petite rivière, qu'on coupe le pont pour ſéparer le Duc de ſa ſuite; en même temps Charles de Penthièvre, frère d'Olivier, paroît à la tête d'une eſcorte nombreuſe; le Duc eſt arrêté, lié, conduit de forteresse en forteresse; le Comte de Penthièvre & Marguerite venoient inſulter à ſa douleur & redoubler ſa crainte. Quand il demandoit quel ſeroit ſon ſort, Marguerite de Cliſſon lui répondoit par ce verſet du *Magnificat*: *Depoſuit potentes de ſede*; le Comte de Penthièvre le menaçoit de le faire couper par morceaux.

Jamais crime ne fut plus promptement ni plus ſévérement puni par l'indignation univerſelle: toute la Nobleſſe de Bretagne ſe ſouleva, on

affiégea Marguerite dans Chantoceaux, où elle étoit alors, séparée de ses fils. Sa tête alloit répondre de celle du Duc, & à son tour la barbare trembla pour sa vie; elle envoyoit couriers sur couriers à ses fils pour les prier de remettre le Duc en liberté, s'ils vouloient la revoir; ils obéirent; on permit à la Comtesse de se retirer, & le Duc de Bretagne entra le jour même dans Chantoceaux, qu'il rasa.

Mais la vengeance de la Province ne se borna pas à enlever cette Place aux Penthièvres; on leur fit leur procès; ils furent déclarés infames, & condamnés à mort; tous leurs biens furent confisqués, & cette partie de l'Arrêt fut exécutée à la lettre. Le Duc de Bretagne, délivré par l'amour de ses sujets & par l'horreur naturelle que la perfidie inspire, continua de faire le bonheur de ses peuples; les Penthièvres traînèrent loin de leur patrie une vie malheureuse, après avoir

comblé leur honte, en essayant encore sans succès la ressource de l'assassinat. On dut plaindre Guillaume, l'un de ces trois frères, qui, sans avoir eu part à leur attentat, fut enveloppé dans leur disgrace, passa vingt-sept ans en prison, & perdit la vue à force de pleurer : c'est la seule circonstance qui gâte cette aventure. D'ailleurs une fiction imaginée exprès pour rendre sensible la vérité, qui est l'objet de cet Ouvrage, c'est-à-dire, l'abus de nuire, le danger du crime, l'absurdité des vengeances particulières & du systême de guerre, une telle fiction ne pourroit être d'une moralité plus complette ; & c'est un fait précieux dans l'histoire du châtiment des crimes.

La foiblesse du Dauphin Charles fit qu'il mérita encore d'être soupçonné d'avoir eu part au complot des Penthièvres ; on trouva de ses blancs-seings dans Chantoceaux ; c'étoit, comme on le découvrit dans la suite, l'ouvrage

de Frottier, du Président Louvet & du bâtard d'Orléans son gendre, qui fut depuis le fameux Comte de Dunois. Le Duc de Bretagne, ayant approfondi ce mystère, justifia le Dauphin dans la relation qu'il donna lui-même de son enlévement, & des circonstances de cet attentat. Les Ministres du Dauphin étoient sans doute mécontens de ce que le Duc de Bretagne n'avoit point voulu approuver l'assassinat de Montereau, ni se rendre le protecteur de leur crime; la facilité du Dauphin les mettoit en état d'abuser de son nom, même sans son aveu.

Le Roi Henri V vivoit encore alors; ces intrigues de la Cour du Dauphin lui fournissoient une occasion favorable d'attirer à son parti le Duc de Bretagne; il n'en profita point. La Duchesse de Bretagne lui demanda du secours pendant la détention du Duc; il lui en promit, & différa toujours sous divers prétextes de lui en envoyer;

il laissa la Noblesse Bretonne délivrer son Prince par ses propres forces & sans secours étranger. La véritable cause de l'inaction de Henri V, est que le Duc de Bretagne, par le même principe de justice qui lui avoit fait refuser son approbation au meurtre du Duc de Bourgogne, avoit aussi refusé son suffrage au traité de Troyes, dont l'iniquité le révoltoit. Henri V poussa le ressentiment jusqu'à former des intrigues, qui pouvoient devenir très-funestes au Duc de Bretagne. Olivier de Penthièvre, après sa condamnation, avoit voulu se réfugier dans le Hainault où il possédoit la Seigneurie d'Avesnes, qui n'avoit pu être comprise dans la confiscation; il fut arrêté sur les terres du marquis de Badé, qui réclamoit quelques droits sur cette Seigneurie d'Avesnes. Henri V traitoit avec le Marquis de Bade, pour qu'il lui cédât son prisonnier. Cette démarche ne pouvoit avoir que deux objets; l'un

de ranimer, quand il voudroit, en Bretagne la querelle de Montfort & de Penthièvre, sous le nom d'Olivier; l'autre, d'acquérir les droits d'Olivier & de les faire valoir pour son propre compte. Le véritable objet du Roi d'Angleterre, du moins son objet présent, n'étoit sans doute que de forcer le Duc de Bretagne d'accéder au traité de Troyes; ce moyen de rechercher des alliés, étoit trop d'un ennemi; le Duc en fut plus indigné qu'alarmé. Cette intrigue le détermina au contraire à s'unir avec le Dauphin par le traité de Sablé; mais ce traité n'eut d'exécution que pendant la vie de Henri V; le Dauphin à son tour fit des fautes qui détachèrent le Duc de Bretagne de son alliance, & dont le Duc de Bedfort sut mieux profiter que n'avoit fait le Roi son frère. Une de ces fautes du Dauphin fut de violer la promesse qu'il avoit faite au Duc de Bretagne d'éloigner de sa Cour ceux de ses Con-

seillers qui avoient trempé dans le complot des Penthièvres ; il se devoit cette satisfaction à lui-même, puisqu'ils avoient osé le compromettre ; mais Charles VII pardonnoit tout, parce qu'il avoit besoin de tout le monde.

Le Comte de Richemont, frère du Duc de Bretagne, avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt ; Henri V lui avoit permis de faire un voyage en Bretagne sur sa parole. La mort de ce Monarque étant arrivée avant le retour de Richemont, celui-ci, dit-on, prétendit être dégagé de son serment, prétention peu digne d'un Chevalier, car on n'avoit jamais entendu dire qu'un prisonnier devînt libre par la mort du vainqueur, & la rançon étoit un objet d'intérêt qui passoit à l'héritier. Le Duc de Bedfort, sans s'amuser à prouver & à reprocher au Comte de Richemont son infidélité envers l'Angleterre, profita de la conjoncture pour le rendre infidèle à la France, & gagner par lui

le Duc de Bretagne ; il ſerra encore ce nouveau nœud par un mariage ; il engagea le Duc de Bourgogne à donner au Comte de Richemont, ſa ſœur aînée, veuve du Dauphin Louis, frère aîné de Charles VII ; ainſi le Comte de Richemont devint beau-frère & du Duc de Bourgogne & du Duc de Bedfort, & il ſe forma entre les Ducs de Bedfort, de Bourgogne, de Bretagne, & le Comte de Richemont, une alliance plus utile à l'Angleterre, que n'eût pu l'être la rançon de ce dernier.

Hall, fol. 84. Monſtrelet. Stowe, p. 364.

La ſage politique de Bedfort tenta encore d'enlever à Charles les ſecours de l'Ecoſſe, & ce fut par un acte de juſtice fait à propos. Le Duc d'Albanie, Régent d'Ecoſſe, étoit mort ; Murdac ſon fils, indolent ſucceſſeur de ce père ambitieux, ne demandoit qu'à remettre au Roi légitime une autorité qui peſoit à ſa foibleſſe. Le Duc de Bedfort mit le Roi d'Ecoſſe en liberté, moyennant une rançon de quarante

mille livres, & pour le détacher des intérêts de Charles VII, il lui fit épouser une parente du Roi Henri VI (1); d'ailleurs on n'exigea du Roi d'Ecosse qu'une neutralité parfaite : il s'y engagea, & il tint parole pendant quelque temps; mais il ne put ou ne voulut point détacher du service de Charles VII, les Ecossois qui s'y étoient engagés, ni en empêcher d'autres de s'y engager à leur exemple.

Aux opérations politiques, le Régent joignoit les opérations militaires. Avant d'entamer les Provinces méridionales, il voulut achever de réduire toutes les Places qui restoient à Charles VII en

(4) Fille du Comte de Sommerset, qui étoit fils de Jean de Gaunt, Duc de Lancastre & de Catherine Svindfort, fille d'un simple Chevalier du Hainault, laquelle avoit été maîtresse du Duc, & qu'il avoit depuis épousée en troisiemes noces. Les enfans qu'il en eut étoient nés avant ce mariage, mais ils avoient été légitimés par acte du Parlement.

deçà de la Loire. On ſe battit en Normandie, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne; le combat de Crevant dans cette dernière Province, ouvrit 1423.
aux Anglois les Provinces meridionales par la priſe de la Charité ſur-Loire, qui fut le fruit de leur victoire. Les François & les Ecoſſois perdirent environ mille ou douze cens hommes dans cette défaite, & le Connétable y fut fait priſonnier. Les François prirent leur revanche à Graville dans le Maine par un combat où le Comte de Suffolck-la-Poole, qui commandoit les Anglois, perdit quatorze cens hom- 1423.
mes, & fut auſſi fait priſonnier. Mais le parti Anglois & Bourguignon étoit plus en état de perdre des batailles que le parti de Charles VII.

Ce Prince voyant l'orage approcher des Provinces qui lui reſtoient fidèles, crût qu'il n'en étoit que plus important pour lui de conſerver quelques barrières dans la partie du Royaume déja

ſoumiſe aux ennemis; il voulut tenter un dernier effort pour défendre Ivry en Normandie, que le Duc de Bedfort aſſiégeoit depuis trois mois, que notre Henri IV, forcé comme Charles VII de conquérir ſa propre Couronne, rendit ſi célèbre dans la ſuite par ſa victoire. Charles VII y envoya une armée de quatorze mille hommes, levée avec beaucoup de peine, & à la tête de laquelle il mit le Connétable de Buckan & ſon beau-père Archambaud, Comte de Douglas; le Connétable, depuis le combat de Crevant, avoit été échangé contre un des Chefs Anglois pris au combat de Graville. Les François arrivèrent trop tard, Ivry s'étoit rendu; le Connétable s'en dédommagea en s'emparant de Verneuil au Perche, que les habitans lui livrèrent. Le Duc de Bedfort vint le reprendre; on croit que Buckan auroit pu éviter la bataille, on croit qu'il l'auroit dû, & qu'il ne falloit rien riſquer dans

l'état où étoient les affaires de Charles VII. Cette armée étoit sa seule ressource pour la défense des Provinces qui lui restoient ; il paroît que ni Charles VII n'auroit dû l'envoyer en Normandie, ni le Connétable l'exposer aux hasards d'une bataille.

En général le plan des opérations du Duc de Bedfort étoit mieux concerté que celui de la défense de Charles VII. Le premier avoit raison de ne pas vouloir laisser de Places derriere lui lorsqu'il passeroit la Loire, & de commencer par soumettre tout le nord avant d'attaquer le midi (1) ; peut-être le Roi devoit-il ne regarder les Places qui lui restoient dans le nord,

(1) Charles VII ne possédoit pas toutes les Provinces du midi. Une partie de la Guyenne & de quelques Provinces adjacentes étoit rentrée sous la domination des Anglois, & Charles étoit pressé du côté du nord & du levant par les possessions du Duc de Bourgogne.

que comme des moyens d'arrêter un instant l'ennemi, & de gagner du temps pour fortifier le midi; peut-être auroit-il dû pour lors borner tous ses projets à la conservation de cette partie de son Royaume, mettre la Loire entre les Anglois & lui, s'attacher à fortifier, à défendre toutes les Places situées sur cette rivière, & rassembler ses forces auprès de cette barrière, au lieu de les affoiblir par une diversion qu'il étoit hors d'état de tenter. Du moins le Connétable, en risquant la bataille, prit-il la sage précaution de ranger ses troupes sous les murs de Verneuil, où il étoit résolu d'attendre les Anglois; mais ses mesures furent rompues par l'impatience du Vicomte de Narbonne (1), qui, ayant voulu aller en avant, força toute sa

Hall. fol. 88. 89. 90. Monstrelet, vol. p. 15. Stowe, p. 365. Hollingshed, p. 588.

(1) C'est aux Ecossois au contraire que le P. Daniel attribue cette imprudence. Nous suivons l'opinion reçue.

ligne de le ſuivre ; les autres s'avancèrent plus ou moins pour la ſoutenir, ſuivant qu'elles étoient emportées par leur ardeur, ou retenues par les défenſes du Général. Le déſordre ſe mit dans ces premières lignes, qui furent renverſées ſur les ſuivantes ; le Duc de Bedfort, profitant de la circonſtance, fondit ſur les François, acheva de rompre leurs rangs & de décider la victoire. Cette bataille de Verneuil fut perdue à peu près par les mêmes cauſes qui depuis firent perdre celle de Pavie contre Charles-Quint, & de nos jours celle de Dettingue contre les Anglois. Attaquer quand il falloit attendre, ſortir des retranchemens quand il falloit y reſter, mettre l'armée entre ſes défenſeurs & ſes ennemis, & par cette démarche, arrêter l'action des premiers(1) ; voilà les fautes particulières des Fran-

(1) On tiroit ſur les ennemis du haut des murs de Verneuil ; on fut obligé de s'arrêter.

çois dans les trois batailles dont nous parlons; & ces fautes provenoient toujours de la même cause générale qui avoit fait perdre les batailles de Courtray, de Crécy, de Poitiers & d'Azincourt, c'est-à-dire de la précipitation.

A Verneuil, le Connétable de Bukan fut tué, ainsi que le Comte de Douglas ; le Duc d'Alençon (1), le Maréchal de la Fayette furent blessés & pris; les François perdirent quatre mille hommes, les Anglois seize cens; perte qui, selon le récit des Historiens, parut assez funeste aux vainqueurs pour qu'ils crussent devoir s'interdire des réjouissances; mais des actes formels prouvent qu'ils n'eurent point cette modération ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'humanité seule eût toujours dû faire interdire les réjouissances en pareil cas.

---

(1) Fils du Duc d'Alençon, tué à la bataille d'Azincourt.

Trois jours après, ils prirent Verneuil; au moment où ils y entroient, ils virent passer le convoi du Vicomte de Narbonne, qui avoit été tué dans la bataille perdue par son imprudence; ils se rappelèrent qu'il pouvoit avoir eu part à l'assassinat du Duc de Bourgogne Jean; ils s'emparèrent du corps, le pendirent à un gibet. C'étoit punir un crime par une atrocité; cet esprit de guerre & de vengeance ne tend qu'à couvrir à jamais la terre de crimes & de violences.

L'échec de Verneuil, qui avoit entraîné la perte du Maine & du Perche, parut ôter pour quelque temps toute espérance à Charles VII. Le Duc de Bedfort ne trouva presque plus d'obstacles à continuer la conquête des Places du nord; ce fut alors que les Anglois, croyant avoir pour toujours renvoyé Charles VII au-delà de la Loire, l'appelèrent par dérision *le Roi de Bourges*. Charles connut jusqu'aux maux de l'indigence. Son malheureux père les

avoit encore plus éprouvés ; nous avons vu dans quel abandon il avoit paſſé la moitié de ſa vie. A ſa mort, il fallut vendre ſes meubles pour le faire enterrer. Charles VII n'avoit pas non plus de quoi fournir aux frais du baptême du Dauphin ſon fils, qui fut dans la ſuite le Roi Louis XI. Il s'agiſſoit d'une ſomme de quarante livres ; on prit des termes, & elle ne fut payée que longtemps après.

Quelquefois Charles VII manquoit des choſes néceſſaires pour ſon entretien & pour ſa table ; un jour qu'il donnoit à dîner à La Hire & à Poton de Saintrailles, il n'avoit pour tous mets qu'une queue de mouton & deux poulets. Le Poëte, Auteur des Vigiles de Charles VII, nous fournit ces particularités, & il ajoute la réflexion ſuivante:

Princes qui ont de la misère,
Si ſont plus enclins de moitié
A ſoulager le populaire,
Et en ont plus grande pitié.

Cependant au milieu de cette détreſſe, Charles donnoit des fêtes, & La Hire lui dit : *on ne peut perdre plus gaiement ſon Royaume.*

Cette gaieté déplorable étoit l'effet du découragement ; Charles trompoit ſon déſeſpoir par ces fêtes ; il conſidéroit avec effroi l'intervalle qui le ſéparoit du Trône & les obſtacles qu'il falloit vaincre pour y parvenir ; les douceurs d'une condition privée venoient le ſéduire & lui conſeiller le ſacrifice de ſes droits ; des plaiſirs le flattoient plus qu'une gloire pénible. Tant de périls à courir, tant de travaux à ſupporter, tant de ſang à verſer rebutoient cette ame douce & foible, déja fatiguée de malheurs & de revers ; il étoit jeune, il étoit aimable, la fortune l'accabloit, & la molleſſe lui tendoit les bras.

On l'aimoit & on n'oſoit le ſervir ; on déteſtoit les Anglois & on n'oſoit leur réſiſter.

Le zèle de ses Ministres n'étoit ni assez éclairé ni assez pur, & ce zèle se démentoit quelquefois.

Sur qui pouvoit-il compter, si Tanneguy du Châtel lui-même étoit quelquefois infidèle ? La voix publique l'accusoit d'avoir passé toutes les bornes du zèle, en servant son maître par un crime. Charles VII lui devoit la liberté, peut-être la vie ; car qui sait à quel excès pouvoient se porter les assassins Bourguignons dans cette nuit effroyable où L'Isle-Adam surprit Paris, & eût surpris Charles dans son lit sans la vigilance de du Châtel? Eh bien ! ce du Châtel, une ancienne Chronique lui impute, à l'égard de Charles VII, le même procédé que Craon avoit eu à l'égard du Duc d'Anjou. Charles l'avoit chargé de porter du secours à la Ville de Meulan, assiégée par les Anglois ; il lui avoit remis les fonds nécessaires tant pour la levée que pour l'entretien des troupes destinées à cette expédition

tion. Du Châtel, au lieu de voler au secours de la Ville assiégée, s'arrête à Orléans, où il dissipe en folles dépenses tout l'argent que Charles lui avoit confié; infidélité criminelle en toute circonstance, mais sur-tout dans celles où le Roi se trouvoit alors. Les défenseurs de Meulan se voyant ainsi abandonnés, arrachèrent de fureur la Bannière Royale arborée sur leurs murs, & la mirent en pièces; ils en firent autant de leurs enseignes & de leurs croix blanches, signal du parti Royal; ils remirent la Place aux Anglois, & passèrent pour la plupart dans leur parti. Graville qui, par un exploit assez brillant, avoit emporté d'assaut cette Place dans la saison la plus rigoureuse, & qui la défendoit alors contre les Anglois après la leur avoir enlevée, passa lui-même dans leur parti, mais il revint bientôt au parti du Roi. Ces défections, que le mécontentement avoit causées, étoient l'ouvrage de du Châtel.

Le même du Châtel tua en plein Conseil, aux yeux du Roi, le Dauphin d'Auvergne. Ce fait si étrange est consigné dans les registres du Parlement, qui n'en rapportent point les causes; mais en peut-on imaginer qui soient capables d'excuser cette brutale & barbare insolence? Tel étoit l'abus cruel que faisoient ces Ministres, de la bonté du Roi, de sa reconnoissance, & du besoin qu'il avoit de leurs services.

Au combat de Crevant, le Maréchal de Severac avoit, dit-on, pris la fuite dès le commencement de l'affaire avec le Corps qu'il commandoit.

C'est ainsi qu'étoit servi alors ce Roi qui dans la suite fut surnommé justement & par excellence *le Roi bien servi*. La fortune le fit passer d'abord par les plus dures épreuves: revers à la guerre, orages dans sa Cour, humiliations cruelles & de la part de ses ennemis, & surtout de la part de ses amis; voilà ce que nous verrons encore pendant quelque temps.

Obligé de tout souffrir, on le voit dévorer les plus sanglans affronts avec une foiblesse qui paroît pusillanime & honteuse; souvenons-nous qu'elle étoit forcée.

Obligé de tout acheter, on le voit prodiguer à de légers services, ou même à la simple espérance de ces services, des récompenses excessives; souvenons-nous qu'elles étoient nécessaires, & plaignons un Roi qui a son Royaume à conquérir.

Les chefs du parti de Charles VII, les Bukans, les Richemonts, les La Fayette, les Saintrailles, les La Hire, les Dunois, les Narbonnes, les Culants, les Gaucourts, étoient les plus intrépides soldats, les plus vaillans Chevaliers de leur siècle; le temps & l'expérience fit de quelques-uns d'eux des Capitaines habiles; mais le Duc de Bedfort, Arondel, Talbot, chefs du parti Anglois, étoient des Généraux tout formés.

A travers ces avantages, les Anglois ne pouvoient ſe diſſimuler qu'ils devoient leurs ſuccès à l'eſprit de vertige qui avoit ſaiſi la Nation Françoiſe, mais qui ne pouvoit toujours durer, & qu'ils devoient la ſoumiſſion apparente des peuples à la crainte, principe quelquefois efficace, mais toujours dangereux, qui cache des retours affreux, & qui prépare ſourdement des vengeances éclatantes; ils croyoient prévenir ces retours & ces vengeances en redoublant la crainte, erreur des Conquérans vulgaires, qui ne ſongent pas que les ſeuls Conquérans qu'on ait vu proſpérer, ſont ceux qui par leur clémence ont effacé les torts de la conquête. Les Anglois gouvernoient la France, non comme des maîtres légitimes qui croient adminiſtrer leur patrimoine, mais comme des brigands qui épuiſent & dévaſtent un pays qu'ils n'eſpèrent point garder. Les peuples faiſoient en tremblant des efforts ſecrets pour ſe déro-

ber à cette oppreſſion ; malgré l'abattement du parti Royal, malgré l'indolence à laquelle le Roi lui-même s'abandonnoit trop ſouvent, l'eſprit François ſembloit quelquefois prêt à ſe ranimer ; le vœu public ne pouvant éclater en liberté, s'annonçoit par des conſpirations fréquentes pour remettre la Capitale ſous la puiſſance du Roi ; elles furent toutes découvertes & punies avec un excès de rigueur qui les rendit plus fréquentes encore. Une femme ayant trempé dans une de ces conſpirations, fut brûlée vive ; par ce trait de cruauté, on peut juger des autres. Un des plus horribles effets de ces révolutions paſſagères qui changent pour un temps la face des Empires, eſt d'ébranler tous les principes de la morale en puniſſant le devoir comme un crime, & en flétriſſant ce qu'on doit applaudir. Ces rigueurs déplacées accoutument la Nation qui les exerce, celle qui les ſouffre, & peut-

être celles qui les voient, à mettre la politique à la place de l'équité, à confondre toutes les notions du juste & de l'injuste, à ne respecter que la force, à professer & pratiquer le Machiavélisme. Ces supplices des sujets les plus fidèles étoient encore pour Charles VII un motif de découragement d'autant plus fort, que ce Prince étoit humain & juste.

Quelques femmes amenèrent peu à peu des changemens inattendus dans la destinée de la France. La première fut Jacqueline, Comtesse de Hainault, de Hollande, de Zélande & de Frise, veuve du Dauphin Jean, le second des trois Dauphins, fils de Charles VI. Elle avoit épousé en secondes noces, Jean, Duc de Brabant, cousin du Duc de Bourgogne. Cette femme étoit belle, & avoit de la vigueur dans l'ame ou du moins de l'audace; son nouveau mari, plus jeune qu'elle, foible d'esprit & de corps, fut bientôt l'objet de

ses mépris; elle le quitta, & comptant sur le pouvoir des richesses & de la beauté, elle alla en Angleterre se mettre sous la protection du Duc de Glocestre. Ce Prince, impétueux dans toutes ses passions, s'enflamma d'amour pour elle & de cupidité pour ses biens; ils dédaignèrent également & de solliciter des (1) dispenses du Pape pour leur mariage, & de se ménager l'agrément du Duc de Bourgogne pour la dissolution du mariage de son cousin; ils signèrent un contrat de mariage, & le Duc de Glocestre alla prendre possession des Etats de Jacqueline. Le Duc de Bourgogne sentit en Prince fier ce qu'un tel procédé avoit de choquant, & vit en politique le danger de se trouver environné par-tout des Anglois, & en France & dans les Pays-Bas. Que devoit-il

(1) Quelques Auteurs disent qu'ils en demandèrent au Pape, & que sur son refus, ils s'adressèrent à l'Antipape Benoît, qui en accorda.

attendre de ces impérieux alliés, lorsqu'il auroit lui-même affermi leur puissance, s'ils le traitoient ainsi quand ils ne pouvoient se passer de lui pour l'exécution de leur projet? Cette idée fit sur son ame une impression que tous les soins du Duc de Bedfort ne purent effacer entièrement. Le Duc de Brabant eût aisément renoncé à sa femme & aux Etats qu'il tenoit d'elle ; le Duc de Bourgogne l'obligea de se défendre, lui fournit des secours & des alliés, & le Duc de Glocestre persistant dans son dessein, la guerre s'alluma dans les Pays-Bas entre les Bourguignons & les Anglois. Le Duc de Bourgogne & le Duc de Glocestre, personnellement animés l'un contre l'autre, se donnèrent des démentis & s'envoyèrent des défis qui n'eurent pourtant point de suites ; mais le Duc de Bedfort, au lieu de recueillir les fruits de la victoire de Verneuil, fut obligé de passer en Angleterre pour

ramener le Duc de Glocestre à la raison par ses représentations & son autorité, pour lui faire sentir quel tort ces imprudentes divisions alloient faire à la cause commune : « Etoit ce là le » respect dû aux dernières volontés d'un » héros tel que Henri V, qui n'avoit » rien tant recommandé que de mé- » nager l'amitié du Duc de Bourgo- » gne ? Quel temps choisissoit le Duc » de Glocestre pour écouter ses pas- » sions ? quels moyens prenoit-il pour » les satisfaire ? » Le Duc de Glocestre ne put résister à l'ascendant de son frère. C'étoit Massinissa qui enlevoit Sophonisbe à Syphax, & que la raison calme & ferme de Scipion & de Lælius faisoient rentrer dans le devoir. Il sentit qu'un tel attentat contre toutes les Loix & toutes les Puissances ne pourroit que difficilement se soutenir, même par les armes. Le Pape Martin V avoit non-seulement cassé le mariage de Jacqueline avec le Duc de Glocef-

Monstrelet, vol. 2. p. 19. 20. 21.

tre, mais encore déclaré que la mort même du Duc de Brabant ne rendoit pas à ſa veuve la liberté de s'unir au Prince Anglois. Le Duc de Gloceſtre perdit alors toute eſpérance de réuſſir, & s'en conſola en épouſant Eléonor de Cobham, qui étoit depuis long-temps ſa maitreſſe. Jacqueline trahie & ſurpriſe à Mons, fut menée priſonnière à Gand, d'où elle trouva le moyen de s'enfuir en Hollande à la faveur d'un déguiſement; cependant le Duc de Brabant mourut, & Jacqueline qui, de ſon côté, avoit pris du goût pour un ſimple Gentilhomme Flamand, nommé Berſelen, ne dédaigna pas de l'épouſer. Le Duc de Bourgogne, qui venoit de recueillir la ſucceſſion du Duc de Brabant, fit arrêter Berſelen, craignant ſans doute quelque arrangement contraire à ſes intérêts entre ce Berſelen & le Duc de Gloceſtre, qui, malgré la diſſolution de ſon mariage avec Jacqueline, ſembloit vouloir re-

tenir une partie de la dot. Jacqueline, pour obtenir la liberté de son mari, fit avec le Duc de Bourgogne un traité, par lequel (comme tout contribue à augmenter une grande Puissance) elle institua Philippe le Bon son héritier, en cas qu'elle ne laissât point d'enfans; elle n'en laissa point, & ce traité acheva de mettre le Duc de Bourgogne en possession des Pays-Bas.

Le Duc de Bedfort pacifia encore en Angleterre d'autres troubles que le caractère impétueux de son frère y avoit fait naître. A son retour en France, il trouva que si le Duc de Bourgogne lui étoit resté, un autre allié important lui étoit échappé : c'étoit le Duc de Bretagne. Le Duc de Bedfort l'avoit gagné en rendant la liberté au Comte de Richemont son frère; le Roi Charles VII l'avoit regagné à son tour en donnant au même Comte de Richemont l'épée de Connétable, vacante par la mort du Comte de Bukan,

tué à la bataille de Verneuil. Le Duc de Bedfort répara promptement ce malheur par une conduite habile ; il parut ne s'occuper que du ſoin de chaſſer Charles VII du Royaume & d'étendre ſes propres ſuccès vers le midi de la France ; cependant il faiſoit filer vers la Bretagne, en ſecret, par pelotons, & à la faveur de divers déguiſemens, des ſoldats, qui formèrent inſenſiblement une nombreuſe armée, avec laquelle il fondit tout-à-coup ſur cette Province. Le Duc, ſurpris & effrayé, n'eut d'autre parti à prendre que de renoncer à l'alliance de Charles, d'accéder au traité de Troyes, de reconnoître la Régence de Bedfort & la ſuzerainéte de Henri VI ; mais le Comte de Richemont reſta Connétable de Charles VII ; il lui vendit cher ſes ſuperbes ſecours. S'il rendit d'importans ſervices, il fit de violens outrages ; il voulut preſcrire au Roi ſes amis & ſes ennemis ; il purgea la Cour de Favo-

ris, & en chassa les Ministres à force ouverte, pour être le seul Favori & le seul Ministre : il ne put jamais y parvenir; il put causer des disgraces, mais non obtenir la faveur; le Roi ne vit en lui qu'un serviteur insolent & tyrannique, d'autant plus odieux, qu'il étoit quelquefois nécessaire.

C'étoit le Président Louvet que Charles VII avoit envoyé au Comte de Richemont pour lui offrir l'épée de Connétable; Louvet avoit trempé dans la conspiration des Penthièvres contre le Duc de Bretagne, frère de Richemont; & Charles VII avoit chargé exprès Louvet d'une négociation qui paroissoit propre à éteindre le ressentiment que Richemont pouvoit avoir conservé contre lui. Richemont accueillit fort bien la proposition, & reçut fort mal l'envoyé. La première condition qu'il mit au traité, fut le renvoi de Louvet & des autres complices des Penthièvres; il y joignit Tanneguy du Châtel, à cause

de l'assassinat du Duc de Bourgogne. Le Roi promit tout, dans l'espérance de ne rien tenir ; mais du Châtel lui fit sentir la nécessité de sacrifier tout à un homme qui pouvoit lui répondre du Duc de Bretagne, & peut-être le réconcilier avec le Duc de Bourgogne ; en conséquence il se condamna lui-même à l'exil, & partit malgré toutes les instances du Roi. On reconnut du Châtel à cette démarche, qui fit oublier l'aventure de Meulan & le meurtre du Dauphin d'Auvergne. Le Président Louvet ne s'exécuta point de si bonne grace ; il employa l'intrigue pour rester, il usa de tout son ascendant sur le Roi, il fit de plus agir la Dame de Joyeuse sa fille, qui partageoit alors avec Agnès Sorel la tendresse de Charles VII. Cependant le Comte de Richemont qui, en acceptant l'épée de Connétable, s'étoit fait donner des ôtages & des Places de sûreté, revenoit de négocier avec les Ducs de Bretagne & de Bourgogne ; il

comptoit ne plus retrouver à son retour les Ministres qu'on lui avoit promis d'éloigner ; il arrive avec des troupes, dont Charles avoit besoin ; Charles, résolu de garder ses Ministres, fuit devant lui. Richemont le poursuit comme un ennemi qu'on presse & qu'on veut réduire ; dans cette conjoncture, toutes les Places réputées Royalistes ouvrirent leurs portes à Richemont, & refusèrent obéissance au Roi, à la réserve de Selles & de Vierzon en Berry.

Les Ministres sont forcés d'abandonner la Cour. Louvet, en partant, recommande au Roi, Giac son ami & sa créature, petit-fils du Chancelier de ce nom. C'étoit ce même Giac, suspect, ainsi que sa femme, d'avoir trahi le Duc de Bourgogne, Jean, à Montereau. Richemont avoit compris dans la proscription le Bâtard d'Orléans ; mais bientôt, sur sa réputation de talens & de probité, il le fit revenir, pour montrer qu'il ne poursuivoit que le crime ;

& qu'il étoit l'ami du mérite, par-tout où il le rencontroit. Il ne le rencontra point dans Giac, qui, pour gouverner ſon Maître, le rendoit inviſible & le plongeoit dans la molleſſe, & qui, pour faire échouer les entrepriſes du Connétable, détournoit l'argent deſtiné à la guerre. Richemont étoit accoutumé à ſe faire juſtice lui-même; ſans demander au Roi une permiſſion qu'il étoit sûr de ne pas obtenir, il fait arrêter Giac dans ſon lit & entre les bras de ſa femme, qu'on ſoupçonne d'avoir trahi Giac dans cette occaſion, comme le Duc Jean à Montereau. Le Roi, informé de cette violence, envoya ſes gardes pour délivrer Giac; il n'étoit plus temps; le Connétable, qui le tenoit en ſa puiſſance, lui fit faire de ſon autorité privée une ſorte de procès, c'eſt-à-dire qu'on lui donna la queſtion, & qu'il avoua tout ce qu'on voulut. Ce qu'il parut avouer avec le plus de ſincérité, ce fut le don qu'il

avoit fait au diable d'une de ſes mains pour parvenir par ſon moyen à la fortune qu'il avoit faite; il demanda inſtamment que l'on commençât ſon ſupplice par lui couper cette main, de peur que le diable n'emportât le corps entier. Telles étoient les lumières des Miniſtres & des Favoris de Charles VII.

Giac fut noyé à Dun-le-Roi. La dame de Giac confirma le ſoupçon qu'on avoit eu de ſes intelligences avec les ennemis de ſon mari, en épouſant, trop peu de temps après la mort de Giac, le Seigneur de la Trémoille, alors ami du Connétable. Le Camus de Beaulieu, ayant ſuccédé à Giac dans la faveur & dans l'abus qu'il en avoit fait, en reçut encore plus promptement le ſalaire. Le Connétable le fit aſſaſſiner, & aſſura le Roi que c'étoit pour le bien de l'Etat. C'étoit du moins ſur les plaintes des Grands & des Princes qu'il avoit puni Beaulieu.

Le Connétable reconnut alors une

vérité, qui n'avoit pas échappé à Louvet ; c'est que Charles VII ne pouvoit se passer d'un favori, & que quand on ne pouvoit l'être, il falloit du moins avoir le mérite de lui en donner un, ce qui n'étoit pas difficile. Louvet lui avoit donné Giac, le Connétable lui donna la Trémoille ; le Roi l'agréa, mais il dit au Connétable : *Beau Cousin, vous me le baillez, mais vous vous en repentirez, car je le connois mieux que vous.* C'étoit se connoître lui-même, que de se sentir capable de donner sa confiance à un homme qu'il en jugeoit indigne. La Trémoille ne tarda pas à vérifier la prédiction du Roi ; il parvint bientôt à rendre sa faveur indépendante du Connétable, d'où s'ensuivit d'abord un mécontentement secret de ce Prince, ensuite un refroidissement marqué, enfin une haine déclarée entre le Connétable & la Trémoille.

Ces intrigues de la Cour de Char-

les VII avoient la plus funeſte influence ſur les affaires publiques. Il n'y avoit aucun de ces favoris qui ne fût diſpoſé à trahir ſon Maître pour décréditer un rival. Telle avoit été la politique criminelle de Giac. Le Connétable voulant établir une communication entre la Bretagne & la Normandie, pour chaſſer les Anglois de cette derniere Province, avoit emporté Pontorſon, l'épée à la main, & faiſoit le ſiège de S. James-de-Beuvron; Giac arrête ſes ſuccès, en détournant l'argent deſtiné à cette expédition; l'armée du Connétable ſe diſperſe, faute de paye. Le Connétable, pour prévenir une déſertion entière, preſſe l'aſſaut. Ses ſoldats, mal diſpoſés, conçoivent ou feignent une terreur panique, & prennent la fuite; le Connétable, renverſé de cheval & foulé aux pieds, ne peut les retenir, le ſiège eſt levé; Giac triomphe d'avoir à publier un échec qui eſt ſon ouvrage: le Roi croit avoir

acquis dans le Connétable un allié inutile & un Général sans talens. La Trémoille alla plus loin, il fit passer Richemont pour dangereux. Le Duc de Bretagne, comme nous l'avons vu, étoit retourné, quoique malgré lui, au parti Anglois; la Trémoille fit remarquer qu'il étoit imprudent de confier le commandement des armées Françoises au frère d'un allié des ennemis. Le Roi, frappé de cette réflexion, crut devoir refuser les services du Connétable; celui-ci parcourant des Provinces Royalistes pour se rendre à la Cour, trouva sur son passage presque toutes les Villes fermées; il n'en poursuivit pas moins sa route jusqu'à Chinon, où des Princes & des Grands, ennemis de la Trémoille, & mécontens de sa faveur, se joignirent au Connétable. Alors la guerre civile s'alluma entre le peu de François qui étoient restés attachés au parti de Charles VII, dernier malheur qui manquoit

à ce Prince, mais qu'il méritoit par ses complaisances aveugles pour ses favoris. Les mécontens s'emparèrent de Bourges, dont la Garnison se réfugia dans la tour. Le Roi s'empressa d'étouffer cette nouvelle faction, avant qu'elle eût eu le temps de traiter avec les Anglois : il parut à la vue des mécontens, prêt à leur livrer bataille ; mais la Trémoille lui-même craignit l'issue d'un combat qui pouvoit exposer le Roi, qui du moins le priveroit de défenseurs nécessaires ; on donna ou l'on promit toute sorte de satisfactions aux Princes & aux Seigneurs mécontens ; la paix se fit, on n'y comprit point le Connétable ; la Trémoille se contenta de cette petite victoire, que le Connétable lui céda sans peine. Ce Général, pour le bien de la paix, s'éloigna de la Cour, & la Trémoille crut l'en avoir chassé. Il ne songea plus qu'à lui ôter toute espérance de retour ; il engagea Charles VII à faire l'accueil

le plus favorable à Charles de Blois-Penthièvre, l'un de ces trois frères Penthièvre, proscrit en Bretagne pour l'enlévement de Jean V. C'étoit le moyen d'attacher sincèrement le Duc de Bretagne & Richemont son frère au parti Anglois. Ce Charles de Penthièvre, toujours fugitif, avoit aussi été accueilli précédemment par le Duc de Bedfort, & c'étoit un des instrumens que Bedfort avoit employés pour amener par la crainte le Duc de Bretagne à son parti. Richemont dédaignant toutes ces intrigues, plaignant un Roi qui couroit à sa perte & qu'il ne pouvoit ni servir ni haïr, alla dans la ville de Parthenay en Poitou attendre les événemens. Les affronts qu'on affectoit de lui prodiguer, ne purent le rendre rebelle, son cœur étoit François. Si ses procédés avoient quelquefois été violens, ses intentions avoient toujours été pures; s'il vouloit gouverner le Roi, c'étoit pour l'arracher à la mollesse &

ſe rendre à la gloire. Les ſuccès des Anglois le pénétroient de douleur. A chaque nouvelle d'une ville priſe, d'un avantage remporté par ces ennemis de la France, honteux de ſon inaction, il ſortoit de ſa retraite, & ne ſe laſſoit point d'offrir au Roi des ſervices qu'on ne ſe laſſoit point de refuſer.

Monſtrelet, vol. 2, pag. 32, 33. Hollingſhed, p. 597.

Les Anglois s'avançoient toujours vers la Loire; le Comte de Warwick, pendant l'abſence du Duc de Bedfort, avoit aſſiégé Montargis; le Bâtard d'Orléans, fils de la Dame de Cany & de Louis, Duc d'Orléans, aſſaſſiné par le feu Duc de Bourgogne, paſſe à travers le camp des Anglois, pénètre dans la Place, & fait lever le ſiège; cet exploit eſt remarquable, & parce qu'il commença la réputation de ce fameux Bâtard d'Orléans, Comte de Dunois (1), tige de la branche de

(1) Il n'étoit pas encore alors Comte de Dunois; ce Comté lui fut donné dans la ſuite pour récompenſe de ſes ſervices.

Longueville, & parce que ce fut le premier succès un peu décisif des François sous le règne de Charles VII, & la première lueur d'espérance dans leur abattement, après les désastres de Crevant & de Verneuil.

Le célèbre Vignole, dit La Hire, se distingua aussi dans cette conjoncture, & parut égaler la gloire de Dunois.

Depuis le retour du Duc de Bedfort, qui amenoit d'Angleterre de nouvelles forces, les Anglois, sans s'amuser à prendre Montargis, crurent devoir effacer ce petit échec par l'éclat d'une grande expédition; ils voulurent passer la Loire, & pénétrer dans les Provinces du midi, en forçant d'abord la Place, que les conjonctures rendoient en ce moment la plus importante du Royaume, Orléans. Tous les efforts & de l'attaque & de la défense générale furent portés de ce côté-là; le sort de la France parut attaché à l'événement de

ce

ce ſiège; jamais opération militaire n'excita tant d'attention & d'intérêt.

Le Connétable inſiſta plus que jamais pour faire agréer ſes ſervices dans une ſi importante occaſion; mais la Trémoille gouvernoit encore; Richemont fut obſtinément refuſé.

Le Seigneur de Gaucour, brave & expérimenté Capitaine, fut nommé Gouverneur de la Place. Le Comte de Salisbury l'inveſtit au milieu de l'hivers, mais du côté de la Sologne ſeulement. N'ayant pas aſſez de troupes pour l'inveſtir entièrement, il laiſſa libre le côté du Nord, ſur lequel les Anglois étoient le plus à portée de veiller. Les braves des deux Nations, les Dunois, les La-Hire, les Saintrailles, les Culant pour la France; les Arondel, les Warwick, les Talbot, les Villougby pour l'Angleterre, ne ceſsèrent de ſe meſurer pendant le cours de ce ſiège, qui dura ſept mois.

Les femmes Orléanoiſes partagèrent

avec les hommes les travaux & les périls de la défenſe. Pendant que ceux-ci faiſoient pleuvoir ſur les aſſiégeans, les pierres, les pots-à-feu, les cercles de fer embraſés, les torrens d'huile bouillante & de cendres rouges, les femmes voituroient des pierres, portoient des rafraîchiſſemens ſur la brêche aux aſſiégés; pluſieurs même d'entr'elles repouſſoient les Anglois à coups de lance, & les renverſoient dans les foſſés.

On fit de part & d'autre un beaucoup plus grand uſage de l'artillerie nouvelle, qu'on n'en avoit fait juſqu'alors dans les ſièges. Le Comte de Salisbury fut emporté d'un boulet de canon, en allant lui-même reconnoître les fortifications qui défendoient l'entrée du pont. Le Comte de Suffolck, après lui, ſe chargea de diriger le ſiège: ayant reçu un renfort conſidérable, il inveſtit la Ville du côté de la Beauce, comme du côté de la Sologne; mais il étoit lui-même en quelque ſorte inveſti

par les partis François qui couroient de tous côtés, & qui interceptoient les convois qu'on menoit au camp, comme les Anglois interceptoient ceux qu'on envoyoit à la Ville. De-là mille petits combats, parmi lesquels on distingue celui qu'on nomma *la Journée des harengs*. Un Anglois, nommé Fastolfe, ou Fastol, conduisoit un grand convoi de poissons que les assiégeans faisoient venir pour le Carême : l'escorte étoit de deux mille cinq cens hommes. Le Comte de Dunois vint pour l'enlever avec un corps de quatre mille hommes. Fastol se fit de ses chariots un retranchement, où il se flattoit que la précipitation Françoise ne manqueroit pas de vouloir l'attaquer. Dunois étoit trop habile pour se permettre une telle imprudence : il rompit à coups de canon le retranchement de Fastol, & commençoit à répandre la confusion dans la troupe Angloise, lorsque quelques Ecossois,

qui, malgré la neutralité de leur Roi, étoient restés au service de la France, emportés par leur haine pout les Anglois, rompirent leurs rangs, & engagèrent le combat sans ordre & sans concert; Fastol fut vainqueur, Dunois fut blessé, cinq cens François restèrent sur la place; Charles VII, à ce nouveau revers, retomba dans son premier abattement. Ce Prince aimable, sensible, tendre, vaillant, généreux, d'ailleurs facile, foible, prompt à se décourager, prompt à se ranimer, avoit une ame ouverte à toutes les impressions; les femmes le gouvernoient, mais il savoit les choisir; il leur dut sa gloire & sa puissance. L'intérêt qu'il savoit inspirer, entretenoit la paix autour de lui; Marie d'Anjou sa femme, & Agnès Sorel sa maîtresse, étoient amies. Toutes deux lui furent utiles, l'une par la prudence de ses conseils, l'autre par l'élévation de ses sentimens. Charles VII, accablé du dernier échec

Hall, fol. 106, 107. Monstrelet, vol. 2, p. 41, 42. Stowe, p. 369. Hollingshed, p. 600. Polyd. Vir. p. 469. Graft, p.

qui venoit d'être ajouté à ceux de Crevant & de Verneuil, effrayé des progrès continuels des Anglois devant Orléans, ne croyoit plus pouvoir défendre les bords de la Loire; il étoit prêt à tout abandonner; il parloit de se retirer au fond du Languedoc ou du Dauphiné; il flottoit dans cette incertitude, qui fait qu'on parcourt toutes les résolutions, & qu'on n'en prend aucune. Marie d'Anjou lui représenta que, s'il s'éloignoit, il alloit décourager tous ses partisans, & donner le signal d'une défection universelle. On sait qu'Agnès Sorel lui dit que sa destinée l'appeloit à être la maîtresse d'un grand Roi, & qu'elle prétendoit remplir cette destinée ou avec lui, ou avec son vainqueur. L'honneur, l'amitié l'amour sur-tout, retinrent Charles VII sur les bords de la Loire, & il fut Roi.

Tandis que les plus doux nœuds qui attachent à la vie ramenoient ainsi ce Prince à son devoir; tandis que tout

s'unissoit pour l'encourager & pour le servir, la division se mettoit parmi ses ennemis. Unis seulement par le desir de la vengeance, qui se ralentit après les premières fureurs, & par l'ambition, source éternelle de discorde entre ceux qu'elle semble rapprocher; ils ne servoient plus la cause commune avec le même zèle, ni avec le même concert. Le Duc de Bourgogne n'avoit pas oublié ses démêlés avec les Anglois, au sujet de Jacqueline de Hainault; les Anglois l'observoient avec une inquiétude qu'ils dissimuloient mal; & qui servoit encore à l'irriter. D'ailleurs ce Prince à qui des vertus douces méritèrent le titre de *Bon*, commençoit à prendre pitié de la France, à juger que les devoirs de la Nature ne pouvoient être en contradiction, & que la mémoire de son père n'exigeoit pas qu'il trahît sa patrie. Le meurtre du Duc de Bourgogne Jean n'avoit fait, après tout, qu'expier le meur-

tre du Duc d'Orléans, & Charles VII pouvoit n'en être pas coupable ; mais ſuppoſé qu'il le fût, pourquoi la Maiſon de Bourgogne ſe puniſſoit-elle du crime commis contre elle, en s'excluant elle-même du Trône, où elle faiſoit aſſeoir une Maiſon étrangère & ennemie?

Pendant que ces réflexions commençoient à ébranler le Duc de Bourgogne, Charles, Duc d'Orléans, toujours priſonnier en Angleterre, avoit obtenu du Conſeil de Régence que ſes Domaines reſtaſſent neutres pendant la guerre ; & pour témoigner au fils du meurtrier de ſon père la confiance qu'il avoit en ſes vertus, il avoit demandé que ces mêmes Domaines fuſſent mis en ſéqueſtre entre les mains du Duc de Bourgogne. Celui-ci en ayant fait la propoſition au Duc de Bedfort, le Régent, dans un mouvement d'aigreur qui n'étoit pas de ſon caractère, lui répondit, *qu'il n'étoit point d'humeur à battre les buiſſons, pendant*

que d'autres prendroient le lièvre. Le Duc de Bourgogne, sur cette réponse, retira toutes ses troupes, qui servoient au siège d'Orléans, ce qui changea entiérement le point de vue de cette expédition. L'Europe ne voyant plus, comme auparavant, des François dans les deux partis, regarda ce siège comme une affaire d'honneur entre les deux Nations rivales, & voulut voir comment l'Angleterre, réduite à ses propres forces, alloit soutenir l'ascendant que nos divisions lui avoient donné sur la France.

Jacqueline de Hainault avoit commencé à servir Charles VII, en divisant ses ennemis à leur tour; Marie d'Anjou, Agnès Sorel l'avoient encouragé; Jeanne d'Arc va le faire triompher. Ces quatre femmes lui furent aussi utiles que les Louvet, les Giac, les Beaulieu, les la Trémoille lui avoient été funestes.

Les François, découragés, ne pou-

voient plus se défendre, & Orléans alloit se rendre ou être forcé, quand Jeanne d'Arc ou la Pucelle d'Orléans parut.

L'aventure de Jeanne d'Arc est le plus singulier des phénomènes historiques. Les annales d'aucun Peuple ne présentent une femme si extraordinaire, ni des exploits si incroyables & si certains. En écartant de l'histoire de Jeanne d'Arc tout le merveilleux, c'est-à-dire le surnaturel dont il étoit assez simple alors de l'embellir, il reste encore une multitude de faits assez étranges pour excuser l'incrédulité, assez prouvés pour ne pas laisser lieu même au doute.

Jeanne d'Arc, née en 1412, de parens pauvres, au village de Donremy-sur-Meuse, se présente en 1428, c'est-à-dire à seize ans, pour sauver la France. Son pays avoit souffert, comme le reste du Royaume, des ravages de la guerre, & la haine na-

tionale contre les Anglois étoit alors au plus haut point. Jeanne fut élevée dans l'horreur du nom Anglois ; on lui parloit sans cesse des droits & des malheurs de Charles VII, Prince digne d'un meilleur sort : son ame s'échauffoit à ces récits. Ne pouvant servir le Roi, elle prioit pour lui ; elle demandoit à Dieu un libérateur & un vengeur pour la France ; bientôt elle demanda d'être elle-même ce libérateur, & bientôt elle se crut exaucée. Jamais on ne vit un enthousiasme plus vrai, plus soutenu, plus noble, plus rapidement, plus universellement communiqué. Cet enthousiasme pouvoit être augmenté chez elle par des dispositions physiques : « Elle n'avoit, dit un Auteur moderne, » que l'extérieur » de son sexe, sans éprouver les infir- » mités qui en caractérisent la foi- » blesse : cette disposition de ses or- » ganes devoit nécessairement augmen- » ter la force active de son imagina-

» tion. » Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'elle allégua des révélations : laiſſons les révélations.

Laiſſons auſſi la connoiſſance qu'elle eut de la Journée des harengs, annoncée par elle à Baudricourt, Commandant de Vaucouleurs, avant que la nouvelle en fût arrivée ; laiſſons le talent qu'elle eut de diſtinguer le Roi dans la foule, ſans avoir jamais vu même ſon portrait, qui ſe trouvoit ſur tant de pièces de monnoie, & ce grand ſecret de Charles VII qu'elle lui révéla, & dont ni l'un ni l'autre n'ont jamais parlé ; laiſſons encore un coup tout le merveilleux, & voyons ce qu'elle a fait réellement.

Laiſſons encore la queſtion, ſi Jeanne étoit véritablement pucelle ; queſtion qu'on jugeoit fort importante alors, parce qu'on la croyoit liée avec celle de la ſorcellerie. Rapportons-nous-en ſur ce point à la Reine de Sicile & aux Dames de Gaucourt & de Fien-

nes, qui, après un examen rigoureux, furent convaincues de la virginité de Jeanne.

Obſervons ſeulement que les Anglois n'ont jamais élevé un doute ſur la pureté de ſes mœurs; qu'elle étoit ſcrupuleuſement attachée à toutes les bienſéances de ſon ſexe; que quand elle ſe trouvoit dans quelque ville de garniſon, elle couchoit toujours avec une femme d'une vertu reconnue dans la Ville; que dans les camps, elle gardoit ſon armure la nuit, & avoit toujours deux de ſes frères à ſes côtés.

Lorſque Jeanne ſe préſenta d'abord à Baudricourt, il la renvoya comme une viſionnaire; elle avoit dû s'y attendre, elle ne ſe rebuta point; elle revint, elle parla, elle étonna Beaudricourt, qui enfin l'envoya au Roi. Elle aſſura le Roi qu'elle feroit lever le ſiège d'Orléans, & qu'elle le meneroit à Reims pour être ſacré; on ſait qu'elle tint exactement

parole ſur l'un & l'autre point : elle étonna la Cour entière, comme elle avoit étonné le Commandant de Vaucouleurs ; on commença bientôt à prendre confiance en elle.

Le Parlement alors ſiégeant à Poitiers, fut chargé de l'examiner ; il lui demanda des ſignes de ſa miſſion : « Qu'on me mène à Orléans, dit-elle, » & on en verra des ſignes certains. » Tous ces diſcours annonçoient cette impatience de combattre & cette aſſurance de vaincre.

Procès manuſcrit de la Pucelle.

« Mais, lui dit-on, vous demandez » des troupes ; Dieu ne peut-il pas ſauver la France, ſans employer d'armée ? » Le raiſonnement étoit preſſant. La Pucelle n'y fit qu'une réponſe d'enthouſiaſte. « Les gens d'armes, dit-» elle, combattront en mon Dieu, » & le Seigneur donnera la victoire. »

Elle vient à Blois, on y préparoit un convoi pour Orléans ; elle raſſemble les Prêtres, elle en forme une

eſpèce de bataillon ſacré, qui marche à la tête des troupes, en chantant des Hymnes, que les ſoldats répétoient avec tranſport; tous la croyoient inſpirée, & tous ſembloient l'être à leur tour. Le convoi eſcorté de ſix mille hommes, paſſe au milieu des ennemis. La Pucelle eſt reçue en triomphe dans Orléans; Dunois & la Hire marchoient à ſes côtés. Dunois ne doutoit pas qu'elle ne fût inſpirée, il en parloit encore dans ſa vieilleſſe avec le même enthouſiaſme.

Les jours ſuivans, d'autres convois, d'autres ſecours furent introduits dans la ville, toujours protégés par la Pucelle, qui ſe tenoit avec un corps de troupes entre la ville & les Anglois.

Jeanne procédoit en règle; avant de ſortir de Blois & de commencer la première hoſtilité, elle avoit fait ſommer les Anglois de rendre le Royaume au Souverain légitime. Les Anglois chargèrent de chaînes ſon meſſager;

elle l'envoya redemander, elle ſe plaignit de cette violation du droit des gens, & menaça d'uſer de repréſailles. Les aſſiégeans lui écrivirent des injures, mais ils renvoyèrent le héraut.

On réſolut dans Orléans de reprendre des forts dont les Anglois étoient les maîtres, & qui ſerroient de près la ville. La Pucelle ſomma encore les Anglois d'abandonner ces forts; mais, pour n'expoſer perſonne, elle envoya ſes lettres au bout d'une flèche dans le camp des aſſiégeans: « Anglois, » leur marquoit-elle, vous qui n'avez » aucun droit à ce Royaume, Dieu » vous ordonne par moi, Jeanne la » Pucelle, d'abandonner vos forts, & » de vous retirer: je vous ferois tenir » ma lettre plus honnêtement, ſi vous » ne reteniez pas mes hérauts. »

Des injures furent encore la ſeule réponſe à ce juſte reproche. Les Anglois n'appeloient jamais la Pucelle

que la *P . . . . .* (1) *des Armagnacs* ; mais la terreur dont ils étoient frappés, perçoit à travers leurs faux mépris ; ils la croyoient sorcière, & cette idée n'étoit pas propre à les rassurer.

Le premier fort, après un assaut de quatre heures, est emporté, avec perte de cent soixante & quatorze Anglois tués & de deux cents faits prisonniers. Le surlendemain on emporte deux autres forts. Dans tous ces assauts, Jeanne paroissoit toujours la première, son étendard à la main.

A l'attaque d'un autre fort, une terreur panique s'empare des François au moment où ils plantoient leurs échelles, ils fuient en désordre ; la Pucelle ne pouvant les retenir, couvre

(1) Cette expression grossière ne prouvoit que a haine & l'envie d'insulter, & ne dément point ce que nous avons dit du respect que Jeanne forca les Anglois de conserver pour ses mœurs.

la retraite. Les Anglois enhardis par cette fuite, ſortent du fort. Jeanne indignée qu'on osât la pourſuivre, ſe retourne, & s'avance ſeule vers les Anglois; on eut honte de ne la pas ſuivre, on eut honte d'avoir fui à ſes yeux: on repouſſe les Anglois, & le fort eſt emporté d'aſſaut.

Enfin on devoit attaquer le dernier & le plus important de ces forts. Jeanne paſſa la nuit ſous les armes, & le lendemain n'en monta pas moins la première à l'aſſaut. Bleſſée à la gorge, elle fut forcée de ſe retirer. Les Anglois crurent avoir *rompu le charme*; les François perdirent courage: Dunois lui-même, fatigué d'un combat qui avoit duré preſque tout le jour, ſongeoit à la retraite. Jeanne reparoît au bout d'un quart-d'heure, n'ayant pris que le temps de faire mettre le premier appareil à ſa bleſſure; les Anglois, conſternés à ſa vue, lui cèdent la victoire, & chaſſés de tous leurs

forts, ne ſongent plus qu'à lever le ſiège d'Orléans.

On a une lettre du Duc de Bedfort, dans laquelle il mande en Angleterre l'état des affaires. Tout réuſſiſſoit, dit-il, jusqu'au temps du ſiège d'Orléans & de la mort du Comte de Saliſbury; mais depuis cette époque, ajoute-t-il, « un coup terrible a été frappé » ſur nous par la main de Dieu. Ce » revers eſt cauſé en grande partie par » la folle & funeſte croyance & la » crainte ſuperſtitieuſe qu'ils ont con- » çue d'une femme, vraie diſciple » de Satan, formée du limon de l'En- » fer, appelée *la Pucelle*, laquelle s'eſt » ſervie d'enchantemens & de ſorti- » léges. Ce revers & cette défaite, non- » ſeulement ont fait périr ici une gran- » de partie de nos troupes, mais ont » en même temps découragé le reſte » de la manière la plus étonnante, & » ont au contraire ranimé les enne- » mis, &c. » Cette Lettre d'un en-

nemi eſt le plus beau monument de gloire pour la Pucelle ; voilà le plus ſincère aveu de l'effroi que ſon nom ſeul inſpiroit aux Anglois.

C'étoit ſans aucune arme meurtrière, c'étoit avec ſon ſeul étendard que Jeanne les foudroyoit ainſi : voilà ce que le Lecteur aura peine à comprendre. En ſongeant à tant de victoires ſi rapides, ſi étonnantes, il ſe repréſente la Pucelle au milieu du carnage, les mains teintes de ſang, donnant la mort à tout ce qui réſiſte. Au contraire, cette fille auſſi humaine que vaillante, abhorroit le ſang, s'expoſoit aux coups, & n'en portoit point ; elle ne ſe ſervoit jamais de ſon épée : « Je veux chaſſer les ennemis du Roi, » diſoit-elle ; mais je ne veux tuer per- » ſonne. » En effet, il ne paroît pas qu'elle ait jamais donné la mort ; elle couroit par-tout dans les rangs ennemis avec ſon étendard, toujours la première au combat, la dernière à la re-

traite. Son ardeur, ſon audace, ſa certitude de vaincre, ſon étendard qu'on croyoit magique, ſa grace dans les exercices, ſa ſérénité dans le péril, voilà le preſtige qui conſternoit & diſſipoit ſes ennemis. Nous n'aurions rien à dire contre la guerre, ſi elle ſe faiſoit comme il fut donné à Jeanne de la faire; c'eſt-à-dire pour une cauſe juſte, en ſe défendant, & ſans donner la mort.

La Ville d'Orléans fut délivrée le 8 Mai 1429. Les ennemis ſe retirèrent avec précipitation, abandonnant leurs malades, leurs vivres, leur artillerie, leur bagage. On voulut les pourſuivre, & troubler leur retraite; Jeanne s'y oppoſa : « Laiſſons les fuir, dit-elle; » l'objet eſt rempli : point de carnage » inutile. » Quelle philoſophie pourroit valoir cet enthouſiaſme vertueux?

Orléans étant délivré, il falloit ſe mettre au large, en reprenant les Places voiſines. On courut à Gergeau, où le Comte de Suffolck s'étoit retiré;

le détachement François chargé de ce siège, étoit commandé par le Duc d'Alençon. Dès qu'on fut sous les murs de Gergeau : *Avant, gentil Duc ! à l'assaut !* s'écrie la Pucelle. Dans les momens périlleux, elle lui disoit : « Ne » craignez rien ; j'ai promis à la Du- » chesse d'Alençon de vous ramener » sain & sauf. » Tous les traits des assiégés étoient dirigés contre elle. Parvenue aux derniers degrés de son échelle, elle alloit arborer son étendard sur les murs ; cet étendard est déchiré, un autre coup l'atteint à la tête & la renverse dans le fossé. Elle sentit que c'étoit le moment de redoubler d'enthousiasme ; elle se relève, elle remonte : *Amis, amis,* s'écrie-t-elle, *sus, sus ! Notre Seigneur a condamné les Anglois : ils sont à nous. Bon courage.* Gergeau est forcé ; le Comte de Suffolck est pris (1) avec

(1) Renaud, Gentilhomme François, qui prit le Comte de Suffolck, n'étoit point Che-

un de ſes frères ; un autre de ſes frères eſt tué ; de douze cens hommes qui compoſoient la garniſon, onze cens ſont taillés en pièces, le reſte eſt fait priſonnier ; Meun eſt repris avec la même facilité : on aſſiège enſuite Beaugency.

Il faut l'avouer, de tels exploits n'étoient point honorés des regards du Souverain, ce qui les rend plus admirables encore. Charles VII étonné de ſon bonheur, ne pouvant le comprendre, n'oſant s'y fier, perdoit à délibérer avec la Trémoille ſon favori, le temps qu'on employoit à le ſervir par des actions ſi brillantes & ſi utiles ; il ne ſongeoit, lui, qu'à ſervir les haines & les intérêts particuliers de ſa Cour, plus occupé à ſe priver des ſervices du Connétable, qu'à encourager ceux de la Pucelle.

---

valier ; le Comte de Suffolck l'arma Chevalier pour pouvoir, ſelon les idées du temps, ſe rendre à lui ſans déshonneur.

Le bruit des ſuccès de la Pucelle tourmentoit le Connétable dans ſa retraite; il s'indignoit d'être étranger à tout, il brûloit de s'aſſocier à la gloire de cette illuſtre fille, & de contribuer à l'expulſion des Anglois. Après avoir dévoré encore quelques refus, il réſolut de ſe perdre, ou de forcer le Roi à ſouffrir du moins ſes ſecours; il ſe rend à l'armée avec des troupes raſſemblées en Bretagne & ailleurs. Au premier bruit de ſa marche, le Roi lui fait défenſe de paſſer outre, il pourſuit ſa route; le Roi défend au Duc d'Alençon de le recevoir; le Connétable n'en arrive pas moins devant Beaugency. L'armée Royale fut quelque temps incertaine du parti qu'elle avoit à prendre; devoit-elle, malgré les ordres du Roi, recevoir le Connétable comme ami? devoit-elle le combattre comme ennemi, & renouveller la guerre civile entre les partiſans de Charles VII? On dit que la Pucelle,

mettant les ordres du Roi au dessus des intérêts de l'Etat, fut de ce dernier avis. Le Connétable du moins le crut ainsi : » *Jeanne*, lui dit-il, *on m'a* » *dit que vous voulez me combattre. Je* » *ne sais pas qui vous êtes, ni de par* » *qui vous êtes envoyée, si c'est de par* » *Dieu ou de par le diable. Si vous êtes* » *de par Dieu, je ne vous crains point,* » *car Dieu connoît mon intention comme* » *la vôtre. Si vous êtes de par le diable,* » *je vous crains encore moins.* » Jeanne l'assura de son dévouement tant qu'il seroit fidèle au Roi.

Hist. de Bret. l. 10.

La Hire & les autres Seigneurs bien intentionnés qui étoient dans l'armée, firent au Roi de si fortes représentations, que, malgré l'opposition constante de la Trémoille, il consentit enfin à laisser faire le Connétable, se contentant de ne le point voir. Beaugency capitula, mais il restoit à vaincre les Anglois en bataille rangée. Le Duc de Bedfort en fournit lui-même l'occasion,

ſion, en envoyant contre les François, Talbot & Faſtol avec des forces ſupérieures; il eſpéroit que cet avantage du nombre, les grands talens de Talbot, les reſſources & le bonheur éprouvé de Faſtol, qui avoit été récemment vainqueur à la Journée des harengs, balanceroient le fanatiſme d'une femme. On vint demander à la Pucelle s'il falloit combattre les Anglois. *S'il faut les combattre?* s'écria-t-elle, *oui certainement, fuſſent-ils pendus aux nues!* Elle ajouta, *mais nous aurons beſoin de bons éperons.* Quoi donc! dit le Duc d'Alençon, prendrions-nous la fuite? « non! repliqua Jeanne, mais les » ennemis la prendront, & il ne ſera » pas facile de les atteindre. » En effet, dès le commencement du combat, qui ſe livra près de Patay dans les plaines de Beauce, Faſtol, ſaiſi de cette terreur que la Pucelle étoit en poſſeſſion d'inſpirer aux Anglois, s'enfuit avec une précipitation qui jeta le déſor-

dre dans l'armée Angloise. Talbot se surpassa lui-même, il s'épuisa en efforts sublimes pour rétablir le combat & pour rappeler la victoire; il ne put que retarder sa défaite, & sur-tout que la rendre plus sanglante par l'opiniâtreté même de la défense. Saintrailles le fit prisonnier.

Le Duc de Bedfort, indigné de la conduite de Fastol, lui ôta l'Ordre de la Jarretière, rigueur inutile qui fit oublier Patay & rappeler la Journée des harengs. Trop d'Anglois avoient partagé à Patay la peur & la fuite de Fastol. La Jarretière lui fut rendue par un jugement solemnel des Chevaliers de l'Ordre.

La Pucelle & les Chefs de l'armée allèrent rendre compte au Roi du succès de Patay. Saintrailles lui présenta le brave Talbot, mais en même temps lui demanda la permission de le renvoyer libre à l'instant & sans rançon. Talbot eut le bonheur de prendre sa

revanche dans la ſuite à l'égard de Saintrailles. Bel exemple & grande leçon donnée aux braves des deux partis, d'adoucir par les procédés particuliers, la fureur des haines nationales & les horreurs générales de la guerre !

Parmi ces Chefs qui allèrent féliciter le Roi, des ſervices heureux qu'ils lui avoient rendus, on ne vit point le Connétable, dont la bonne conduite avoit cependant contribué à la victoire ; il craignit de montrer un viſage odieux & de paroître triompher de la Trémoille & peut-être du Roi, plus que de Faſtol & de Talbot. Le Roi parut ſentir bien mal cette délicateſſe ; un ordre de quitter l'armée en fut tout le prix. Cet ordre révolta & l'armée & la Cour contre le favori & même contre le Roi ; on déteſtoit l'inſolence de l'un, on déploroit la foibleſſe de l'autre. Si le Connétable eût permis alors à ſa vertu d'abuſer , contre un Maître ingrat & contre un Miniſtre

imprudent, des diſpoſitions générales que cette injuſtice avoit fait naître, les ſuccès de la Pucelle pouvoient encore reſter ſans effet, les Anglois pouvoient reprendre leur aſcendant. Le Roi expoſoit l'Etat & ſa propre Couronne pour un favori.

La Trémoille l'aveugloit & l'égaroit en tout. Les Orléanois témoignoient un deſir extrême de voir le Souverain, auquel ils avoient ſu ſe conſerver; ce prix étoit dû à leur courage & à leur fidélité, on le leur avoit promis, & ils avoient fait des préparatifs pour recevoir le Roi. La Trémoille, qui l'éloignoit de ſes Généraux & même de ſes Courtiſans, ne lui permit pas de ſe communiquer à ſes peuples; il l'entraîna vers Sully, ſous prétexte de voir reprendre cette Place, qui appartenoit à la Trémoille.

Le Roi tenoit toujours des Conſeils ſecrets avec ce jeune Seigneur; la Pucelle va le trouver; « Sire, lui dit-elle,

» c'eſt trop délibérer ; le temps eſt
» venu d'agir, il faut aller à Reims
» recevoir la Couronne Royale. »
Cette propoſition faite par tout autre que par la Pucelle, n'eût paru qu'une extravagance ; il s'agiſſoit de traverſer quatre-vingt lieues d'un pays occupé par les ennemis : mais la Pucelle avoit acquis le droit de faire reſpecter ſes oracles ; on avoit vu comment elle ſavoit ſe faire jour à travers les Anglois.

Elle montra peut-être encore plus de courage, en ſe jetant aux pieds du Roi pour lui demander une faveur, qui importoit au ſalut de l'Etat & à la gloire du Prince ; c'étoit qu'il voulût bien rendre ſes bonnes graces au Connétable. La Trémoille frémit de cette démarche, il feignit de ſe réconcilier avec Richemont ; ce fut pour le mieux trahir. Le Roi ne haïſſoit perſonne, il ne faiſoit que ſe prêter aux ſentimens qu'on lui inſpiroit ; il fit dire à Richemont qu'il lui pardonnoit : mais

les intrigues de la Trémoille firent empoisonner cette grace par une nouvelle insulte. Le Roi défendit au Connétable de le suivre à Reims, parce qu'il avoit, disoit-il, besoin de lui pour couvrir l'Orléanois & le Maine contre les Anglois ; du moins le prétexte avoit quelque chose d'honnête, mais l'événement fit voir que ce n'étoit en effet qu'un prétexte : Richemont continua d'être traité en ennemi du Roi ; toutes les villes du parti Royal lui fermèrent leurs portes comme auparavant, & toujours en vertu des ordres de la Cour. Richemont retourna dans sa retraite de Parthenay. L'Historien de Bretagne dit que la Trémoille tenta de l'y faire assassiner : le fait n'est pas avéré ; quoi qu'il en soit, Richemont poussé à bout, sortit de Parthenay pour faire la guerre, non plus aux Anglois, mais à la Trémoille ; il lui prit quelques Places, qui furent reprises ou rendues, comme il arrive dans toute guerre : on ménagea

entr'eux une nouvelle réconciliation, auſſi fauſſe que la première, mais qui fit ceſſer les hoſtilités ouvertes, non les haines ni les intrigues. On ne conçoit pas bien comment Richemont, dont l'ame étoit noble, les intentions droites, & qui montroit tant d'ardeur contre les ennemis de l'Etat, n'avoit pas mieux aimé ſe faire Chef de bandes contre les Anglois, pour ſe venger du Roi en le ſervant malgré lui, que d'augmenter les troubles du Royaume, en faiſant la guerre au favori du Roi; ce qui reſſembloit trop à faire la guerre au Roi lui-même.

On partit pour Reims; il faut avouer que cette entrepriſe étoit contraire aux loix de la prudence ordinaire & à toutes les ſpéculations politiques. On n'avoit ni argent pour payer les troupes, ni vivres pour les nourrir, ni artillerie pour réduire les Places ennemies qu'on rencontreroit ſur ſa route, ni reſſource d'aucune eſpèce en cas de

défaite ; on marchoit sur la foi d'une Villageoise de dix-sept ans ; la fortune de Charles VII & du Royaume étoit remise entre ses mains.

Monstrelet. Chron. de France. Histoire de la Pucelle. Procès manuscr.

L'armée royale prit sa route par la Bourgogne. Le Duc, sans être encore ami de Charles VII, ne l'étoit déja plus des Anglois, il vouloit être neutre ; encore un pas, il alloit être François : on peut même supposer dès-lors entre le Duc de Bourgogne & les Royalistes, toutes les intelligences secrètes, capables de détruire ou du moins d'affoiblir le merveilleux de la conduite de la Pucelle. Auxerre ferma ses portes ; mais par un traité secret conclu avec la Trémoille, en gardant la neutralité, elle fournit des vivres. Les ennemis de ce favori dirent qu'il avoit reçu de l'argent pour permettre à cette ville Bourguignonne de rester neutre ; on spécifia même la somme, deux mille écus ; mais rien n'est moins prouvé. Ce traité étoit assez avantageux aux François,

pour que la ville d'Auxerre ne l'eût point acheté à prix d'argent ; en même temps qu'ils tiroient de cette Place le ſecours le plus néceſſaire, les vivres, ils s'épargnoient les longueurs, l'embarras, l'incertitude d'un ſiège : ils ménageoient le Duc de Bourgogne, ſoit pour le gagner, ſoit pour le rendre ſuſpect aux Anglois.

La Bourgogne ainſi traverſée ſans obſtacles & ſans hoſtilités, on arriva devant Troyes, cette ville antiroyale, trop fameuſe alors par le traité qui, neuf ans auparavant, avoit proſcrit Charles VII & livré la France aux Anglois ; on n'avoit pas pour la ménager les mêmes raiſons qu'on avoit eues à l'égard d'Auxerre, mais on n'avoit pas plus de moyens pour la reduire. Jeanne aſſura qu'avant trois jours le Roi y entreroit en vainqueur ; l'Archevêque de Reims lui dit d'un ton un peu incrédule : « Prenez-en ſept, » & ſi vous tenez parole, nous nous

» eſtimerons fort heureux. » Jeanne piquée de ce doute, court à l'aſſaut, on la ſuit, elle plante ſon étendard ſur le bord des foſſés, & s'écrie : *Qu'on m'apporte des faſcines.* A la vue de cet étendard redouté, le *charme opère*, la terreur s'empare des aſſiégés, la Garniſon ſe retire, la Ville ſe ſoumet, les habitans abjurent le traité de Troyes, prêtent ſerment à Charles VII, fourniſſent à l'armée royale des vivres en abondance.

On s'avance du côté de Châlons-ſur-Marne; l'Evêque & les principaux habitans viennent quelques lieues au devant du Roi lui apporter les clefs.

Il reſtoit à ſoumettre Reims, où il y avoit une Garniſon Bourguignonne; les Commandans aſſemblent le peuple, lui annoncent qu'ils vont ſolliciter un renfort, dont la Garniſon avoit beſoin; ils l'exhortent à ſe bien défendre juſqu'à leur retour, & ſortent à l'inſtant de la Ville, emmenant avec eux la

Garnifon. D'après une connivence fi marquée, la Ville fe rend, Charles VII y eft facré & couronné, comme la Pucelle l'avoit promis.

Les habitans de Laon apportèrent leurs clefs, comme avoient fait ceux de Châlons; Senlis en fit autant, Compiegne ouvrit fes portes; Beauvais, en fe rendant auffi, chaffa fon Evêque, Pierre Cauchon, diffamé pour fon dévouement aux Anglois. Une multitude de Places en Brie, en Champagne & fur la lifière de l'Ifle de France & de la Picardie, fuivit le torrent; la marche du Roi fut un triomphe & un enchaînement de profpérités. Le Duc de Bedfort trembla pour Paris; il y appela le Duc de Bourgogne, dont il tenta de réchauffer le zèle pour la caufe autrefois commune. Le Duc de Bourgogne promit de nouveaux fecours & ne les fournit point. On fit renouveller aux habitans de la Capitale le ferment d'exécuter le Traité de Troyes, qui

alloit être universellement révoqué; on fit retentir les chaires d'imprécations contre ceux qu'on appeloit toujours les Armagnacs, c'est-à-dire contre les François; déplorables ressources, qui, en attestant la décadence du parti Anglois, l'accéleroit encore.

L'Ecosse s'étoit livrée à l'alliance des François, & avoit envoyé en France Marguerite Stuart pour épouser le Dauphin Louis. Le Connétable de Richemont, au moyen d'une trêve qu'il avoit faite avec la Trémoille, avoit obtenu la permission de servir le Roi sans paroître devant lui, & faisoit une irruption en Normandie. Les divisions continuoient en Angleterre entre le Duc de Glocestre & le Cardinal de Winchestre son oncle; ils étoient opposés l'un à l'autre sur tous les objets du Gouvernement.

Des intérêts étrangers eurent alors une influence accidentelle sur la querelle de la France & de l'Angleterre.

L'inflexible Zifca & les Huffites, vengeurs de la foi violée par l'Empereur Sigifmond, & de leurs compatriotes brûlés au Concile de Conftance, rempliffoient la Bohême de troubles & d'erreurs. Le Pape Martin V publioit contre eux une Croifade; il la publia furtout en Angleterre. On a cru que ce Pape étant dans les intérêts de la France, n'avoit voulu que détourner vers un objet étranger l'argent & les troupes de l'Angleterre, pour favorifer par cette diverfion le parti de Charles VII. Le Duc de Glocefftre & fon oncle fe partagèrent fur cet article comme fur le refte: le Cardinal fut pour la Croifade, c'étoit affez pour que le Duc de Glocefftre y fût contraire; d'ailleurs le Duc de Glocefftre n'avoit pas oublié que Martin V étoit le même Pape qui avoit caffé fon mariage avec Jacqueline de Hainault. Enfin ce Duc jugeoit que dans les conjonctures où l'on fe trouvoit alors, les affaires de

France devoient seules occuper la Nation Angloise. Cependant le Pape & le Cardinal de Winchestre l'emportèrent pour la Croisade : le Parlement y donna son consentement ; mais ce fut le Duc de Glocestre qui finit par l'emporter, car le Duc de Bedfort changea la destination des troupes levées pour la Croisade ; au lieu d'aller en Bohême, elles vinrent en France. Alors le Duc de Bedfort fut en état de tenir la campagne ; il vint présenter la bataille à Charles VII dans la plaine de Montépilloy, près Senlis, ou plutôt il vint tendre un piège à la précipitation Françoise, qu'il eut soin d'irriter encore par des défis. Pour lui, il se garda bien de sortir de ses retranchemens, toute l'espérance des Anglois étoit qu'on voudroit les y forcer, comme à Crecy, à Poitiers, à Azincourt : en effet, Charles VII brûloit de les attaquer ; il observoit ces retranchemens, il les mesuroit des

yeux, il approchoit à la portée du trait; il cherchoit le péril & la gloire; mais les Chefs François acquéroient enfin quelque prudence: ils jugèrent qu'une bataille gagnée feroit inutile dans la conjonćture, & qu'une bataille perdue ruineroit de nouveau les affaires, qui étoient en train de fe rétablir. Le Roi céda malgré lui à leurs raifons & à leurs inftances.

Paris fut le premier terme des fuccès de la Pucelle. Sa miffion, dit-on, étoit remplie, elle fe bornoit à délivrer Orléans & à faire facrer le Roi; mais c'eût été laiffer fon ouvrage imparfait, il falloit affurer à Charles la Couronne qu'elle lui avoit mife fur la tête, il falloit du moins lui rendre fa Capitale. Le Duc de Bedfort, pour prévenir ce coup, crut devoir oppofer l'enthoufiafme de la haine à l'enthoufiafme du zèle, & vaincre par une crainte plus forte la crainte que la Pucelle infpiroit. Il ofa faire publier que

le doux, le clément Charles VII ne pouvoit oublier cette nuit où les Bourguignons l'avoient chassé de Paris & avoient massacré ses amis ; qu'ayant conçu pour cette ville une haine implacable, il en avoit juré la perte ; que, s'il y rentroit en vainqueur, il égorgeroit tous les habitans, détruiroit tous les édifices, & feroit passer la charrue sur le sol où Paris avoit été. Charles pouvoit être mécontent de Paris ; c'étoit assez, la moindre lueur accrédite la calomnie ; celle-ci fut crue, & l'on se défendit avec la fureur forcenée qu'une telle idée devoit inspirer.

Des circonstances étrangères vinrent seconder la politique de Bedfort. Les soldats François étoient enivrés des succès de la Pucelle, mais les Chefs en étoient jaloux, & les Courtisans alarmés ; des dispositions perfides se formoient contre elle à la Cour ; on redoutoit l'ascendant que lui don-

noient ſes exploits & ſes ſervices; la Trémoille ne lui pardonnoit pas d'avoir oſé choquer ſon crédit pour ſervir le Connétable. Jeanne née parmi le peuple, en avoit conſervé la ſimplicité vertueuſe; intrépide à la Cour comme aux combats, la même horreur de l'injuſtice qui l'avoit armée pour Charles VII contre les Anglois, lui faiſoit toujours prendre la défenſe du pauvre, du foible & de l'opprimé. Chère au peuple, & dès-lors odieuſe aux Courtiſans, elle faiſoit profeſſion d'aimer & de reſpecter ce peuple qu'on ne mépriſe que quand on n'a pas de quoi lui plaire. En voyant l'empreſſement avec lequel les François venoient ſe ranger auprès du Roi, dès qu'ils pouvoient échapper à la tyrannie Angloiſe, en contemplant ſon ouvrage dans cette heureuſe révolution, ſes yeux ſe rempliſſoient de larmes de joie, & tout l'orgueil qu'elle auroit pu concevoir, ſe tournoit en tendreſſe : « Peuple

» aimable ! s'écrioit-elle, peuple ex
» cellent ! puissent tes Maîtres rendre
» ce qu'ils doivent à ton amour ! Tu
» fais ton bonheur de mourir pour
» eux, je ferois le mien de mourir
» pour toi. » Quoiqu'elle ignorât le manège des Cours, quoiqu'elle ne comprît point ces petits intérêts, ces grandes haines, ces noirceurs puériles, ces finesses imbécilles, & les profondes combinaisons de l'art absurde de nuire, elle vit bien que les Courtisans n'aimoient pas le Roi, & qu'ils la détestoient. Pour donner moins de prise à cette haine, elle ne voulut plus ouvrir aucun avis sur les expéditions militaires, sous prétexte que les deux objets de sa mission, la délivrance d'Orléans & le couronnement du Roi, étoient remplis ; elle attendit sur tout le reste les ordres du Roi & les résolutions du Conseil, montrant toujours la même ardeur dans l'exécution, sans qu'on pût démêler si elle approuvoit

ou blâmoit les projets qu'on lui donnoit à exécuter.

Cependant on veilloit avec moins d'attention sur elle dans les périls où elle s'exposoit, on la suivoit de moins près aux assauts, on l'abandonnoit davantage au hazard des événemens, on paroissoit moins persuadé que le sort de l'Etat fût attaché à la conservation de sa personne. Dans cette attaque prématurée qu'on livroit alors à Paris, Jeanne s'étant avancée la première, selon son usage, sur le bord du fossé, crioit qu'on apportât des fascines, & l'on n'obéissoit point; elle reçut dans ce moment une si forte blessure, que, perdant tout son sang, elle resta couchée sur le revers d'une petite éminence, qui la garantissoit des traits des assiégés: on la laissa dans cet état presque toute la journée, sans que personne songeât à la secourir; enfin, sur le soir, le Duc d'Alençon vint lui-même lui annoncer le mauvais succès

de l'attaque & la néceſſité de lever le ſiège. Jeanne, humiliée de ce premier échec, alarmée de la mauvaiſe volonté qu'on lui avoit montrée, & peut-être bleſſée de l'abandon où elle étoit reſtée en cette occaſion, demanda la permiſſion de quitter la Cour & la guerre, & fit préſent de ſon armure à l'Abbaye de S. Denys. Les Anglois ayant repris cette ville quelque temps après, enlevèrent cette armure, qu'ils portèrent en triomphe à Paris. Le Roi retint la Pucelle, qui continua de le ſervir avec la même ardeur; mais ſon vœu ſecret étoit toujours pour la retraite. « Plût à Dieu, diſoit-elle à l'Archevêque de Reims, » que j'euſſe » la liberté de renoncer aux armes, » & de me retirer auprès de mes » parens pour les ſervir & garder » leurs troupeaux avec ma ſœur & » mes frères. »

Dépoſit. du Comte de Dunois. Procès manuſcr.

On retourna vers les bords de la Loire, & l'on mit le ſiège devant

S. Pierre-le Moutier en Nivernois. Les François furent repoussés ; mais Jeanne d'Arc étoit à leur tête, on vint lui proposer de se retirer : « J'étois mourante, » dit-elle, quand on m'entraîna de » devant les murs de Paris : je périrai » ici, ou j'emporterai la Place. » Cinq ou six hommes d'armes qui l'accompagnoient, parurent prêts à se dévouer avec elle. Une telle résolution rend le courage aux troupes : on retourne à l'assaut, la Place est prise. Déposit. de Sr. Dolon.

La guerre se faisoit à-la-fois dans plusieurs Provinces ; Jeanne les parcourut toutes, & se signala par-tout ; elle avoit toujours la même valeur, plus de conduite peut-être, mais moins d'enthousiasme ; le caractère de prophétesse & d'inspirée s'affoiblissoit en elle ; c'étoit le fruit heureux ou malheureux des lumières qu'elle acquéroit, & de l'expérience anticipée qui naissoit de tant d'événemens & de révolutions.

Elle battit, près de Lagny, un de

ces Chefs de bandes, que le malheur des temps avoit multipliés à l'excès ; celui-ci, qu'on nommoit Franquet d'Arras, étoit diſtingué par ſa valeur & par ſes brigandages parmi tous ces brigands valeureux. Jeanne le fit priſonnier, & prétendoit qu'il fût traité comme un priſonnier de guerre ordinaire. Malgré les efforts qu'elle fit en ſa faveur, il fut exécuté à Lagny ; il l'avoit mérité ; mais Jeanne d'Arc méritoit qu'on eût plus d'égard pour ſes ſollicitations, & qu'on ne jetât point ſur ſa conduite les apparences d'un manque de foi, dont les Anglois la punirent dans la ſuite, malgré ſon innocence. A meſure que les ſuccès de Jeanne, plus affermis, rendoient ſes ſecours moins néceſſaires, la reconnoiſſance ſe refroidiſſoit. Ces dégoûts qu'on lui donnoit ; cette diminution d'égards, amenoient le moment fatal qui alloit livrer aux Anglois cette illuſtre victime.

Une autre considération qui eût dû sauvér Franquet du supplice, & qui sans doute avoit touché la Pucelle, c'est que Franquet étoit né sujet du Duc de Bourgogne, & qu'il combattoit sous l'enseigne Bourguignonne. Or dans l'incertitude où flottoit alors le Duc de Bourgogne, on devoit éviter tout ce qui pouvoit être pour lui un motif ou un prétexte de se lier plus étroitement avec les Anglois.

C'étoit dans cette vue qu'on n'avoit pas voulu étendre les conquêtes du côté de la Picardie & des Pays-Bas. Peut-être même en avoit-on trop fait, en prenant Compiegne & quelques autres Places au nord de Paris. Compiegne entre les mains de Charles VII, ôtoit aux ennemis la communication entre l'Isle de France & la Picardie; le Duc de Bourgogne crut avoir intérêt de le reprendre, & il s'unit avec les Anglois pour cette expédition. Jeanne vint s'enfermer dans Compiegne; mais

moins heureuse dans la défense des Places que dans l'attaque, elle fit une sortie qui ne réussit pas, & fut prise en couvrant la retraite.

Un Archer Anglois, plus hardi que les autres, osa la saisir par le bras & la renverser de cheval. Le Bâtard de Vendôme la fit prisonnière, & la remit à Jean de Luxembourg-Ligny, Général des troupes Bourguignonnes. Les François la virent prendre, & ne retournèrent point à la charge pour la délivrer!

S'il étoit prouvé que Flavy, Gouverneur de Compiegne, lui eût fait fermer la barrière lorsqu'elle voulut rentrer dans la Ville, le nom de ce Gouverneur seroit à jamais exécrable, comme celui de ce Pierre Cauchon, Evêque de Beauvais, qui n'eut pas honte d'employer les plus indignes manœuvres pour faire brûler vive une fille de dix-neuf ans, irréprochable, vertueuse, comblée de gloire, & qui avoit tant de

de droit à l'admiration de ses ennemis. Cet Evêque, le plus furieux persécuteur de sa patrie, le plus vil esclave des Anglois, chassé de son Siège comme ennemi public de la France, sollicita comme une grace cette occasion d'assouvir sa haine; il disputa cette proie à *Frère Martin*, *Vicaire-Général de l'Inquisition en France*; il réclama la Pucelle, comme ayant été prise dans son Diocèse, ce qui étoit faux; car c'étoit dans le Diocèse de Noyon. C'est une grande tache à la mémoire du Bâtard de Vendôme & de Jean de Luxembourg-Ligny, d'avoir vendu cette fille aux Anglois; c'en est une pour le Duc de Bourgogne, qui eut la curiosité de la voir dans sa prison, de ne l'avoir pas protégée; c'en est une pour l'Université, alors soumise au joug Anglois, d'avoir présenté Requête pour la faire périr; mais c'est sur-tout une tache que les Anglois voudroient pouvoir effacer de leur histoire, que d'avoir livré cette

illuſtre ennemie au ſupplice le plus cruel.

Jean de Luxembourg la leur vendit dix mille francs. C'étoit le prix qu'Edouard III avoit payé pour avoir en ſa puiſſance le Roi Jean. La joie barbare que les Anglois firent éclater lorſqu'ils ſe virent maîtres du fort de la Pucelle, étoit l'aveu de la crainte qu'elle leur avoit inſpirée. Pour leur échapper, elle ſauta par une fenêtre de la tour où elle étoit gardée; la violence de ſa chûte lui ôta les moyens de ſe relever, elle reſta ſur la place; ſes gardes accoururent, elle fut plus étroitement renfermée.

Charles VII ne fit point aſſez d'efforts pour la tirer de leurs mains, & jamais ſon indolence ne fut plus coupable. Il ſemble qu'il auroit pu aiſément la racheter comme un priſonnier de guerre ordinaire, du moins lorſqu'elle étoit encore en la puiſſance du Bâtard de Vendôme ou de Jean de

Luxembourg. Des Auteurs ont dit qu'Agnès Sorel redoutoit l'ascendant que la Pucelle avoit pris ou pouvoit prendre sur Charles VII, & qu'elle arrêta ou ralentit les démarches que ce Prince vouloit faire en faveur de Jeanne. Si le fait est vrai, Agnès Sorel a déshonoré son amant, & ce crime efface le mérite qu'elle avoit eu autrefois d'engager Charles à règner.

Ce fut à Rouen qu'on instruisit le procès de la Pucelle; l'Archevêché étoit alors vacant; le Chapitre prêta territoire à l'Evêque de Beauvais, qui ne pouvoit faire aucune fonction de Juge dans un Diocèse étranger sans cette permission. Il eut pour Assesseurs les Ecclésiastiques qu'on crut les plus dévoués aux Anglois.

L'Evêque fit faire, au Village de Donremy, des informations sur les mœurs de la Pucelle, pour tout le temps qui avoit précédé l'arrivée de cette guerrière à la Cour de Charles VII;

mais l'homme qu'il avoit envoyé à Donremy, n'ayant rapporté qu'un témoignage avantageux, l'Evêque refuſa de lui payer ſes frais de voyage, & l'accabla d'injures.

Les réponſes de Jeanne à ſes Juges furent d'une ſageſſe ſupérieure à ſon ſiècle, & d'une modération qu'on ne devoit guères attendre d'une enthouſiaſte. On lui fit jurer de dire la vérité, elle mit des reſtrictions à ce ſerment. *Vous pourriez*, dit-elle, *me demander ce que je ne puis vous révéler ſans parjure.*

On lui défendit de ſonger à ſe ſauver: *Si je me ſauvois*, dit-elle, *on ne pourroit m'accuſer d'avoir violé ma parole, puiſque je ne vous ai point donné ma foi.*

On lui demanda ſi le Roi Charles avoit auſſi des viſions. *Envoyez lui demander*, répondit-elle.

Si elle croyoit avoir bien fait d'avoir attaqué les remparts de Paris un jour de fête: (c'étoit le 8 Septembre, jour

de la Nativité de Notre-Dame)? « Il eſt » juſte, dit-elle, de reſpecter la ſo- » lemnité des fêtes ; ſi j'ai péché, » c'eſt à mon Confeſſeur à en juger.

» Vous dites que vous êtes mon » Juge, dit-elle à l'Evêque de Beauvais ; » mais prenez garde au fardeau » que vous vous êtes impoſé. »

On lui demanda ſi les Bienheureux lui avoient annoncé l'irruption des Anglois en France ? Elle répondit que les Anglois étoient en France depuis long-temps, lorſqu'elle avoit eu ſes premières révélations ; (car elle ſoutint toujours la réalité de ſes révélations.) Ce fut le ſeul tribut qu'elle parut payer aux erreurs de ſon temps.

Si elle avoit eu dès ſon enfance le deſir de combattre les Bourguignons ?

Réponſe. *J'ai toujours ſouhaité que mon Roi recouvrât ſes Etats.*

Si les Eſprits céleſtes lui avoient promis qu'elle échapperoit ?

Réponſe. *Cela ne touche point mon pro-*

cès; voulez-vous que je parle contre moi ?

De tous les reproches que les Juges mêloient à leurs questions, le seul raisonnable, s'il eût été fondé, concernoit le supplice de Franquet d'Arras. « Il méritoit la mort, dit la Pucelle ; cependant je fis tous mes » efforts pour lui sauver la vie. »

On l'interrogea au sujet d'un enfant qu'elle avoit, disoit-on, ressuscité à Lagny. L'Evêque de Beauvais espéra qu'en avouant ce miracle, elle alloit se trahir, (car chaque question qu'on lui faisoit étoit un piége) : elle répondit que cet enfant, qu'on avoit cru mort, avoit été porté à l'Eglise ; qu'il y avoit donné quelques signes de vie suffisans pour qu'on lui administrât le Baptême ; que ce prodige, si c'en étoit un, n'étoit dû qu'à Dieu.

Monstrelet. Pasquier. Hist. de la Pucelle.

C'étoit principalement de superstition que ses Juges superstitieux vouloient la convaincre, & il faut convenir que par sa persévérance sur l'ar-

ticle des révélations, elle leur fournissoit un prétexte; mais quand elle n'auroit pas eu ce tort contre elle-même, auroit-elle échappé à leur rage? Leur parti étoit pris, sa perte étoit résolue; son crime, c'étoit d'avoir vaincu les Anglois.

Ils lui demandèrent si elle changeoit souvent d'étendard? = « Toutes les » fois qu'il étoit brisé. »

Si elle les faisoit bénir, & avec quelles cérémonies? = « Toujours avec » les cérémonies ordinaires. »

Pourquoi elle y faisoit broder les noms de Jésus & de Marie? = « C'est » des Ecclésiastiques que j'ai appris » à faire usage de ces noms sacrés. »

Si elle avoit fait croire aux troupes Françoises que cet étendard portoit bonheur?

« Je ne faisois rien croire; je disois » aux soldats François: *Entrez hardiment au milieu des Anglois, & j'y entrois moi-même,*

Pourquoi à la cérémonie du couronnement de Charles, elle avoit tenu ſa bannière levée à côté de ce Prince ?

« Il étoit bien juſte qu'ayant partagé les travaux & les périls, je partageaſſe l'honneur. »

Ces interrogatoires étoient quelquefois auſſi ridicules que perfides ; on ſautoit d'un objet à un autre : à des queſtions captieuſes, on en mêloit de burleſques, ſoit par une dériſion barbare, ſoit pour embarraſſer la Pucelle.

On lui demanda ſi les Bienheureux, qui lui apparoiſſoient, avoient des boucles d'oreilles, des bagues ? *Vous m'en avez pris une*, dit-elle à l'Evêque de Beauvais, *rendez-la moi.*

S'ils étoient nus ou habillés ?

Penſez-vous que Dieu n'ait pas de quoi les vêtir ?

Si elle avoit vu des Fées, & ce qu'elle en penſoit ?

« Je n'en ai point vu, j'en ai enten-

» du parler ; je n'y ajoute point foi. »

Si elle avoit eu autrefois une Mandragore, ce qu'elle en avoit fait ?

« Je n'en ai point eu ; on dit que » c'eſt une choſe dangereuſe & criminelle. »

Quelquefois les Juges lui faiſoient tous enſemble des queſtions différentes. » *Beaux Pères* , leur diſoit-elle , » *l'un après l'autre, s'il vous plaît.*

Quelquefois, excédée de la multitude de queſtions inutiles , déplacées , indécentes même , que l'Evêque de Beauvais ſur-tout affectoit de lui faire , elle diſoit : *Demandez à tous les Juges aſſiſtans ſi cela eſt du procès , & j'y répondrai.*

On diſcourut beaucoup devant elle ſur la différence de l'Egliſe militante & de l'Egliſe triomphante ; on la ſomma de reconnoître cette différence : ſans vouloir entrer dans ces diſtinctions, elle répondit qu'elle feroit toujours prête de ſe ſoumettre à l'Egliſe.

On la pressa de déclarer ce qu'elle pensoit du Pape actuellement regnant : *Que je ne le connois pas*, dit-elle.

Un de ses Juges, Moine Augustin, nommé Isembart, (il mérite qu'on le nomme) fut touché de compassion & saisi d'horreur, en voyant une fille de dix-neuf ans aux prises avec une troupe de Théologiens, qui alloient épuiser leur Scolastique pour arracher à sa simplicité ignorante quelque hérésie qui pût servir à la faire brûler ; il saisit le moment où on lui parloit du Pape & de l'Eglise, pour lui conseiller de s'en rapporter au jugement du Pape & du Concile qui alloit se tenir à Bâle (1). Jeanne suivit cet avis, & fit son appel à l'instant. L'effet de cet appel étoit de dépouiller les Juges, & de soustraire Jeanne à leur fureur.

(1) L'ouverture de ce Concile se fit en effet six semaines après le supplice de la Pucelle, le 23 Juillet 1431.

L'Evêque de Beauvais en ſentit la conſéquence : « *Taiſez-vous de par le dia-* » *ble*, » cria-t-il à Iſembart, en lançant ſur lui un regard foudroyant. Enſuite parlant au Greffier d'un ton plus bas pour n'être pas entendu de Jeanne, il lui défendit de faire mention de cet appel. Jeanne s'en apperçut : *Ah!* dit-elle, *vous écrivez bien ce qui fait contre moi, & vous ne voulez pas qu'on écrive ce qui fait pour moi.*

On eut recours au honteux expédient d'altérer ſes réponſes, pour les faire paroître criminelles, ou pour y inférer l'aveu de quelque crime. Un des Greffiers atteſta dans la ſuite que l'Evêque de Beauvais avoit exigé de lui cette infidélité, & ſur ſon refus, s'étoit emporté à des menaces & à des injures : on lui aſſocia un autre Greffier, qui fit tout ce qu'on voulut. Un Prêtre, nommé *l'Oyſeleur*, fut mis dans la même priſon que Jeanne, on lui permit de la voir ; captif & malheureux

comme elle, il gagna ſa confiance. Jeanne étoit pieuſe, & ſouffroit ſurtout de l'interruption de ſes devoirs religieux; elle deſiroit de ſe confeſſer, le Prêtre s'offrit pour cet office, & fut accepté. C'étoit un eſpion apoſté par l'Evêque de Beauvais. Tandis qu'il recevoit la confeſſion de la Pucelle, deux hommes cachés derrière une fenêtre que couvroit un rideau de ſerge, écrivoient ce qu'elle diſoit. Ce lâche artifice ne produiſit rien. L'innocente Jeanne n'avoit point de crimes à confeſſer. L'expédient d'altérer ſa confeſſion & ſes réponſes étoit beaucoup plus sûr.

Des témoins dépoſent qu'ils ont eu lieu de ſoupçonner que l'Evêque de Beauvais, dans le dépit de ne pouvoir convaincre la Pucelle d'aucun crime, avoit voulu l'empoiſonner. Il faut avouer que cette idée eſt peu vraiſemblable. C'eût été mal répondre aux vues des Anglois, & mal ſervir leur vengeance.

Jean de Luxembourg-Ligny, qui avoit ſi lâchement vendu cette reſpectable fille, eut la nouvelle lâcheté d'aller la voir dans la priſon, accompagné des Comtes de Warwick & de Staford. Par une lâcheté peut-être plus grande encore, il voulut lui perſuader qu'il venoit pour traiter de ſa rançon avec les Anglois. Sans daigner lui faire de reproches, elle ſe contenta de lui répondre : *Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je ſais bien que ces Anglois me feront mourir, croyant qu'après ma mort ils gagneront le Royaume de France, mais ils n'auront pas ce Royaume.*

Irrité de cette prophétie, Staford s'emporta juſqu'à tirer l'épée contre une femme ſans défenſe; il alloit la tuer, ſi le Comte de Warwick ne l'avoit retenu. Telles étoient alors les mœurs des Grands & en France & en Angleterre. La Pucelle déclara qu'un très-grand Seigneur d'Angleterre l'avoit

voulu violer dans sa prison. Nous n'avons point d'éclaircissement sur cette infâme particularité. La manière dont quelques Historiens s'expriment, sembleroit indiquer le Duc de Bedfort. Il faut l'avouer, toute la conduite connue de ce Prince semble réclamer contre un tel soupçon : cependant le trait suivant est attesté.

On fit visiter la Pucelle ; l'objet de cette visite étoit l'opinion reçue, qu'une sorcière ne pouvoit être vierge, & cette opinion même nous avertit que le grand Seigneur Anglois désigné dans la plainte de la Pucelle, pouvoit avoir un motif plus exécrable que l'incontinence. Quoi qu'il en soit, le fait attesté est que le Duc de Bedfort vit cet examen d'une chambre voisine, par le moyen d'une ouverture pratiquée dans le mur.

Jeanne dans sa prison étoit chargée de fers, & de plus attachée avec une chaîne pendant la nuit ; ses gardes, ses Juges ne cessoient de lui prodiguer

l'insulte & l'outrage ; le Promoteur, qu'on nommoit *Bénédicité*, ne lui parloit jamais qu'en l'appelant hérétique, infâme, &c.

Massieu, Curé de S. Candide de Rouen, l'un des Greffiers, étoit chargé de la conduire devant les Juges ; il lui permettoit de s'arrêter en passant devant la Chapelle du Château pour y faire sa prière. Le Promoteur le sut, & reprocha durement à Massieu cette foible indulgence. *Truand*, lui dit-il, *qui te fait si hardy d'approcher cette P.... excommuniée, de l'Eglise, sans licence ? Je te ferai mettre en telle tour que tu ne verras ni lune ni soleil d'ici à un mois, si tu le fais plus.*

Jeanne succomba enfin à l'horreur de sa situation, & fut dangereusement malade. Le Duc de Bedfort, le Cardinal de Winchestre qui étoit alors en France, le Comte de Warwick, lui donnèrent deux Médecins, auxquels ils recommandèrent instamment d'em-

ployer toutes les reſſources de leur art pour empêcher qu'elle ne mourût de ſa maladie, ajoutant que le Roi d'Angleterre l'avoit achetée trop cher pour n'avoir pas la ſatisfaction de la faire brûler; que l'Evêque de Beauvais connoiſſoit ſur ce point les intentions du Roi; & que dans cette vue il preſſoit avec la plus grande ardeur l'inſtruction du procès. Ces étranges aveux étoient aſſez inutiles, ils ſont atteſtés par la dépoſition des Médecins.

L'Evêque de Beauvais, pour accélérer le Jugement, voulcit faire donner la queſtion à Jeanne, toute malade qu'elle étoit; il fit expoſer à ſes yeux l'appareil des tortures. Jeanne proteſta d'avance & jura de déſavouer après la queſtion tous les aveux contraires à la vérité, ſi la violence des douleurs en arrachoit de tels à ſa foibleſſe. La crainte qu'elle ne mourût à la queſtion, fut le ſeul motif qui la lui fit épargner.

Avant ſon Jugement, on la conduiſit

à la Place du Cimetière de l'Abbaye de S. Ouen de Rouen. Un Docteur, nommé Guillaume Erard, prononça, ſous le titre de *prédication charitable*, un diſcours rempli d'invectives contre elle & contre le Roi de France. *C'eſt à toi, Jeanne, que je parle*, s'écrioit-il, *& te dis que ton Roi eſt hérétique & ſchiſmatique.* Jeanne ne répondit rien ſur ce qui ne concernoit qu'elle; quand elle entendit inſulter le Roi, elle interrompit le Prédicateur : *Par ma foi, Sire*, lui dit-elle, *révérence gardée, je vous oſe bien dire & jurer ſur peine de ma vie, que mon Roi eſt le plus noble Chrétien de tous les Chrétiens, & n'eſt point tel que vous dites.*

Qui ne ſeroit touché de ce témoignage d'amour & de zèle pour un Roi indifférent qu'elle avoit ſi bien ſervi, & qui la laiſſoit périr ſi miſérablement !

On vouloit tirer d'elle un aveu. On la preſſa d'abjurer. Elle dit qu'elle ne

ſavoit point ce que ce terme ſignifioit; puis quand on le lui eut expliqué, elle ſe reſſouvint du conſeil d'Iſembart: *Je m'en rapporte*, dit-elle, *à l'Egliſe Univerſelle; qu'elle juge ſi je dois abjurer. Tu abjureras préſentement*, lui cria Erard, *ou tu ſeras arſe.* En même temps on lui montroit l'Exécuteur, qui l'attendoit à l'extrémité de la Place avec la charrette toute prête pour la conduire au bûcher. Le Greffier s'approcha, & lui lut un modèle d'abjuration, qui contenoit ſimplement une promeſſe de ne plus porter les armes, de laiſſer croître ſes cheveux, & de quitter l'habit d'homme; il falloit ſigner cet écrit, ou mourir; elle ſigna: mais par une ſupercherie digne de ces monſtres, il ſe trouva qu'elle avoit ſigné un autre écrit, où elle ſe reconnoiſſoit diſſolue, hérétique, ſchiſmatique, idolâtre, ſéditieuſe, invocatrice des démons, ſorcière, &c.; toutes les qualifications les plus incompatibles y

avoient été accumulées. Ses perſécuteurs étoient auſſi inſenſés que méchans. Sur cet aveu eſcroqué, l'Evêque de Beauvais prononça le Jugement, qui la condamnoit, ſelon le ſtyle de l'Inquiſition, à une priſon perpétuelle, *au pain de douleur & à l'eau d'angoiſſe.* Le Comte de Warwick reprocha aux Juges la douceur de ce Jugement; les Anglois trouvoient que ces hommes pervers n'avoient pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu du Roi d'Angleterre, puiſque Jeanne échappoit au ſupplice: *Ne vous embarraſſez pas*, dit un des Juges, *nous la rattraperons bien.*

L'écrit qu'elle avoit ſigné contenoit, comme celui qu'on lui avoit lu, la promeſſe de quitter pour jamais l'habit d'homme. La nuit, les gardes enlevèrent les vêtemens de femme qui étoient ſur le lit de Jeanne, & y mirent un habit d'homme. Elle repréſenta aux gardes la défenſe qui lui avoit été faite de mettre un tel habit; ils

lui repliquèrent brutalement qu'elle n'en auroit point d'autres. Elle prit le parti de rester au lit, elle y resta jusqu'à midi. Forcée enfin de se lever, du moins pour un moment, la pudeur lui fit prendre les seuls vêtemens qui fussent à sa disposition. Des témoins apostés entrent aussi-tôt, & constatent la transgression. Pierre Cauchon, transporté de joie du succès de son artifice, dit au Comte de Warwick, en éclatant de rire : *c'en est fait, nous la tenons*. Elle est livrée, comme relapse, au bras séculier, & envoyée au bûcher. L'Evêque de Beauvais voulut encore en ce moment l'obliger de se rétracter sur l'article des révélations : *Or çà*, *Jeanne*, lui dit-il, *vous nous avez toujours dit que vos voix vous disoient que vous seriez délivrée*, (nous avons vu pourtant qu'elle avoit refusé de répondre sur cet article) ; *vous voyez maintenant comme elles vous ont déçue ; dites-nous-en la vérité*. Jeanne persista :

Soit bons, ſoit mauvais Eſprits, dit-elle, *ils me ſont apparus.* « Quant à » ma délivrance, l'état où vous me » voyez vous juſtifie, & je n'eſpère » rien. » Cependant en allant au ſupplice, elle s'écrioit quelquefois : *Ah! Rouen, Rouen, ſeras-tu ma dernière demeure?* mot qui ſembloit annoncer encore un reſte d'eſpérance.

Pluſieurs Hiſtoriens ont trouvé beau de donner à Jeanne, au moment de ſa mort, une conſtance plus qu'héroïque & un enthouſiaſme prophétique : ce n'étoit pas la peine d'altérer la vérité pour diminuer l'intérêt par cet étalage d'une inſenſibilité ſtoïque. Les monumens atteſtent que Jeanne eut dans ce terrible moment toutes les foibleſſes de la nature, & elle n'en eſt que plus intéreſſante. Elle pleura beaucoup, mais ne ſe permit que de douces plaintes, ſans emportement, ſans bravades, ſans injures. Malgré les imputations odieuſes & les

qualifications infamantes qu'on liſoit ſur la mître dont ſa tête étoit couverte, & ſur un grand tableau placé en face du bûcher, le peuple fondoit en larmes, & eût voulu la délivrer; le bourreau pleuroit & trembloit. L'Evêque de Beauvais lui-même, ce tigre, ſe ſentit attendri, lorſque Jeanne lui dit avec douceur: *Vous m'aviez promis de me rendre à l'Egliſe, & vous me livrez à mes ennemis*: il rougit d'avoir pu connoître la pitié, il dévora des pleurs, reſte d'humanité que ſon cœur féroce n'avoit pu dépouiller entiérement, mais qu'il déſavouoit. Quelques Juges, honteux d'avoir prêté leur miniſtère à tant d'injuſtices, s'étoient retirés. Un d'eux, nommé André Marguerye, ayant ouvert un avis qui pouvoit ſauver la Pucelle, (c'étoit de lui demander quels motifs l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme) il penſa lui en coûter la vie. Ceux de ces mêmes Juges qui laiſsèrent échap-

per quelques marques de repentir, eurent peine à éviter eux-mêmes le ſupplice; d'eux d'entr'eux furent arrêtés, & n'obtinrent leur grace qu'en ſe ſoumettant à la honte d'une rétractation publique. Après l'exécution, le bourreau vint trouver les deux Religieux Dominicains qui avoient aſſiſté Jeanne à la mort; il leur dit en pleurant, qu'il ne croyoit pas que Dieu lui pardonnât jamais le tourment qu'il avoit fait ſouffrir à *cette ſainte fille*, (ce furent ſes termes), & que jamais il n'avoit tant craint de faire une exécution.

Un Secrétaire du Roi d'Angleterre cria tout haut: « *Nous ſommes tous* » *perdus & deshonorés par ce ſupplice* » *affreux d'une femme innocente.* »

Comme on vouloit qu'il ne pût reſter aucun doute ſur la mort de la Pucelle, on l'avoit élevée ſur un échafſaud de plâtre, afin qu'elle fût diſtinctement apperçue de tout le peuple. Cette précaution rendit ſes tourmens

14 Juin 1431.

beaucoup plus longs, parce que les flammes ne pouvoient qu'à peine l'atteindre. Pendant toute la durée du supplice, à travers les cris de douleur que la violence des tourmens lui arrachoit, on n'entendit sortir de sa bouche que le Nom de *Jésus*. Le Cardinal de Winchestre fit jeter ses cendres dans la Seine.

Jugem. du 7 Juill. 1456.

Charles VII fit revoir le procès, & réhabiliter la mémoire de Jeanne; réparation dont la gloire de cette guerrière n'avoit pas besoin, mais qui étoit nécessaire à la gloire de Charles lui-même.

Les Juges qui avoient condamné la Pucelle, devinrent un objet d'exécration pour les François & de mépris pour les Anglois; on les montroit dans les rues, on les évitoit avec horreur. Louis XI jugea que son père n'avoit pas assez fait en cassant leur Sentence, il leur fit faire leur procès; la plupart étoient morts, mais il en restoit

deux, qui subirent la peine du talion.

Jeanne d'Arc avoit été anoblie avec toute sa famille par Charles VII; elle l'étoit assez par ses exploits. Les Lettres de Noblesse comprennent également les mâles & les femelles à perpétuité. Ce privilége, en faveur des femmes de la famille de Jeanne, a subsisté jusqu'au commencement du dernier siècle. En 1608, Lude le Maire, qui descendoit par sa mère de la famille de Jeanne d'Arc, fit enregistrer ses Lettres d'anoblissement. Six ans après, la Noblesse fut bornée aux seuls descendans de mâle en mâle. Il faut présumer qu'on eut de bonnes raisons pour restreindre ainsi ce privilége; cependant, comme il devoit son origine à la valeur d'une femme, il paroissoit assez naturel qu'il pût être communiqué par les femmes.

Avant le malheur de la Pucelle, les merveilles qu'elle avoit opérées avoient mis les révélations en crédit.

Saintrailles menoit à sa suite un petit berger, nommé Guillaume, qu'on appeloit le *Berger Prophete*, &. sur les avis duquel il formoit des entreprises qui ne réussissoient pas toujours ; il s'engagea par son conseil dans un combat contre Talbot, qui le fit prisonnier à son tour, & lui rendit gratuitement la liberté, comme il l'avoit reçue de lui après le combat de Patay ; mais le berger, pris en même temps que Saintrailles, fut réservé pour amuser le peuple aux fêtes de l'entrée de Henri VI à Paris.

Deux femmes voulurent aussi prophétiser dans cette Capitale ; puisque Paris étoit entre les mains des Anglois, c'étoit pour les Anglois qu'il falloit qu'elles prophétisassent ; mais elles étoient apparemment dans le parti de Charles VII, car elles furent prêchées publiquement au parvis de Notre-Dame. L'une des deux prétendit que Dieu lui étoit apparu en robe blan-

che, elle fut brûlée pour cette folie : c'étoit avant le ſupplice de la Pucelle, & vraiſemblablement pour y préparer.

La précaution qu'on avoit priſe d'exécuter Jeanne d'Arc en plein jour, & de la tenir élevée pour qu'elle fût bien vue de tout le peuple, n'empêcha pas qu'après ſa mort il ne parût pluſieurs fauſſes Jeanne d'Arc. Une entr'autres avoit une reſſemblance ſi marquée avec la Pucelle, ou joua ſi bien ſon perſonnage, qu'elle trompa les frères mêmes de la Pucelle. On ſait qu'à la faveur de cette impoſture elle épouſa un Gentilhomme de la Maiſon des Armoiſes ; elle reçut à Orléans les honneurs dus à la libératrice de la Ville.

Une autre trompa encore la reconnoiſſance des Orléanois ; mais ſa fourberie ayant été découverte, elle fut expoſée, à Paris, aux regards du peuple ſur une pierre de marbre, qui étoit alors au bas des grands degrés du Palais.

Ces deux premières ſe diſoient échappées au ſupplice par des moyens plus ou moins merveilleux.

Il en vint une troiſième, qui, en convenant du ſupplice & de la mort, prétendoit avoir été reſſuſcitée. On dit que le Roi prit la peine de la confondre lui-même, en lui demandant compte du ſecret réel ou chimérique qu'il diſoit n'avoir été connu que de lui & de la Pucelle. Ce prétendu ſecret n'étoit point entré dans les inſtructions de cette femme, ce qui prouve que du vivant de la Pucelle, il n'en avoit pas été queſtion; car ſi le Roi eût déclaré, du vivant de Jeanne d'Arc, comme on le prétend, qu'elle avoit ſu par révélation un ſecret connu de lui ſeul, quelle femme eût oſé prendre ſur elle de jouer ce perſonnage? Celle-ci déconcertée par une queſtion qu'elle n'avoit pas prévue, ſe jeta aux pieds du Roi, lui demanda grace, & l'obtint.

Hiſt. de la Pucel. d'Orl. par l'Abbé Lenglet.
Paſq. Rech. liv. 6.

Ce que nous avons rapporté de Jeanne d'Arc, eſt le réſultat de ſon procès combiné avec le récit des Hiſtoriens. Ces deux ſources, les ſeules où il ſoit poſſible de puiſer, ſe ſentent sûrement beaucoup de l'enthouſiaſme qu'inſpira de ſon temps cette fille ſingulière. La philoſophie peut en retrancher ce qu'elle voudra, elle peut modifier les faits par les circonſtances, & les témoignages hiſtoriques par les vraiſemblances; elle peut partager plus également entre la Pucelle & les Généraux de Charles VII, la gloire des exploits de ce temps, ou même n'attribuer qu'à ces derniers le plan & la conduite des opérations, & regarder la Pucelle comme n'ayant été qu'un inſtrument entre les mains de la politique; cet inſtrument du moins fut bien actif & bien efficace. Peut-être en tout, ce phénomène hiſtorique eſt-il inexplicable. La condition, le ſexe, l'âge, les vertus, la

piété, la valeur, la bonne conduite; les ſuccès de ce vengeur inattendu de Charles VII, offrent un enſemble où le merveilleux domine, quelque effort qu'on faſſe pour l'écarter ou pour l'affoiblir. S'il falloit abſolument expliquer ce merveilleux, nous l'expliquerions par le vertueux & ſublime enthouſiaſme qui animoit la Pucelle, par l'idée répandue parmi les François qu'elle étoit inſpirée, & parmi les Anglois qu'elle étoit magicienne. Ce dernier point eſt prouvé par la Lettre du Duc de Bedfort, que nous avons rapportée. On ſent combien une pareille idée étoit naturelle dans le temps dont il s'agit, & quel effet prodigieux elle devoit produire.

Les Anglois triomphoient du ſupplice de la Pucelle; mais comment avoient-ils pu ne pas prévoir qu'une ſi lâche & ſi exécrable vengeance nuiroit plus à leurs affaires, que la valeur même de la Pucelle? Ils furent battus

de tous côtés, & comptèrent les jours par leurs pertes; Flavy avoit fait lever le siège de Compiegne aux Bourguignons & aux Anglois réunis; Saintrailles les avoit battus à Germigny; Barbazan à la Croisette, près de Châlons en Champagne; Dunois surprit Chartres, & fit lever le siège de Lagny au Duc de Bedfort lui-même; les François allèrent piller la foire de Caen au centre des possessions Angloises; le Lord Willougby fut défait à Saint-Célérin sur la Sarte; « l'habileté supé- » rieure du Régent, dit M. Hume, » fut impuissante contre l'inclination » vive qui entraînoit tous les François » à rentrer sous l'obéissance de leur » Souverain légitime, » ajoutons & contre l'horreur qu'inspiroit le supplice de la Pucelle.

M. Hume, Hist. d'Angl. Plantagen. Henri, VI.

Ce fut en vain qu'on tenta de ranimer le parti Anglois, en faisant couronner & proclamer Roi de France à Paris le jeune Henri VI. Cette céré-

monie annoncée depuis long-temps & toujours différée à cause du défaut d'argent, fut froide & languissante, dit le même M. Hume, « en compa- » raison de l'éclat qu'avoit eu le sacre » de Charles à Reims. » Ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette cérémonie, ce fut l'entrevue de Henri VI avec la Reine Isabelle de Bavière son aïeule. Cette femme, devenue étrangère à tout, se mit à une fenêtre de son hôtel de S. Pol pour voir passer son petit-fils; on avertit Henri VI, qui ne la connoissoit pas, que c'étoit là son aïeule; il la salua & passa sans s'arrêter: elle rendit le salut, versa quelques larmes, & se détourna. Ces larmes étoient-elles de tendresse, de repentir ou de dépit?

Le Duc de Bedfort, ce Prince jusques-là si sage & si habile, après avoir commis une action atroce, en commit d'imprudentes. Devenu veuf de la sœur du Duc de Bourgogne, il conclut si

précipitamment un nouveau mariage avec Jacqueline de Luxembourg, sans en faire part à son beau-frère, que le Duc de Bourgogne, déja mal disposé, crut pouvoir regarder cette conduite comme injurieuse à la mémoire de sa sœur; on voulut réconcilier ces Princes & ménager entr'eux une entrevue; l'orgueil de l'étiquette, l'embarras du cérémonial s'y opposèrent; le Duc de Bedfort crut avoir fait assez d'avances en allant chercher le Duc de Bourgogne jusques dans ses Etats à Saint-Omer; il attendoit la première visite, comme fils, frère & oncle de Rois; le Duc de Bourgogne regardoit la qualité de Prince du Sang François & la puissance d'un Souverain comme supérieures à tous ces titres; il jugeoit d'ailleurs qu'on avoit une réparation à lui faire, & sur-tout il sentoit qu'on avoit besoin de lui. Le Duc de Bedfort auroit dû faire plus d'attention à ce dernier point; ils se séparèrent sans

s'être vus. Ces divisions préparoient insensiblement la défection entière du Duc de Bourgogne, & amenoient ce fameux traité d'Arras, qui ressuscita la France en renversant du Trône l'enfant étranger que la force y avoit placé. Tout le monde avoit besoin de la paix; la France réduite encore au même état où elle s'étoit vue pendant la captivité du Roi Jean, demandoit à respirer; les Anglois vouloient retenir sur son déclin la puissance prête à leur échapper; la raison, la justice, l'humanité, la patrie parloient au cœur de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne; de profondes réflexions sur ses devoirs & sur ses intérêts; le temps, qui éteint les anciennes passions, qui en allume de nouvelles, qui change & les mouvemens du cœur & les points de vue des objets, tout ramenoit Philippe à l'indulgence & à la paix. L'Europe entière à qui les prétentions de l'Angleterre sur la France étoient souverainement

désagréables & par leur injuſtice & par le trouble général qu'elles cauſoient, voulut concourir à cet heureux ouvrage. Tous les Princes de la Chrétienté eurent des Ambaſſadeurs aux Conférences d'Arras; le Pape, & le Concile de Bâle, alors aſſemblé, y avoient chacun ſon Légat; c'étoit le moment peut-être de fonder ſur des principes invariables la puiſſance pacifique d'un Conſeil Amphictyonique, en établiſſant l'inaliénabilité & l'impreſcriptibilité de tous les Domaines reſpectifs, & en réglant chez toutes les Nations Monarchiques de l'Europe, le droit de ſucceſſion dans tous les cas. L'Autorité ſpirituelle eût joint ſon aſcendant ſacré aux forces réunies de l'Autorité temporelle pour cimenter l'édifice de la paix. Quelle ſupériorité l'Europe eût acquiſe ſur le reſte du Monde! Quel triomphe pour le Chriſtianiſme, dont l'eſprit eût évidemment formé ce ſyſtême de concorde & de

justice ! Quel plus beau titre pour cette Religion divine, que d'être ainsi la bienfaitrice de l'humanité ! La guerre & la barbarie seroient restées le partage de l'erreur, tandis qu'on eût vu la paix reposer éternellement au sein de la vérité ; ou si le spectacle du bonheur de l'Europe eût engagé à suivre son exemple, c'eût été pour la Religion un triomphe de plus, & le plus doux à ses yeux.

L'Angleterre étoit bien éloignée de ces vues, elle ne fut pas même sacrifier une partie de ses conquêtes pour conserver l'autre ; elle vouloit rester en possession de tout ce qu'elle avoit pris. Les François offroient de lui céder la Guyenne & la Normandie entières, mais l'une & l'autre Province sous la suzeraineté de la France. Les Légats du Concile, ceux du Pape, & tous les autres médiateurs déclarèrent que ces offres leur paroissoient raisonnables & suffisantes ; aussi-tôt les

Plénipotentiaires Anglois se retirèrent du Congrès. Dès-lors l'Europe condamna les Anglois, & si elle eût fait un pas de plus, si elle se fût déclarée contr'eux, si elle se fût unie pour les chasser de la France & les resserrer dans leur Isle, c'eût été le Conseil Amphictyonique, c'eût été la paix perpétuelle.

Quant au Duc de Bourgogne, on peut dire qu'il pardonna en Maître à son Roi, en père à l'Etat, en héros au Duc d'Orléans. Les Anglois, soit pour le retenir par les démonstrations d'une fausse confiance, soit pour avoir un reproche à lui faire sur sa défection, qu'il étoit aisé de prévoir, lui donnèrent des pouvoirs pour traiter en leur nom, comme s'ils eussent remis leurs intérêts entre ses mains, tandis que le Cardinal de Wincestre, chef des Plénipotentiaires Anglois, avoit seul le secret de la négociation. Aussi le Duc de Bourgogne ne fut-il point arrêté par une considération si foible;

Monstrelet, vol. 2. Graft. pag. 554 & suiv. Stowe, p. 373 & suiv.

d'ailleurs quand la confiance qu'on lui montroit, auroit été ſincère, il ne la trahiſſoit point ; les Anglois avoient rejeté les propoſitions que le Duc de Bourgogne avoit acceptées pour eux, il devenoit libre de traiter pour lui-même. Il traita, & n'oublia ni de venger la mémoire de ſon père, ni de ſe dédommager des frais de la guerre. Charles VII déſavoua le meurtre du Duc Jean, promit de faire punir les meurtriers, dont le Duc Philippe donneroit la liſte ; de faire élever une Croix ſur le pont de Montereau-faut-Yonne, à l'endroit où le Duc Jean avoit été aſſaſſiné ; de fonder dans cette Ville une Chapelle, dont la Collation appartiendroit aux Ducs de Bourgogne, d'y bâtir un Couvent de Chartreux, & de fonder dans l'Egliſe des Chartreux de Dijon, un ſervice perpétuel pour le feu Duc. Voilà pour la réparation, voici pour l'indemnité. Philippe, qui s'intitule : *par la grace de Dieu, Duc*

de Bourgogne, & qui déclare qu'il pardonne *pour révérence de Dieu & pour la compaſſion du pauvre peuple*, fait augmenter ſon Duché de Bourgogne, du Comté d'Auxerre & de la Seigneurie de Bar ſur Seine au Nord, du Comté de Mâcon au Midi; ſe fait céder de plus, du côté des Pays-bas le Comté de Ponthieu, conquis ſur les Anglois, & toutes les Places de la ſomme, & même quelques Places plus voiſines de Paris de ce côté-là, telles que Roye & Montdidier; à la vérité les Places de la Somme étoient déclarées rachetables moyennant quatre cents mille écus. Toutes les Terres cédées au Duc de Bourgogne furent affranchies de la ſuzeraineté de la Couronne, mais pour la vie de Philippe ſeulement, qui ſe fit encore payer cinquante mille écus pour les équipages & joyaux qu'on avoit pris à ſon père, quand on l'avoit aſſaſſiné. Il fallut que les Princes du Sang & les Grands du Royaume ſe rendiſ-

ſent garans envers Philippe d'un traité ſi onéreux.

Ce Prince ſe montra plus généreux à l'égard du Duc d'Orléans, parce que le Duc d'Orléans avoit eu, comme lui, un père à venger, & que d'ailleurs étant priſonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt, il n'avoit point eu de part à l'aſſaſſinat du Duc Jean. Philippe le Bon, digne alors de ce titre, tira lui-même le Duc d'Orléans de ſa longue captivité, & paya une partie de ſa rançon. Alors toute diſcorde fut étouffée, on déteſta les crimes paſſés, & on les oublia. Une paix ſincère réunit les Maiſons d'Orléans & de Bourgogne; le mariage de Charles avec Marie de Cléves, niéce de Philippe le Bon, mit le ſceau à la réconciliation. Les deux Princes ſe donnèrent les marques de leurs Ordres; Philippe venoit d'inſtituer celui de la Toiſon d'or; & Charles, Duc d'Orléans, celui du Porc-épic, deviſe

connue du Roi Louis XII, ſon fils.

Il étoit temps que les François ceſſaſſent de ſe détruire, & que la France reſpirât. Le fléau des Grandes-Compagnies étoit devenu plus inſupportable que jamais. Les *Ecorcheurs* & les *Retondeurs*, brigands dont les noms ſeuls atteſtent quel étoit alors l'état du Royaume, portoient par tout la famine & la peſte: les loups multipliés & enhardis par la déſertion des campagnes, par la ſolitude même des Villes, venoient dévorer les enfans juſqu'au milieu de la rue S. Antoine à Paris; on fut obligé de promettre vingt ſols par tête de loup, qui ſeroit apportée au Magiſtrat.

La paix d'Arras coûtoit cher, mais c'étoit la paix, c'étoit l'extinction entière des factions les plus funeſtes, c'étoit la réunion de tous les Princes François contre l'ennemi commun. Le Duc de Bourgogne envoya un Héraut en Angleterre pour déclarer

à ses anciens alliés qu'il étoit redevenu François, & qu'il venoit d'abjurer, par le traité d'Arras, les erreurs du traité de Troyes. Les Anglois ne purent dissimuler leur ressentiment, & le firent éclater par de petits moyens. Le Héraut fut logé par dérision chez un Cordonnier, & mal accueilli par le Conseil; il eût été maltraité par le peuple, si le Duc de Glocestre ne lui eût donné une escorte. Les Flamands qui se trouvoient à Londres furent insultés, quelques-uns même furent massacrés, & le Duc de Bourgogne eut tous les prétextes dont sa haine pour les Anglois & son zèle nouveau pour la patrie, pouvoient avoir besoin.

30 Sept. 1435. La dénaturée Isabelle de Bavière mourut dix jours après la signature du traité d'Arras. Si cette Reine fut bien coupable, elle fut bien punie & par la juste exécration des François, & par le mépris ingrat des Anglois, qui la laissoient manquer de tout, comme

elle avoit laiſſé manquer de tout le Roi ſon mari, comme elle avoit privé de tout le Roi ſon fils; ils prenoient plaiſir à lui répéter ſans ceſſe que Charles VII n'étoit pas fils de Charles VI. Les ſuccès de la France lui parurent plus inſupportables encore que leurs outrages; elle ne put ſoutenir le ſpectacle de la paix, & mourut de la crainte de voir triompher ſon fils. Abandonnée à ſa mort comme pendant ſa vie, ſon corps fut porté du port S. Landry à S. Denys dans un miſérable petit bateau, n'étant eſcorté que de quatre perſonnes; ce fut-là ſa pompe funèbre. Sa mémoire, à jamais flétrie chez les François, n'a pu trouver un défenſeur en Angleterre.

Le traité d'Arras fut auſſi ſuivi de près de la mort du Duc de Bedfort, ſigne & principe de décadence pour les Anglois, qui perdoient en lui un des plus grands Princes dont leur Nation puiſſe s'honorer. Semblable en tout 14 Déc. 1435.

Monstrelet. Grafton. Hollingshed.

& peut-être supérieur à ce sage & habile Comte de Pembrock qui avoit eu la Régence sous Henri III (1) ; l'Angleterre n'avoit point encore eu de Général plus savant dans ses opérations, ni de Ministre plus conciliant dans les affaires. Il exécutoit avec la même rapidité que Henri V, ce qu'il avoit conçu avec plus de sagesse ; il traçoit des plans, il les suivoit, ses succès étoient le fruit de ses combinaisons ; il faisoit marcher ensemble la politique & la guerre, les négociations & les hostilités. Son expédition de Bretagne fut à-la-fois un exploit brillant & un grand coup d'Etat. Prudent, patient, sage, modéré, juste même, quoique chargé d'une cause injuste, il savoit diriger, persuader, calmer, ramener, dissimuler ; il avoit fallu toute sa dextérité pour retenir si long-

(1) V. l'Histoire de la Rivalité, &c. tom. II. chap. 10, pag. 320 & suiv.

temps le Duc de Bourgogne dans le parti des Anglois, dont il brûloit de se détacher. Il est triste que tant de talens & même de vertus n'aient été employés qu'à faire le malheur des hommes. M. Hume dit que la mémoire du Duc de Bedfort est sans tache, si l'on excepte l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans; malheureusement cette tache est ineffaçable, & il n'y a point de gloire qui n'en fût ternie. Apprenons à redouter les haines nationales & les préjugés qu'elles font naître, en voyant dans quelles fureurs elles ont pu entraîner un Prince vertueux & même éclairé; gémissons sur un tel bourreau d'une telle héroïne; veillons sur nous-mêmes, & défions-nous des passions.

Le Duc de Bedfort fut enterré dans la Cathédrale de Rouen; on lui érigea un tombeau. Rapin Thoiras raconte que Louis XI étant à Rouen à considérer ce monument, un Courtisan Fran-

çois proposa de le détruire, parce qu'il rappeloit la honte de la Nation. « Respectons, dit le Monarque, la cendre d'un ennemi, qui, s'il étoit en vie, feroit trembler le plus hardi d'entre nous. Je voudrois que ce monument fût plus digne encore du héros auquel il fut consacré. »

Le Duc de Bedfort eut pour successeur dans le titre de Régent en France, le Duc d'Yorck, fils de ce Comte de Cambridge à qui Henri V avoit fait couper la tête ; cet arrangement ne se fit point sans de violens débats & de longs délais, qui hâtèrent la ruine des Anglois en France ; le temps approchoit où l'Angleterre alloit être déchirée à son tour, comme la France l'avoit été ; il sembloit que celle-ci, en se pacifiant, renvoyât à sa rivale les discordes civiles ; on en voyoit déja depuis long temps de tristes avant-coureurs à Londres.

Le Parlement d'Angleterre avoit fait

aux dispositions testamentaires de Henri V, des changemens, sans autre motif apparent que le desir d'exercer des actes d'autorité; il n'avoit pas voulu qu'il y eût de Régent en Angleterre, peut-être parce que c'étoit un Régent qui gouvernoit la France, & il avoit changé le titre de Régent d'Angleterre en celui de Protecteur, que prirent aussi dans la suite Richard III & Cromwel. Henri V avoit donné la Régence de l'Angleterre au Duc de Glocestre, parce qu'il avoit donné celle de la France au Duc de Bedfort, comme à l'aîné; le Parlement Anglois vit dans cette disposition un aveu de l'infériorité de l'Angleterre, & il donna le Protectorat au Duc de Bedfort; mais comme en l'absence de Bedfort, il le laissoit au Duc de Glocestre, l'intention de Henri V étoit remplie sous une autre forme, & le changement n'avoit rien de réel; enfin Henri avoit confié l'éducation de son fils au Comte de

Warwick; le Parlement choisit, au lieu de Warwick, le Cardinal de Wincestre (1), grand-oncle du jeune Roi Henri VI. La division se mit, comme on l'a vu & comme on aura occasion de le voir encore, entre le Duc de Glocestre & le Cardinal de Wincestre; chacun d'eux étoit à la tête d'un parti dans le Gouvernement Anglois; le Duc de Bedfort avoit su les contenir par son ascendant: mais le Duc de Bedfort n'étoit plus.

Le Duc d'Yorck, son successeur, n'arriva en France que pour être témoin des désastres de sa Nation; elle avoit perdu dans le Duc de Bedfort son Nestor & son Ulysse; elle perdit son Achille dans le Comte d'Arondel, qui mourut d'une blessure au talon, comme ce héros Grec, dont on lui donnoit

(1) Il se nommoit Henri de Beaufort; il étoit fils légitimé de Jean de Gaunt, Duc de Lancastre.

le nom, & dont il avoit la valeur; il reçut cette bleſſure dans un petit combat, où Saintrailles avec ſix cens hommes tailla en pièces trois mille hommes que commandoit Arondel. La décadence des Anglois ne pouvoit être plus marquée, Paris même leur étoit enlevé; on en avoit chaſſé Willougby. Meaux, Saint-Denis, Pontoiſe, enlevés auſſi aux Anglois, débouchoient les rivières qui approviſionnent la Capitale. Tous les François étoient honteux d'avoir paru Anglois; empreſſés de prouver qu'ils n'avoient été que Bourguignons, ils affectoient de ſe tourner contre les Anglois mêmes au moment où ceux-ci étoient abandonnés par le Duc de Bourgogne. Voilà ce que les Anglois auroient dû prévoir; comment ces ennemis, qui n'avoient eu de ſuccès que par le Duc de Bourgogne, & qui, dans le temps de leur alliance avec lui, avoient toujours vu ſa ferveur ou ſa froideur être la meſure

Monſtrelet.
Graſton.

Hollingshed. de leur prospérité ou de leur décadence, se flattoient-ils de se soutenir seuls dans un pays étranger contre cette même Puissance de Bourgogne réunie aux François, déja victorieux sans ce secours ? Quelle mauvaise honte, suite de l'ivresse des succès passés, leur avoit fait refuser la Guyenne & la Normandie avec la paix, pour courir à leur ruine ? Reconnoissons encore ici cette orgueilleuse & farouche inflexibilité que la guerre inspire, & qui fait, des triomphes mêmes, la source infaillible des disgraces.

Pendant le siège de Pontoise, que Charles VII avoit fait en personne, le Duc d'Yorck lui avoit présenté deux fois la bataille ; mais le temps des grandes imprudences étoit passé pour les François. Charles réserva sa valeur pour l'assaut de Pontoise, où il monta des premiers, & où il combattit de sa main les plus vaillans des Anglois, tandis que le Duc d'Yorck pilloit l'ab-

baye de Poiſſy, en ſe retirant vers la Normandie, pour la défendre contre le vainqueur.

Les progrès des François n'étoient plus arrêtés que par les conférences qu'on ne ceſſoit de tenir pour la paix, tantôt à Arras, tantôt entre Calais & Gravelines, tantôt à Tours, & qui ne produiſirent que des trêves & le mariage de Henri VI avec la célèbre Marguerite d'Anjou, fille de René, Duc d'Anjou & Roi de Sicile.

Le principal objet des François étoit de recouvrer la Normandie; tous leurs efforts furent heureux; la bataille de Fourmigny, où Thomas Kyrle ou Tyrrel fut défait & pris par le Connétable de Richemont (1), ôta aux

(1) Les François diſent qu'à leur tour ils ne perdirent que ſix hommes dans cette bataille, où de la part des Anglois il y eut près de cinq mille morts & quatorze cens priſonniers. On ſent que tout cela eſt impoſſible, & qu'il n'y

Anglois toute eſpérance de conſerver cette Province ; Talbot même ne put qu'en retarder quelque temps la perte. Ce fut en vain que ce grand homme, à qui ſa Nation devoit les ſeuls ſuccès qu'elle eût eu depuis la mort du Duc de Bedfort, épuiſa toutes les reſſources de ſon génie pour la défendre ; il eut encore des ſuccès de détail ; il perça plus d'une fois les armées Françoiſes pour introduire des convois dans les Places aſſiégées ; il acquit beaucoup de gloire, mais une gloire ſtérile pour ſa Nation, qui acheva de perdre courage, lorſque Talbot eût été tué avec ſon fils à la bataille de Caſtillon en Guyenne ; il étoit allé dans cette Province après la réduction de la Normandie, pour défendre ce qui reſtoit aux Anglois en France. Ce Talbot étoit l'Hector des Anglois. Vertueux, vail-

---

a pas moyen de compter ſur ces ſortes de liſtes.

lant & malheureux, il s'ensevelit sous les ruines de sa Nation, qui, sans lui, auroit beaucoup plutôt succombé.

La Normandie rentra sous la domination des François, environ trente ans après la conquête qu'en avoit faite Henri V. La Guyenne eut quelque temps après le même sort, & ce fut pour toujours que ces deux Provinces redevinrent Françoises. Ainsi du sein de la proscription & de la pauvreté, Charles VII parvint à exécuter le grand ouvrage que Philippe Auguste, dans toute sa puissance & dans toute sa gloire, avoit laissé imparfait. La réduction de la Normandie ferma pour jamais, après plus de cinq siècles, la plaie que la foiblesse de Charles le Simple avoit faite à la France, lorsqu'il s'étoit vu forcé de céder aux Barbares du Nord cette fertile Province. La réduction de la Guyenne acheva de réparer l'imprudence de Louis le Jeune & les suites funestes de son divorce avec 1450.

Eléonore d'Aquitaine. Les autres Provinces avoient encore été plus facilement recouvrées par Charles VII. Enfin il ne resta plus en France aux Anglois que Calais & ses dépendances.

Le Duc de Bourgogne, depuis sa rupture avec eux, avoit tenté, mais sans fruit, de leur enlever cette dernière possession.

Voilà donc ce qu'avoit valu aux Anglois cette guerre si injustement entreprise par Edouard III, si injustement renouvellée par Henri V, la perte de la Guyenne & du Ponthieu, qu'ils possédoient paisiblement avant cette guerre ! Ils conservèrent à la vérité la conquête d'Edouard III, Calais, une seule Ville, & ils perdirent deux Provinces. Tel fut le résultat de tant de victoires, tel fut le prix du sang de tant de héros.

L'avantage définitif de cette guerre fut pour la Nation qui n'avoit fait que se défendre ; c'est ce qu'on doit

toujours defirer & ce qui doit fouvent arriver; mais que de maux cette Nation n'avoit-elle pas foufferts, parce que deux Rois étrangers avoient été injuftes!

Outre ces vérités fi favorables au fyftême moral de cet ouvrage, il réfulte encore des événemens une autre vérité que nous avons annoncée d'avance, & dont la démonftration eft préfentement complette, c'eft que les Anglois avoient dû leurs fuccès en France, fous Edouard III, aux d'Artois & aux d'Harcourt; fous Henri V, au parti Bourguignon. En général, dans l'état préfent de l'Europe, aucune Nation ne peut fe promettre de grands avantages contre une autre, qu'à la faveur des difcordes civiles. Grande raifon pour les Rois & pour les peuples d'éviter ce fléau; grande raifon d'éviter jufqu'aux guerres étrangères, qui, comme nous l'avons dit, amènent fouvent les guerres civiles, foit en entretenant le goût

des armes & l'habitude de la violence, ſoit en irritant le peuple par l'augmentation des impôts, ſource la plus féconde des ſéditions, ſoit en promettant aux rebelles un appui aſſuré dans l'ennemi étranger.

Les Anglois n'avoient pas été plus heureux en Ecoſſe, ils avoient inutilement tenté d'empêcher l'alliance des François avec les Ecoſſois, & le mariage du Dauphin Louis avec Marguerite, fille de Jacques I. Ils avoient tenté enſuite d'enlever cette Princeſſe dans ſon paſſage en France, & n'y avoient pas mieux réuſſi; ils firent une incurſion en Ecoſſe ſous la conduite du Comte de Northumberland, & furent battus à Popperden, par Guillaume de
1436. Douglas, Comte d'Angus; mais deux ans après, le Roi d'Ecoſſe fut cruellement maſſacré dans ſon lit pendant la nuit par ſon oncle Walter, Comte d'Athol, eſcorté par une troupe d'aſſaſſins. Le Roi étoit logé avec la Reine

ſa femme (1) dans le Couvent des Dominicains à Perth ; ſes domeſtiques avoient été gagnés, & le Roi ne fut défendu que par deux femmes. Une jeune Dame de la Maiſon de Douglas, attachée à la Reine, entendit le bruit que faiſoient les aſſaſſins, en voulant enfoncer la porte de l'appartement ; elle courut à cette porte pour en fermer les verroux, les domeſtiques les avoient enlevés ; elle oppoſa aux efforts des aſſaſſins, la foible réſiſtance de ſon bras, elle eut le bras coupé. Le Roi, plein de valeur comme de vertus, ſaiſit ſon épée, & tua quelques-uns de ces aſſaſſins ; la Reine, dont la tendreſſe animoit le courage, s'élance au-devant de leurs épées, & fait à ſon mari un rempart de ſon corps. Elle fut percée de pluſieurs coups, qui firent craindre pour ſa vie ; le Roi en reçut vingt-

Buchanan. Rer. Scotic. lib. 10.

(1) Jeanne de Sommerſet, petite-fille du Duc de Lancaſtre, Jean de Gaunt.

huit, la plupart mortels, & tomba enfin, accablé par le nombre; dans la ſuite, tous les aſſaſſins périrent au milieu des ſupplices; celui du Comte d'Athol fut horrible (1) comme ſon crime.

L'Angleterre profita de ce crime, ſans y avoir eu part. Jacques laiſſoit un fils mineur, le Gouvernement reſta entre les mains de la veuve de Jacques, mère du jeune Roi; elle prit le parti que la prudence lui dictoit, celui de conclure une trêve, également utile à l'Ecoſſe, pendant la minorité de ſon Prince, & à l'Angleterre au milieu des déſaſtres qu'elle éprouvoit dans le Continent.

(1) On commença par le promener nu dans Edimbourg, on lui donna enſuite l'eſtrapade, on lui mit ſur la tête une couronne de fer ardent. On lui déchira les entrailles, on les brûla. On le tenailla, enfin on lui arracha le cœur, & on le jeta au feu; puis on décapita, on écartela ſon cadavre.

L'heureuse révolution qui venoit de se faire en France, n'étoit pas uniquement due à la bonne conduite des François; au contraire, elle avoit été retardée quelque temps par les divisions de la Cour de Charles VII. La Trémoille étoit toujours en faveur, & le Connétable de Richemont toujours son ennemi. La Trémoille recherchoit pour son fils, Françoise, fille de Louis d'Amboise, Seigneur de Thouars; Richemont la demandoit pour son neveu Pierre de Bretagne: l'amitié de Louis d'Amboise pour le Connétable, le faisoit incliner davantage vers cette alliance. Deux amis du Connétable & de Louis d'Amboise, André de Beaumont, Seigneur de Lezay, & Antoine de Vivonne, étoient suspects à la Trémoille, comme détournant Louis d'Amboise de son alliance. La Trémoille proposa au Connétable une entrevue pour terminer leurs différends, & prendre des arrangemens sur ce nouvel ob-

jet de rivalité. Le Roi appuya le projet de l'entrevue ; Richemont craignit quelque piège, & refusa de s'y trouver. La Trémoille en proposa une autre à d'Amboise, Lezay & Vivonne, qui l'acceptèrent. La Trémoille justifia les défiances de Richemont en faisant arrêter ces trois Seigneurs. Vivonne & Lezay furent décapités sans aucune forme de procès ; la Trémoille ne fit grace de la vie qu'à celui dont il demandoit la fille pour son fils ; il eut assez d'empire sur Charles VII pour l'engager à consacrer ces violences par des Arrêts de condamnation, qui ne parurent qu'un an après la mort de Vivonne & de Lezay, & qui les accusoient, ainsi que Louis d'Amboise, d'une conspiration contre le Roi & la Trémoille. L'Arrêt de Louis d'Amboise déclaroit que le Roi, *pour certaines causes*, lui remettoit la peine de mort. Ces *certaines causes* n'eurent point lieu. Le crime de la Trémoille produi-

ſit l'effet qu'on en devoit attendre, il révolta. Marguerite de Rieux, femme de Louis d'Amboiſe, alla remettre ſa fille au Connétable ; Françoiſe épouſa Pierre de Bretagne, qui fut Duc dans la ſuite, & la guerre ſe ralluma plus que jamais entre le Connétable & le Favori. Celui-ci combloit la meſure ; Charles VII, Prince naturellement juſte & bon, ouvrit les yeux ſur tant d'iniquités & de violences qu'on oſoit commettre ſous ſon nom ; il ceſſa d'aimer la Trémoille, mais il n'oſoit encore le ſacrifier, & ce Favori n'étant plus ſoutenu par l'inclination, étoit encore défendu par l'aſcendant qu'il avoit pris. Les Courtiſans, qui tous déteſtoient la Trémoille, jugèrent qu'il étoit temps d'agir, & que le Roi avoit beſoin d'être aidé. Ils formèrent contre la Trémoille une conſpiration, dont le Connétable étoit l'ame, & dans laquelle ils firent entrer Charles d'Anjou, Comte du Maine, beau-frère du

Roi. La Reine, Marie d'Anjou, inftruite du projet, fe contenta de n'y pas entrer, & fe réferva d'appaifer le Roi; la Reine de Sicile, mère de Marie d'Anjou, y entra. De Beuil, propre neveu de la Trémoille, fe chargea de l'exécution, tant le Favori étoit détefté, même de fes proches! La Cour étant à Chinon, les conjurés introduits dans le Château par Gaucourt, qui en étoit Gouverneur, & par Frétal, fon Lieutenant, enfoncent les portes de l'appartement de la Trémoille : celui-ci, ayant voulu fe mettre en défenfe, reçut un coup de dague dans le ventre; mais on n'en vouloit point à fa vie, on le chargea de fers, & on l'enferma dans le château de Montréfor, d'où il ne fortit q'en payant une forte rançon. Les conjurés eux-mêmes vont rendre compte au Roi de ce qu'ils ont fait, le Roi fut quelque temps incertain de ce qu'il devoit faire, la Reine le détermina au parti de la clémence,

il finit même par donner une approbation authentique à l'action des conjurés. Le Comte du Maine prit, dans la faveur du Roi, la place de la Trémoille, & le fit oublier. Le Connétable de Richemont fut rappelé auprès du Roi, qui s'étonna de ne le point haïr ; ce Connétable, après la mort du Duc de Bretagne son frère, & des trois fils de ce frère, fut Duc de Bretagne, & n'en conserva pas moins l'épée de Connétable : « Elle a honoré ma jeunesse, » dit-il ; je veux que ma vieillesse » l'honore. »

C'est ainsi que le Connétable de Richemont, Général habile, politique utile, homme vertueux, mesuroit pourtant les services qu'il daignoit rendre à son Roi sur les sacrifices qu'il en obtenoit ou qu'il en arrachoit, ne voulant point souffrir de rivaux dans la faveur ; des sujets plus chers & plus obligés encore à l'obéissance, formèrent contre ce bon Roi une ligue cri-

minelle, dans le temps qu'il n'étoit occupé qu'à délivrer la France du joug des Anglois. C'est cette ligue qu'on appelle *la Praguerie* (1). Le motif de la conjuration étoit aussi coupable que la conjuration même. Charles voulut rétablir l'ordre & la discipline dans les troupes ; il avoit voulu, par pitié pour son peuple, réprimer des brigandages dont malheureusement les Grands de sa Cour profitoient ; ils se révoltèrent. Des Princes du Sang, les Ducs d'Alençon, de Bourbon, de Vendôme, étoient du complot. Un instant de mécontentement y fit entrer Dunois ; un regard du Roi le fit rentrer dans son devoir. La Trémoille, ce favori alors disgracié, se joignit aux rebelles ; ce fut peut-être le salut de

(1) On ignore la véritable étymologie de ce nom. L'Auteur de l'histoire de Louis XI croit que c'est une allusion à la guerre des Hussites en Bohême.

Charles VII; il en fut fervi avec d'autant plus de zèle par le Connétable de Richemont, ennemi de la Trémoille. Le projet de la ligue n'alloit pas à moins qu'à dépofer Charles VII pour mettre le Dauphin fur le Trône. Les conjurés efpéroient de regner fous le nom de ce Prince, qui n'avoit alors que feize ans. Il venoit d'époufer Marguerite Stuart, Princeffe qu'il rendit fi malheureufe, & qui mourut à vingt ans, déja laffe de la vie (1). Le fond de perverfité que le Dauphin déploya dans la fuite fur le Trône, étoit déja dans fon cœur. Déja ennemi fecret & jaloux de fon père, il faifit cette occafion de lui nuire; & le Duc d'Alençon, le plus factieux de tous les fujets de ce temps, l'ayant enlevé au Roi, fon père, le Dauphin ne fentit que le plaifir d'être délivré du Comte

(1) Son dernier mot fut, *Fy de la vie! qu'on ne m'en parle plus.*

de Perdriac, son Gouverneur, & de se voir à la tête d'un parti. Cet orage pouvoit devenir dangereux; si Charles VII eût laissé aux Anglois le temps de le grossir; mais animé de ce courage qu'inspire l'indignation, & assisté de son Connétable (1) & du Comte de Dunois, il poussa si vivement les ligués, de Province en Province, qu'il les força de venir à ses pieds lui ramener son fils & implorer sa clémence.

Ces orages s'élevèrent plus d'une fois à la Cour de Charles VII. Ils étoient excités par l'esprit inquiet & jaloux du Dauphin, par l'ambition des Grands, par le mécontentement des Princes; ils étoient entretenus par la facilité même de Charles VII; ils furent toujours

(1) Lorsque Richemont vint joindre le Roi à Amboise: « *je ne crains plus rien*, dit le Roi en l'embrassant, *puisque j'ai mon Con-* » *nétable.* »

appaisés promptement par sa vigilance & par sa bonté.

Des discordes bien plus acharnées déchiroient l'Angleterre sous le règne du foible Henri VI, despotiquement gouverné par la Reine Marguerite d'Anjou, femme que son courage & son orgueil destinoient à de grandes fautes, de grands malheurs & de grandes ressources. Ce fut sous ce règne qu'éclata la fameuse querelle des deux Roses. Cette querelle aura trop d'influence sur les événemens qui vont suivre, elle marque trop sensiblement la différence des deux Nations rivales, quant à la constitution & à l'ordre successif; elle a fourni d'ailleurs à l'Europe trop d'intérêts & de points de vue nouveaux, à la France trop d'occasions d'exercer sa vengeance ou de signaler sa modération, pour qu'on puisse se dispenser d'en rapporter ici & l'objet & les principales révolutions.

Il faut d'abord rappeler la postérité d'Edouard III, en écartant les enfans, tant mâles que femelles, qui n'ont point laissé d'enfans, ou qui sont étrangers à la querelle de Lancastre & d'Yorck.

Edouard III eut quatre fils ; le Prince de Galles, dit le Prince Noir ; le Duc de Clarence ; le Duc de Lancastre ; le Duc d'Yorck.

Nous ne parlons pas ici du Duc de Glocestre, parce que ses droits ne venoient qu'après ceux de Lancastre & d'Yorck.

Le Prince Noir eut pour fils Richard II, qui mourut sans postérité.

Le Duc de Clarence ne laissa qu'une fille, nommée Philippe ou Philippine, qui épousa Edmond de Mortemer, Comte de la Marche, dont elle eut Roger ; celui-ci fut père d'Edmond II, qui mourut sans enfans, aussi bien qu'un frère qu'il avoit eu ; mais Anne leur sœur avoit épousé le

Comte de Cambridge, second fils du Duc d'Yorck ; & leur tante Elisabeth, sœur de Roger, avoit épousé Henri Piercy, Comte de Northumberland.

Le Duc de Lancastre fut père, aïeul & bisaïeul des Rois Henri IV, Henri V & Henri VI.

Le Duc d'Yorck eut deux fils, le Comte de Rutland, Duc d'Yorck après lui, tué à la bataille d'Azincourt, & le Comte de Cambridge, mari d'Anne de Mortemer, dont le fils fut Duc d'Yorck après la mort du Comte de Rutland son oncle, & disputa le Trône à Henri VI.

D'après la Loi Salique & les usages François, à la mort de Richard II, la branche de Clarence n'ayant point d'héritier mâle, la branche de Lancastre devoit l'emporter, comme aînée de celle d'Yorck dans l'ordre de masculinité.

Mais ſi, à travers toutes les irrégularités de la ſucceſſion en Angleterre, on peut démêler un uſage qui faſſe loi, cet uſage étoit favorable à la ſucceſſion par femmes. Ainſi la branche d'Yorck, étant iſſue de celle de Clarence par la Maiſon de Mortemer, reprenoit de ce côté le droit d'aîneſſe qu'elle n'avoit point par elle-même.

Le droit d'Yorck étoit donc ſupérieur au droit de Lancaſtre, & paroiſſoit inconteſtable autant qu'un droit héréditaire peut l'être, quand il n'eſt point fixé par une loi invariable. Le Duc de Lancaſtre, Henri IV, n'avoit regné que parce qu'il avoit été l'inſtrument dont la Nation s'étoit ſervi pour dépoſer Richard II. Il avoit toujours eu des remords ſur ſon uſurpation, & à ſa mort, en jetant un dernier regard ſur cette Couronne, qui lui échappoit, il dit à ſon fils: *voilà une Couronne à laquelle nous n'avons*

droit ni vous ni moi ; Henri V lui répondit : *mon épée me conservera ce que la vôtre vous a acquis.*

Les droits de Mortemer & d'Yorck, quoique foiblement défendus, faisoient déja verser le sang le plus illustre. Le Duc de Glocestre, fils d'Edouard III, & qui mourut en prison à Calais en 1397, avoit d'abord offert à Roger de Mortemer de le placer sur le Trône avant de vouloir s'y placer lui-même. L'entreprise, même pour Roger, étoit prématurée. Roger étoit l'héritier présomptif, reconnu pour tel par Richard II lui-même ; mais tant que Richard vivoit, il n'avoit point de droits.

Lui seul en avoit, à la mort de Richard ; les Piercy moururent pour cette cause, qui étoit aussi la leur, puisque leur chef avoit épousé une Mortemer ; & au défaut de la branche d'Yorck, les droits de la Maison

de Piercy euſſent encore précédé ceux de Lancaſtre.

Sous Henri V, le Comte de Cambridge, beau-frère des derniers Mortemer, périt ſur l'échafaud, pour cette même cauſe qui devenoit la ſienne.

Richard, Duc d'Yorck, ſon fils, avoit à le venger & à renverſer du Trône le fils de ſon bourreau. Il n'avoit ni pu ni oſé rien tenter pendant la vie du Duc de Bedfort; mais depuis la mort de ce grand Prince, tout paroiſſoit tendre à une révolution: des diviſions funeſtes la préparoient depuis long-temps. Le Duc de Gloceſtre, frère de Bedfort & le Cardinal de Winceſtre ſon oncle, n'avoient ceſſé de troubler par leurs querelles le Conſeil de régence établi en Angleterre; ils s'étoient plus d'une fois accuſés l'un l'autre de trahiſon dans divers Parlemens; & quoique ces accuſations euſſent toujours été jugées frivoles,

le

le Cardinal avoit plus d'une fois pris la précaution de ſe faire accorder par le Roi Henri VI, alors enfant, & qui fut ſuperſtitieux toute ſa vie, un pardon indéfini de toutes les atteintes qu'il pouvoit avoir portées aux loix ; il ſemble qu'uu Miniſtre eût pu être condamné ſur un pareil pardon. Ce même Cardinal n'ayant pu, par les eſpions dont il entouroit le Duc de Gloceſtre, acquérir contre ce Prince la moindre preuve d'un crime d'Etat, voulut le pouſſer à bout, en couvrant d'opprobre la Ducheſſe ſa femme ; elle aimoit la magie, & conſultoit des Nécromanciens ; on l'accuſa d'avoir envoûté le Roi, folie qui, pour être ridicule, n'en eût pas été moins criminelle ; la Ducheſſe expliqua toutes ſes relations avec des magiciens, par le deſir de trouver des philtres pour ranimer la tendreſſe de ſon mari ; condamnée par un tribunal ſuſpect, elle ſubit toute l'humiliation de la pé-

Stowe. Hollingſhed. Grafton.

nitence publique & toute la rigueur d'une prison perpétuelle, après qu'elle eut été pendant trois jours traînée, nus pieds & tête nue, une torche à la main, dans les rues de Londres, à la vue de tout le peuple, depuis la prison jusqu'à l'Eglise de S. Paul. Telle fut la destinée de la tante du Roi.

Les ennemis du Duc de Glocestre s'étoient flattés que le ressentiment d'un tel outrage le jetteroit dans la révolte; il sut triompher de lui-même pour triompher d'eux; sa fidélité resta inviolable.

Ces divisions avoient l'influence la plus sensible sur les affaires du Continent. Le Cardinal & le Duc se partageoient sur les intérêts généraux de la Nation, comme sur ceux de leur ambition particulière. Le Duc de Glocestre ne respiroit que la guerre & ce qu'il appeloit la gloire du nom Anglois; le Cardinal de Wincestre étoit pour la France & pour la paix. Le

Duc avoit voulu marier Henri VI avec une fille du Comte d'Armagnac; le Cardinal avoit fait conclure le mariage du Roi avec Marguerite d'Anjou, & en faveur de ce mariage, l'Angleterre, au lieu d'exiger une dot, avoit cédé la Province du Maine à Charles d'Anjou, oncle de la Princeſſe. L'implacable Marguerite d'Anjou ne pardonna jamais au Duc de Gloceſtre l'oppoſition qu'il avoit miſe à ſon mariage; elle arriva en Angleterre, ennemie du parti de Gloceſtre, & protectrice de celui de Winceſtre. Le jeune Suffolck, de qui le Cardinal s'étoit ſervi pour négocier le mariage, devint le favori de la Reine; elle le combla de bienfaits, avec une profuſion qui porta quelque atteinte à la réputation de cette Princeſſe.

La manie des ambitieux eſt de vouloir détruire leurs ennemis, & c'eſt par-là qu'ils parviennent ſouvent à ſe détruire eux-mêmes. N'ayant pu ren-

dre le Duc de Glocestre coupable, on voulut le perdre innocent; on le fit arrêter sur un de ces prétextes qui
Ibid. ne manquent jamais à la haine, & quelques jours après, on le trouva mort dans la prison, comme le précédent Duc de Glocestre son grand-oncle, & comme ces malheureux Rois, Edouard II & Richard II. Le peuple, qui l'aimoit & qui ne l'appeloit que *le bon Duc Humfroy*, le plaignit, voulut le venger, & depuis ce moment, la paix n'habita plus en Angleterre.

Un Tribunal, présidé par Suffolck, fit le procès aux Domestiques du Duc de Glocestre, c'est-à-dire les condamna, pour diffamer la mémoire du Duc. Suffolck crut faire bénir sa clémence, en se contentant de les faire suspendre au gibet, & en faisant couper la corde pendant qu'ils respiroient encore. C'étoit donner au peuple le spectacle consolant d'une grace inattendue; mais le

mérite d'une ſi foible indulgence ne put balancer l'horreur qu'inſpiroit la mort du Duc de Gloceſtre. Les auteurs de cette mort furent punis par leur crime même. Le Duc d'Yorck, attentif aux mouvemens de la Nation, vit d'un côté qu'on l'avoit délivré d'un concurrent, qui, ayant le droit apparent (1) & la faveur populaire, l'auroit toujours écarté du Trône; il vit d'un autre côté la haine publique pourſuivre dans Marguerite & dans Suffolck les bourreaux du Duc de Gloceſtre; le Cardinal de Winceſtre avoit ſuivi ſon ennemi au tombeau; il étoit mort tourmenté de ces terreurs, juſte châtiment des ames criminelles. Marguerite entretenoit Henri VI dans une dévotion puſillanime, qui lui faiſoit abandonner les rênes de l'Etat, & c'étoit

(1) Le droit de Lancaſtre qui prévaloit alors dans l'opinion publique ſur celui d'Yorck.

elle qui s'en emparoit (1). Le Duc d'Yorck alors éleva ses vues, & les porta jusqu'à la Couronne; il s'attacha, comme le Duc de Glocestre, à mériter l'amour du peuple, & prépara les esprits par des moyens adroits, à la révolution qu'il méditoit.

Le parti de la Reine & de Suffolck s'appeloit en Angleterre *le parti François*. Marguerite, en effet, parut toujours attachée aux intérêts de la France sa patrie, & le Duc de Suffolck, pour lui plaire, alla quelquefois jusqu'à trahir la sienne. Le Duc de Buckingham (2) en avertit le Roi, en présence du Duc de Suffolck, qui, sans être retenu par le respect dû au Roi, fondit, l'épée à la main, sur Buckingham, comme si

(1) Le P. d'Orléans dit que Henri VI savoit mieux prier Dieu qu'elle, mais qu'elle savoit mieux gouverner que lui.

(2) De la Maison de Stafford, alliée à la Maison d'Angleterre.

l'insolence suppléoit à la fidélité. La Nation enfin se souleva contre ce favori; les Communes l'accusèrent; la Reine fut obligée de l'abandonner : Suffolck eut la tête tranchée sans aucune forme de procès; crime contre la liberté, trop souvent commis dans ce pays libre.

Le Duc de Sommerset (1), qui remplaça Suffolck dans la faveur de Marguerite, le remplaça aussi dans la haine de la Nation, & fut mis pour un temps à la tour de Londres sur l'accusation des Communes : il avoit succédé au Duc d'Yorck dans la Régence de France, qui avoit été injustement enlevée à ce Prince. L'Angle- Cotton. Hall. Stowe, Grafton.

(1) Petit-fils du Duc de Lancastre, Jean de Gaunt, mais d'une branche cadette de cette Maison de Lancastre : Jean de Beaufort son père étoit fils d'une troisième femme du Duc de Lancastre, & étoit né avant le mariage de cette femme avec le Duc, mais il avoit été déclaré légitime, ainsi que ses frères & sœurs, par acte du Parlement.

terre reprochoit à Sommerſet la perte de la Normandie, arrivée pendant ſa Régence, & qu'on attribuoit à ſes intrigues, ou du moins à ſa négligence ; c'étoit une raiſon pour que la Reine fût ſa protectrice. Cependant tout fermentoit, il s'élevoit de tous côtés des mouvemens que le Duc d'Yorck étoit ſupçonné d'exciter du fond de l'Irlande, où on l'avoit honorablement relegué à titre de Gouverneur. Un Foulon voulut ſoulever le Comté de Kent, il fut pris & exécuté à Cantorbéry. Un autre ſéditieux, nommé Cade, fut quelque temps plus habile & plus heureux. De concert avec le Duc d'Yorck, qui vouloit ſonder les diſpoſitions du public, à l'égard de la Maiſon de la Marche, il prit le nom de Mortemer, & voulut paſſer pour fils de Jean de Mortemer, décapité pour trahiſon au commencement du règne de Henri VI, mais qui n'étoit pas de la branche Royale. Cade, ſoldat intrépide, avoit

ſervi ſous le Duc d'Yorck, & s'étoit attaché à ſa fortune; il battit le Lord Stafford, il alarma la Cour, il la chaſſa de Londres, il entra dans cette Capitale, y fit trancher la tête au Lord Say, Tréſorier; il commit encore d'autres violences; & comme l'Hiſtoire offre ſans ceſſe pour moralité les injuſtices tôt ou tard punies par l'indignation qu'elles excitent, les Bourgeois de Londres, qui avoient d'abord accueilli les rebelles, voulurent les chaſſer; il ſe livra entre ſes deux partis un grand combat, dont le ſuccès, quoiqu'indécis, répandit le découragement parmi les rebelles; on leur offrit une amniſtie, ils l'acceptèrent; Cade fut abandonné, on mit ſa tête à prix, & ce prix fut gagné par un Alexandre Eden, qu'on fit Gouverneur de Douvres. Dès-lors on affecta de regarder le Duc d'Yorck comme un ennemi public, quoiqu'on n'eût acquis contre lui ni preuve, ni indice; on raſ-

ſembla les Milices ſur les côtes, pour s'oppoſer à ſa deſcente, s'il vouloit revenir d'Irlande avec une armée, comme on s'y attendoit. Le Duc écrivit au Roi pour ſe plaindre de ces précautions injurieuſes ; il en reçut une réponſe équivoque & honnête, d'après laquelle il crut devoir hâter l'exécution de ſes projets. Quoique l'entrepriſe de Cade eût mal réuſſi, le Duc d'Yorck en avoit tiré l'avantage de connoître que le nom de Mortemer étoit aimé, & le Gouvernement haï. Le Duc oſa paſſer ſeul en Angleterre, & braver de près une autorité qui, ſur de moindres ſoupçons, avoit immolé l'oncle du Roi ; il débarqua ſans oppoſition, malgré la vigilance des Shérifs, prit des meſures ſecrettes à Londres avec ſes amis, à la tête deſquels étoient le Comte de Salisbury & ſon fils, ce fameux Richard Nevil, Comte de Warwick (1), qui mérita

Grafton. Hall. Rymer. Cotton. Stowe.

(1) Richard Nevil étoit devenu Comte de

le ſurnom de *King-Marker*, *Faiſeur de Rois*. Par leur conſeil, il ſe retira dans le pays de Galles, où il ſe vit appuyé de tout le crédit de la Maiſon de la Marche ; delà il écrivit au Roi pour l'engager à ſatisfaire ſon peuple en ſacrifiant le Duc de Sommerſet; il en reçut une réponſe ſi ſatisfaiſante, que, dans l'impoſſibilité d'y prendre la moindre confiance, ſa replique fut de marcher vers Londres à la tête d'une armée ; il en trouva les portes fermées contre ſon eſpérance. Le Roi campé aux environs avec des forces ſupérieures, contenoit cette Capitale ; il envoya deux Evêques demander au Duc d'Yorck les raiſons de ſon armement. « Ces raiſons, répondit le Duc d'Yorck, » ſont qu'un traître, tel

Warwick par ſon mariage avec la fille du dernier Comte de ce nom, mort en France pendant le cours des guerres entre les deux Nations.

» que le Duc de Sommerſet, jouit non » ſeulement de la liberté, mais encore » de la faveur. = Ayez moins » de défiance, repliqua le Roi ; je vous » ai déja dit que le Duc de Sommer» ſet ſeroit jugé ſelon les Loix ; j'ajoute » que dans ce moment on le conduit » par mon ordre à la tour de Londres. » Etes-vous content ? » C'en étoit plus que le Duc d'Yorck n'en demandoit ; il ſentoit le piège que cachoit une telle condeſcendance ; mais quel prétexte, prendre pour continuer la guerre civile, lorſque l'ennemi public étoit livré à la Juſtice de la Nation ? Le Duc d'Yorck prit le parti de s'abandonner à la fortune ; il poſa les armes, parut devant le Roi, s'y porta pour accuſateur du Duc de Sommerſet ; celui-ci que, ſur la parole du Roi, le Duc d'Yorck croyoit priſonnier à la tour de Londres, entre tout-à-coup dans la tente du Roi : « Je viens, dit-il, me dé» fendre contre mes accuſateurs, &

» les accuser à mon tour. » Le résultat de cette violente & frauduleuse conférence, fut qu'au lieu du Duc de Sommerset, ce fut le Duc d'Yorck qui resta prisonnier.

Il attendoit à tout moment le sort du Duc de Glocestre : mais si Marguerite étoit entreprenante, elle étoit éclairée; en voyant les maux que cette première injustice avoit entraînés, elle sentit qu'une injustice nouvelle rendroit la guerre civile absolument inévitable; non-seulement elle laissa vivre le Duc d'Yorck, mais après avoir pris la vaine précaution de le lier par de nouveaux sermens de fidélité, elle le renvoya libre; elle sentoit enfin le besoin de ménager tout le monde. Henri VI étoit attaqué, comme autrefois notre infortuné Charles VI, d'une maladie, qui ne le laissoit jouir de sa raison que par intervalles. L'autorité pouvoit être contestée à Marguerite, au moins pendant les accès de la maladie du Roi

par un peuple qui lui conteſtoit tout, juſqu'à la légitimité de ſon fils, que les uns diſoient ſeulement n'être pas fils de Henri, & que les autres diſoient entièrement ſuppoſé. Marguerite montra bien dans la ſuite qu'elle étoit ſa mère.

Dans ces conjonctures, on alla juſqu'à perſuader à Marguerite & à Sommerſet que le moyen de regagner la confiance publique, feroit d'admettre dans le Conſeil le Duc d'Yorck & ſes deux amis, Salisbury & Warwick. Dès qu'ils y furent entrés, ils furent les maîtres, au point qu'ils osèrent faire arrêter Sommerſet juſques dans la chambre de la Reine. Le Roi ayant recouvré ſa ſanté, le fit ſortir de priſon.

Calais étant la ſeule Place qui reſtât en France aux Anglois, le Gouvernement de cette Place étoit un grand objet d'ambition & de rivalité à la Cour de Henri VI. Le Duc d'Yorck l'avoit enlevé au Duc de Sommerſet,

qui le réclama dès qu'il fut libre. Henri, pour ne point aigrir l'un des deux rivaux par une préférence marquée, se nomma lui-même Gouverneur de Calais, comme dans la suite en France, la Reine Anne se fit *Surintendante des Mers* pour refuser cette dignité au grand Condé; le Duc d'Yorck prit ce refus pour un outrage, il arma de nouveau avec ses deux amis, & livra la bataille de S. Albans, où le Roi, blessé 1455.
d'un coup de flèche à la gorge, fut fait prisonnier, & où le Duc de Sommerset fut tué. Le Duc d'Yorck, après sa victoire, fut déclaré par Henri VI lui-même Protecteur du Royaume que ce Roi imbécille ne pouvoit plus gouverner, & ce fut encore un exemple qui autorisa dans la suite Cromwel à prendre ce titre de Protecteur. Le Duc d'Yorck en fut dépouillé par les intrigues de Marguerite; après diverses négociations, sans bonne-foi & toujours suivies de ruptures, parce que tout

traité n'étoit qu'un piége, il reprit les armes pour ne les plus quitter.

Le Comte de Salisbury battit l'ar-
1459. mée Royale à Bloreheath ; Marguerite répara cet échec en dissipant sans
Stowe. Grafton. Hollingshed. Polyd.Virg. combat l'armée d'Yorck, en réduisant le Duc & ses amis à la fuite par un mélange de menaces & de promesses, qui intimida une partie de cette armée & séduisit l'autre. Alors le Parlement déclara le Duc d'Yorck & ses adhérens, coupables de haute trahison, & leurs descendans jusqu'à la quatrième génération, incapables de recueillir aucune succession. A peine cet arrêt ridiculement insensé étoit-il rendu, que le Comte de la Marche, fils aîné du Duc d'Yorck, entroit en triomphe dans Londres à la tête d'une nouvelle armée avec Salisbury &
1460. Warwick ; la Reine fut battue à Northampton, où elle faisoit toutes les fonctions de Général, tandis que Henri attendoit dans sa tente la vic-

toire ou la captivité. Ce fut la captivité.

Henri alors fut gouverné par ses vainqueurs comme il l'avoit été par sa femme, & le Parlement déclara les Yorckistes bons & fidèles sujets. Marguerite, toujours amie des François & de leurs alliés, alla se mettre avec son fils sous la protection du Roi d'Ecosse.

La France parut vouloir prendre sur l'Angleterre les mêmes avantages que l'Angleterre avoit eus sur elle dans le temps des factions des Armagnacs & des Bourguignons. Telle est la réaction perpétuelle de la politique Machiavelliste, & c'est ainsi que la guerre produit toujours la guerre. De concert avec l'Ecosse, les Francois envoyèrent deux escadres sur les côtes d'Angleterre; l'une pilla Sandwich, l'autre brûla quelques Villages dans le Comté de Cornouaille. Ce fut plutôt une insulte qu'une invasion. Les Ecossois de

leur côté entrèrent dans les Comtés ſeptentrionaux de l'Angleterre, malgré des trèves qui n'étoient obſervées alors que quand on ne croyoit pas pouvoir les rompre. Dans le cours de
1460. ces expéditions, Jacques II, Roi d'Ecoſſe, aſſiégeant le château de Roxboroug, fut tué de l'éclat d'un canon qui creva. Marie de Gueldres ſa veuve continua le ſiège & emporta la Place; tant la continuité des guerres avoit rendu guerrières juſqu'aux femmes & aux Reines!

Des trois Souverains qui fixoient alors l'attention de l'Europe & faiſoient ſa deſtinée, Henri VI conſumoit ſa vie dans les langueurs & dans les fers. Jacques II étoit emporté d'un coup de canon, Charles VII mouroit de faim (1), ſoit dans la crainte d'être

(1) Quelques Auteurs modernes ont répandu des doutes ſur ce fait, rapporté par le Continuateur de Monſtrelet & le Chroniqueur de S. Denis, Ecrivains contemporains.

empoiſonné par ſon fils, ſoit par le dégoût d'une vie que ce fils rempliſſoit d'amertume. Annibal avoit été moins ardent à ſuſciter des ennemis aux Romains, que le Dauphin à ſoulever les voiſins de la France contre un père qui l'aimoit. Il avoit épouſé, ſans le conſentement paternel, Charlotte de Savoye, dans l'intention de ſe faire un appui du Duc de Savoye contre le Roi, & de déconcerter les projets de Charles, qui vouloit faire du ſecond mariage de ſon fils, le ſceau d'une paix avec l'Angleterre, ou d'une alliance avec l'Ecoſſe. La retraite de Louis dans le Dauphiné, la prolongation affectée de ſon ſéjour dans cette Province, ſéjour auſſi funeſte aux habitans qu'injurieux à ſon père, les cris des Dauphinois opprimés, obligèrent Charles VII à mettre le Dauphiné *ſous ſa main*, & à chaſſer le Prince de cet aſyle. Louis ſe retira dans les Pays-bas ſous la protection du Duc de Bourgogne,

qu'il arma contre le Roi, & qui, pressé par Charles VII de lui renvoyer son fils, fit demander avec hauteur à Charles s'il vouloit ou non s'en tenir au traité d'Arras. Le Dauphin portoit par-tout le trouble & la discorde; comme il étoit ennemi de son père, il mit la division entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois son fils; il imagina de faire une ligue offensive & défensive avec le Duc de Milan François Sforce, uniquement parce que ce Duc étoit alors dans des intérêts contraires à ceux de la France. Il entretenoit indirectement des intelligences avec l'Angleterre; & comme Charles VII étoit favorable à Henri VI & à Marguerite, c'etoit avec le parti d'Yorck que traitoit le Dauphin. On voit du moins que le Duc d'Alençon, lorsqu'il conspiroit avec les Anglois Yorckistes pour leur livrer la Normandie, leur promettoit les secours du Dauphin, & c'étoit par une suite de ses

liaisons avec le Dauphin, que le Duc d'Alençon conspiroit. C'étoit pour la seconde fois qu'il se brisoit à cet écueil; il avoit été l'ame de *la Praguerie*. Pareil au rebelle d'Artois, comme lui fils & petit-fils de Princes morts pour la patrie (1), il avoit, comme lui, servi l'Etat avec gloire avant de le trahir. Prisonnier à la bataille de Verneuil & maître de recouvrer sa liberté en traitant avec les Anglois & le parti Bourguignon, il avoit préféré les fers à l'infidélité; il devint infidèle en s'attachant au Dauphin. Delà cette défiance qui empoisonna les dernières années de Charles VII & qui lui donna la mort; Charles croyoit tous ses officiers, tous ses serviteurs vendus aux fureurs du Dauphin: *A qui me fier*, disoit-il, *quand mon fils & les Princes de mon sang me trahissent?* Henri VI apprit la conspira- Ibid.

(1) Son aïeul avoit été tué à la bataille de Crécy; son père à celle d'Azincourt.

tion du Duc d'Alençon : *comment*, dit-il, *les Princes François peuvent-ils trahir un Prince si généreux ?* Puis faisant un retour sur lui-même, *hélas* ! ajouta-t il, *ceux de mon pays ne me traitent pas mieux*. La différence étoit grande, le Duc d'Yorck avoit des droits au Trône, & il avoit été opprimé; les droits de Charles VII étoient sans concurrence, & son gouvernement étoit juste, la rebellion n'avoit pas même un prétexte.

Le Duc d'Alençon fut le premier exemple d'un Prince du Sang, solemnellement condamné à mort, *en présence & en personne*, par le Roi dans sa Cour des Pairs; le Comte d'Artois, le Roi de Navarre, les Ducs de Bretagne n'avoient été jugés que par contumace. Charles, aussi clément que juste, fit grace de la vie au Duc d'Alençon, mais il le tint enfermé pendant tout son règne; on peut croire que le Dauphin Louis parvenu au Trône,

s'empressa de lui rendre la liberté & de le réhabiliter, cela étoit presque juste, il étoit son complice; mais le plaisir d'offenser la mémoire du Roi son père, entroit pour beaucoup dans les motifs de Louis; on peut en juger par l'empressement avec lequel il abolit aussi l'Arrêt rendu par Charles VII contre le Comte d'Armagnac (1), coupable des plus grands crimes envers la nature & la patrie. Il avoit séduit sa propre sœur, en avoit eu plusieurs enfans, l'avoit ensuite épousée, en produisant une fausse dispense du Pape; il n'en avoit pas moins une autre femme en même temps, & ce bigame incestueux n'en avoit pas moins réclamé, comme tonsuré, le privilége de cléricature, pour décliner la jurisdiction

(1) Jean V, Comte d'Armagnac, petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, Connétable de France, tué en 1418 par la faction des Bourguignons.

laïque, & être renvoyé devant les Juges eccléſiaſtiques, grande ſource d'impunité dans ces temps d'ignorance. Non moins coupable envers la patrie, il portoit le trouble dans tous ſes Domaines, faiſoit élire des Evêques à main armée, arrêtoit le cours de la Juſtice, commettoit toute ſorte de violences, ranimoit contre l'autorité du Roi les reſtes éteints de l'ancienne faction des Armagnacs, & ſur-tout entretenoit avec les Anglois des correſpondances plus que ſuſpectes.

Tels étoient les amis du Dauphin; il ſuffiſoit d'avoir déplu au Roi ſon père pour avoir droit à ſes faveurs; mais Charles VII ne haïſſoit que les méchans.

Le préjugé le plus fort contre l'innocence du fameux Jacques Cœur, condamné auſſi ſous Charles VII, ſe tire de ſes liaiſons avec le Dauphin, dont il ſembla toujours rechercher l'appui contre Charles VII; ils avoient été

unis

unis par leur haine commune pour Agnès Sorel, qu'on accusa même Jacques Cœur d'avoir empoisonnée ; il se lava de cette accusation, mais il ne put se laver du crime d'avoir étalé le luxe le plus insolent aux regards de son Maître, qui manquoit de tout, & du peuple qui étoit malheureux. Il étoit bien difficile d'ailleurs que l'Argentier-Général fût sans reproche, lorsqu'un Financier (1), subordonné à lui, & dont les déprédations n'avoient pas dû lui échapper, avoit mérité une condamnation capitale (2). Louis XI fit

(1) Jean de Xaincoins, ou de Saincoins, Florentin, Receveur-Général des Finances. Il fut banni & ses biens confisqués.

(2) M. Bonamy dit, d'après du Cange, que l'Argentier du Roi n'étoit pas le Surintendant des Finances, mais l'homme chargé des dépenses de la maison du Roi, & auquel on remettoit pour cet objet une somme annuelle, dont il comptoit à la Chambre des Comptes. Il paroît cependant que Jacques Cœur avoit l'administration des Finances du Royaume.

revoir le procès de Jacques Cœur, & tout opposé qu'étoit ce Prince à l'administration de Charles VII, tout ami de Jacques Cœur, tout ennemi du Comte de Dammartin-Chabannes, qui avoit présidé à la condamnation de Jacques Cœur, & qui avoit eu part à sa confiscation, Louis ne trouva pas de quoi faire réformer ce Jugement; il y eut cependant sous Charles VIII une transaction entre les Chabannes & les héritiers de Jacques Cœur, au sujet de la confiscation de ce Ministre, dont l'industrie & les richesses furent d'ailleurs utiles à la France.

Nous venons de dire tout ce que les vraisemblances communes offrent de plus fort contre lui; mais nous ne devons pas dissimuler qu'un Savant, qui a fait une étude particulière du procès de cet homme célèbre & de tous les faits qui le concernent, le représente non-seulement comme innocent, mais comme une des plus illus-

tres & des plus reſpectables victimes que la foibleſſe ait jamais ſacrifiées à la haine & à l'envie. Charles VII, ſelon M. Bonamy, fut redevable à Jacques Cœur de l'ordre qui regna dans ſes finances, de la ſuppreſſion des abus qui s'étoient introduits dans la fabrication des monnoies, du rétabliſſement du commerce, que les guerres contre l'Angleterre avoient entièrement détruit, & auquel il ſut donner une étendue & une activité inconnues juſqu'à lui. Jacques Cœur ne fut pas moins utile à ſon Maître que les Dunois, les La Hire, les Saintrailles, les Chabannes, & ces héros ſans doute auroient été moins heureux dans leurs exploits, s'ils n'euſſent été ſecondés par les ſoins vigilans de Jacques Cœur, & par ſon intelligence pour l'approviſionnement des armées qu'ils commandoient. Peut-être auroit-on pu lui objecter que le commerce qu'il faiſoit avec les finances de l'Etat, il le faiſoit

pour ſon propre compte, & qu'il n'enrichiſſoit que lui; on ne voit pas cependant que ce reproche lui ait été fait. Ce commerce étoit immenſe, il en faiſoit plus à lui ſeul que tous les Marchands de l'Europe enſemble. Il avoit en propre une douzaine de Navires, qui étoient ſans ceſſe en mouvement; il avoit enlevé aux Génois & aux Vénitiens le commerce de l'Egypte & des Echelles du Levant. L'immenſité de ſes richeſſes fit croire qu'il avoit le ſecret de la pierre philoſophale; ce ſecret, ſuivant Borel, lui avoit été communiqué dans ſon enfance par Raimond Lulle. Ses richeſſes & ſur-tout ſa faveur excitèrent l'envie, ſon luxe irrita. « Ce » fut là ſon plus grand crime, dit La Thaumaſière, » ſes richeſſes donnè» rent envie à des vautours de Cour » d'en pourſuivre la confiſcation. » Pour le perdre dans l'eſprit du Roi, on commença par lui imputer la mort d'Agnès Sorel. Agnès étoit bien éloi-

gnée d'un tel ſoupçon, elle l'avoit nommé un de ſes exécuteurs-teſtamentaires; il fut avéré qu'elle n'avoit pas été empoiſonnée, qu'elle étoit morte en couche, & que ſon enfant avoit vécu ſix mois après elle. Jeanne de Vendôme, qui s'étoit portée pour accuſatrice de Jacques Cœur, fut condamnée à lui faire amende-honorable; mais il ſuccomba ſous d'autres accuſations.

Il avoit, diſoit-on, fait ſortir de l'argent du Royaume.

Il eſt clair que par la balance du commerce, il arrivoit tantôt que l'argent ſortoit, & tantôt qu'il entroit.

Il avoit renvoyé à Alexandrie un eſclave Chrétien, qui s'étoit réfugié en France & qui, à ſon retour en Egypte, avoit abjuré le Chriſtianiſme.

Jacques Cœur répondoit qu'il avoit ignoré que cet eſclave fût Chrétien; que d'ailleurs la bonne-foi du commerce avoit exigé qu'il renvoyât un eſclave fugitif à ſon Maître, qui le ré-

clamoit, & que tel avoit été l'avis de tous les Négocians qu'il avoit aſſemblés exprès à Montpellier pour les conſulter ſur cette affaire.

Il avoit vendu des armes aux Mahométans, qui les avoient employées avec ſuccès contre les Chrétiens.

Il répondoit qu'il ne les avoit vendues qu'avec la permiſſion du Pape. On lui donna des Commiſſaires, « qui » furent en même temps, dit M. Bonamy, » ſes ennemis, ſes geoliers » & ſes Juges. » On a encore la liſte des gens de la Cour, auxquels il avoit prêté de l'argent ſans intérêt. Cette liſte eſt longue (1), & tous ces débiteurs regardant la condamnation de Jacques Cœur comme une quittance pour eux, travaillèrent à ſa perte; ils

(1) Elle contient des Evêques, des Maréchaux de France, des Chevaliers, des Chambellans, Echanſons, Secrétaires du Roi, Maîtres des Requêtes, &c.

furent bien fecondés par les Juges & par le Gouvernement.

A peine Jacques Cœur étoit-il arrêté, que le Roi avoit déja prélevé fur fes biens cent mille écus, & fes nombreufes terres étoient deftinées d'avance à fes Juges. On le transféra fans raifon dans une multitude de prifons différentes; les Juges parurent fe refufer avec affectation aux preuves de fon innocence. Il avoit allégué des permiffions des Papes Eugènes IV & Nicolas V pour la vente des armes faite aux infidèles; il avoit dit que fi ces permiffions ne fe trouvoient point à Montpellier ou à Aigues-mortes entre les mains de fes Facteurs, elles fe trouveroient infailliblement à Rome. Elles ne fe trouvèrent ni à Montpellier ni à Aigues-mortes; on le condamna fur ce fondement, & après la condamnation, elles fe trouvèrent à Rome où l'on n'avoit pas voulu envoyer. Il alléguoit le privilège de cléricature;

& son Evêque le réclamoit ; au lieu d'admettre ses lettres de tonsure, qu'il offroit de produire, on aimoit mieux interroger des Barbiers pour savoir si en le rasant, ils lui avoient fait la tonsure, ou s'ils en avoient apperçu des vestiges : enfin on vouloit le perdre, & on le perdit ; ses débiteurs furent quittes & ses Juges partagèrent ses dépouilles ; on déclara qu'il avoit encouru la peine de mort ; mais à la prière du Pape, le Roi lui remit cette peine, & se contenta de le bannir. On le retint moitié libre, moitié prisonnier chez les Cordeliers de Beaucaire, sans doute pour tirer de lui les éclaircissemens nécessaires au sujet de ses Facteurs & des fonds qui devoient lui rentrer. Il fit savoir son sort à un de ses Facteurs, nommé Jean de Village, qui lui étoit resté fidèle. Celui-ci vint se loger chez les Cordeliers de Tarascon, Ville située sur la rive gauche du Rhône, vis-à-vis de Beaucaire, & par

des intelligences pratiquées entre les Cordeliers de ces deux Villes, il trouva le moyen d'enlever Jacques Cœur, pour lequel il avoit préparé un Navire tout armé, qui le porta en sûreté à Rome. Jean de Village rendit à Jacques Cœur le compte le plus exact de ses fonds & de leur emploi; ils partagèrent le profit. La plupart des Facteurs de Jacques Cœur étoient des hommes distingués par les talens, plusieurs d'entr'eux parvinrent à de grands emplois ou acquirent une grande fortune par des travaux utiles, ce qui prouve que Jacques Cœur avoit le mérite d'un homme d'Etat, celui de se connoître en hommes. Quelques-uns de ces Facteurs se piquèrent, comme Jean de Village, d'une fidélité inviolable envers un bienfaiteur & un ami malheureux; la remise qu'ils lui firent de ses fonds, adoucit la rigueur de son sort.

La prise récente de Constantinople

par Mahomet II, répandoit alors la terreur dans l'Europe. Calixte III, à ſon exaltation, avoit juré de faire la guerre aux Turcs, & de ne rien négliger pour reprendre cette Capitale de l'Empire Grec; abandonné par tous les Princes Chrétiens, il ne fut preſque ſecondé que par ce même Jacques Cœur, condamné pour avoir fourni des armes aux Infidèles. Cet homme, propre à tout & capable de tout ſe mit à la tête des troupes de l'Egliſe; mais en traverſant l'Archipel, il tomba malade dans l'île de Chio, & y mourut. Jean d'Auton, Hiſtorien de Louis XII, & qui avoit vécu avec les enfans de Jacques Cœur, dit qu'il y eſt enterré dans l'Egliſe des Cordeliers. Sa femme, Macée de Léopard, étoit morte de chagrin dans le cours de ſon procès. L'hiſtoire du ſecond mariage de Jacques Cœur dans l'île de Chypre, & de ſa econde fortune plus grande que la première & des deux

filles qui naquirent de ce second mariage, & qu'il maria & dota richement, n'est qu'une fable impossible. Les dates ne s'accordent point avec cette histoire, puisque l'Arrêt de Jacques Cœur est du 29 Mai 1453, & qu'il mourut en 1455. L'obituaire de S. Etienne de Bourges lui donne le titre de *Capitaine-Général de l'Eglise contre les Infidèles*; & Charles VII, auquel il recommanda ses enfans en mourant, déclare dans des Lettres du 5 Août 1457, *que Jacques Cœur étoit mort en exposant sa personne à l'encontre des ennemis de la Foi Catholique.*

Les enfans de Jacques Cœur, sur-tout son fils aîné, Archevêque de Bourges, ne cessèrent de solliciter la réhabilitation de sa mémoire & la restitution de ses biens. Dès le vivant de Jacques, ils avoient voulu faire casser l'Arrêt, leurs moyens de cassation avoient été rejetés *comme impertinens & contraires à l'honneur & autorité du Roi*; cepen-

dant le Roi, touché des malheurs de Jacques Cœur & de sa famille, rendit à ses enfans une partie de la confiscation, & ils renoncèrent au reste. Mais lorsqu'au commencement du règne suivant, ils virent le Comte de Dammartin-Chabannes tombé à son tour dans la disgrace, ils lui redemandèrent la part qu'il avoit eue de la dépouille de leur père, & sollicitèrent de nouveau la révision du procès. Cette affaire fut appointée au Parlement. Geoffroi Cœur, resté seul des enfans de Jacques, se saisit par voies de fait des biens du Comte de Dammartin, & Louis XI parut se déclarer pour lui contre le Comte; mais celui-ci s'étant sauvé de la Bastille, & ayant pris parti contre Louis XI dans les troubles civils, fit Geoffroi Cœur prisonnier, fit trembler Louis XI lui-même. A la paix, le Comte de Dammartin fut rétabli dans ses biens, Geoffroi Cœur fut abandonné, mais le procès continua; il

dura plus & que Louis XI, & que Geoffroi Cœur, & que le Comte de Dammartin. Enfin les heritiers des deux contendans terminèrent, ſous Charles VIII, ce différend par une tranſaction du 3 Septembre 1489. Ils partagèrent les biens de Jacques Cœur, & la terre de Beaumont eſt encore aujourd'hui poſſédée à titre héréditaire par des deſcendans de Germaine Cœur, fille de Geoffroi & petit-fille de Jacques Cœur.

Au reſte, dans cette petite guerre, moitié de plume, moitié d'épée, entre les Cœurs & les Chabannes, on peut voir l'image de toutes les guerres, où les hoſtilités ne font que fatiguer & qu'épuiſer, ſans rien décider, juſqu'à ce qu'elles viennent aboutir à un traité, violé, s'il eſt injuſte; reſpecté, s'il contient une tranſaction, c'eſt-à-dire, ſi de part & d'autre on a ſu faire des ſacrifices à la paix.

Quant à la tranſaction particulière

des héritiers de Jacques Cœur & du Comte de Dammartin, elle avoit un grand inconvénient, c'est qu'on n'avoit pu transiger sur les biens, sans transiger en même temps sur l'honneur de ces deux hommes célèbres.

Tous ces fameux procès, dont le règne de Charles VII est l'époque, annoncent dans l'Etat quelques désordres inséparables des conjonctures où Charles VII s'étoit trouvé ; ils annoncent aussi de l'attention à réparer ces désordres. La condamnation de deux hommes, tels que le Duc d'Alençon & le Comte d'Armagnac, montre à-la-fois l'affermissement de l'autorité Royale à travers tant de troubles, & l'inflexible équité de Charles VII : sa clémence est d'ailleurs connue. *Il détestoit les délateurs, & pardonnoit volontiers*, c'est le témoignage que lui rend un Auteur contemporain.

M. le Président Hénault, si souvent cité pendant sa vie & si digne de l'être

après sa mort, a porté sur ce Prince un jugement sévère. « Charles VII, » dit-il, ne fut en quelque sorte que » le témoin des merveilles de son rè-» gne. » Ce mot paroît autorisé à quelques égards par un des surnoms qui furent donnés à ce Prince : on l'appela *le bien servi* ; on l'appella aussi *le Victorieux*, & il nous semble qu'il eut part à ses victoires ; il nous semble qu'il mérita les services de ses sujets, & qu'il sut les récompenser. On peut lui reprocher des momens, de long momens de découragement & de langueur, la mollesse trop souvent mêlée aux travaux de la guerre & de la politique, des fêtes déplacées, parmi les plus importantes affaires & les périls les plus pressans ; La Hire put lui dire : *on ne sauroit perdre son Royaume plus gaiement* : mais tout fut réparé, il étoit toujours aisé de rappeler ce grand Roi à la gloire & au devoir.

Abr. Chron. Charles VI.

De tous nos Rois, Charles VII est

celui auquel Henri IV a le plus ressemblé, quoiqu'il se piquât davantage d'imiter François I. Charles VII & Henri IV, tous deux élevés durement, formés par le malheur, exercés par la pauvreté, proscrits dans leur jeunesse, eurent leur Royaume & tous les cœurs à conquérir; tous deux triomphèrent & de leurs sujets & de l'ennemi étranger; Mayenne fut pour Henri IV ce que le Duc de Bourgogne avoit été pour Charles VII; Catherine de Médicis ce qu'avoit été Isabelle de Bavière; mais du moins Catherine n'étoit que la belle-mère de Henri IV. Charles VII étoit fils d'Isabelle, & le seul fils qui lui restât. Charles VII & Henri IV eurent ce mélange de qualités brillantes & de foiblesses aimables qui fait les caractères intéressans. Tous deux voulurent le bonheur public, & y travaillèrent, tous deux furent chéris de leur peuple, tous deux eurent des amis. Si Tanneguy du Châtel fut un ami

mois utile que Sully, ce fut peut-être un ami plus tendre. Charles VII & Henri IV, pendant que leur gloire rempliſſoit l'Europe, & que leur Royaume les béniſſoit, étoient les plus malheureux des hommes dans leur maiſon, l'un par ſon fils, l'autre par ſa femme.

Quel ſpectacle que celui d'une Cour qui attend un mauvais Roi! L'intrigue s'éveille, le vice triomphe, ſon affreuſe joie annonce ſes affreuſes eſpérances; la vertu va ſoufrir, déja elle ſe tait & ſe cache. Le premier moment de la mort de Charles VII annonça Tibère arrivant après les belles années d'Auguſte. « *Nous avons perdu notre Maître*, diſoit le brave Dunois; » *que chacun ſonge à ſe pour-* » *voir.* Chacun n'y ſongeoit que trop. Tandis que le peuple, qui ne ſait rien diſſimuler, pleuroit ſon père & ſon ami, perſonne à la Cour n'oſoit plus ſe vanter d'avoir aimé Charles VII; la crainte de déplaire au Prince om-

brageux qui s'avançoit, avoit glacé tous les cœurs, on n'oſoit pas même rendre au Roi mort les dernières devoirs, on négligeoit juſqu'aux ſoins de ſa pompe funèbre. Du Châtel ſeul, indigné de ce lâche abandon, ſe chargea de tout, fit les frais des obsèques (1), ne les réclama point, & n'en fut rembourſé que dix ans après. Une diſgrace fut le fruit de ſon zèle, il s'y étoit attendu, & l'avoit deſirée, content de n'être rien quand ſon ami n'étoit plus. Le Comte de Dammartin, qui en ſaiſiſſant le Dauphiné par l'ordre

(1) Dunois y contribua auſſi pour appaiſer d'indécentes conteſtations que les Moines de S. Denys élevoient à tout moment au ſujet de leurs droits, & qui avoient fait abandonner le corps au milieu de la marche. Le Tanneguy du Châtel dont il eſt ici queſtion, eſt le neveu de celui qui avoit ſauvé Charles VII, alors Dauphin, de la fureur des Bourguignons, & qui fut accuſé de l'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne à Montereau.

de Charles VII, n'avoit fait que ſon devoir, fut mis à la Baſtille.

Louis XI témoigna auſſi ſon reſſentiment aux Officiers de ſon père, qui, par tendreſſe ou par devoir, s'étoient cru obligés d'uſer d'une ſorte de violence pour lui faire prendre ou la nourriture ou les remèdes néceſſaires ; ils avoient, diſoit-il, manqué à la majeſté Royale. Ces incroyables indécences étoient les préludes du règne de Louis XI.

Celui de Charles VII eſt l'époque de pluſieurs changemens aſſez conſidérables dans l'Adminiſtration. Le Concile de Bâle, ſi conforme à l'eſprit du Concile de Conſtance, & ſi contraire à l'eſprit de la Cour de Rome, la Pragmatique-Sanction, formée des décrets du Concile de Bâle, rétablirent l'ancienne diſcipline, & conſacrèrent les Libertés de l'Egliſe. Nos Canoniſtes appellent tous la Pragmatique, le *Palladium* de la France con-

tre les entreprises de Rome ; Louis XI la révoqua, parce qu'elle étoit l'ouvrage de son père, & elle resta, parce qu'elle étoit sage & juste. Louis XI le reconnut lui-même, & fit céder sur ce point sa haine pour la mémoire d'un père, à ses propres intérêts mieux consultés. En effet, anéantir cette Loi sans rien mettre à la place, c'étoit livrer la France à l'avidité Italienne, c'étoit consacrer toutes les extorsions dont le Clergé de France avoit tant gémi, sur-tout pendant le séjour des Papes dans Avignon & pendant le cours du grand schisme d'Occident. Lorsque François I abolit la Pragmatique, il y substitua le concordat, il régla & borna les prétentions du Pape, & accrut la puissance Royale, en revendiquant la nomination aux Bénéfices.

Le Concile de Bâle ne fut qu'une longue guerre entre le Pape Eugène IV & les Pères du Concile. La France étoit pour le Concile, l'Angleterre fut

pour le Pape, parce que le Concile de Bâle avoit refusé de ratifier le traité de Troyes. Le Concile l'emporta, il déposa Eugène, mit en sa place Amé ou Amedée VIII, Duc de Savoye, qui ayant quitté le Trône, vivoit en habit d'hermite dans la solitude de Ripailles. L'ambition revint le séduire sous cette nouvelle forme, il accepta la Tiare & forma un nouveau schisme sous le nom de Felix V. La France reconnut Felix, l'Angleterre continua de reconnoître Eugène. Mais à la mort de celui-ci, Thomas de Sarzane ayant été élu, la France détermina Félix à l'abdication, & toute l'Eglise reconnut Sarzane, qui prit le nom de Nicolas V. Le grand objet de contestation entre Eugène & le Concile de Bâle, étoit la supériorité du Concile sur le Pape, décidée à Bâle comme à Constance.

Charles VII est le premier de nos Rois & le premier Souverain de l'Europe qui ait eu un Corps perpétuel

de troupes réglées, tenues ſous le drapeau en paix comme en guerre, aſſujetties à une diſcipline exacte, & formées par des exercices aſſidus.

Les incurſions continuelles des Anglois en France ſous les règnes précédens, la néceſſité de garantir le peuple de leurs ravages, la haine & la crainte qu'inſpiroient ces mortels ennemis du nom François, firent naître à Charles VII l'idée de cet établiſſement utile & dangereux, dont il ne vit que l'utilité. L'expulſion de ces mêmes Anglois facilita ſon entrepriſe, qui n'eût pas même pu être formée dans le temps où ils poſſédoient une partie de la France, encore moins dans le temps où ils y dominoient; il falloit des temps paiſibles avec le ſouvenir des temps orageux; il falloit l'aſcendant que donne la victoire pour tenter une révolution qui alloit changer la conſtitution de tous les Etats, donner à l'Europe une face nouvelle,

emporter par-tout la balance du côté de l'autorité abſolue, & aſſervir les peuples pour les défendre.

On ſe rappelle que dans l'origine, les Nations Germaniques étoient purement militaires & ne connoiſſoient d'autre profeſſion que celles des armes. Lorſque le Gouvernement civil fut formé, ou plutôt lorſqu'il y eut un Gouvernement, les moyens de ſervir l'Etat étant devenus plus nombreux, les profeſſions ſe multiplièrent. Si celle des armes fut toujours la première, elle ne fut plus la ſeule; la défenſe de l'Etat dans chaque Nation, ne fut plus confiée qu'à une portion déterminée de la Nation. Le ſyſtême féodal avoit pourvu à cet objet important d'une manière bien imparfaite. L'eſpèce de ſervice militaire qu'il avoit introduite, n'étoit propre ni aux grandes entrepriſes, ni aux meſures concertées. Le peu de durée de ce ſervice, le défaut de diſcipline, les de-

voirs mêmes des Vassaux, trop peu constans, trop arbitrairement partagés entre le Seigneur immédiat & le Souverain, ne formoient qu'une anarchie militaire, dont il ne pouvoit rien résulter de grand ni d'utile. Aussi ne voyoit-on que des incursions au lieu d'opérations; l'attaque & la défense étoient également dépourvues de principes; la guerre étoit un fléau, & n'étoit point un art. D'ailleurs dans les guerres civiles, l'autorité n'avoit point de forces certaines à oppòser à la rébellion; les Vassaux se partageoient à leur gré entre les diverses factions, & si quelques principes de la féodalité étoient favorables au Souverain, l'intérêt des Vassaux lui étoit le plus souvent contraire. Nous avons vu des Rois belliqueux, tels que Henri II & Richard I en Angleterre, & Philippe Auguste en France, frappés de l'insuffisance du service féodal, chercher à le remplacer par des troupes réglées, qui dépendissent d'eux
plus

plus particulièrement ; mais ces troupes, levées pour le besoin présent de chaque guerre, & retenues sous le drapeau en temps de guerre seulement, étoient toujours licenciées à la paix, parce qu'alors les subsides cessoient, & que les Rois n'étoient pas assez riches pour entretenir des troupes réglées en temps de paix. D'ailleurs des Nations encore libres ne l'auroient pas souffert; les Grands auroient senti qu'on cherchoit à se passer d'eux, en suppléant ainsi au service féodal ; les moindres Citoyens auroient pu sentir aussi combien cette institution pouvoit devenir funeste à la liberté. On souffroit ces troupes mercenaires pendant la guerre, parce qu'alors la nécessité forçoit la loi, & que le salut du peuple devenoit la loi suprême. De-là ces bandes d'Aventuriers, ressource équivoque pendant la guerre, fléaux certains pendant la paix, qui mettoient l'Etat en danger, après l'avoir défendu. Le fruit

principal que les Rois avoient prétendu en tirer, étoit d'avoir à leurs ordres des troupes plus dociles, plus dépendantes, dont ni l'obéissance ni le temps de service ne fussent bornés par les loix féodales. Ce fruit étoit perdu de plusieurs manières par l'effet du licenciement à la paix.

1°. Ces soldats, qui n'avoient d'autre métier que la guerre, ne trouvant plus à exercer ce métier, désertoient e Royaume, ou se faisoient brigands. Dans le premier cas, l'Etat les perdoit; dans le second, il étoit forcé de les combattre.

2°. Quelque guerre civile venoit-elle à s'allumer, c'eût été le moment de leur plus grande utilité, s'ils fussent toujours restés sous le drapeau; c'étoit le moment au contraire où la liberté qu'ils avoient recouvrée, pouvoit les rendre dangereux, parce qu'alors ils choisissoient le Maître auquel ils vouloient se vendre, & grossissoient aussi

ſouvent le parti des rebelles que celui du Souverain.

3°. Si la guerre ſe rallumoit avec l'étranger, ces Aventuriers, ſans patrie, étoient auſſi diſpoſés à ſervir l'ennemi qu'à revenir ſous les drapeaux du Maître qui les avoit renvoyés.

Ces inconvéniens, éprouvés tant de fois pendant le cours de nos diſcordes civiles & de nos longues guerres contre les Anglois, avoient diſpoſé les eſprits au changement que Charles VII vouloit faire; l'avantage d'avoir un Corps de troupes exercées, aguerries, prêtes à repouſſer les Anglois à chaque invaſion, parut l'emporter ſur tous les inconvéniens qui pouvoient réſulter de cette nouveauté. D'ailleurs la puiſſance de Charles VII, conſidérablement augmentée par l'éclat de ſon règne, par la gloire de ſes ſuccès, ſur-tout par la réunion des Domaines qui avoient appartenu aux An-

glois, pouvoit le mettre plus aisément au-dessus de quelques légères contradictions. Ce fut donc sans inquiétude & sans résistance qu'on vit Charles VII, lorsqu'il licencia ses troupes en 1445, après l'expulsion des Anglois, conserver un Corps de neuf mille hommes de cavalerie & de seize mille d'infanterie, les distribuer dans les différentes Places du Royaume, nommer des Officiers pour les commander & les discipliner. Les plus distingués d'entre les Nobles, les plus grands Seigneurs de la Cour briguèrent l'honneur d'entrer dans cette milice nouvelle, tant la gloire de Charles VII imposoit à la Nation, tant la Noblesse devenoit docile aux volontés du Souverain! La milice féodale perdit insensiblement sa réputation, elle devint un objet de raillerie & de mépris pour des soldats accoutumés à une discipline régulière, & il ne nous est plus resté qu'une foible image de cette an-

cienne milice dans la convocation très-rare du ban & arrière-ban.

« En ôtant aux Nobles, dit M. Robertſon, » la direction de la force » militaire de l'Etat, Charles VII porta » un coup terrible à l'ariſtocratie féodale, & la bleſſa profondément dans » le principe même de ſa force. »

Il paroît que, loin d'augurer mal d'un tel changement, la Nation crut avoir acquis par-là une ſupériorité nouvelle ſur ſa rivale; mais les innovations les plus heureuſes ne peuvent procurer aucun avantage durable. Qu'une Nation ſe charge de ſa propre défenſe; que tout citoyen ſoit ſoldat pour la patrie, ou qu'on entretienne des troupes réglées; que ces troupes ſoient plus ou moins nombreuſes, plus ou moins exercées; qu'elles ſoient levées pour le beſoin du moment à chaque guerre, ou conſervées en tout temps; qu'on parvienne enfin à entretenir toujours, au milieu même de la paix,

des armées immenses & ruineuses ; toutes ces variations laissent toujours deux Nations rivales au même point relatif, parce que l'une se regle sur l'autre & fait les mêmes efforts. Tout ce qui en résulte, lorsque ces efforts sont excessifs, c'est l'epuisement de toutes les Nations, c'est l'oppression du peuple dans chaque Etat, c'est la nécessité de l'accabler d'impôts pour entretenir des troupes, & d'entretenir des troupes pour lever des impôts. Voilà ce que produit la guerre ; c'est elle qui, tenant les esprits dans une fermentation perpétuelle, fait sacrifier toutes les vues lointaines, toutes les prévoyances de l'avenir, tous les intérêts de l'intérieur au desir de se procurer la supériorité du moment sur l'ennemi étranger.

Charles VII n'avoit point vu dans l'avenir tous les abus possibles d'une institution alors utile ; ses intentions étoient pures, il ne vouloit point atta-

quer, il ne vouloit qu'avoir une défenſe toujours prête. Pour entretenir ſes Compagnies d'ordonnance & ſes francs-Archers, il rendit la taille univerſelle & perpétuelle. Perſonne n'en murmura, on connoiſſoit ſa modération & ſa juſtice ; la Nation, qui ſentoit comme lui la néceſſité d'aſſurer la défenſe commune, vit dans cet arrangement une précaution priſe par un père, plutôt qu'un tribut impoſé par un Maître ; elle n'eut point pour lors à ſe repentir de ſa confiance ; jamais cette impoſition ne fut augmentée ſous Charles VII ; il n'en fut pas de même ſous Louis XI. Obſervons qu'elle prend ſa ſource dans les guerres contre les Anglois. Une Nation Monarchique fait rarement la guerre, ſans qu'il en coûte au dedans à la liberté & à la propriété.

Ce règne eſt auſſi l'époque des premières alliances de la France avec les Suiſſes.

Charles VII étendit ses soins sur les divers objets du Gouvernement ; il fit des Réglemens utiles pour prévenir les abus & les déprédations dans la perception des finances. L'année 1453 est remarquable par le fameux Edit pour la rédaction des Coutumes, pour l'abréviation des procès, pour la réformation de la Justice dans tous ses points; Charles VII institua le Parlement de Toulouse & la Cour des Aides de Montpellier.

L'Europe étoit, pour ainsi dire, en travail alors. La Chevalerie tomboit, la guerre devenoit systématique, l'attaque & la défense des Places se perfectionnoient, l'artillerie faisoit des progrès ; Malatesta, Prince de Rimini, inventoit le mortier & les bombes, ou du moins l'usage des *engins volans*, qui en produisoient les effets, découverte ou abandonnée ou négligée depuis, & qui n'a reparu en France qu'en 1634. La destruction de l'Empire d'O-

rient & la prise de Constantinople faisoient refluer les Sciences vers le Midi & le Couchant de l'Europe ; l'Imprimerie découverte multiplioit, éternisoit les monumens du Génie ; la Navigation s'étendoit, le Commerce devenoit familier à des Nations jusques-là toutes militaires ; les richesses de Jacques Cœur, comme nous l'avons dit, étoient dues en partie à un commerce inconnu jusqu'à lui ; les Portugais commençoient à chercher une route vers les Indes Orientales par l'extrémité méridionale de l'Afrique. Tout annonçoit un nouvel ordre de choses ; tout tendoit aux découvertes, aux jouissances, à la communication des biens & des lumières ; le systême de guerre auroit dû y perdre ; les passions & la cupidité le soutinrent.

Charles VII fut supérieur à tous les Princes de son temps son gouvernement fut long-temps proposé pour modèle, ainsi que celui de S. Louis;

& de Charles V ; la France dans tous ses malheurs rappeloit les principes & les loix de ces Princes justes, comme l'Angleterre, sous la tyrannie des Normands, redemandoit les loix d'Edouard le Confesseur ; on regrettoit dans Charles VII cette magnificence décente qui imposoit à l'étranger sans fouler le citoyen ; cette économie qui, retranchant toute dépense superflue & n'appliquant les revenus de l'Etat qu'aux besoins de l'Etat, trouvoit des ressources pour soulager les misères particulières, & des moyens pour prévenir la misère publique ; cet amour de l'ordre qui rend l'administration juste ; cet amour de l'humanité qui rend l'autorité paternelle ; ce respect pour ses engagemens, qui lui a mérité ce témoignage de l'Histoire, *que sa parole étoit parole de Roi, & tenue pour loi.*

Si l'on considère Charles VII dans ce qui concerne la rivalité des deux Nations, il a plus ôté aux Anglois,

que la démence de Charles VI ne leur avoit donné ; il a eu ſur Henri VI la même ſupériorité que Henri IV & Henri V avoient eue ſur Charles VI. Le contraſte de la fortune de Charles VII & de celle de Henri VI mérite d'être obſervé. Henri VI au berceau, Conquérant de la France, Roi de l'Angleterre, tyran de l'Irlande, étoit le plus puiſſant Souverain de l'Europe ; ce bonheur, qu'il n'avoit pu ſentir, lui fut vendu bien cher dans la ſuite. Sa vie fut un tiſſu d'humiliations & de diſgraces. Charles VII à vingt ans n'étoit qu'un banni au milieu de ſon Royaume ; il finit par être le plus heureux des vainqueurs & le plus grand Roi de ſon temps.



CHAPITRE XI.

Louis XI en France ;
Et encore Henri VI en Angleterre.

Depuis l'an. 1461. juſqu'en. 1471.

LA rivalité de la France & de l'Angleterre, qui avoit été juſqu'ici le principal objet de l'Europe, va ſe ralentir, & quand elle paroîtra ſe ranimer par intervalles, elle ne ſera plus qu'un acceſſoire à d'autres intérêts & à d'autres querelles. L'Angleterre, trop occupée chez elle par la querelle des deux Roſes, va perdre de vue ſa rivale, & les paſſions de Louis XI, ouvrant à la France une ſource nouvelle de rivalité avec les Maiſons de Bourgogne & d'Autriche, la France ne s'occupera plus de l'Angleterre que relativement à ce dernier objet.

Nous avons laiſſé la Roſe blanche d'Yorck triomphante, & la Roſe rouge de Lancaſtre dans l'oppreſſion. Le Duc d'Yorck vient au Parlement, il ſe place ſous le dais, poſe la main ſur le Trône, n'oſe encore s'y aſſeoir. L'Archêveque de Cantorbéry lui demande s'il a été rendre ſes reſpects au Roi ; le Duc rougit & répond, après un moment de ſilence : *Je ne connois point de Roi à qui je doive des reſpects.* C'étoit la première fois qu'il parloit ſi clairement de ſes prétentions au Trône ; juſques-là, il n'avoit parlé que des abus du Gouvernement, & ſes plaintes mêmes excluoient l'idée d'une réclamation.

Stowe, p. 409 & ſuiv. Hall, fol. 169 & ſuiv. Graft. pag. 505 & ſuiv. Hollingſhed, p. 655 & ſuiv. Cotton, p. 665 & ſuiv.

Il envoya au Parlement un Mémoire, où il expoſoit ſes droits ; ils euſſent été inconteſtables dans un pays où l'ordre ſucceſſif auroit été réglé ; mais on oppoſoit au Duc d'Yorck le ſilence de la Maiſon de Mortemer, lorſque celle de Lancaſtre étoit mon-

tée ſur le Trône ; la ſanction du Parlement, qui avoit conſacré cette révolution ; ſoixante ans de poſſeſſion acquiſe par les Lancaſtres ; trente ans de poſſeſſion acquiſe par Henri VI perſonnellement. Le Duc d'Yorck répondoit que le ſilence de la Maiſon de Mortemer avoit été forcé ; que ſi le Parlement avoit eu autrefois de bonnes raiſons pour tranſporter la Couronne à la Maiſon de Lancaſtre, il en avoit aujourd'hui de meilleures encore pour la rendre au deſcendant de la Maiſon de Mortemer ; qu'il n'y avoit ni poſſeſſion ni preſcription contre les droits de la nature. Le Parlement, chargé de juger ce grand procès, fit une tranſaction entre les Contendans ; il conſerva la Couronne à Henri VI pour ſa vie, & nomma le Duc d'Yorck ſon ſucceſſeur, quoique Henri VI eût un fils. C'étoit le même arrangement qui s'étoit fait entre le Roi Etienne & Henri II, & cet arrangement avoit

eu lieu au préjudice du fils d'Etienne. Le Duc d'Yorck resta maître de la personne de Henri VI, auquel il étoit indifférent d'être gouverné par sa femme ou par son ennemi. Le Duc fit ordonner par Henri VI à Marguerite de revenir à Londres, bien sûr qu'elle désobéiroit, & bien résolu, sur cette désobéissance, de la faire traiter en ennemie de l'Etat. Marguerite apporte elle-même sa réponse à la tête de dix-huit mille hommes ; elle défait le Duc d'Yorck & le Comte de Rutland son second fils, dans leurs propres Etats, à la bataille de Wakfeild, où ils périrent tous les deux, & fait exposer leurs têtes sur les murs d'Yorck avec celle du Comte de Salisbury, qui, ayant été blessé & pris, fut décapité. On mit par dérision une couronne de papier sur la tête du Duc d'Yorck; le Comte de Rutland avoit été massacré de sang-froid après la bataille, comme le premier Prince de Condé le fut

1460.

Polyd. Virg. pag. 150 & suiv.

Hollingshed.

Grafton.

dans la fuite après la bataille de Jarnac; atrocités communes dans les guerres civiles, où toutes les passions cruelles sont en mouvement. Rutland étoit dans l'âge le plus tendre & encore sous la conduite d'un Gouverneur. Ce Gouverneur, nommé Robert Aspalle, voyant la bataille perdue, avoit retiré son élève de la mêlée; ils rencontrent le Baron de Clifford : *Quel est cet enfant ?* demande Clifford d'un ton farouche : l'enfant & le Gouverneur tombent à ses genoux : *c'est le Comte de Rutland*, s'écrie le Gouverneur; *ayez pitié de son innocence, & respectez le sang de vos Rois. C'est le sang de mon ennemi*, repliqua Clifford, *son père a tué le mien* (1) : *si je tenois la race entière, je l'exterminerois, comme celui ci ;* en même temps il lui plonge un poignard dans le sein.

Il restoit pour la vengeance de ces

(1) A la bataille de Saint-Albans.

Princes le Comte de la Marche, fils aîné du Duc d'Yorck & Warwick. Le Comte de la Marche avoit pour lui le charme de l'affabilité, l'intérêt des graces, de la jeunesse, du malheur, & la gloire imposante de Warwick; ce Général lui tenoit lieu de père. Marguerite eut l'honneur de vaincre Warwick à la bataille de Barnet (1), & 1583.
de mettre Henri VI en liberté, c'est-à-dire dans sa dépendance. Si elle eût marché droit à Londres, la guerre étoit peut-être finie.

Le Comte de la Marche, cherchant à joindre Warwick, débuta par une victoire; il battit à la Croix de Mor- Ibid.
temer, dans le Comté d'Hereford, les troupes de Lancastre, & fit prisonnier Owen Tudor. Ce Gentilhomme Gallois, auquel on a contesté la Noblesse, avoit épousé Catherine de France, fille de Charles VI, veuve de

(1) Ou seconde bataille de Saint-Albans.

Henri V, mère de Henri VI. Il mourut ſur un échaffaûd ; ſa race monta ſur le Trône.

Edouard vainqueur exécute ce que Marguerite avoit négligé ; il marche vers Londres, Warwick le préſente au peuple, il eſt proclamé, c'eſt Edouard IV.

Il affermit ſes ſuccès ; ſecondé de Warwick, il abat le parti de Lancaſ-
1461. tre à la bataille de Towton, où Marguerite avec une armée ſupérieure fut miſe en déroute.

Cette bataille de Towton eſt une des plus ſanglantes & des plus acharnées que la querelle des deux Roſes ait produites. Elle dura deux jours. La perte fut grande des deux côtés, on la fait monter en tout à trente-ſix mille hommes ; les Hiſtoriens ne parlent que de rivières & de ruiſſeaux teints de ſang, que *de ponts de cadavres* ſur leſquels on les traverſe. Edouard avoit donné l'ordre affreux de paſſer tout au

fil de l'épée, ſans faire de priſonniers. Voilà les guerres civiles.

Nous omettons une multitude de combats moins importans, mais toujours très-meurtriers, dans l'un deſquels fut tué ce Clifford, aſſaſſin du Comte de Rutland.

Marguerite ne perdoit jamais le courage & trouvoit toujours des reſſources. Le ſeul intérêt de règner ſous le nom de ſon mari, lui avoit fait tout entreprendre ; l'intérêt de faire règner ſon fils fut encore plus puiſſant ſur ſon ame. La tendreſſe maternelle, ſource Ibid.
de tant de force & de foibleſſe, l'élevant au-deſſus d'elle-même, fit de cette ambitieuſe, une héroïne intéreſſante. Elle n'avoit plus de parti en Angleterre, il lui reſtoit à ſoulever les ennemis de ce Royaume ; elle obtint un aſyle en Ecoſſe, c'étoit tout ce que cet Etat pouvoit faire pour elle pendant la minorité de ſon Roi ; il fallut même qu'elle achetât cette faveur, en cédant

à l'Ecosse l'importante Place de Berwick.

La France pouvoit fournir des secours plus efficaces. Depuis le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, le parti de Lancastre, comme nous l'avons dit, s'appeloit en Angleterre *le parti François* ; les Yorckistes au contraire avoient toujours montré beaucoup de zèle contre la France. Louis XI devoit donc être l'ennemi d'Edouard & de la Rose blanche ; mais ce systême ayant été celui de son père, il étoit à craindre qu'il ne s'en écartât ; les conjonctures servirent les intérêts de Marguerite. Louis XI avoit mis tout en feu dans son Royaume par cet acharnement même à détruire en toutes choses l'ouvrage de son père, à destituer arbitrairement tous ses Officiers, à mettre de la violence & de la fourberie partout où son père mettoit de la raison & de la franchise. Tous les Princes, tous les Grands étoient ennemis de

Louis XI. Ils formèrent dans la ſuite contre lui cette *ligue du bien public*, dont le malheur public fut le fruit ; les Ducs de Bourgogne & de Bretagne (1) en furent les chefs ; ils avoient depuis long-temps, du moins Louis les en ſoupçonnoit, des intelligences avec le parti d'Yorck ; cette raiſon diſpoſa Louis favorablement pour Marguerite, qui vint à Paris implorer ſes ſecours. Louis étoit avare, Marguerite n'en put tirer qu'une ſomme de vingt mille écus. Pierre de Brézé, Sénéchal de Normandie, la ſervit mieux. Enflammé pour elle de ce zèle de Chevalier qu'Iſabelle, femme d'Edouard II, avoit autrefois inſpiré à Jean de Hainault (2), il lui fournit des trou-

(1) Ce Duc de Bretagne étoit François II, dernier Duc de la Maiſon de Dreux ; père d'Anne de Bretagne, neveu du Connétable de Richemont.

(2) V. l'Hiſtoire de la Rivalité de la Fr. & de l'Angl. tom. II. chap. 15, pag. 257 & ſuiv.

pes de l'aveu du Roi, & s'embarqua lui-même avec elle pour l'Angleterre. De nouvelles disgraces y attendoient
Ibid. cette Reine infortunée. Repoussée des premières côtes où elle voulut aborder, battue par la tempête, séparée de Brézé, qui ne la rejoignit qu'avec peine à Berwick, s'étant sauvé du naufrage dans une barque de pêcheur,
1462. elle alla perdre la bataille d'Hexham. Peu de temps après, Henri VI, que le Parlement venoit de déclarer usurpateur, après l'avoir si long-temps reconnu pour Roi, tomba entre les mains du vainqueur, qui l'enferma dans la tour de Londres, vicissitudes ordinaires de la guerre, qui en prouvent l'inutilité. Voici qui en prouve l'atrocité. On lia ce malheureux Roi sur un cheval, on le conduisit ainsi à Londres, où on l'abandonna aux outrages de la populace, & le Comte de Warwick lui-même n'eut pas honte de l'insulter dans cet état.

Pendant que Henri entroit dans sa prison, Marguerite errante, abandonnée, dépourvue de tout, se cachoit dans les bois, s'enfonçoit dans les déserts, insensible à ses dangers, tremblante pour son fils qu'elle tenoit entre ses bras; des voleurs la dépouillent, & prenant querelle entr'eux pour le partage du butin, lui laissent la liberté de s'échapper avec son fils. A quelque distance de-là elle rencontre un autre voleur; la fatigue, l'épuisement ne lui permettent plus de fuir; son courage lui fournit une de ces ressources qui n'appartiennent qu'aux grandes ames; elle s'avance vers cet homme avec une majesté qui l'étonne; elle remet le Prince dans ses mains: *Tiens, mon ami*, lui dit-elle, *sauve le fils de ton Roi.* Cet homme saisi d'une pitié respectueuse à la vue d'une telle infortune, flatté d'ailleurs du grand personnage dont il se voit chargé, répond à cette sublime confiance par une noble

fidélité ; il oublie que sa fortune pourroit être le prix d'une délation, il porte le Prince, il aide à marcher à la Reine, & les conduit tous deux au bord de la mer, où ils s'embarquèrent pour l'Ecluse.

Le Duc de Sommerset ayant été pris à la bataille d'Hexham, eut la tête tranchée. Il étoit fils de celui qui avoit été tué à la première bataille de S. Albans, & il lui avoit succédé dans la faveur de la Reine. Il lui restoit deux frères, qui s'enfuirent dans les Pays-Bas avec Holland, Duc d'Exeter ; celui-ci avoit épousé une sœur d'Edouard IV ; mais étant petits-fils d'une Lancastre, il avoit préféré la Rose rouge à la Rose blanche. Ils souffrirent toutes les horreurs de la misère. Philippe de Comines raconte qu'il rencontra dans les Pays-Bas un mendiant, nus pieds, couvert de haillons & prêt à mourir de faim, c'étoit le Duc d'Exeter. Ces Seigneurs ayant tout à craindre

Mém. de Ph. de Com. L. 3, c. 4.

dre, n'avoient osé se faire connoître à la Duchesse de Bourgogne, quoiqu'elle fût petite-fille d'une Lancastre. Le besoin pressant les ayant forcé de se découvrir, ils vécurent quelque temps d'une petite pension qu'elle leur fit donner.

Les malheurs du parti de Lancastre étoient trop grands pour ne pas refroidir le foible intérêt que la France & l'Ecosse avoient pu y prendre. Louis XI se mit à traiter avec Edouard, & Marguerite alla mettre son fils sous la protection du Duc de Bourgogne (1), Prince beaucoup plus généreux que Louis XI. Le Duc ne put que donner un asyle à ces infortunés; mais bientôt des révolutions nouvelles leur envoyèrent un défenseur qu'ils n'attendoient pas.

Edouard IV voulant faire une alliance

---

(1) C'étoit encore Philippe le Bon; l'Infante de Portugal, son épouse, descendoit du Duc de Lancastre, fils d'Edouard III.

solide avec Louis XI, demandoit en mariage Bonne de Savoye, sœur de la Reine de France. Warwick négocioit cette affaire à la Cour de Louis, il réussit, & les articles furent arrêtés; mais pendant que la politique formoit ces nœuds en France, les passions en ordonnoient autrement en Angleterre. Cet Edouard IV, fait pour triompher de toutes les femmes, quand même il n'eût pas été Roi, céda aux charmes d'une de ses sujettes, dont l'adroite vertu sut déterminer ce Prince à l'épouser. Tout fut imprévu & romanesque dans cette aventure. Jacqueline de Luxembourg, veuve du Duc de Bedfort, avoit épousé en secondes noces un simple Gentilhomme, nommé Richard Woodville ou Videville, comme Catherine de France, veuve de Henri V, avoit épousé Owen Tudor, comme la veuve de Louis XII épousa dans la suite Charles Brandon. Edouard étant à la chasse du côté de Grafton, ou de-

meuroit Richard Videville, crut ne pouvoir se dispenser de rendre une visite à la veuve du Duc de Bedfort; il trouve chez elle une jeune femme qui, se jetant à ses pieds, implore sa justice ou sa clémence; c'étoit Elizabeth, fille de Richard Videville & de Jacqueline; elle étoit veuve du Chevalier Jean Gray, tué au service de Henri VI, & dont les biens avoient été confisqués pour son attachement au parti de Lancastre; sa veuve, qui se trouvoit ruinée par cette confiscation, profita de l'occasion que la fortune lui présentoit, & ses espérances ne furent point trompées. Cette scène inattendue frappa Edouard; les larmes, l'éloquence, la beauté d'Elizabeth le touchèrent, il l'aima, & n'ayant pu la vaincre, il l'épousa. Cette alliance n'obtint ni l'approbation du peuple, ni le consentement de la Duchesse d'Yorck, mère du Roi. Cette Princesse fit faire opposition au mariage par une maîtresse

Hall, f. 193; Fabian, fol. 216.

d'Edouard, nommée Elizabeth de Lucy, laquelle alléguoit une promeſſe de mariage, qu'elle ne put produire.

Le nouveau ſyſtême d'union avec la France, & le projet de mariage avec Bonne de Savoye, étoient l'ouvrage du Comte de Warwick, il y prenoit tout l'intérêt d'un inventeur ; lorſqu'il rendit compte du ſuccès de ſa négociation, il trouva que ce ſuccès étoit devenu inutile. Louis XI put être bleſſé de ce manque de foi de la part d'un Prince qui avoit traité avec lui ; il put regretter une alliance propre à terminer ou à ſuſpendre les querelles des deux Nations rivales : mais quel tyrannique orgueil pouvoit perſuader au Comte de Warwick que ſes ſervices, tout importans qu'ils étoient, lui euſſent donné le droit de forcer les inclinations de ſon Maître, & qu'Edouard n'eût pu ſatisfaire ſon cœur ſans l'aveu d'un ſujet ? Warwick éclata, menaça, offenſa, fut humilié, prépara ſa ven-

geance. Il vit tout ſon crédit paſſer à la Maiſon des Videville. Richard, père de la Reine, fut créé Lord, Comte de Rivers; les frères de la Reine furent comblés de biens & d'honneurs. Edouard IV, tant que Warwick l'avoit conduit, avoit paru un héros; il ne fut qu'un Roi foible ſous les nouveaux favoris qui le gouvernoient. Warwick lutta long-temps contre la diſgrace, tantôt comblé de faveurs équivoques, tantôt en butte à des traits de colère promptement ſuivis de réconciliations trompeuſes. Warwick enfin ſe déclara, il tendit à Marguerite cette même main qui avoit mis ſon mari dans les fers; il irrita contre Edouard le reſſentiment de Louis XI, qui ſe contenta cependant de le haïr, ſans lui nuire, étant trop occupé chez lui par ſes paſſions & ſes intrigues pour ſe livrer aux affaires du dehors; mais Warwick porta un coup funeſte à Edouard, en ſoulevant contre lui ſon propre frère, le

Duc de Clarence, auquel il donna ſa fille aînée, qu'Edouard avoit tenté de ſéduire, parce qu'elle étoit belle, & parce qu'elle étoit fille de Warwick.

Edouard voyant qu'il alloit avoir contre lui Warwick & la France, prit le parti de traiter avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne; il donna Marguerite ſa ſœur en mariage au Comte de Charolois, qui fut dans la ſuite le Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, l'implacable ennemi de Louis XI. Ces alliances étrangères reſtèrent ſtériles; les querelles inteſtines & de la France & de l'Angleterre furent trop vives pour pouvoir ſe mêler; il n'y a qu'un intérêt foible qui puiſſe s'unir comme acceſſoire à un intérêt plus fort. La querelle des deux Roſes en Angleterre, la rivalité naiſſante de Louis XI & du Comte de Charolois en France, étoient de ces intérêts principaux qui occupent entièrement une Nation, & ne lui laiſſent plus d'ac-

tivité pour les intérêts étrangers. Ainſi Marguerite n'eut guères d'autre ennemi qu'Edouard, ni d'autre appui que Warwick. La réconciliation de Marguerite avec Warwick fut ménagée par Louis XI; mais elle fut encore plus l'ouvrage des conjonctures & des beſoins mutuels.

Il reſtoit une fille au Comte de Warwick, il la donna au Prince de Galles, fils de Marguerite. De ce mariage & de celui du Duc de Clarence, il réſulta une grande complication d'intérêts. Warwick réuniſſoit les deux Roſes dans ſa famille; beau-père à-la-fois du Prince de Galles & du Duc de Clarence, il avoit un égal intérêt aux ſuccès de la Maiſon de Lancaſtre & à ceux de la Maiſon d'Yorck; il n'avoit d'ennemi que le ſeul Edouard. Le Duc de Clarence, en quittant le Roi ſon frère pour le Comte de Warwick, avoit eſpéré le Trône; mais quand il vit que la réconciliation de Warwick avec Mar-

guerite, avoit pour but le rétablissement de la Maison de Lancastre, il devint très-froid sur les projets du Comte; & le Roi son frère, qui le faisoit observer, profitant de son mécontentement, le ramena peu à peu à son parti; mais ce fut long-temps un secret entr'eux. Voilà tout ce que le Roi fit pour sa propre défense, il s'endormit ensuite au sein des voluptés, laissa ses Favoris & ses Ministres exercer sous son nom toutes les injustices capables de le rendre odieux, & dédaigna stupidement la colère d'un homme tel que Warwick; il donna plus stupidement encore sa confiance au Lord Montaigu, frère de Warwick, après l'avoir précédemment enveloppé dans la disgrace de son frère. La révolution n'attendoit plus que Warwick; avant même qu'il arrivât, son nom seul & *l'Ours blanc* de Warwick, pris pour enseigne par cinq cens paysans à peine enrôlés, avoient gagné la ba-

taille de Bambury ; les vainqueurs 1469.
ayant ſurpris à Grafton le Comte de
Rivers & un de ſes fils, (c'étoient le Stowe.
père & le frère de la Reine) leur avoient Hollingſhed.
fait trancher la tête. Warwick paroît, Hall. Fabian.
il ſurprend Edouard & le fait priſon- Grafton. Ph. de Com.
nier, les deux Rois ſont en ſa puiſſance ; mais tandis qu'il court à Londres pour délivrer Henri VI, il apprend qu'Edouard a échappé à ſes gardes & qu'il eſt à la tête d'une armée ; on ménage entre Edouard, Warwick, & Clarence qui n'avoit pas encore quitté le parti de Warwick, une conférence, qui ſe paſſe en reproches & ne fait qu'aigrir les eſprits. Warwick & Clarence courent aſſembler leurs amis que l'eſpérance d'une réconciliation avoit diſperſés, & cependant ils font marcher une armée ſous la conduite de Robert de Wèles ; Edouard ſe ſaiſit du Baron de Wèles, père de Robert, l'oblige d'écrire à ſon fils pour l'engager à poſer les armes, & ſur le

refus de Robert, il fait trancher la tête au vieux de Wèles ; Robert, battu près de Stafford, eſt auſſi décapité. Warwick & Clarence, reſtés ſans armées, retournent chercher des ſecours en France; mais lorſqu'ils croient débarquer à Calais, Vaucler, à qui Warwick avoit confié la garde de cette Place en ſon abſence, fait tirer le canon ſur eux ; pour comble d'embarras, la Ducheſſe de Clarence fut ſurpriſe, dans ce moment-là même, des douleurs de l'enfantement; elle accoucha ſur mer d'un fils, qui porta dans la ſuite comme ſon aïeul maternel, le nom de Comte de Warwick, & dont nous verrons la deſtinée. On eut peine à obtenir que l'enfant fût porté à la Ville pour y recevoir le Baptême & qu'on en fit venir les ſecours dont la mère avoit beſoin. Cependant Vaucler fit faire, ſous main & peut être à tout événement, des excuſes au Comte de Warwick ſur ſa conduite, dont il

promit de lui dire les raisons dans un temps plus favorable. Warwick aborda en Normandie, il trouva Louis XI un peu plus zèlé pour la cause de Lancastre, depuis que le nouveau Duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1), par son mariage avec la sœur d'Edouard IV, étoit devenu le défenseur de la cause d'Yorck. Louis combloit d'égards Marguerite & son fils, il avoit voulu que le jeune Prince de Galles fût un des parrains de Charles VIII, qui venoit de naître. Le Comte de Warwick obtient de Louis quelques secours, il s'embarque, & trouve le passage fermé par une flotte nombreuse que le Duc de Bourgogne tenoit en mer pour l'enlever. Cette flotte se dis-

(1) Charles le Téméraire étoit, comme le Comte de Warwick & comme le Duc d'Exeter, Holland, allié aux deux Maisons rivales; il descendoit, par sa mère, de la Maison de Lancastre, & avoit épousé une Yorck, sœur d'Edouard IV.

ſipe à ſa vue, ſoit ſaiſie d'une terreur panique, ſoit pouſſée par les vents contraires; Warwick reparoît en Angleterre, Montaigu lui livre l'armée Royale dont il avoit le commandement, le Roi Edouard s'enfuit dans les Pays-Bas à travers mille dangers, ſa femme va chercher ſa sûreté dans l'aſyle de Weſtminſter, où elle accoucha de ſon fils aîné, qui fut dans la ſuite Edouard V. Henri VI remonte ſur le Trône aux acclamations du même peuple qui avoit inſulté à ſon
Ibid. malheur. Edouard erra quelque temps dans les Etats de ſon beau-frère, le nouveau Duc de Bourgogne, qui l'avoit averti de ſon danger, & dont il avoit un peu trop négligé les avis; il implora ſes ſecours & dévora ſes froideurs. Charles, vivement pourſuivi alors par Louis XI, avoit beſoin de toutes ſes forces, & craignoit d'attirer ſur lui les armes de l'Angleterre, tandis qu'il réſiſtoit avec peine à celles

de la France. Vaincu cependant par les ſollicitations de ſa femme & d'Edouard, il conſentit à ſecourir ſon beau-frère le plus ſecrètement qu'il fut poſſible.

Edouard rentre en Angleterre, le malheur lui a rendu le courage & la prudence; il traite plus que jamais & toujours en ſecret avec le Duc de Clarence ſon frère, qui trahit Warwick, comme Montaigu avoit trahi Edouard. Ce Monarque heureux & chéri eſt introduit dans Londres par ſes amis, ſes créanciers & ſes maîtreſſes; Warwick eſt défait & tué avec le Lord Montaigu ſon frère à la bataille de Barnet; l'Archevêque d'Yorck, leur frère, mourut de douleur après avoir langui dans les fers; la Comteſſe d'Oxford leur ſœur, eſt réduite à vivre du travail de ſes mains; ſon mari enfermé dans une citadelle, y reſte douze ans. Henri eſt encore précipité du Trône, & pour jamais.

le 14 Avril 1471.

Marguerite connut enfin le découragement, elle trembla pour ſon fils, elle le cacha dans un Monaſtère. Les principaux Seigneurs de ſon parti vinrent ranimer ſon courage & ſes eſpérances; ils lui perſuadèrent qu'un Prince né pour règner, n'avoit à choiſir qu'entre le ſceptre & la mort, maxime qui a perdu bien des Princes & troublé bien des Etats. Marguerite ſe remit à la tête de ſon parti preſque détruit, & avec quelques foibles ſecours qu'elle avoit arrachés à l'avarice de Louis XI, elle fit une deſcente en Angleterre, accompagnée du Prince de Galles, qui commençoit à être en état de s'armer pour ſa cauſe; elle tenta la fortune à Tewkesbury, ce fut le dernier de tant de revers: Edouard eſt vainqueur; on lui amène après la bataille, le Prince de Galles priſonnier: « Jeune téméraire, lui dit arrogamment Edouard, » qui t'a inſpiré l'au- » dace d'entrer, les armes à la main,

1571. Ph. de Com. l. 3. c. 7. Hall fol. 221 & ſuiv. Habingt, pag. 453 & ſuiv. Hollingſhed, pag 688 & ſuiv Polyd. Virg. p. 530 & ſ.

» dans ce Royaume? « J'ai cru, répondit le Prince de Galles avec une fermeté modeſte, » pouvoir prendre les armes pour faire rendre à » mon père un Trône qui n'appartient qu'à lui. » On feignit de trouver de l'inſolence dans cette réponſe, pour autoriſer Edouard à violer un ſerment qu'il avoit fait de ſauver la vie au Prince de Galles. « *Il manque de reſpect!* s'écrie Richard, Duc de Gloceſtre, ſecond frère d'Edouard, & que nous verrons bientôt fonder ſur le crime les plus affreuſes eſpérances; Edouard indigné, ou voulant le paroître d'une réponſe qu'il eût dû eſtimer, frappe avec ſon gantelet le Prince de Galles au viſage, ce fut l'Arrêt du vaincu; le Duc de Gloceſtre, le Duc de Clarence & d'autres tigres s'élancent ſur le Prince de Galles, qui tombe percé de coups. Marguerite fut trouvée mourante ſur le champ de bataille, elle ne revint à la vie que

pour pleurer ſon fils, ſon mari & ſa liberté. Enfermée à la tour de Londres, elle y gémit quatre ans, au bout deſquels Louis XI ſe détermina ènfin à payer la rançon d'une Reine de ſon ſang. Marguerite ayant tout perdu, s'étoit laiſſée traîner dans la captivité par les Anglois, ſe laiſſa mettre en liberté par les François, également inſenſible aux rigueurs de l'une & aux douceurs de l'autre ; elle paſſa le reſte de ſa déplorable vie à regretter ce fils, le principe de ſon grand couage, & l'objet de tous ſes travaux.

On trouva Henri VI mort dans ſa priſon, ſoit de chagrin, quoiqu'il en parût peu ſuſceptible, ſoit par un nouveau crime du Duc de Gloceſtre; cette ſeconde opinion eſt la plus vraiſemblable & la plus générale.

Les Sommerſets & le Duc d'Exeter étoient revenus en Angleterre offrir leurs ſervi ces à Marguerite; les deux

premiers ayant été pris à la bataille de Tewkesbury, eurent la tête tranchée (1) comme leur frère l'avoit eue après la bataille d'Hexham. En eux périt la race mafculine de Sommerfet, qui defcendoit du Duc de Lancaftre, troifième fils d'Edouard III. Marguerite, leur coufine (2), avoit porté leurs droits dans la Maifon de Tudor, par fon mariage avec Edmond, fils d'Owen Tudor & de Catherine de France, veuve du Roi Henri V. Mar-

---

(1) Du moins l'aîné de ces deux derniers Sommerfets, nommé Edmond, comme fon père, & devenu Duc de Sommerfet depuis la mort de Henri fon frère aîné, décapité après la bataille d'Hexham, eut la tête tranchée, comme fon père & fon frère; mais, felon plufieurs Auteurs, Jean fon frère puîné fut trouvé fur le champ de bataille, parmi les morts, à Tewkesbury.

(2) Elle étoit fille de Jean de Beaufort, Duc de Sommerfet, frère aîné d'Edmond, père des trois derniers Sommerfets.

guérite eut pour fils Henri Tudor, Comte de Richemont, qui seroit infailliblement tombé entre les mains d'Edouard, si le Comte de Pembrock, oncle de Henri & frère d'Edmond, ne se fût embarqué avec lui pour la France après la bataille de Tewkesbury; la tempête les jeta sur les côtes de Bretagne, & le Duc les retint prisonniers; mais s'il les priva de la liberté, il les garantit aussi des périls dont cette liberté même eût été la source, & leur prison devint pour eux un asyle nécessaire contre la persécution de leurs tyrans.

Le Duc d'Exeter avoit été laissé pour mort à la bataille de Barnet; il guérit, se cacha, & du fond d'une retraite ignorée, il implora la clémence du vainqueur, dont il étoit le beau-frère. N'ayant pu obtenir son pardon, & craignant de mettre ses amis en danger, il les quitte & disparoît entièrement, ne prenant conseil

que de ſon déſeſpoir. Deux ans après il fut trouvé mort ſur le rivage de la mer, dans le Comté de Kent.

Henri VI, pour qui tant d'infortunés mouroient ou ſouffroient, eut quelques vertus de tempérament; ſon humanité, qui malheureuſement n'étoit en général que de la foibleſſe & de la douceur ſans lumières, alloit juſqu'à ne conſentir jamais qu'avec une extrême répugnance, au ſupplice des plus grands criminels; d'ailleurs il n'eut point de caractère; il ne mérite d'être remarqué que comme un exemple déplorable des viciſſitudes humaines & de l'inconſtance du ſort. Mais s'il fut incapable de goûter les faveurs que la fortune lui prodigua dans ſon enfance, il ne paroît pas qu'il ait ſenti les malheurs dont elle ſembla vouloir l'accabler dans l'âge mûr; la nature vint à ſon ſecours, en lui faiſant le triſte don de l'inſenſibilité. Le P. d'Orléans parle des miracles opé- D'Orléans, Rév. d'Angl.

rés au tombeau de ce Prince, comme d'un fait qui n'admettoit point de doute; il paroît regretter que le projet de la canonisation de Henri ait été abandonné. Henri VI pouvoit être un Saint, mais ce n'étoit pas un Roi; notre Louis IX avoit su être l'un & l'autre.

Le jeune Edouard, Prince de Galles, fils de Henri VI, arraché aux espérances de la nation par le fer du barbare Glocestre, promettoit des vertus & montroit du courage; il paroit que l'ame ardente de sa mère eût vivifié en lui les vertus douces de son père. Nourri parmi les dangers & les malheurs, la sensibilité eût pu en faire un bon Roi. Son dernier mot à son tyran annonçoit de la grandeur sans orgueil & de la modestie sans foiblesse.

Marguerite, que nulle femme, dit le P. d'Orléans, ne surpassoit en beauté, & que si peu d'hommes égaloient

en courage, la ſublime Marguerite fut peu regrettée des Anglois ; ſes paſſions pouvoient lui avoir attiré ſes revers ; mais obſervons combien l'équité des jugemens publics devoit alors être altérée par l'eſprit de parti. Les Anglois haïſſoient ſur-tout dans Marguerite ſon attachement fidèle à la France, ſa patrie, ſentiment dont il ſeroit injuſte de faire un crime à cette Princeſſe.

C'eſt ſous le regne de Henri VI qu'on voit en Angleterre le premier exemple des dettes contractées ſur des sûretés Parlementaires. En France, la première conſtitution des rentes ſur la Ville eſt de 1522, ſous François I. C'eſt de part & d'autre une confiance qui honore le Gouvernement. On voit ſur quoi cette confiance eſt fondée, dans les Etats où la nation a part au Gouvernement ; dans les Etats Monarchiques,

elle eſt fondée ſur cette maxime : que *la parole des Rois eſt inviolable*, *comme leur perſonne eſt ſacrée* : voilà le principe.

Fin du troiſieme volume.



